

Histoire de l'Alsace

Tome VII

Comté de Ferrette



Kevin Smith
2017

<http://www.lessmiths.com/~kjsmith/html/main.shtml>

KJ Smith

INTRODUCTION

This little guide stems from my interest in “putting it all together”, for understanding something of the history of Alsace (whence comes my lovely bride). I am particularly interested in that history which has left tangible evidence in the form of many castles dotting the Vosges foothills and the fortified towns which often opposed them on the fertile plains below. Not only the towns and castles themselves but the ghosts of those who lived there, their concerns, motivations, and the broader European social currents that influenced and often inundated them.

As part of this interest, I have also started to cobble together a set of histories for certain noble families of interest to me. These are mostly families from Haut Rhin, upper Alsace and include the Eguisheim, Ribeaupierre and in this volume, the lords of Ferrette. Each family has participated in the regions' history in ways that provide insights into the larger political history of Alsace.

The Ferrette family history starts in the twelfth century and flows to extinction in the fourteenth century. The county title “comte de Ferrette” then passes to others including such notables as the Habsburgs, Cardinal Mazarin of France, and today the title is held by the prince of Monaco. As such my Ferrette history is more about the county and title than the original family.

Enjoy!



Kevin Smith
2017

<http://www.lessmiths.com/~kjsmith/html/main.shtml>

Ma Serie sur l'Histoire de l'Alsace

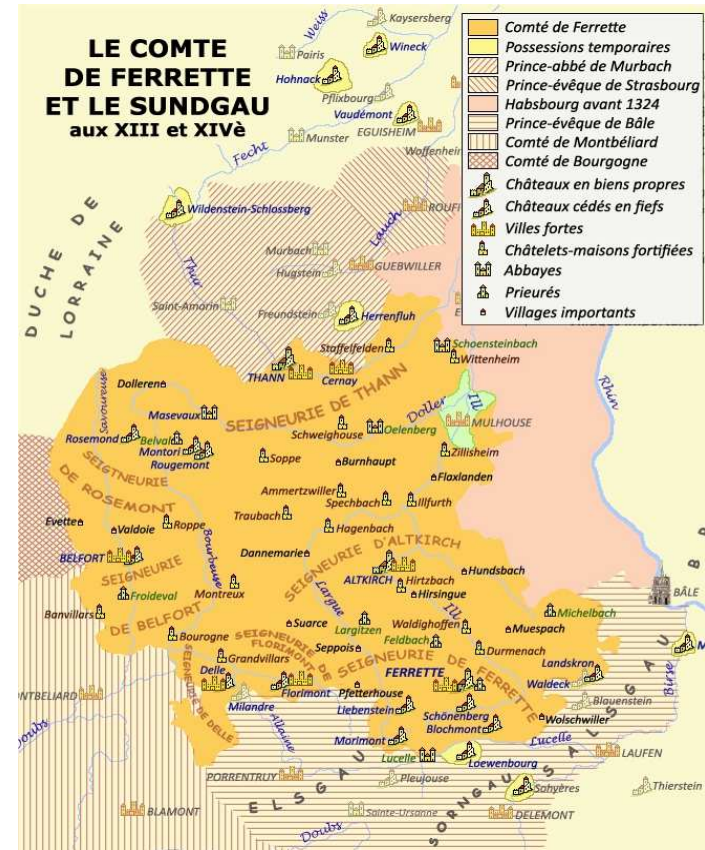
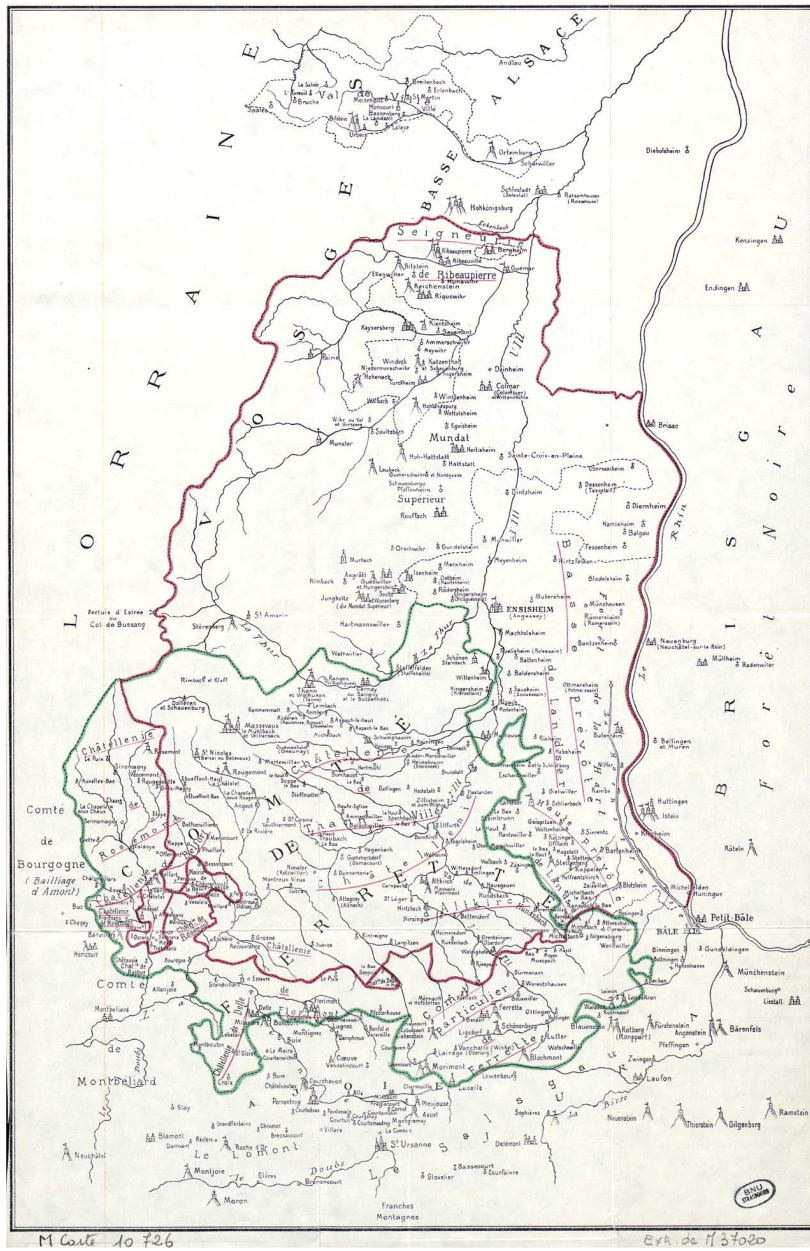
Tome I:	Haut-Rhin
Tome II:	Bas-Rhin
Tome III:	Histoire Naturelle
Tome IV:	Maison Eguisheim
Tome V:	Les origines du monachisme en Alsace
Tome VI:	Maison Ribeaupierre
Tome VII:	Comté de Ferrette



Carte de la Haute Alsace / Oberelsass

Cette carte fait mention des divisions administratives d'Ancien régime (prévôté, châtelainie). Le Comté de Ferrette (Grafschaft Pfirt) est entourée de vert, ce qui montre l'importance ancienne de cette seigneurie, qui figure à cheval sur les zones linguistiques allemande et française.

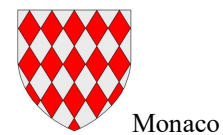
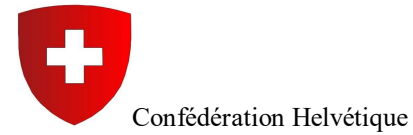
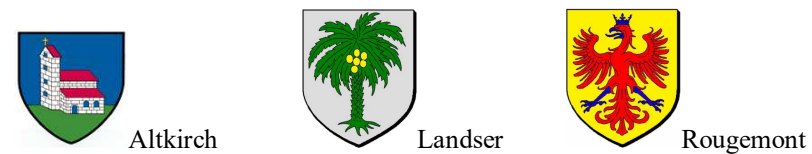
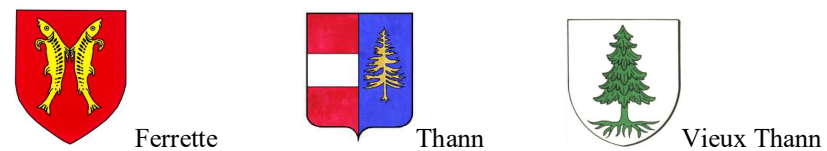
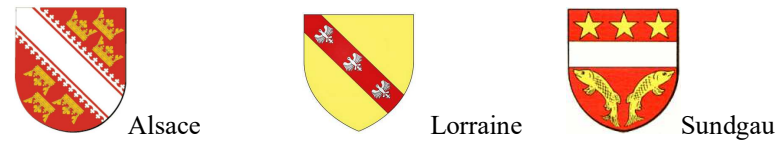
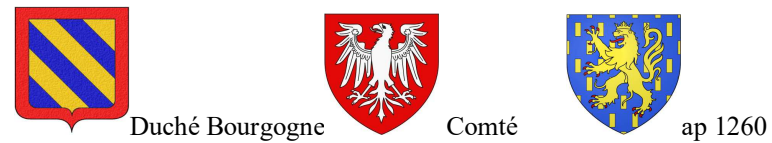
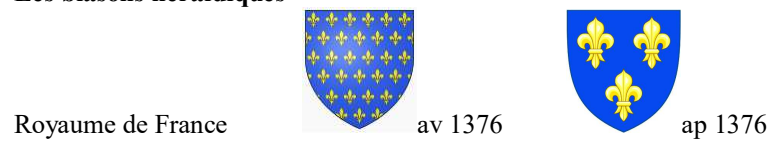
Certains noms de lieux, écrits en forme française (ou médiévaux ?), ne sont plus utilisés de nos jours. Ainsi en est-il par exemple des actuelles villes d'Ensisheim (Angessey, résidence du tribunal des Vorderösterreichische Landen, Autriche antérieure habsbourgeoise) ou d'Ottmarshem (Hotmerssain). Cette toponymie rappelait, dans l'Elsass-Lothringen de 1913, province vassale du Second Empire allemand, la période française passée et la rattachait à une période historique préallemande voire prégermanique.



CONTENTS:

1	Les blasons héraldiques	60	Bâle (évêché) Jean-Paul Prongué
3	Sundgau (Haut-Rhin) Wikipedia	66	Les Comtes de Ferrette gilles.maillet.free.fr
6	Comté de Ferrette Wikipedia	78	Liste des comtes de Ferrette Wikipedia
12	Château de Ferrette Wikipedia	91	Maison de Scarpone Wikipedia
16	Château de Landskron Wikipedia	99	Herren von Pfirt Wikiwand
17	Château de Morimont Wikipedia	120	Histoire des dix Villes Jadis Liberes J.B. Chauffour (selon Schöpflin) 1825
19	Histoire et légendes de Thann www.ville-thann.fr	121	Seigneurie de Ferrette
22	Château d'Engelbourg www.chateauxfortsalsace.com	126	Seigneurie d'Altkirch
25	l'Histoire d'Altkirch www.mairie-altkirch.fr	130	Seigneurie de Thann
27	Château d'Altkirch Wikipedia	133	Seigneurie de Belfort
29	Florimont www.florimont.fr	141	Seigneurie de Rougemont
35	Comté de Bourgogne Wikipedia	142	Seigneurie de Landser
41	Principauté de Montbéliard Wikipedia	146	Seigneurie de Massevaux
47	Abbaye de Lucelle Wikipedia	148	Histoire des Comtes de Ferrette A. Quiquerez 1863
52	Diocèse de Bâle danyburn.tv-com.net	149	I Description des ruines du château de Ferrette.
		153	II Histoire des premiers Comtes de Ferrette.
		157	III Frédéric I. Comte de Ferrette.
		160	IV Louis I, Comte de Ferrette.
		166	V Frédéric II. Comte de Ferrette.
		201	VI Ulric I, comte de Ferrette.
		216	VII Théobald, comte de Ferrette.
		234	VIII Ulric II, comte de Ferrette.
		242	IX Jeanne de Ferrette.
		251	X Comté et château de Ferrette sous la maison d'Autriche.
		259	XI Maisons nobles du nom de Ferrette.
		262	XII Sceaux et armoiries des comtes de Ferrette.
		267	Notes

Les blasons héraldiques



Sundgau (Haut-Rhin)

<https://en.wikipedia.org/wiki/Sundgau>

Archaeological digs have revealed vestiges of palaeolithic and Neolithic settlements. Traces of Bronze Age cremation pyres have also been found. Excavations at Illfurth date from the Iron Age (650 BC to 430 BC).

In the 1st century BC, the Sequani tribe (the most "gaulish of Gauls" according to historian Henri Martin), which was centered around Besançon, settled in Sundgau. From 70 BC, they waged perpetual warfare with their neighbours, the Aedui, calling upon German mercenaries, led by Ariovistus. When the conflict finished, the Germans settled into the region, and the Sequani, to remove them appealed to the Romans. Julius Caesar defeated Ariovistus in 58 BC near Cernay, and a long domination by the Romans commenced. This ended suddenly in 405, when the



Alamani crossed the Rhine and occupied Sundgau. They, in turn, were followed by the Franks following their victory at the Battle of Tolbiac in 496. Sundgau was incorporated into the kingdom of Austrasia and Christianity was introduced under the Merovingians.

About 750, the Duchy of Alsace was divided into two counties, Nordgau (Unterelsass) and Sundgau, the latter being mentioned in the Treaty of Mersen in 870. Historically then, Sundgau coincides with the lands of the counts of Ferrette and Habsburg, excepting the town of Mulhouse and its territories of Illzach and Modenheim (fr). Geographically, Sundgau denotes a more restricted area comprising the hilly country to the south of Mulhouse and reaching to the valley of Lucelle.

During the 9th century and the 10th century Sundgau was administered by the Lieutfried family. Following the breakup of Charlemagne's empire, the region entered a period of instability, culminating in the emergence of feudalism. From 925 on, the Sundgau belonged to the Duchy of Swabia; it remained a part of Swabia until the Duchy disintegrated in the 13th century.

In 1125, Frederic, son of Theodoric I of Montbéliard, inherited the south of Alsace and became count of Ferrette. So, from 1125 to 1324, a large part of the Sundgau was administered by the counts of Ferrette. Ulrich III (1310–1324) conquered the valley of Saint-Amarin but died with no male issue. His daughter Jeanne married Albert II, Duke of Austria in 1324, and the County of Ferrette fell to Austria and was integrated with the other Habsburg possessions in the area.

The Landgraviate of Sundgau (also known as Landgraviate of Upper Alsace), the successor of the Carolingian county, had been administered by the counts of Habsburg since 1135. They had owned the adjacent County of Sundgau even earlier. The Habsburgs enlarged their possessions in the area with numerous acquisitions in the following centuries, until by the mid-14th century almost all of the former Carolingian county was in the possession of Habsburg. Their consolidated territories in the area became known simply as the Sundgau, and belonged to the Austrian Circle of the Empire after 1512. The Habsburgian Sundgau was administered from Ensisheim by a bailli (bailiff or seneschal) and divided into four bailiwicks (Landser, Thann, Altkirch and Ferrette). Enguerrand VII, Lord of Coucy tried unsuccessfully to claim the Sundgau during the Gugler War of 1375.

As of 1500, the Austrian Sundgau encompassed most of the southern Alsace and was bordered by the following states (from the north, clockwise): Imperial City of Colmar, County of Württemberg, the Austrian Breisgau, the Margraviate of Baden, the Imperial City of Basel, the Bishopric of Basel, the County of Württemberg (County of Montbéliard), the Duchy of Lorraine, the Abbey of Murbach, and the Bishopric of Strasbourg (the Mundat). The Imperial City of Mulhouse formed an enclave surrounded by the Sundgau.

The Reformation did not trouble Sundgau, despite the proximity of Basle and Mulhouse. The country maintained its fidelity to the religion of the Habsburgs, Catholicism.

Commencing in 1632, the Thirty Years' War broke upon Sundgau, with a violence unprecedented in the history of the region. The Swedish, supported by France, invaded the country, pillaging and burning all in their path. In reaction, the inhabitants of the countryside revolted. But the rebellion was subdued, and the Swedes hanged the ringleaders from roadside trees. From 1634, the Swedes ceded their fortresses to the French, and in 1648 the war ended with the Treaty of Westphalia. The butcher's bill was disastrous - some parts of Sundgau had lost up to 80% of their population. The country became French, and in 1659, the counthood of Ferrette was granted to cardinal Mazarin (nominally by the then 21-year-old Louis XIV).

The beginning of the 18th century was a period of prosperity with the development of agriculture and the development of the textile industry. But economic and social conditions dissimproved in the second half of the century, with overpowering taxation, and occasional famines.

In 1789, the repercussions of the French Revolution reached Sundgau, and many conflicts arose in the townships, mainly due to the unpopularity of the

ruling classes. In 1790, Sundgau was included into the département of Haut-Rhin, and Altkirch became its principal town.

Order was restored during the Consulate and the Empire. Little changed during the 19th century, agriculture remaining the principal economic activity, despite the establishment of industries such as the Gilardoni tileworks in 1835 and the construction of Xavier Jourdain's looms in Altkirch.

As a result of the 1870 war, Sundgau was annexed to Germany. Economic development picked up, and the region opened up to the rest of Alsace, for want of trade with France.

The battles of the First World War commenced in Sundgau in August 1914. The French blew up the viaduct of Dannemarie, and the front stabilised and extended from the Vosges to the Swiss frontier. The population suffered artillery bombardments and, for fear of spying, many were evacuated into those communes untouched by war.

Sundgau reverted to France in 1918, but its reintegration posed several problems; those Alsatians who since 1870 had to speak German, now saw themselves obliged to express themselves in French. By way of derogation, German was taught in schools for three hours a week.

Between the wars, 56% of the population worked in agriculture, 28% in industry and only 7% in services.

In the Second World War after the declaration of war, the communes bordering on the Rhine were evacuated. The German army crossed the river on June 15, 1940. Following the Armistice of June 22, Sundgau was once again in German hands. Jews, North Africans and French-speakers were expelled to the free zone between it and Vichy France, while school children were forced to speak German and absolutely forbidden to express themselves in French. Communes were renamed, and youngsters enrolled in Hitler Youth from 1942. From then also, men born between 1914 and 1925 were drafted in the Wehrmacht.

General Jean de Lattre de Tassigny's troops reached the Sundgau in November 1944, with Seppois-le-Bas being the first. As after the first World War, language issues arose. From 1945 to 1984 the use of German in newspapers was restricted to a maximum of 25%.

Comté de Ferrette

https://fr.wikipedia.org/wiki/Comt%C3%A9_de_Ferrette



Au VIII^e siècle vit Boronus, propriétaire de toute la contrée nommée alors « Pagus Alsgaugiensis » ou « canton d'Elsgau ». Sa descendance n'est pas connue et un flou règne jusqu'à l'apparition de Louis de Montbéliard, dans le courant du XI^e siècle, qualifié de comte de Montbéliard, d'Altkirch et de Ferrette. Son petit-fils Frédéric I^{er} de Ferrette est considéré comme étant le bâtisseur du château. Il fait élever celui-ci à l'emplacement d'une tour d'observation construite par les Romains1.

Le comté de Ferrette (en allemand : Grafschaft Pfirt) est un ancien démembrement des domaines des ducs puis comtes d'Alsace, réalisé sous les carolingiens. Il dépendra du second royaume de Bourgogne, avant d'être réuni à l'Alsace, en 1032, après la mort de Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne. Malgré les tentatives de Rodolphe de Habsbourg pour que les comtes de Ferrette se reconnaissent comme mouvant de l'Empire, il n'en fut rien. Ces derniers jouissaient de tous les droits de souverains indépendants : d'ailleurs, lors de la vente du comté à l'évêché de Bâle en 1271, il n'y a aucune réserve indiquant un droit de suzeraineté de l'Empire ni même du comté de Bourgogne. Le comté de Ferrette n'était pas une entité compacte car il devait sa création au morcellement des terres d'Alsace, mais il avait réussi à s'agrandir au cours des siècles. Il correspondait aux territoires de trois seigneuries principales qui sont Ferrette, Altkirch et Thann, puis celles de Belfort, de Delle et de Rougemont ; son chef-lieu en était le Château de Ferrette1.

En 1048, Bruno d'Eguisheim-Dagsbourg, élu pape sous le nom de Léon IX, parent de Frédéric, marquis de Suse, fils de Louis de Montbéliard, vient au château consacrer la chapelle Sainte-Catherine. À cette époque, Thierry, fils de Louis de Montbéliard, dirige le comté de Ferrette avec l'aide de son frère, Frédéric. Ce dernier accompagnerait Léon IX lors de son retour à Rome et fondait, à Ferrette, un collège de chanoines de l'ordre de Saint Augustin. Plus tard, il épousait Agnès, fille de Pierre de Savoie et d'Agnès de Guinnes, obtenant ainsi le marquisat de Suse. À son décès, en 1092, il laisse trois fils dont Pierre, chassé d'Italie par Henri IV, se retirait à Lucelbourg, ses deux autres fils, Bruno et Sigefroid, entraient dans les ordres. Thierry I^{er} de Montbéliard avait neuf enfants dont Thierry II et Frédéric I^{er} qui gouverneront le comté de Ferrette conjointement jusqu'en 1125, où les titres des deux frères ne sont plus confondus, Frédéric portant seul celui de comte de Ferrette1.

Le domaine de Frédéric Ier de Ferrette comprend une grande partie de Sundgau, originellement partie intégrante de l'Austrasie avant que celle-ci ne soit divisée entre la Basse-Alsace, nommée Nordgau, et la Haute-Alsace nommée, Sundgau. Ce découpage devait donner des droits à Frédéric sur le pays de Porrentruy et la vallée de Delémont. Frédéric établit sa résidence à Ferrette et, avec le consentement de sa seconde femme et de son fils, Louis, il fonde le monastère de Feldbach (sur le territoire de Vieux-Ferrette) vers 1144. Dans le même temps, il fait bâtir une église qui deviendra le lieu de sépulture de plusieurs des membres de cette famille. Après le décès de son beau-frère, Hugues Ier de Vaudémont, il hérite d'une partie des terres d'Eguisheim¹.

En ce XIIe siècle Louis, fils de Frédéric, est souverain de Grandval qui était passé des mains des comtes d'Alsace à celles d'une branche des comtes d'Eguisheim. Il semble que ce soient les comtes de Sogren qui tenaient l'avouerie de ce fief, ceux-ci étaient seigneurs des terres situées au sud de celles de Ferrette et possédaient l'avouerie du Sornegau (région de Delémont). Le dernier comte de Sogren laissait deux filles dont l'une, Berthe, épousait un comte de Thierstein et l'autre, Agnès, se mariait à Louis de Ferrette. Cette union fait venir pour un temps dans la maison de Ferrette le château de Sogren, l'avouerie du Sornegau et celle de Grandval.

Frédéric II de Ferrette, petit-fils de Frédéric Ier de Ferrette, eut deux fils Ulrich et Louis. Le premier se voit confier le Landvogt, ou bailliage, d'Alsace par le jeune empereur Frédéric II du Saint-Empire. Ce titre place Ulrich presque à égalité du Landgrave car il ne dépendait pas de lui. Des tensions s'élèvent en ce XIIIe siècle entre les comtes de Montbéliard et ceux de Ferrette pourtant parents. La cause en était la mauvaise délimitation des deux territoires du côté de Belfort où le comte de Montbéliard faisait élever un château, en réponse celui de Ferrette avait érigé une bretèche à Delle. Il fallut l'intervention du cardinal Conrad d'Urach, beau-frère de Frédéric II, pour aplanir les difficultés et convenir d'un traité d'alliance le 15 mai 1226 symbolisé par le mariage de Thierry III de Montbéliard avec Adélaïde de Ferrette. Les deux parties décidaient aussi que Frédéric abandonnerait au comte de Montbéliard le château de Montfort (bâti sur la colline de la Miotte à Belfort) et l'avouerie de Delle. Cette querelle à peine réglée une autre s'élevait avec l'évêque de Strasbourg Berthold Ier de Teck, parent lui aussi des comtes de Ferrette par la maison de Zähringen. Ce prélat voulait reprendre ses biens dans la maison de Dabsbourg et se heurtait aux refus de la maison de Lignange ; aussi il mettait le siège devant Eguisheim s'attirant par la-même la colère des comtes de Ferrette qui avaient des biens dans cette ville. Alors que la guerre faisait rage l'évêque s'avançait jusqu'à Vieux-Brisach (Allemagne) afin d'affronter le comte de Ferrette positionné entre Hirtzfelden et Blodelsheim. Le comte de Ferrette était mis en déroute laissant la région en proie aux brigandages¹.

Le comte Frédéric II mourait en 1233 de la main de son fils après que tous deux eurent une violente dispute liée à leur condamnation à la peine du harnescar (elle consistait en général dans l'obligation de parcourir processionnellement une certaine distance, en portant sur les épaules un chien, s'il s'agissait d'un haut baron, une selle de cheval, si c'était un simple chevalier, un gros missel, pour un ecclésiastique et une pièce de charrue pour les simples vassaux). Ils avaient été condamnés pour avoir fait arrêter et enfermer au château Altkirch l'évêque de Bâle Henri de Thun auquel ils contestaient la propriété de deux villages. Longtemps ce fut Louis, dit "Grimel", d'un caractère violent, qui fut accusé du crime jusqu'à la découverte d'un acte conservé par l'abbaye de Lucelle : "En présence de Dieu et de Marie sa mère, Nous Ulric, comte de Ferrette, faisons connaître que le meurtrier de notre père Frédéric, n'est point notre frère Louis que nous avons accusé injustement, et exclu de sa succession à cause de la malédiction paternelle, mais nous Ulric.

Que Dieu nous absolve de ce parricide, et aussi de la mort de Rodolphe, comte de Sogren ; c'est pourquoi, parvenu à la fin de nos jours, nous déclarons tous nos péchés à R. Bénédicte qui écrit ma confession pour qu'elle soit un monument de mon crime et de ma vraie pénitence. En témoignage de ces choses, la présente charte est munie de notre scel. Donné l'an du Seigneur M.CC.LXXV, la veille des calendes de février". Néanmoins, pendant de longues années, Louis accepta de porter l'accusation du parricide et de quitter le château familial pour se retirer dans celui de Porrentruy. Selon les lois allemandes et un capitulaire de Lothaire, les crimes commis par un noble ayant droit de justice sur ses terres ne pouvaient être jugés que par tous les membres de sa propre famille. Privé d'une importante partie de son héritage et excommunié après l'enlèvement de l'évêque de Bâle, Louis décidait de partir à Rome rencontrer le pape pour solliciter l'absolution de ses fautes. Arrivé à Rieti, en Italie, le 18 août 1236 il ne put aller plus loin tant le voyage l'avait épuisé. Le souverain pontife avait envoyé à sa rencontre deux prêtres auprès de qui Louis se confessait et promettait de se soumettre à toutes les peines prononcées contre lui. Les deux prêtres l'absolvaient avec l'accord du pape et deux jours plus tard Louis décidait non sans avoir fait son testament : "Je, Louis comte de Ferrette, absous par frère Gottfried et frère Raynald, pénitencier du pape, de toutes excommunications dont je me sentais frappé, sain d'esprit mais infirme de corps, ne voulant pas mourir ab intestat, je déclare faire mon testament noncupatif devant l'archiviste et les témoins à cet effet. Je constitue l'église de Rome pour héritière de tous les biens meubles et immeubles qui peuvent m'appartenir de droit, quels qu'en soient les détenteurs, que ces biens soient des châteaux, des villages, des hommes et des vassaux, ou toutes autres choses, ne réservant que deux seuls villages, Hagenthal et Durlisdorf avec toutes leurs dépendances, dans le diocèse de Bâle, et je lègue ces deux

villages à ma femme. De plus je veux et je statue que, d'après les ordres du seigneur pape et sur de justes réclamations, on répare avec mes biens tous les dommages que j'ai causés personnellement ou par mon autorité, et qu'avec le restant de ma fortune, il envoie des gens de guerre au secours de la terre sainte. C'est là mon dernier testament et je veux qu'il soit stable et perpétuel"1.

La succession

Le 15 janvier 1271 le comte Ulrich, fils de Frédéric II de Ferrette, avec l'accord de son fils Théobald vendait à l'évêque de Bâle Heinrich III von Neuenburg-Erguel : "l'église, le château et la ville de Ferrette, le château de Sogren, Blochmont, Læwenbourg, Mœrsperg, Liebstein, le château et la ville d'Altkirch, Ammertzwiler, Spechbach, Hohennach, Wineck, la courtine de Cernay et ses attenances tant au-dessus qu'au-dessous de la ville, avec ses juridictions et districts et tous les droits, de même que ses vassaux et ministériels, ainsi que les courtines de Dirlinsdorf, de Bouxwiller, de Riespach, d'Altkirch avec les mairies qui en dépendent ; Spechbach, Ammertzwiler, Burnhaupt, Schweighausen, les villes de Thann et de Dannemarie, avec les hommes, les avoueries, les mairies, les vignes, les champs, les prés, les pâturages, les forêts, les eaux et cours d'eau, les moulins, les étangs, les lieux cultivés et incultes, les districts, honneurs, juridictions et toutes les dépendances quelconques et droits de propriétés appartenant au vendeur, de quelle nature qu'ils soient, excepté le château de Schœnenberg et la courtine d'Ilfurt, pour la somme de 850 marcs d'argent, et que lui et son fils Théobald reprennent aussitôt ces biens en fief de l'église de Bâle, lui promettant solennellement que ni lui ni ses successeurs n'aliéneraient ces domaines en sorte de prejudicier à l'église de Bâle, sous peine d'excommunication"1.

Ulrich II de Ferrette, qui avait succédé à son père Théobald, était inquiet au sujet de ses terres qu'il tenait de l'évêque de Bâle car depuis neuf ans qu'il était marié il n'avait que deux filles et logiquement ce fief serait retiré des domaines de Ferrette et retournerait à l'évêché. Il rencontra donc, le 30 mai 1318 à Delémont, l'évêque Gerhard von Wippingen ; celui-ci, en reconnaissance des services qu'Ulrich lui avait rendus, consentait à reconnaître comme apte à succéder à leur père Jeanne et Ursule. Dans le même temps Ulrich en profite pour s'associer avec l'évêque afin d'acheter un tiers de la succession de Berthold, comte de Strasberg et marquis de Bade1.

Jeanne de Ferrette épouse d'Albert II d'Autriche en 1324 et deux jours après l'inhumation d'Ulrich II sa veuve transfère à son gendre le riche héritage de Ferrette. En le recevant Albert II jurait de protéger les biens que sa belle-mère avait gardés, c'est-à-dire Granges, Rougemont, les vallées de Traubach et de Soppe ainsi qu'Uffholtz. C'est ainsi qu'Albert II entre en possession

des immenses terres du comté de Ferrette et les réunit à ses propres possessions formant ainsi ce qui s'appelait alors l'Autriche antérieure. Après la mort d'Albert c'est son fils Rodolphe IV qui prend le titre de comte de Ferrette1.

Pendant plus de trois siècles (1324-1648) le comté de Ferrette appartient aux Habsbourg.

En 1469, l'archiduc Sigismond d'Autriche l'engagea, comme toutes ses possessions en Alsace, au duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, qui le fit administrer par son bailli, Pierre de Hagenbach. La tyrannie de ce dernier y ayant fait éclater une révolte2 (1474), le comté revint à la maison d'Autriche ; il fut compris comme les possessions autrichiennes dans l'héritage de Ferdinand Ier du Saint-Empire, du partage de 1522 entre ce prince et son frère Charles Quint. Depuis lors, « comte de Ferrette » n'est pratiquement plus qu'un titre nobiliaire.

La fin de la Guerre de Trente Ans par le traité de Westphalie (1648) provoqua le démantèlement de l'Autriche Antérieure dont dépendait la Haute Alsace. La France devait recevoir le comté de Ferrette mais il y eut contestation ; le comté ne fut définitivement cédé qu'en 1650. Reconnaisant, Louis XIV, le donna à Jules Mazarin en 1659 : « Les grands signalez et recommandables services rendus à nostre personne et à nostre estat, par nostre très cher et très amé Cousin le Cardinal Mazarin3. » Le cardinal reçut aussi le comté de Belfort, la seigneurie de Delle, les terres et seigneuries de Thann et d'Altkirch ainsi que la seigneurie d'Issenheim

Le titre revint aux Mancini par le mariage de Hortense Mancini, nièce du Cardinal Mazarin, avec Armand Charles de la Porte. Le Cardinal imposa au jeune époux d'abandonner son nom et ses Armes pour celles de Mazarin. Il obtint ainsi en héritage son immense fortune. En 1777, Louise-Félicité-Victoire d'Aumont-Mazarin, descendante de la nièce du Cardinal, épousa Honoré IV Anne-Charles-Maurice, duc de Valentinois et prince de Monaco. Aujourd'hui encore les princes de Monaco portent le titre de comte de Ferrette et ne dédaignent pas de temps à autre se faire acclamer par la population tout heureuse de les recevoir. (Voir les différents titres des Grimaldi.)

Les familles nobles de Ferrette

Le titre de seigneur puis comte de Ferrette sera donné à un membre de la famille de Montbéliard en la personne de Frédéric (? - 1092), aussi marquis de Suze, puis d'une façon formelle à Frédéric Ier de Ferrette (? - 1160). Parallèlement à ces seigneurs il existait une famille noble originaire de Ferrette dont les plus anciens membres trouvés sont Sigefrid et Adelbert cité dans l'acte de fondation de l'abbaye de Lucelle en 1123. Plus tard en 1144

lors de la fondation du monastère de Feldbach (sur le territoire de Vieux-Ferrette) il est cité Otton de Firretho, Valo, Reibold et Ulrich comme "dommus" ou chevalier de Firretho. Reibold sera "ministrel" de Louis de Ferrette. En 1213 un Rodolphe de Ferrette, fils de Luitfried, apparaît comme tenant un fief du comte de Thierstein. Cinq ans plus tard un Bourcard de Ferrette était petit-fils de Bourcard d'Asuel. Au XIVe siècle vivait un moine de Lucelle nommé Pierre de Ferrette et Ulrich II transigeait au sujet du château de Liebstein avec les chevaliers Théobald et Ulrich de Ferrette. Cet Ulrich, par ailleurs fils d'Ulmann de Ferrette, était un noble distingué du Sundgau et possédait l'avocatie du Brisgau alors que son père était avoué du Sundgau. Le petit-fils D'Ulmann, Pantaléon, eut deux fils Théobald et Ulrich qui seront les souches de deux familles nobles du nom de Ferrette. La première prenait le nom de son fondateur Théobald et s'éteignait en 1720 à la mort de François Théobald de Ferrette. La seconde dite "Ulricienne" se divisait encore en deux branches vers 1576 sous le titre de Ferrette de Carolsbach et de Ferrette de Florimont. Reinhard de Ferrette de Carolsbach était titré baron par Ferdinand III. Il eut trois fils : Ferdinand-Ignace fut chanoine d'Aichstadt, Antoine fut chevalier teutonique et Jean-Baptiste perpétua le nom ; le fils de ce dernier, François-Antoine baron de Ferrette épousait en 1741 Françoise de Reinach-d'Obersteinbrunn. Une autre branche apparaît vers la fin du XVe siècle sous le nom de Ferrette-Zillisheim dont un membre, Jean-Adam de Ferrette-Zillisheim, était conseiller de l'archiduc d'Autriche et bailli du Sundgau. Cette branche devait s'éteindre vers 1721. Les armoiries des barons de Ferrette étaient : De sable au lion à une ou deux queues d'argent, lampassé et armé de gueules et couronné d'or. En 1480 le cimier était "un buste d'homme vu de profil, de sable, figure en carnation et coiffé d'un bandeau d'argent", plus tard ce sera "un buste de lion d'argent, armé et lampassé de gueules, couronné d'or"1.



Château de Ferrette

https://fr.wikipedia.org/wiki/Ch%C3%A2teau_de_Ferrette

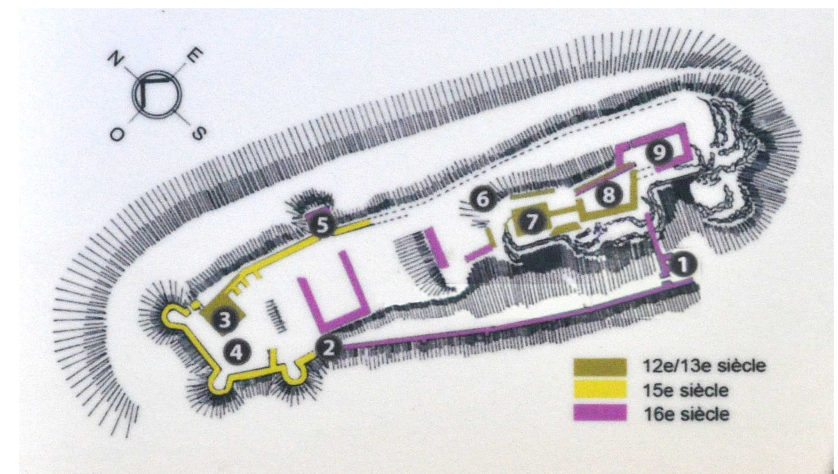
Le château de Ferrette est un château fort médiéval situé à Ferrette, Haut-Rhin (Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine).

Historique



C'est sur un piton rocheux qui culmine à 612 m d'altitude, surplombant la ville de Ferrette, que Frédéric Ier de Ferrette, fils de Thierry Ier, comte de Monbéliard, fit bâtir le château de Ferrette. Chef-lieu du comté de Ferrette sa

première mention est datée de 1144 comme résidence principale des comtes de Ferrette mais il semble exister en tant que tel depuis 10402. Construit sur les fondations d'une tour d'observation romaine2.



En 1103 Frédéric de Montbéliard, hérite, de son père des terres d'Alsace supérieure, et s'installe dans le château vers 1125. Devenu Frédéric de Ferrette il fonde le comté de Ferrette qui sera l'une des plus puissante

seigneuries de Haute-Alsace durant le Moyen Âge tant et si bien que de 1105 à la fin du XIII^e siècle, le comté de Ferrette est pratiquement un État souverain. Axé à l'origine sur le Sundgau occidental, le comté s'étendit déplaçant progressivement son centre vers Altkirch puis Thann. Il meurt vers l'année 1168.

Son fils Louis lui succède mais décède lors d'une croisade à laquelle il prit part en 1189.

Le petit-fils de Louis, Frédéric II prend la relève. Il fera fructifier ses terres au point de susciter la convoitise de l'Évêque de Bâle avec qui il aura de nombreux conflits. Il sera assassiné en 1233, officiellement par son fils Louis III qui sera accusé de parricide et excommunié. Son autre fils, Ulrich prend le pouvoir et vend son domaine, le château et la ville de Ferrette, à l'évêque de Bâle en 1271 devenant ainsi son vassal comme le seront son fils Thiébaud et son petit-fils Ulrich III.

Ce n'est que six siècles plus tard que l'on découvrira un parchemin contenant l'aveu, par lequel Ulrich II, avoue l'assassinat de son père. Ce parchemin s'avèrera être un faux. Voici ce qu'en dit l'historienne Gabrielle Claerr-Stamm :

"L'historien Auguste Quiquerez fabriqua au XIX^e siècle, une fausse confession par laquelle Ulrich II, frère de Louis le Féroce, s'accusait du meurtre de son père ! Il fallut plus d'un siècle et la perspicacité de l'historien Christian Wilsdorf pour dévoiler la supercherie." (Si Ferrette m'était "comté")

[ed Note: I have included Quiquerez's history starting page 148 in this volume. Pages 188-190 contain the false description of the confession.]

À la mort d'Ulrich III, le 10 mars 1324, sa fille Jeanne de Ferrette hérite du Comté de Ferrette. Elle épouse l'Archiduc Albert de Habsbourg qui intègre ainsi le comté de Ferrette à l'Autriche qui le fera gérer par des administrateurs nommés par les Empereurs et son histoire se confond avec l'Autriche antérieure.

Vers 1446 le château est rénové, reconstruit en 1488 et agrandi en 1552 puis de nouveau modifié, par les archiducs d'Autriche, entre 1571 et 1615, afin de l'adapter aux armes à feu.

En 1469, à la suite du traité de Saint-Omer, Ferrette est cédé par Sigismond d'Autriche à Charles le Téméraire qui y établit Pierre de Hagenbach comme gouverneur³.

Donné en bailliage aux seigneurs Reich de Reichenstein en 1504, qui y règnent en despotes, le château passe aux mains d'une famille de banquiers; les Fugger d'Augsbourg, de 1540 à 1567, qui font construire un rempart reliant le château-haut au château-bas et est transformé en garnison. Il est habillé de fortifications et complété de profond fossés, ce qui s'appelle alors le château inférieur est flanqué de tours demi-rondes².

En 1632, durant la guerre de Trente Ans, les troupes suédoises prennent le château, défendu par Jean Adam de Ferrette⁴, et s'installent dans la région. Deux ans plus tard, les paysans en révolte chassent la garnison suédoise qui revient immédiatement avec des renforts, prennent le village, le pille, le saccage, pourchassent les habitants puis détruisent les fortifications. Le château supérieur quant à lui subit de gros dommages.

Ceci ne pourra pas l'empêcher de tomber entre les mains d'une troupe de soldats suédois du Rheingrave Erlach², en 1632, durant la guerre de Trente Ans, malgré sa défense assurée par Jean Adam de Ferrette⁴. Deux ans plus tard, les paysans en révolte chassent la garnison suédoise du château qui revient immédiatement avec des renforts. Ils prennent le village, le pille, le saccage, pourchassent les habitants puis détruisent les fortifications. Le château supérieur quant à lui subit de gros dommages.

En 1635, c'est au tour des troupes françaises d'attaquer le château. Une fois pris il est en partie brûlé et détruit. Seule la partie basse sera restaurée.

Le 24 octobre 1648, par les traités de Westphalie et de Münster qui mettent fin à la guerre de Trente Ans, les terres et seigneuries des Habsbourg, en Alsace, passent aux mains du Roi de France.

En 1651, Jean Adam de Ferrette cède ses droits de propriété à son fils Philippe Jacques de Ferrette qui épouse Marie-Anne de Schoenau.

En 1659, Louis XIV donne plusieurs seigneuries à son premier ministre Mazarin dont la seigneurie de Ferrette. Le château devient peu-à-peu comme ruine. Mazarin l'offre, ensuite, à sa nièce dont le mari prend les titres de Duc de Mazarin et comte de Ferrette. Ces titres seront transmis à ses héritiers qui existent toujours en la personne de S.A.S. le prince de Monaco qui porte toujours le titre de comte de Ferrette.

En 1671 le fils aîné de Philippe Jacques de Ferrette, Jean-Joseph de Ferrette, hérite du château.

En 1721, Marie-Anne de Ferrette⁵ épouse de Jean-Jacques Nicolas Reich de Reichenstein en devient héritière à la mort de son père, Jean-Joseph. Par la

suite, elle vend le château à la branche Ferrette-Carspach. François Antoine de Ferrette-Carspach fait démolir le château haut totalement en ruine.

En 1777, la seigneurie passe aux mains d'Honoré IV prince de Monaco qui devient propriétaire du domaine de Ferrette par son mariage avec Louise d'Aumont, héritière de Mazarin. L'actuel prince de Monaco en est toujours comte.

Le 29 juillet 1789, lors de la « Grande Peur », le château bas est pillé et incendié par des paysans révoltés venant de la vallée de Saint Amarin. Il est, dès lors, totalement abandonné et sert de carrière de pierre.

Dans son roman, Anne de Geierstein, écrit en 1829, Walter Scott fait figurer le château de Ferrette et les méfaits de Pierre de Hagenbach, qui fut décapité pour ses nombreuses exactions.

En 1838, le château est vendu à Jean Zuber, riche industriel et fabricant de papier peint à Rixheim, qui est classé monument historique en 1842.

En 1862, le château était possession de la famille Zuber de Rixheim.



Château de Landskron

https://en.wikipedia.org/wiki/Ch%C3%A2teau_de_Landskron

The Château de Landskron (or Landskron Castle) is situated in the southern

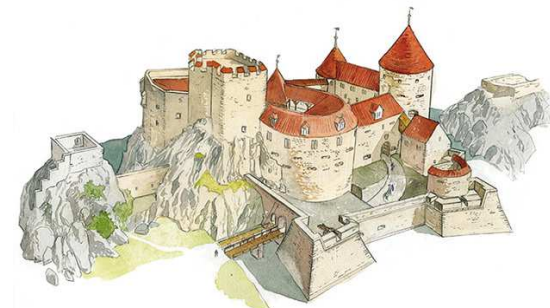


part of Alsace, in the east of France, a few footsteps away from Switzerland, in the commune of Leymen. The village situated at the north of the ruin, Leymen, in the département of Haut-Rhin, lies in France while Flüh, at the south east foot of the ruin, is in Switzerland.

The castle was built before 1297. Several disputes concerning the ownership have been reported. It was widely extended in 1516. After 1665 Vauban rebuilt the fortress, converting the keep to a state prison for political prisoners and for the mentally ill. Bernard Duvergez a courtier at the French court, was held there from 1769 until 1790 when he was discovered by revolutionaries looking for political prisoners. He died while waiting for them to find him a better place. He is the subject of a local romance: The prisoner of Landskron

The castle survived the revolution, whereas the houses of the rich in Leyman were burnt. The castle was destroyed in 1813 by the Austrian and the Bavarian armies fighting against Napoléon Bonaparte.

After that time it was a ruin. In the 1970s, the former owners installed a colony of monkeys into the ruins. Since 1984, the castle has belonged to the Association pour la Sauvegarde du Château de Landskron (Association for the Protection of Landskron Castle) and was partly restored in 1996. Further restoration work is planned.



Château de Morimont

https://fr.wikipedia.org/wiki/Ch%C3%A2teau_du_Morimont



Le château du Morimont se trouve sur la commune d'Oberlarg (Haut-Rhin) sur une colline à 522 m d'altitude en région Grand Est, France, à 1 km de la frontière suisse, entre Oberlarg et Levoncourt, à 45 km à l'ouest de la ville de Bâle, à 40 km au sud-ouest de la ville de Mulhouse. Il fait l'objet d'un classement

au titre des monuments historiques depuis octobre 1841.

Histoire

Le château du Morimont qui est mentionné pour la première fois en 1183, est attesté en 1271 quand le comte de Ferrette en fait oblation à l'évêque de Bâle.

Tout comme les châteaux de Ferrette et du Landskron, le château du Morimont passe sous possession des Habsbourg et son histoire se confond avec l'Autriche antérieure.

Il est détruit par le tremblement de terre de Bâle en 1356 et ce sont les Morimont, vassaux des Ferrette qui le reconstruisent dont Pierre de Morimont en sera le plus illustre seigneur. Celui-ci le transformera en une forteresse adaptée aux armes à feu. Après la mort de Jean-Jacques de Morimont, entre 1533 et 1538, la famille connaissant des difficultés financières le vend aux comtes d'Ortenbourg Salamanca en 1582.

Lors de la guerre de Trente Ans, il est occupé, en 1632, par les Suédois puis totalement détruit par les Français le 2 avril 1635. En 1641 le roi Louis XIV en fait don à la famille de Vignacourt qui le conserva jusqu'à la Révolution.

En juillet 1826, le château de Morimont entre dans l'histoire du canton du Jura. Xavier Stockmar, Olivier Seuret, Auguste et Louis Quiquerez s'y retrouvèrent et ils firent le serment de « délivrer le Jura de l'oligarchie bernoise ». Cet acte fut le point de départ de la lutte qui mena en 1979 à la création de la République et Canton du Jura, 23^e canton suisse.

Le château a servi de carrière de pierre jusqu'en 1864 date à laquelle Auguste Quiquerez dirige des travaux de restauration. En 1870, la famille Viellard, riches manufacturiers originaires de Morvillars dans le Territoire de Belfort achetèrent le domaine qui leur appartient toujours. La conservation du site est assurée par le Conseil général du Haut-Rhin qui y effectue des travaux de restauration actuellement en cours.

The first documented mention of the castle is from 1271 when the count of Ferrette made an oblation to the bishop of Basel. It was occupied by, and takes its name from, the Morimont family, vassals of the Ferrettes and later the Habsburgs. A war with Basel and the Swiss led to the destruction of the castle some time between 1445 and 1468. It was rebuilt by the Morimonts in the 15th and 16th centuries with seven artillery towers. In 1582 they sold it to the counts of Ortenbourg Salamanque who kept it until the Thirty Years' War during which it was destroyed by French troops in 1637. In 1641, Louis XIV gave it and the manor to the Vignacourts, who stayed until the French Revolution. It subsequently belonged to Jean Bruat, Aaron Meyer and, from 1870, the Viellard family.



Histoire et légendes de Thann

<http://www.ville-thann.fr/Culture-Tourisme-Patrimoine/Histoire/Histoire-et-legendes>



Historiquement, la ville de Thann s'est développée à la suite de l'installation d'un péage à l'entrée de la vallée de la Thur par les Comtes de Ferrette, une des trois grandes familles de la noblesse alsacienne descendant de Charlemagne. Les ruines de leur château dominant toujours la ville : c'est l'Engelbourg appelé aussi « Œil de la Sorcière ».

La dernière héritière des Comtes de Ferrette, Jeanne épouse Albert II, le Sage, Archiduc d'Autriche en 1324. Ainsi les possessions des Ferrette entrent dans le giron de la Maison d'Autriche et y demeurent jusqu'à la fin de la guerre de Trente Ans, où le Roi de France Louis XIV récupère les territoires de «l'Autriche antérieure» lors du traité de Westphalie en 1648.

Entre-temps, les Archiducs d'Autriche, souvent à cours d'argent ont engagé ces terres du Sundgau aux Bourguignons et notamment à Charles le Téméraire (1469-1474).

Pour récompenser le Cardinal Mazarin de tout ce qu'il a fait pour la couronne, Louis XIV lui fait don des anciennes possessions autrichiennes (1658). Par le jeu des alliances c'est aujourd'hui le Prince Albert II de Monaco, Prince Grimaldi, qui possède le titre de Comte de Thann.

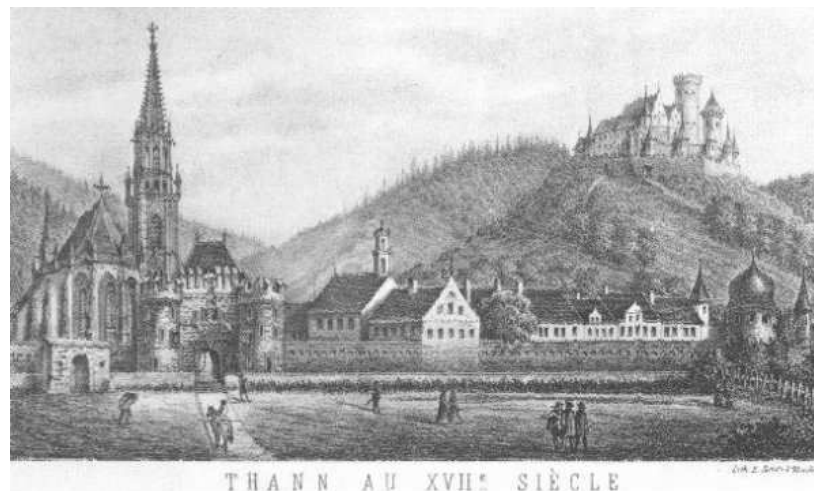
Le miracle du «pouce et de l'anneau» a rapidement drainé de grandes foules, surtout des régions de la mer Baltique, vers la petite bourgade qui se développe et s'entoure de remparts.

En 1324, commence la construction de la magnifique Collégiale Saint-Thiébaud, pur joyau de l'art gothique en Alsace (toutes les phases de l'évolution du style sont représentées). Cette construction est achevée en 1516 par l'architecte et maître d'oeuvre bâlois Rémy Faesch. Durant toute cette période, la cité vit des revenus du pèlerinage et de la culture de la vigne qui s'étend sur tous les coteaux et jusqu'en plaine.



Chaque année, depuis le milieu du XVI^e siècle, la cité commémore «le prodige», en célébrant la « Crémation des trois sapins », au soir du 30 juin.

Les Habsbourg accordent aux habitants de la bourgade érigée en ville bon nombre de chartes : un blason, un sceau, le droit de battre monnaie, des foires.



Avec la Réforme qui n'a pourtant pas atteint Thann, l'attrait (et les revenus) du pèlerinage ont périclité et la cité vivote jusqu'à la Révolution.

En 1785, Pierre Dollfus crée la première industrie de toiles peintes. La présence d'une eau abondante, d'une main d'oeuvre nombreuse et habile incite des familles aisées à investir dans l'installation d'industries textiles (filature et tissage de coton surtout). Désormais, durant tout le XIX^e siècle et jusque dans les années 1960, Thann vivra au rythme du textile.

En 1808, Philippe-Charles Kestner, un Hanovrien, établit à Thann une industrie de produits chimiques pour répondre aux besoins du textile. Cette fabrique est aujourd'hui la plus ancienne usine de produits chimiques d'Europe fonctionnant sur le lieu de sa création. Le 1^{er} septembre 1839 est inaugurée la ligne de Chemin de fer de Mulhouse à Thann. C'est la 3^e ligne de chemin de fer de France ouverte au trafic passager. Elle a été financée par les industriels locaux.

La ville de Thann développe aujourd'hui des activités tertiaires et touristiques. L'hôpital Saint-Jacques est le plus grand employeur de la commune. Une zone d'activités intercommunales dynamique s'est

développée à l'entrée de l'agglomération à Vieux-Thann. Une deuxième zone intercommunale est en préparation à Aspach-le-Haut.

La guerre de 1870 et la défaite française à Sedan ont conduit au rattachement de l'Alsace-Lorraine au IIe Reich allemand ce qui a bousculé et modifié considérablement les circuits économiques. Bon nombre de Thannois ont opté pour la France et ont quitté l'Alsace.

La ville de Thann fut libérée par une des premières offensives françaises sur le front des Vosges le 7 août 1914 et devint, pendant 4 ans, la capitale de l'Alsace libérée. Elle a subi de graves destructions car le front s'était stabilisé aux portes de la ville. Elle eut l'honneur de nombreux visiteurs de marque : le Président de la République Raymond Poincaré, le Président du Conseil Georges Clémenceau...

Juin 1940 vit le retour des Allemands et une nouvelle annexion. Les Thannois ont eu beaucoup de mal à supporter cette nouvelle épreuve et certains d'entre eux ont créé des mouvements de résistance dès l'été 40 (d'où le monument à la résistance alsacienne au Staufen).

Outre la Collégiale Saint-Thiébaud, il convient de remarquer la Cabane des Bangards, près du Relais Culturel. De nombreuses rues et maisons bourgeoises valent le détour, notamment l' Hôtel de ville, construit selon des plans dressés par J.B. Kléber (le futur général), la Maison de l'Architecte, la Tour des Sorcières...

Malheureusement les destructions des «modernistes» du XIXe siècle ont été fatales à un certain caractère moyenâgeux de la cité qui y a perdu ses remparts, ses portes monumentales, sa chapelle Saint-Michel, ses couvents.

Le Musée de l'ancienne Halle aux blés (16ème siècle) conserve les traces de ce riche patrimoine.



Vieux Thann

Château d'Engelbourg

http://www.chateauxfortsalsace.com/?page_id=2754

Château d'Engelbourg

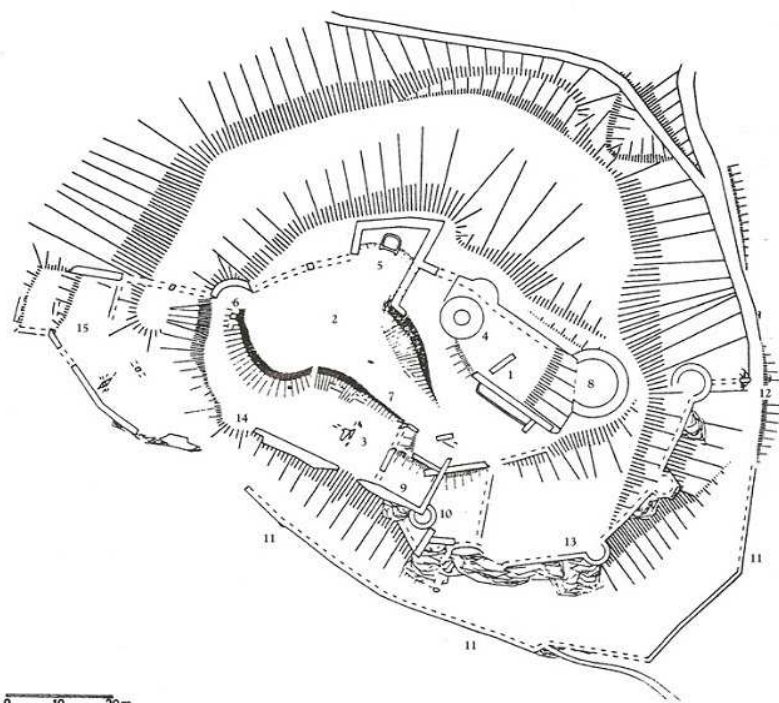


Le château de Thann, plus connu de nos jours sous le nom d'Engelbourg, occupe le sommet du Schlossberg à 443 mètres d'altitude, dominant la ville de 100 mètres. Sa construction par les comtes de Ferrette se place avant 1234. Il s'agit pour eux d'imposer un péage sur l'importante route qui mène au col de Bussang vers la Lorraine. A cette date est alors question d'un vieux et d'un nouveau château de Thann, ce qui a fait chercher un premier château des sires de Ferrette à Vieux-Thann (parfois localisé par erreur sur le rocher dit Drachenfels) ; il se pourrait que l'on ait cherché à distinguer deux parties de l'Engelbourg, l'une étant nouvellement construite (probablement désignée par «novum suburbium de Thanne» en 1225). En fortifiant la ville en 1290, les Ferrette assurent leur mainmise sur l'entrée de la vallée.

En 1324, Thann et son château entrent dans les possessions autrichiennes (Habsbourg) par le mariage de Jeanne de Ferrette avec Albert II le Sage. Le château, modernisé aux XIIIe-XIVe siècles, tombe aux mains de Charles le Téméraire lorsque les Bourguignons tentent de se constituer un domaine à l'ouest du Rhin afin de relier leur duché de Bourgogne à leurs possessions en Flandres. Les Bourguignons rédigent, en 1471/1473, un rapport sur l'état de la place soulignant qu'il a mal été entretenu: les toitures de tuiles ou de bardeaux sont en mauvais état et les remparts sont dépourvus de pièces d'artillerie. Entre 1557 et 1672, le site fait l'objet de travaux ; il échut, en

mauvais état, au cardinal Mazarin en 1658. Mais, en 1673, alors que le Traité de Westphalie (1648) avait repoussé la frontière des Vosges jusqu'au Rhin, Louis XIV en ordonne le démantèlement, l'Engelbourg n'ayant plus d'intérêt stratégique. Lors de la destruction du donjon circulaire par les mineurs mandatés par l'intendant Poncet de La Rivière, celui-ci se brise en plusieurs tronçons. L'un d'eux, coincé au sommet du rocher, est surnommé « l'œil de la sorcière » et fait la célébrité de la ruine.

En 2013, une association des amis de l'Engelbourg s'est créée. Elle a vocation à assurer la préservation et l'animation du site. www.engelbourg-thann.fr



Plan par M. Ehretsmann

1. Haut-château (avant 1234). Il se constitue du donjon circulaire et d'une enceinte de plan rectangulaire flanquée, au nord, d'une tour semi-circulaire massive. Son accès se trouvait vraisemblablement dans l'angle sud-est de l'enceinte. Il n'est pas à exclure que cette partie soit le château du XIIIe siècle.

2. Cour haute (fin XIIIe siècle).
3. Emplacement des caves du logis seigneurial (fin XIIIe siècle).
4. Donjon circulaire (avant 1234). Son diamètre est de 7,50 mètres et l'épaisseur de ses murs est de 2,50 mètres.
5. Puits. Cité en 1577, il est approfondi en 1621 pour augmenter son débit, surtout en été, mais les travaux sont interrompus.
6. Bastion d'artillerie (XVe-XVIe siècles) s'appuyant sur l'enceinte de la fin du XIIIe siècle.
7. Emplacement d'un important logis seigneurial (fin XIIIe siècle). C'est très certainement ce logis qui est appelé « maison du duc » en 1473.
8. Bastion d'artillerie (XVe-XVIe siècles).
9. Vestige d'un mur en pierres à bosse (avant 1234). Il peut aussi bien correspondre à l'angle d'un mur d'enceinte qu'à celui d'un bâtiment.
10. Tour de flanquement du logis seigneurial (fin XIIIe siècle). Il est possible qu'elle abritait une chapelle au XVIIe siècle. Au sud-est, une tour de flanquement semi-circulaire défendait une porte, équipée d'un pont-levis, qui barrait l'accès au reste du château.
11. Mur d'enceinte extérieur (fin XIIIe siècle). L'angle sud-est est moderne.
12. Entrée (fin XIIIe siècle).
13. Enceinte avec tours de flanquement semi-circulaires (XVe –XVIe siècles).
14. Emplacement de l'accès à la cour haute (fin XIIIe siècle). A droite en entrant se trouvait l'extrémité d'une longue et étroite aile du logis seigneurial. Là pouvait se trouver la chapelle Sainte-Catherine citée en 1304.
15. Cour (fin XIIIe siècle).

Crédits : N. Mengus (textes) – M. Ehretsmann (plan) – Katia Karli (dessin)

L'Histoire d'Altkirch

<http://www.mairie-altkirch.fr/La-ville/Decouvrez-AltKirch/L-histoire-d-AltKirch>



Bienvenue à Altkirch, petite cité médiévale située sur un éperon rocheux. La capitale sundgauvienne s'offre à vous avec son circuit du patrimoine.

Son patrimoine bâti actuel a trait à l'histoire de la ville elle-même, depuis qu'Altkirch existe comme lieu de culte et comme bourg fortifié.

La ville est construite par les comtes de Ferrette au début du 13ème siècle. Elle est acquise, avec le Comté de Ferrette, par les Habsbourg en 1324 et devient siège d'une seigneurie. Le tribunal temporel de l'évêque de Bâle, l'Official, y siège de temps en temps. Au XVIème siècle ce tribunal y devient permanent et subsistera jusqu'à la révolution. Après la Guerre de Trente Ans, au 17ème siècle, la ville reste le centre d'une seigneurie importante appelée baronnie. La révolution en fait une sous-préfecture. Le 19ème siècle voit ce bourg agricole, doté de marchés et de foires, se transformer en centre industriel de moyenne importance avec surtout la Tuilerie Gilardoni, le tissage et les ateliers de construction de machines textiles de l'entreprise Jourdain et déjà l'exploitation d'une carrière pour fours à chaux. Le relais est pris par la cimenterie au début du XXème siècle.

L'actuel patrimoine bâti de la ville est marqué par ces cinq étapes historiques: Moyen- Age, Renaissance, 18è, 19è, et 20ème siècle.

Du moyen Age la ville a gardé les volumes et les plans (des rues étroites et des maisons de 2 à 3 étages). Les bâtiments les plus anciens datent de la Renaissance. Ils se situent essentiellement au cœur de la vieille ville, autour de ce qui fut autrefois la place de l'Eglise. Le XVIIIème siècle voit se renouveler considérablement ce patrimoine à l'intérieur du périmètre de la vieille ville. Ce n'est qu'au XIXème siècle que la ville commence à s'étaler. Au XXème siècle, cette extension se fait à une vitesse vertigineuse.

Entre 1032 et 1044, l'Empereur Germanique Conrad II crée le comté



de Montbéliard qu'il confie au couple princier de Louis de Dabo, neveu de Brunon d'Eguisheim futur pape Léon IX et de Sophie de Bar, dernière héritière du duc Frédéric de Lorraine. Le comté est formé des territoires situés au sud des Vosges de Montbéliard à Huningue. Il se scinde en trois en 1125. Frédéric devient le 1er comte de Ferrette, Thierry II conserve la partie Francophone autour de Montbéliard et Belfort et Renaud reçoit le comté de Bar (Bar le Duc).

Suite à des tractations délicates, le mariage de Jeanne de Ferrette et d'Albert II de Habsbourg est organisé. Par cette union et après une maternité tardive (Jeanne a 37 ans) un héritier naît et la dynastie Habsbourg est sauvée. Jeanne est appelée "La Mère des Habsbourg".

La région d'Altkirch, située entre trois fiefs importants du protestantisme (Bâle, Mulhouse, Montbéliard) reste catholique ; elle est par contre fortement blessée par les guerres de religions. En 1648 elle devient française et est donnée au Cardinal de Mazarin. A son décès, les possessions passent à sa nièce Hortense de Mancini puis à ses héritiers ; le dernier porteur du titre est Albert II de Monaco.

De 1871 à 1919, l'arrondissement devient le Kreis d'Altkirch au sein de l'administration allemande. De 1915 à 1918, Altkirch, totalement vidée de ses habitants, se trouve sur la ligne de front ; la ville subit de nombreuses dégradations. De 1940 à 1944, Altkirch, comme toute l'Alsace, est germanisée et placée sous administration allemande. Elle retrouve sa place dans la république dès la Libération.



Château d'Altkirch

https://en.wikipedia.org/wiki/Ch%C3%A2teau_d%27Altkirch

Château d'Altkirch

History

The castle was built by the counts of Ferrette who lived at Altkirch in the 11th century. The castle could have been built in the 12th century or at the start of the 13th: its first documented mention is from 1231. The discovery of 15th century documents from Milan has prompted several authors to say that the keep only dates from the 15th century.

Situated on the edge of a spur overlooking the valley of the River Ill, the castle lost its strategic importance in the 16th century and slowly declined. After 1659, the owners (Mazarin and his heirs) showed little interest in the structure and some external buildings were put aside (prison, keeper's house).

The keep was still standing in 1844 along with some sections of wall. The whole site was cleared in 1855-45 during the construction of a new church, whose bell tower stands on the site of the keep. The remains of the castle were used to level the site. One part still exists - to the north, heavily modified during the 19th and 20th centuries, and called the "maison de guet" (watch house). A chapel was part of the castle, dedicated to St Catherine and containing a 14th-century indulgence. A facsimile is in the town archives.

Description

The castle site was a vast almost circular enceinte, separated from the town by a ditch, with a circular central keep and other buildings. The castle's appearance is known from several sources, notably in an engraving by Weiss that appeared in the *Alsatia Illustrata de Schoepflin*, a painting by Gutzwiller from about 1844, and a sketch by Winkler dated 1883. A copy of a plan from 1766 gives a precise configuration of the site.



Plan du ancienne chateau d'Altkirch



Florimont

Un concentré de nature aux portes de l'Alsace et de la Franche-Comté

<http://www.florimont.fr/spip.php?article6>

Histoire



(Sources : CCST-carte communale et Wikipédia - Article original : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Florimont> - Licence : <http://creativecommons.org/licenses...>)

Le site de Florimont a été occupé dès l'époque romaine, vraisemblablement par une tour de guet chargée de surveiller la circulation sur la voie militaire reliant Mandeure dans le Doubs à Augst et Kembs dans le

Haut-Rhin.

En 915, la région est ravagée par l'invasion des hongrois.

Fief de l'évêque de Bâle, Florimont est assigné à la famille comtale de Ferrette. (voir aussi : "La seigneurie de Florimont", ci-après). A la mort du dernier comte, la seigneurie revient, par le mariage de Jeanne de Ferrette, à la famille des Hasbourgs. Celle-ci en vend ou en troque les droits, et les seigneurs se succèdent jusqu'à la guerre de Trente Ans.

Après la création du comté de Ferrette au XIe siècle, furent construits le château féodal et les fortifications du village qui prit très rapidement de l'importance.



Au XIIIe siècle, le fief, qui couvrait aussi Courcelles, Suarce, Chavanatte, Lepuix-Neuf et en partie Faverois, Grosne, Boron, Réchésy, était détenu par la famille de **Blumenberg**, nom allemand que l'on peut traduire par **Montagne des fleurs**. La terre de Florimont fut à plusieurs reprises l'objet de litiges entre l'évêque de Bâle et le comte de Ferrette.

Au XVe siècle, l'importance économique de la ville n'est pas négligeable puisqu'il s'y tient un marché hebdomadaire et deux foires annuelles, l'une à la Toussaint et l'autre le mardi de Pâques.



En 1583 un incendie détruit le château qui est reconstruit. Pendant la Guerre de Trente Ans, vers 1632, les troupes suédoises, qui ravageaient les campagnes autour de Belfort, pillèrent la ville et le château qui ne se releva pas de ses ruines.

Les traités de Westphalie, en 1648, confient l'Alsace à Louis XIV, qui s'empresse de donner les terres pour ne pas être le vassal de l'Evêque de Bâle.

En 1684, les Barbaud deviennent propriétaires de Florimont. Ruinés, ils cèdent leurs droits seigneuriaux aux barons de Ferrette en 1785, mais, pendant la Révolution, la population de Florimont manifesta son attachement pour son seigneur, Xavier de Ferrette en adressant au Directoire une lettre de protestation quand celui-ci fut porté sur la liste des émigrés et de ce fait considéré comme traître à la patrie. Cela n'empêcha pas les biens de la famille d'être confisqués et vendus aux enchères comme biens nationaux.

La Seigneurie de Florimont : 1616-1790

D'après les archives départementales CG90 :

<http://www.archives.territoiredebel...>

La seigneurie appartient aux comtes de Fugger lors de la conquête française. Il faut attendre la mort de E. Fugger, pour que la seigneurie revienne à Gaspard Barbaud en décembre 1672. Dix ans plus tard, afin de récompenser son intendant de la Grange, Louis XIV reprend la seigneurie (Barbaud étant dédommagé) qu'il offre à son intendant. Revalorisée, la seigneurie est revendue à Barbaud avec un fort bénéfice en 1684. Dès lors, la seigneurie restera dans la famille jusqu'en 1785, non sans difficultés :

Depuis 1684, en plus de Florimont, la seigneurie se compose du ban de Normanvillars, de Courtelevant, des 5/6 de Faverois et Fêche l'Eglise, de Recouvrance et Brebotte, du 1/3 de Beaucourt, de quelques sujets à Vellescot.

En 1727, vente des parts des villages Faverois, Réchésy, Fêche l'Eglise aux de Ferrette, parts récupérées plus tard, vers 1734. La seigneurie se compose alors de Chavanatte, Florimont, Suarce en totalité, et en partie de Courcelles (où il y existe aussi un tab indépendant pour les de Ferrette), Courtelevant, Faverois, Lepuix, quelques sujets à Réchésy et Fêche-l'Eglise (communautés en partage avec la seigneurie de Delle). En 1785, la seigneurie est vendue aux de Ferrette, grands rivaux et principaux co seigneurs de la seigneurie ; les Barbaud ne conservent que le domaine de Normanvillars et quelques droits extérieurs (voir la seigneurie

de Suarce) L'organisation administrative se compose comme suit : une prévôté (Florimont, Courtelevant, Courcelle, Fêche l'Eglise, Faverois en partie) et une mairie (Suarce, Lepuix, Chavanatte). — Voir aussi :



La pisciculture dans la seigneurie de Florimont aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles.

Il s'agit là d'un document publié par l'association CSV (Covatte Suarce Vendeline) dans son

bulletin n°1 et sur son site internet (Conférences → Archives). Adresse du site : <http://csv-patrimoine.org/>

Pour ceux qui ne connaissent pas encore, il est à noter que l'association CSV fait un travail remarquable dans les domaines de l'histoire, du patrimoine, de la généalogie, ... de notre région. Les documents publiés sont très largement dignes d'intérêt (support papier ou site internet).



Lieux-dits et hameaux

(Source : Wikipédia - Article original :

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Florimont> - Licence :

<http://creativecommons.org/licenses...>)

Florimont, qui fut une importante seigneurie au Moyen Âge , englobait jadis sur son territoire les villages disparus de Normanvillars et de Saint-André-d'Essert.

Saint-André-d'Essert :

Ce village, dont il ne reste que la ferme de Saint-André, à un kilomètre de Faverois, ne doit pas être confondu avec la ville d'Essert, près de Belfort, bien que l'origine du nom soit sans doute la même. Le nom d'Essert vient vraisemblablement du mot essart, terrain défriché pour le rendre cultivable.

Au XVIIe siècle Saint-André possédait une église qui aurait existé déjà en 1274 et au minimum en 1466, date à laquelle y officiait un curé. Elle fut restaurée en 1606 mais menaçait ruine en 1749. À la fin du XVIIIe siècle il restait quatre familles d'anabaptistes et l'église avait disparu. Le hameau fait partie de la paroisse de Faverois. Dans les textes rédigés en allemand, Essert est germanisé en Schert.

Normanvillars :

Il est vraisemblable que Normanvillars ait disparu à la même époque que Saint-André d'Essert, dans la seconde moitié du XV^e siècle victime de l'insécurité qui régnait alors dans les campagnes. Au milieu du XVIII^e siècle, des mennonites, réputés pour être des cultivateurs expérimentés, reprennent possession des lieux et forment une localité dépendant de la seigneurie de Florimont. Aujourd'hui, le hameau se résume à des fermes



disséminées dans une vaste clairière au milieu de laquelle se trouvent une chapelle dite Chapelle des Mennonites et un cimetière. Ce sont les actuels « Ecart de la chapelle » de la commune de Florimont.

Bibliographie

Des livres sur Florimont à l'adresse internet suivante : <http://www.pages-france.com/livres-...>

Publication de l'association CSV (citée ci-avant) : <http://csv-patrimoine.org/>

Bourgogne, Lorraine, Bar, et Sundgau en 1477



Situation en 1477

Comté de Bourgogne

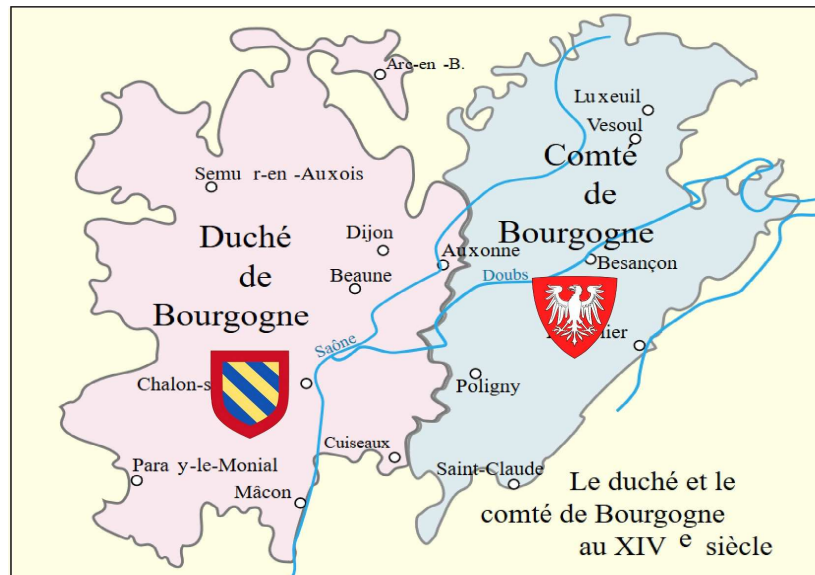
https://fr.wikipedia.org/wiki/Comt%C3%A9_de_Bourgogne

Comté de Bourgogne (av 1260)



Le ou la1 comté de Bourgogne, appelée aussi Franche Comté de Bourgogne2 était un important comté fondé en 986 par le comte Otte-Guillaume de Bourgogne et dont le territoire correspond aujourd'hui approximativement à l'actuelle région de Franche-Comté. Il avait pour capitale Dole (château de Dole) et était gouverné du Xe siècle au XVIIe siècle par les comtes palatins de Bourgogne.

Ce comté est formé par la réunion des quatre circonscriptions administratives carolingiennes (pagi bourguignons) : l'Amous (région de la Saône, de l'Ognon et du Doubs), l'Escuens (région de Château-Chalon), le Portois (région de Port-sur-Saône) et le Varais (région enserrée dans le « M » que forme le tracé de la rivière le Doubs).



Création du Comté de Bourgogne

Le comté de Bourgogne s'élabora lentement. Les terres comtoises firent d'abord parties des différents royaumes de Bourgogne : royaume des Burgondes (443-534), Bourgogne mérovingienne (561-771), puis des différents royaumes issus du démembrement de l'Empire carolingien nés du traité de Verdun de 843. En 888, les circonstances avaient permis au roi Rodolphe Ier de Bourgogne, fils du duc Conrad II de Bourgogne, de transformer le duché de son père en royaume. Il s'était fait élire roi par une assemblée de grands et de prélats réunis à l'abbaye territoriale de Saint-Maurice d'Agaune et Rodolphe avait réussi à étendre son pouvoir sur le diocèse de Besançon, ou tout au moins sur une partie de celui-ci. Après Rodolphe Ier, le pouvoir passa après lui, successivement aux rois Rodolphe II de Bourgogne, Conrad le Pacifique, puis Rodolphe III de Bourgogne.

« Souverains débiles et sans puissance réelle » écrit Lucien Febvre, ils n'exerçaient qu'un pouvoir nominal. Leurs vassaux étaient maîtres du royaume. Le comte de Mâcon était de ceux-là.

Au milieu du Xe siècle, le comte Liétald II de Mâcon parvint à réunir les pouvoirs dévolus aux comtes carolingiens dans chaque pagi bourguignons. Le moine écrivain Richer le Lorrain dit qu'il fut « prince de Besançon » et un acte le nomme « comte de Bourgogne ». À sa mort, ses droits passèrent à son fils le comte Aubry II de Mâcon. La comtesse Ermentrude de Roucy (veuve d'Aubry et héritière de ses droits) les porta à son second mari, le comte Otte-Guillaume de Bourgogne, considéré comme le premier comte de Bourgogne.

Rattachement à l'Empire

En 1016, lors d'une entrevue tenue à Strasbourg, l'empereur Henri II du Saint-Empire, recevait du roi Rodolphe III de Bourgogne, sans héritier légitime, une promesse d'être désigné comme son successeur héritier en qualité de roi de Bourgogne. Cette promesse fut renouvelée à Bâle en 1027, avec son successeur, l'empereur Conrad II le Salique, neveu par alliance de Rodolphe, marié à sa nièce Gisèle. Le comte Eudes II de Blois, le fils de sa sœur Berthe, son neveu, figurait comme prétendant naturel à sa succession. À la mort de Rodolphe III survenue le 5 ou 6 septembre 1032, le comte Eudes revendiqua la succession de Rodolphe. En 1033, une lutte armée l'opposa à Conrad II, à laquelle Eudes mit fin en s'engageant auprès de Conrad à renoncer à toutes ses prétentions. Reniant son serment, Eudes reprit la lutte en 1035. En 1037, il trouva finalement la mort dans une bataille que lui livra le duc Gothelon Ier de Lotharingie, à proximité de Bar-le-Duc le 15 novembre 1037. Le comté de Bourgogne fut alors rattaché au Saint-Empire.

Succession de Bourgogne (1032-1034)

Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne, mort sans postérité, le 6 septembre 1032, avait institué comme son héritier, l'empereur germanique Conrad le Salique. Mais son neveu Eudes II de Blois, fils de sa sœur aînée Berthe de Bourgogne, suscita contre Conrad le Salique, la révolte des féodaux et des prélats du royaume de Bourgogne, menée par le comte Renaud Ier de Bourgogne, le comte de Genève Gérold, l'archevêque de Vienne, l'évêque de Saint-Jean-de-Maurienne et l'archevêque de Lyon, Burchard III.

Face à eux, Conrad le Salique avait l'appui d'Héribert, l'archevêque de Milan, du marquis Boniface III de Toscane, d'Hermengarde ou Ermengarde, la veuve du Rodolphe III, et d'un valeureux lieutenant, le comte Humbert, ancien conseiller et vassal de Rodolphe III — aujourd'hui, plus connu sous le nom d'Humbert aux Blanches Mains —, ce dernier espérait, en cas de victoire, avoir les mains libres pour assurer sa domination sur les terres savoyardes, situées aux frontières de l'empire.

Eudes II de Blois se fit couronner roi de Bourgogne à Lausanne, par ses partisans, mais en janvier 1033, l'empereur se fit aussi couronner à Bâle.

Eudes II de Blois eut finalement le dessous et, en 1034, l'empereur prit possession du royaume de Bourgogne, en recevant, le 1er août, à Genève, l'hommage de ses nouveaux vassaux. C'est à cette occasion que le moine Gérard l'Allobroge, le futur pape Nicolas II, entra au service du marquis Boniface III de Toscane et partit avec lui en Italie.

* En 1037, Renaud Ier de Bourgogne, fils de Otte-Guillaume, est nommé comte palatin de Bourgogne, titre donné dans l'administration impériale à ceux qui sont chargés d'administrer les États impériaux et de rendre la justice au nom de l'empereur. Le Saint-Empire est alors constitué d'États autonomes vassaux d'un empereur qu'ils élisent le vaste et puissant comté de Bourgogne rejoint alors cet ensemble.

Le développement des routes commerciales à travers le massif du Jura et l'exploitation des salines (histoire du sel du Jura) assurent une grande prospérité à la région. Les villes préservent leur franchise en observant la neutralité dans les conflits féodaux.

En 1043 l'empereur Henri III donne le titre de noblesse de prince-évêque à l'archevêque Hugues Ier de Salins et ses successeurs, détachant Besançon du comté de Bourgogne.

Au début du XIIe siècle, le pape Calixte II, fils du comte Guillaume Ier de Bourgogne et frère du comte Renaud II de Bourgogne, met un terme à l'importante querelle des Investitures en imposant à l'empereur Henri V le concordat de Worms, qui réconcilie les empereurs avec l'Église catholique romaine.

Affranchissement du comté de Bourgogne

Au XIIe siècle le Saint-Empire est garant de la prospérité du comté de Bourgogne, mais en 1127, après l'assassinat du comte Guillaume III de Bourgogne, son cousin le comte Renaud III de Bourgogne veut s'émanciper de la tutelle impériale de l'empereur Conrad III de Hohenstaufen. Il lui impose par la guerre le statut de « franc comte » (comte libre), à l'origine plus tard du nom de Franche-Comté repris pour la région.

Passage sous la domination de Frédéric Barberousse

L'empereur Frédéric Barberousse reprend possession du comté de Bourgogne en faisant prisonnier le fils héritier du comte Guillaume IV de Bourgogne. De plus, il épouse en 1156 la comtesse Béatrice Ire de Bourgogne, héritière du comté, qui devient impératrice. Leur second fils, le comte Othon Ier de Bourgogne (1165-1197), hérite du comté de Bourgogne. La fille d'Othon Ier, Jeanne Ire de Bourgogne (1191-1205), devient comtesse mais ne succède que pendant peu de temps après son père, et c'est sa sœur Béatrice II de Bourgogne (1191-1231) qui hérite du comté de Bourgogne.

Béatrice II épouse le duc Othon Ier d'Andechs et de Méranie qui devient, par son mariage, comte sous le nom d'Othon II de Bourgogne. Leur fils le comte Othon III de Bourgogne décédant sans héritier, sa sœur Alix de Bourgogne lui succède sous le nom de comtesse Adélaïde Ire de Bourgogne.

Passage à la maison ducale de Bourgogne

Cette dernière fait sortir le comté de Bourgogne de la suzeraineté impériale en épousant en 1236 le comte Hugues de Chalon. Ce dernier est issu d'une lignée française qui compte des liens de mariage et amicaux avec les comtés français voisins du duché de Bourgogne (comtés de Chalon, de Macon et d'Auxonne). Leur fils le comte Othon IV de Bourgogne est le dernier des comtes palatins de Bourgogne. Il épouse en secondes noces Mahaut d'Artois, comtesse d'Artois et paire de France, petite-nièce du roi Saint Louis, rendue célèbre par la saga historique Les Rois maudits. Leur fille la comtesse Jeanne II de Bourgogne (héritière des comtés d'Artois et de Bourgogne) devient reine de France par mariage avec le roi Philippe V de

France, et ramène les comtés de Bourgogne et d'Artois sous l'influence royale. Malgré cela le comté de Bourgogne reste une terre d'Empire.

En 1318, la comtesse Jeanne III de Bourgogne, fille aînée du roi Philippe V et de Jeanne II, épouse le duc Eudes IV de Bourgogne. Elle hérite le comté de Bourgogne à la mort de sa mère. Son petit-fils Philippe Ier de Bourgogne en hérite et hérite ensuite du duché de Bourgogne de son grand-père : il réunit ainsi le comté et le duché de Bourgogne.

Rattachement à l'État Bourguignon

À la mort de Philippe Ier de Bourgogne sans héritier direct, la Bourgogne revient au domaine royal, au roi Jean II de France qui l'accorde en apanage à son fils cadet le duc Philippe le Hardi.

Les riches et puissants ducs de Bourgogne de la maison de Valois (Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon, Charles le Téméraire et Marie de Bourgogne) se considèrent alors chefs d'État souverain durant près d'un siècle, du riche et puissant État bourguignon. Ils deviennent de puissants rivaux des rois de France alliés des rois d'Angleterre.

L'unité de l'État bourguignon est rompue à la mort de Charles le Téméraire. Le duc de Bourgogne est d'abord vaincu par les Suisses à la bataille de Grandson le 2 mars 1476, puis à Morat le 22 juin 1476 et finalement, par le duc René II de Lorraine à la bataille de Nancy le 5 janvier 1477, où il trouve la mort. Le roi Louis XI de France en profite pour reprendre militairement la partie française du vaste État bourguignon.

Retour au Saint-Empire

La duchesse héritière Marie de Bourgogne, âgée de 20 ans, épouse le futur empereur des Romains Maximilien Ier. De l'héritage de son père, elle conserve les Pays-Bas bourguignons (partie de l'État bourguignon faisant partie de l'Empire), dont fait partie le comté de Bourgogne, duquel héritent ses descendants, les rois d'Espagne de la maison de Habsbourg en Espagne. Pendant 201 ans, de vives querelles et batailles sont alimentées entre le royaume de France, le royaume d'Espagne et le Saint-Empire pour la possession de ce territoire.

Possession des Habsbourg, rois d'Espagne

Le comté de Bourgogne demeure de 1477 à 1678 sous le contrôle de la maison de Habsbourg en Espagne, Maximilien puis son petit-fils l'empereur des Romains et roi d'Espagne Charles Quint, puis la branche des Habsbourgs d'Espagne, Philippe II et ses successeurs. Les rois de France, de

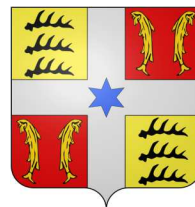
Louis XI à Louis XIV, engagent de nombreuses guerres pour tenter de reconquérir sans succès la Franche-Comté.

Rattachement au royaume de France par Louis XIV

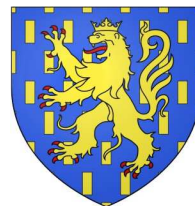
Par le traité de Nimègue de 1678 qui signe la paix avec le roi Charles II d'Espagne, le roi Louis XIV rattache définitivement le comté de Bourgogne (Franche-Comté) au royaume de France. Besançon devient alors la capitale du comté de Bourgogne (à la place de Dole) avec le parlement de Besançon.

Notes et références

1. L'emploi du genre féminin, pour désigner ce fief, a été très fréquent, jusqu'au XIXe siècle. Voir la note de l'article « comté », sur le Wiktionnaire, ainsi que les nombreux résultats d'une recherche en expression exacte « la comté de Bourgogne » [archive] sur le moteur de recherche Google.
2. Jean Girardot de Nozeroy, Histoire de Dix ans de la Franche Comté de Bourgogne, Besançon, J. Chrestin / impr. d'Outhenin-Chalandre, 1651 (réimpr. 1843).



Montbéliard-Wurtemberg



Comté de Bourgogne (ap 1260)

Principauté de Montbéliard

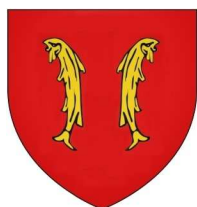
https://fr.wikipedia.org/wiki/Principaut%C3%A9_de_Montb%C3%A9liard



Principauté de Montbéliard

Le comté de Montbéliard (en allemand Grafschaft Mömpelgard) est un comté féodal fondé en 1042 par l'empereur germanique Henri III, fils de Conrad II le Salique, à Montbéliard dans l'actuelle Franche-Comté.

À partir de 1495, il prit le nom de principauté de Montbéliard, les comtes de Montbéliard prenant le titre de ducs.

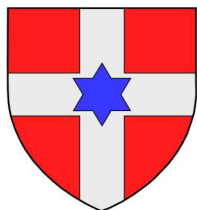


Son territoire correspond aux communes actuelles d'Abbévillers, Aibre, Allenjoie, Allondans, Arbouans, Audincourt, Badevel, Bart, Bavans, Belverne, Bethoncourt, Bretigney, Brognard, Clairegoutte, Courcelles-lès-Montbéliard, Couthenans, Dambenois, Dampierre-les-Bois, Dasle, Désandans, Dung, Étobon, Étouvans, Étupes, Exincourt, Fesch-le-Châtel,

Frédéric-Fontaine, Grand-Charmont, Issans, Laire, Magny-Danigon, Montbéliard, Nommay, Présentevillers, Raynans, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, Saint-Julien-lès-Montbéliard, Semondans, Sochoux, Taillecourt, Valentigney, Le Vernoy, Vieux-Charmont et Voujeaucourt.

Comté de Montbéliard

Maison de Mousson



En 1042, au début de la féodalité, l'empereur germanique Henri III, fils de Conrad II le Salique, fonde le comté féodal de Montbéliard et le donne à son vassal Louis de Montbéliard de la Maison de Mousson, à qui il donne le titre de premier comte de Montbéliard.
Maison de Montfaucon

Au XIII^e siècle, le seigneur Amédée II de Montfaucon, de la Maison de Montfaucon, devient comte de Montbéliard par mariage avec Sophie de Montbéliard, fille du comte Thierry II de Montbéliard.

Cependant, il y eut une courte interruption. De la fin du XIII^e siècle jusqu'au début du XIV^e, le comté de Montbéliard « tombera » dans la Maison de Chalons par le mariage de Renaud de Bourgogne et de Guillemette de Neuchâtel (héritière du comté par son arrière-grand-père Thierry III, dit « le Grand Baron »). Au décès de Renaud, le comté

reviendra à la Maison de Montfaucon par le mariage de sa fille Agnès et d'Henri, sire de Montfaucon.

Maison de Wurtemberg

En 1407, le mariage de la comtesse Henriette de Montfaucon avec Eberhard IV, comte de Wurtemberg, de la Maison de Wurtemberg, renforce le lien du pays de Montbéliard avec le Saint-Empire romain germanique.

Outre le comté de Montbéliard, la comtesse Henriette apporte dans la corbeille de mariage, des fiefs, tels que les seigneuries de Granges-le-Bourg, Clerval, Passavant, Etobon, Porrentruy, avec les fiefs de la Roche Saint-Hippolyte, ainsi que les terres de Franquemont (Goumois). Certaines d'entre elles relevaient du comté de Bourgogne, mais la comtesse les administrait de droit régalien, en vertu de l'héritage qu'elle tenait de son grand-père Étienne de Montfaucon, et par l'hommage qu'elle rendit elle-même au duc de Bourgogne Jean sans Peur.

Par ce mariage, l'héritage du comté de Montbéliard et ses dépendances s'ajoutait à celui du Wurtemberg qui comprenait les seigneuries de **Riquewihr**, **Ferrette**, et le comté d'**Horbourg** en Alsace.

Le comté de Montbéliard n'était pas une vassalité wurtembergeoise ; celui-ci était son égal mais héréditairement attaché à celui du Wurtemberg par le mariage d'Henriette. De facto, il conserverait " tous ses droits, ses us et coutumes, ainsi que sa langue " comme il était de coutume dans le vaste Empire germanique (l'allemand n'a jamais été imposé à Montbéliard).

Principauté de Montbéliard

En 1495, le comte de Wurtemberg et de Montbéliard Eberhard V de Wurtemberg fut élevé à la dignité de duc de Wurtemberg par l'empereur Maximilien I^{er} ; Montbéliard restait un comté, mais le duc y étant souverain, on appela désormais le comté Principauté de Montbéliard.

En dépit de vicissitudes, cet état de fait se maintint plusieurs siècles.

En 1748, les « Quatre Terres » (terres dépendantes de Héricourt – Châtelot – Clémont - Blamont) furent annexées par la France de Louis XV, avec l'assentiment de Charles II de Wurtemberg.

Par l'article 11 du traité de paix signé à Nimègue, le 17 septembre 1678, l'Espagne cède le comté de Bourgogne, ou Franche-Comté, à la France.

Par un arrêt du 31 août 16802, le parlement de Besançon réunit le comté de Montbéliard à la France en le déclarant « être, mouvoir et dépendre de la souveraineté du comté de Bourgogne »³, c'est-à-dire « être fief mouvant du comté de Bourgogne »⁴, enjoignant au comte-duc Georges de Wurtemberg « d'en rendre les foi et hommage » au roi de France, Louis XIV, « comme comte de Bourgogne »⁵, sous peine de commise.

Par l'article 136 du traité signé à Ryswick, le 30 octobre 1697, entre la France et le Saint-Empire romain germanique, Georges de Wurtemberg est rétabli en la possession du comté de Montbéliard, des fiefs de Clerval et de Passavant ainsi que des seigneuries de Granges, Héricourt, Blamont, Châtelot, Clémont et autres. Mais cet article opère une distinction entre la principauté de Montbéliard, réduite au comté, et les autres possessions wurtembourgeoises. Seul le comté est reconnu immédiat du Saint-Empire romain germanique, avec rang de principauté, et la foi et hommage rendu en 1681 est cassée en conséquence. Mais Clerval et passavant ne sont reconnus que tenus en fiefs — du prince-évêque de Bâle — et les seigneuries comme situées dans le comté de Bourgogne.

La principauté se trouva de nouveau réduite au seul comté, jusqu'au rattachement à la France révolutionnaire en novembre 1793.

Territoire



Territoire du comté de Montbéliard et de ses seigneuries dépendantes par Heinrich Schickhardt

Comté de Montbéliard proprement dit
Quatre seigneuries dépendantes du comté de Montbéliard

Seigneurie de Blamont

La seigneurie de Blamont comprenait les seize villages d'Autechaux, Blamont, Bocourt, Bondeval, Dannemarie, Écurcey, Glay, Héricourt, Meslières, Pierrefontaine-lès-Blamont, Roches-lès-Blamont, Seloncourt, Thulay, Vandoncourt, Villars-lès-Blamont, ainsi qu'Audincourt et Dasle, mi-partis avec le comté de Montbéliard.

Seigneurie de Châtelot

La seigneurie de Châtelot comprenait, outre Saint-Maurice, son chef-lieu, les dix villages suivants : Blussans, Blussanjeaux, Châtelot, Colombier-Châtelot, Colombier-Fontaine, Echelotte et Longevelle ; ainsi que Beutal et Lougres, mi-partis avec le comté de Montbéliard ; et Montenois, mi-parti avec la seigneurie de Granges.

Seigneurie de Clémont

La seigneurie de Clémont comprenait, outre Montécheroux, son chef-lieu, le village de Liebvillers ainsi qu'une partie des villages de Damjoux, Noire-Fontaine, Poset et Villers-sous-Damjoux.

Seigneurie d'Héricourt

La seigneurie d'Héricourt comprenait, outre Héricourt, les villages de Byans, Brevilliers, Chagey, Chenebier, Echavanne, Luze, Mandrevillars, Saint-Valbert, Verlans et Vyans-le-Val ; ainsi que les villages d'Aibre, Bussurel, Champey, Coisevaux, Echenans-sous-Mont-Vaudois, Laire et Tremoins, qui étaient mi-partis avec le comté de Montbéliard ; et le village de Tavey, mi-parti avec l'abbé de Lure.

Seigneurie de Franquemont

Seigneurie de Riquewihr

Intégration à la France

Formation territoriale de la France métropolitaine

Le 10 octobre 1793, le représentant en mission Bernard de Saintes fait occuper la principauté de Montbéliard et, par un arrêté pris le lendemain, il la déclare conquise à la France⁷.

En 1793, par son rattachement à la France, la principauté lui apporte quarante-cinq nouvelles communes : Abbévillers⁸, Aibre⁹, Allenjoie¹⁰, Allondans¹¹, Arbouans¹², Audincourt¹³, Badevel¹⁴, Bart¹⁵, Bavans¹⁶, Belverne, Bethoncourt¹⁷, Bretigney¹⁸, Brognard¹⁹, Clairegoutte, Courcelles-lès-Montbéliard²⁰, Couthenans²¹, Dambenois²², Dampierre-les-Bois²³, Dasle²⁴, Désandans²⁵, Dung²⁶, Étobon, Étouvans²⁷, Étupes²⁸, Exincourt²⁹, Fesches-le-Châtel³⁰, Frédéric-Fontaine, Grand-Charmont³¹, Issans³², Laire³³, Magny-Danigon, Montbéliard³⁴, Nommay³⁵, Présentevillers³⁶, Raynans³⁷, Sainte-Marie³⁸, Sainte-Suzanne³⁹, Saint-Julien-lès-Montbéliard⁴⁰, Semondans⁴¹, Sochaux⁴², Taillecourt⁴³, Valentigney⁴⁴, Le Vernoy⁴⁵, Vieux-Charmont⁴⁶ et Voujeaucourt⁴⁷.

Avec Mandeuere⁴⁸, issue de la république de Mandeuere annexée simultanément, ces communes furent d'abord rattachées à la Haute-Saône, constituant le nouveau district de Montbéliard en 1793, comprenant quatre cantons (Audincourt, Clairegoutte, Désandans et Montbéliard).

En 1797⁴⁹, les cantons d'Audincourt, Désandas et Montbéliard furent transférées au département du Mont-Terrible, puis en 1800, avec la suppression de ce département⁵⁰, au Haut-Rhin. Avec le nouveau découpage mis en place cette année-là, elles ne formaient plus que 2 cantons (Audincourt et Montbéliard) de l'arrondissement de Porrentruy⁵¹.

Enfin, en 1816⁵², à la suite des pertes territoriales françaises de 1815, dont la restitution de tout le reste de l'arrondissement de Porrentruy à la Suisse, les cantons de Montbéliard et d'Audincourt furent rattachés au Doubs⁵³, intégrés à l'arrondissement de Saint-Hippolyte, et Montbéliard devint sous-préfecture à la place de Saint-Hippolyte.

Seule la commune de Couthenans changea encore de département, en 1829⁵⁴, pour être rattachée à nouveau à la Haute-Saône⁵⁵.

Les cantons d'Audincourt et de Montbéliard connurent encore quelques modifications de limites avec les cantons voisins, et furent découpés en 1973 et 1982, donnant naissance aux actuels cantons de Montbéliard-Est et Montbéliard-Ouest, d'Audincourt, d'Étupes, de Sochaux-Grand-Charmont, de Valentigney.

Sources

* Le Roman d'une Principauté - par Daniel Seigneur - Éditions Cêtre - Besançon.

* Résener (P. de), Abrégé de l'histoire du pays de Montbéliard, depuis les temps primitifs jusqu'à sa réunion à la France en 1793, Montbéliard, Ad. Pétermann, 1892, in-16°, VI-276 p. :

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k76023h> [archive]



Comté de Bourgogne



Maison de Montfaucon



Bar en Lorraine



Wurtemberg

Genèse de la Principauté de Montbéliard Les seigneurie alsaciennes

1324

- 7 décembre 1324

Achat des seigneuries de Horbourg et Riquewihr - terres d'Empire - par Ulrich X de Wurtemberg (...- 1344) pour 4400 marc d'argent en mesure de poids de Colmar. Ces deux seigneuries appartenaient au comté de Wikisaue tenu par deux frères Walter et BurcKaard, neveux d'Ulrich.

Les villages composant ses seigneuries sont :

- pour **Riquewihr**:

Hunawihir - Beblemheim - Mittelwihir- Ostheim - Riquewihr

- pour **Horbourg**

Algolsheim - Andolsheim - Appenwihir - Bischwihir - Dürrenentzen – Forstwihir - Horbourg - Muntzenheim - Sundhoffen –



Riquewihr



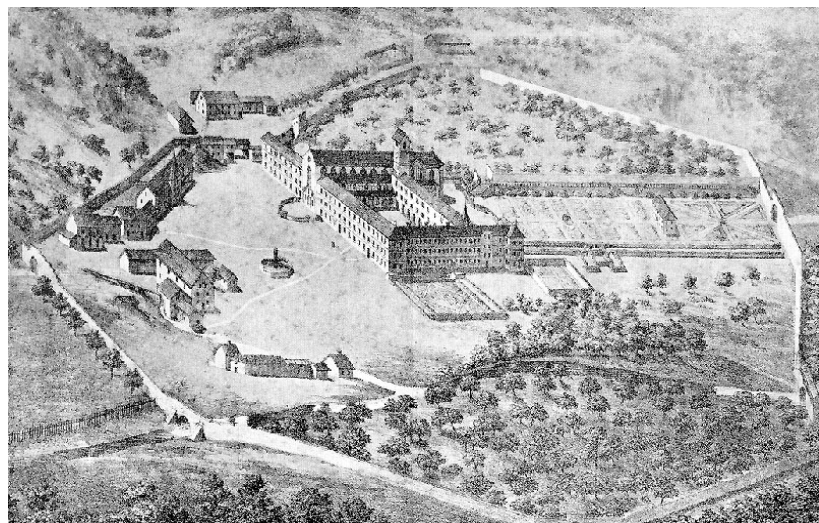
Horbourg

Abbaye de Lucelle

https://fr.wikipedia.org/wiki/Abbaye_de_Lucelle

Abbaye de Lucelle

L'abbaye de Lucelle, traduit par « ermitage des bois⁴ » ou « monastère de lumière⁵ »⁶, est une ancienne et illustre abbaye cistercienne, situé pratiquement sur la frontière entre la France et la Suisse actuelle (département français du Haut-Rhin et canton suisse du Jura)



L'origine des terres

La rivière la Lucelle séparait aux XI^e et XII^e siècles les comtés de Sogren, de Ferrette et d'Oltingen. La famille d'Oltingen avait acquis d'immense domaines le long du revers méridional du Jura jusqu'au bassin de l'Ajoie. Au XI^e siècle une alliance était conclue entre les Oltingen et les Neuchâtel par le mariage d'Emma de Glâne, fille de l'union de Pierre de Glâne et d'une fille de Conon d'Oltingen, avec Rodolphe I^{er} de Neuchâtel.

Bourcard de Fenis⁷, évêque de Bâle, obtient de l'héritage paternel les terres dans les "franches-montagnes" et en Ajoie. Mangold I^{er} de Neuchâtel, frère de Bourcard, maria sa fille à Amédée I^{er} de Montfaucon et de cette union naîtra Richard II de Montfaucon. Ce dernier, avec l'aide de ses cousins, va fonder l'abbaye de Lucelle.

La fondation de l'abbaye se fera grâce à Berthold de Neuchâtel, évêque de Bâle et parent de Bourcard, qui renoncera à sa charge et se retirera à l'Abbaye de Lucelle. En 1123 sous son épiscopat il cède à ses neveux Hugues et Amédée, tous deux fils de Welf de Montfaucon, et à leur cousin Richard II⁸, fils du seigneur Amédée I^{er} de Montfaucon (puissante famille des seigneurs de Montfaucon) du Comté de Bourgogne⁹, le terrain pour ériger l'abbaye la dotant d'un important domaine. La même année, la première pierre de l'église est bénie selon la légende par saint Bernard lui-même et elle devient ainsi la première abbaye cistercienne à s'installer en Alsace. Pons, abbé de Bellevaux, y envoya une colonie de douze premiers moines sous la direction d'Étienne qui devint le premier abbé de Lucelle.

La naissance de Lucelle



Armoiries : D'argent, à l'église de même et un toit de gueules, et à la bordure d'azur chargée d'étoiles d'or¹⁰.

Armoiries variantes : Écartelée au premier et au quatrième des deux armoiries propres à Lucelle, au troisième de Montfaucon-Montbéliard, au quatrième de Cîteaux¹⁰.

Après la donation des terres par les Montfaucon et la bénédiction de Bernard de Clairvaux, l'abbé Étienne se voyait pourvu de la lourde tâche de faire vivre cette abbaye. Formé à l'abbaye de Morimond en 1115 puis à celle de Bellevaux en 1119, deux abbayes cistercienne qu'il verra sortir de terre, l'abbé Étienne s'attache l'aide du prieur Albéric. Tous deux vont réussir à faire venir jusqu'à 60 moines ce qui permettra de peupler les trois premières filles de Lucelle. Le successeur et compagnon d'Étienne s'attache lui à faire au plus vite confirmer les privilèges du monastère et à pourvoir les abbayes de Frienisberg, Salem et Pairis. En 1138 il se voyait chargé de la direction du couvent de Petit-Lucelle qu'Oudelard de Sogren venait de fonder. En 1124 l'église abbatiale est consacrée par Achéric, archevêque de Besançon.

L'âge d'or de Lucelle

Très vite l'abbaye eu une telle renommée que plus de 200 moines y résidaient à la fin du XII^e siècle. parmi eux le jeune Henri de Horbourg se préparait à monter sur le siège épiscopal de Bâle. Sous Conrad IV le titre de vicaire-général de l'ordre de Cîteaux en Germanie est donné à l'abbé de Lucelle.

Au cours des ans l'abbaye va obtenir la propriété de maisons à Bâle, Mulhouse, Altkirch, Cernay, Ensisheim, Porrentruy (nommée « la cour des moines »). Des receveurs administrait les biens du monastère à Bâle, Neubourg, Mulhouse, Thann, Cernay, Ensisheim, Kientzheim, Altkirch, Mornach, Oltingen et Porrentruy. Elle possède des droits de dîmes dans plus de 80 localités. et devient propriétaire de la seigneurie de Löwenbourg¹¹ en 1526.

Sur ses terres d'une surface considérable, l'abbé avait des droits régaliens sur la chasse, la pêche, les cours d'eau, l'exploitation de mines de fer, la justice (un officier civil en assurait l'exercice et un gibet était dressé à Löwenbourg). Elle possède un haut fourneau et une forge ainsi qu'une tuilerie, des moulins et des métairies. Plusieurs vastes forêts et de grands prés fournissaient le bois et le fourrage nécessaire. Elle possèdera une quinzaine de « granges » en Alsace et dans l'évêché de Bâle qui seront réunies par la suite en prieuré-fermes.

La protection des puissants

L'empereur Henri V confirmait les possessions de l'abbaye en 1125 et la prenait sous sa protection. En mars 1283 c'est au tour de Rodolphe Ier du Saint-Empire de faire de même. Puis Charles IV en 1370 et Louis XIV en 1645. Sa renommée et son statut auprès des souverains firent de Lucelle un lieu favori pour les enfants de la noblesse de la région qui voulaient embrasser la vie monastique. Les Asuel, les Pleujouse, les Bonfol, les Montbéliard, les Sogren, les Mersperg et les Montjoie, parmi d'autres, la dotèrent et lui confièrent leurs cadets.

Les grandes catastrophes

À la suite d'un séisme, le couvent doit être reconstruit et la nouvelle abbatiale gothique est consacrée en 1346. L'église, entièrement réservée aux moines, mesurait 62 m de longueur et 20 m de largeur. En 1525, elle ne compte pas moins de 18 autels.

Incendié par les Suisse après la bataille de Dornach en 1499, puis dévasté par un incendie en 1524 l'abbaye devait voir fondre sur elle la révolte des paysans d'Alsace l'année suivante. Endommagée durant la guerre de Trente Ans, qui voit les moines quitter Lucelle pour aller se réfugier au Petit-Lucelle alors situé en territoire soleurois, et par un incendie en 1699, l'abbatiale est dotée d'un riche mobilier baroque, de nouvelles cloches et de nouvelles orgues.

En 1792, l'abbaye, alors la plus riche abbaye cistercienne d'Alsace, est fermée. Le couvent était dirigé par Dom Benoît Noblat et comptait 45

moines. Elle est vendue le 11 mai de cette année à un particulier pour la somme de 42 912 Livre tournois. L'abbaye fut démolie en grande partie et le mobilier baroque vendu aux enchères publiques, se retrouvant ainsi aujourd'hui dans plusieurs communes du Haut-Rhin ou de Haute-Saône. Seul un bâtiment fut conservé pour servir de douane. Le 28 février 1801 un haut fourneau était érigé sur le site.

Notes et références

01 (la) Leopold Janauschek, *Originum Cisterciensium : in quo, praemissis congregationum domiciliis adjectisque tabulis chronologico-genealogicis, veterum abbatiarum a monachis habitatarum foundationes ad fidem antiquissimorum fontium primus descripsit*, t. I, Vienne, Puthod, 1877, 491 p. (lire en ligne [archive]), p. 106.

02 Notice no PA00085507 [archive], base Mérimée, ministère français de la Culture

03 (it) « Lucelle » [archive], sur <http://www.cistercensi.info/> [archive], Ordre cistercien (consulté le 31 juillet 2015).

04 de « luci cella » (lucus = bois)

05 de « Lux cella » (lucis = lumière)

06 La toponymie alsacienne, page 44

07 nommé aussi Boucard d'Oltingen ou d'Hasenbourg/Hasenburg ou d'Asuel

08 La légende veut que ces trois fondateurs aient été enseveli sous la tour primitive de l'abbaye. C'est à cet endroit qu'en 1679 lors de travaux il a été découvert trois corps

09 des chartes du 8 janvier 1125 et du 28 mai 1139 de Konrad III confirme la fondation de l'abbaye par « Hugonis de Calmillis (Hugues de Charmoilles), Amideo de Novo Castro (Amédée de Neuchâtel), Ricardo de Montefalconis (Richard de Montfaucon) », (en) Charles Cawley, « Burgundy kingdom nobility » [archive], sur Medieval Lands, Foundation for Medieval Genealogy, 2006-2016

10 a et b Revue d'Alsace, vol. 15, p. 444-449

11 Le château de Löwenbourg est situé sur la commune de Pleigne

12 Couvent d'Augustins proche de l'abbaye. Fondé peu de temps après la première par un comte de Ferrette. Réuni en 1264 à un couvent du même ordre à Bâle puis en 1505 à Lucelle (Histoire par Ordre de Seigneuries des Villes, Villages et Hameaux de la Basse Alsace ou du Landgraviat Inférieur, page 16)

Sources et bibliographie

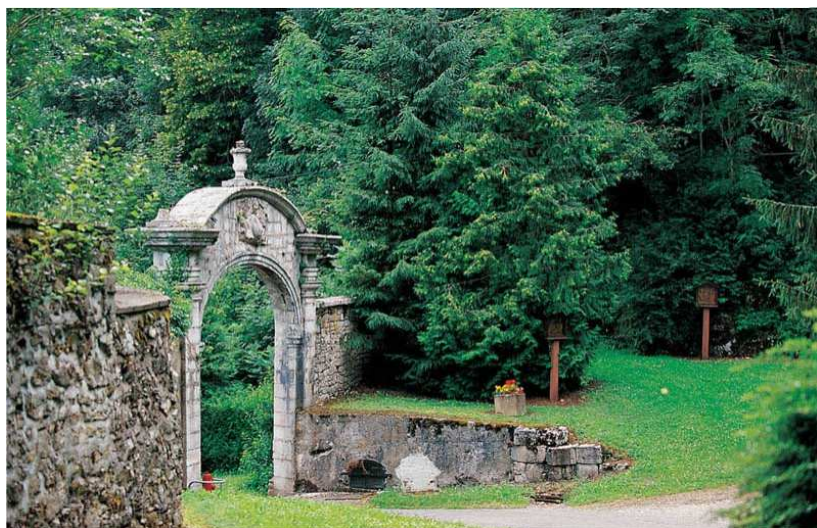
1 Jean Schweitzer, La toponymie alsacienne, Jean-paul Gisserot, 2001 (lire en ligne [archive]), p. 44

2 J.B. Chauffour, Histoire par Ordre de Seigneuries des Villes, Villages et Hameaux de la Basse Alsace ou du Landgraviat Inférieur, Decker, 1829 (lire en ligne [archive]), p. 16

3 Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace, Revue d'Alsace, vol. 15, 1864 (lire en ligne [archive]), p. 258 à 272, 321 à 333, 337 à 344, 385 à 402, 444 à 449

4 André Chèvre, Lucelle : histoire d'une ancienne abbaye cistercienne, Delémont, 1973.

5 François Kohler, « Lucelle », dans Bernard Prongué (dir.), Le Canton du Jura de A à Z, Porrentruy, Office du patrimoine historique, 1991.



Diocèse de Bâle

<http://danyburn.tv-com.net/Accueil/EvecheBale.htm>

Diocèse de Bâle



A origine le siège épiscopal était à Kaiseraugst avec l'évêque des rauraques Justinien attesté en 343 au synode de Cologne. Au début du VIIème siècle, l'évêque du Diocèse est Mgr Ragnachaire (Un moine de Luxeuil)

En 15-10 av. J.-C. Octave Auguste fonde une nouvelle colonie sous le nom de :

Colonia Paterna Munatia Felix Appolinaris Augusta Emerita Raurica, afin d'assurer le passage sur le Rhin au deux axes militaires :

A--Route Nord-Sud assurant la liaison Italie vers la Rhénanie

B--Route Est-Ouest assurant la liaison de la Gaule vers le Haut Danube

Statégiquement il la fixe au bord du Rhin à Augst (Suisse). Vers 300 les romains édifie le fort de Kaiseraugst (Castrum Rauracorum) avec comme garnison la legio I Martia (Fondé par Dioclétien).

La cité devient la Première colonie romaine de l'Est avec près de 20.000 habitants. Le diocèse de Bâle existe avec l'évêque Justinien attesté en 343 et 346, avec un siège épiscopal à Kaiseraugst.

Au 3ème siècle un tremblement de terre détruit une grande partie de la ville d'Augst. Le siège de l'évêché est ransféré à Bâle. Sous l'impulsion de Charlemagne, le diocèse de Bâle étend sa juridiction sur la Haute Alsace . Nous dépendions du doyennée du Sundgau. (DECANATUS SUNDGAUDLE)

Suite à la réforme lancé par le moine Martin Luther, les villes de Bâle, Mulhouse, Colmar et Munster se ralie à la confession protestante et s'empare des chapitres et des couvents. Le chapitre se déplace d'abord à Neuenbourg (Bade), puis Freiburg en Brisgau (1529-1678), puis Philippe de Gundelsheim le déplace à Porrentruy ou il restera jusqu'à la révolution française. Ce n'est qu'au Congrès de Vienne que l'ancien Evêché de Bâle fut inclus dans le canton de Berne, et l'Alsace divisée en deux département avec un diocèse à Strasbourg pour le Bas-Rhin et à Colmar pour le Haut-Rhin.

Ce fut ainsi que l'ancien Evêché de Bâle clôtura son chapitre.



HISTORIQUE

En 740, la réorganisation carolingienne rétablit le diocèse de Bâle et fixe les limites qui seront siennes jusqu'à la fin de l'ancien régime. Particulièrement la Haute Alsace, aux dépens du diocèse de Strasbourg.

La frontière naturelle sera le Landgraben entre Colmar et Sélestat, qui deviendra la frontière Nord de la Maxima Sequanorum. Ces frontières varieront peu, et l'on dénombre à la fin du moyen âge plus de 480 lieux de culte, répartis dans douze chapitres.

Rodolphe 1er (888-912) veut reconstituer la Lotharingie, et occupe l'Alsace et une partie de la Lorraine. En 892, l'Evêque de Bâle Iringus et l'archevêque de Besançon accompagne Rodolphe 1er à Lausanne, pour y casser l'élection du nouvel évêque. En 895, l'évêque de Bâle Iringus, change de camp et se rapproche du roi de germanie Arnulf (empereur en 896). Ce dernier va contrôler l'Augstgau dès 891, puis récupère Bâle et Besançon dès 895 ainsi que le Sundgau. Les premières attestations comme comtés du Nordgau (891) et du Sundgau (896) alsaciens sont d'Arnulf pour intensifier sa mainmise sur l'Alsace.

Rodolphe II (912-937), poursuit l'expansion de son royaume, et permettra à la Bourgogne de s'étendre de Marseille à Bâle, grâce à sa main mise sur l'abbaye de Saint-Maurice. Profitant que les forces politiques du sud de l'Alsace sont très occupés par l'invasion hongroise, qui pillent Bâle en 917, Rodolphe II reconnaît la suprématie du roi germanique Henri 1er (919-936) ; cette reconnaissance va connaître des développements capitaux dans le siècle suivant et crée un lien durable entre les deux souverains. L'histoire de l'abbaye de Moutier-Grandval en Suisse en laisse de bonne chronique. (le contexte du don de 999, fait par Rodolphe II au comte Liutfrid, (III ou IV) qui est de descendance alsacienne dépendante de l'empereur de germanie ; et remise en cause par son fils le roi Conrad le Pacifique.)

Sacré empereur par le pape en 962, Otton 1er se ménage des pôles de sympathie en particulier avec les évêques, afin d'assurer pacifiquement des voies de passage entre l'Alsace et l'Italie (dont il est roi par mariage avec la veuve Adélaïde de feu le roi Lothaire.) Il favorise l'implantation de monastères impériaux en germanie, et se rapproche de l'abbaye de Cluny pour subordonner à l'ordre de Cluny, le couvent que fonde sa fille Adélaïde à Payerne. En 965, il autorise le duc d'Alémanie à céder à Payerne, les biens en Alsace qu'il avait inféodés en 959. Puis Otton II, poursuit le dessein de son père en confirmant ce don et y ajoute une clause de protection impériale pour ses biens en Alsace. Cette clause n'est pas contesté par les rois de Bourgogne, puisque Rodolphe III, séjourne souvent à Payerne.

En automne 999, Rodolphe III procède au don de l'abbaye de Moutier-grandval à l'évêque de Bâle Adalbéron (Un alsacien). Otton III se réjouit de ce transfert aux évêques de Bâle, car une partie importante du diocèse se trouve en alsace et relève donc de l'Empire Germanique, même si la ville de Bâle appartient au royaume de Bourgogne.

L'évêque Landelous, sera le seul évêque de bourgogne présent à l'élévation du corps de Saint Maurice et à son transfert à Magdebourg en 961. Ce dernier deviendra abbé de Murbach, puissante abbaye d'Alsace, protégée

par les souverains germaniques. A sa demande, Otton confirme les biens de cette abbaye.

La politique d'Otton à l'égard du royaume de Bourgogne ; soutien (mesuré) au roi contre les grands du royaume et appui résolu aux évêques et abbayes bourguignons, qu'il veut intégrer au système d'église impériale, la " Reischkirche ".

En liant l'abbaye de Moutier-Grandval à l'évêque de Bâle, le roi de Bourgogne perd de facto son influence sur l'abbaye. Cet épisode annonce la proche incorporation effective de la ville de Bâle dans l'empire, qui sera suivie par l'annexion de tout le royaume de Bourgogne.

Le nouveau roi germanique Henri II (1002-1024), empereur dès 1014, fait preuve d'une grande attention pour la ville de Bâle et son évêque Adalbéron (Alsacien d'origine).. Il fait de l'évêque, un des points d'appui pour sa politique de restructuration des relations de pouvoir dans la région du Rhin supérieur et du Brisgau. En 1006, il incorpore la ville de Bâle dans son royaume. Le 11 octobre 1019, il assiste à la consécration solennelle de la nouvelle cathédrale de Bâle en présence des évêques de Genève et de Lausanne. Il va également favoriser l'expansion du temporel de l'Eglise de Bâle, tels que les droits de chasse, dans la forêt de la Hardt dans le Sundgau, depuis Bâle jusque vers Roggenhausen en suivant le Rhin..

L'évêque de Bâle Adalbéron, est le 1er évêque dont nous soyons sûrs qu'il ait battu monnaie. En 1044, Henri III, confie au comte Louis, la région de Montbéliard déjà possessionnée dans le Sundgau. Il sera à l'origine des dynasties comtales de Montbéliard, Bar-le-Duc et Ferrette. Il renforce le pouvoir des évêques de Bâle en leur octroyant des revenus comtaux. En 1049, le pape Léon IX, alsacien d'Eguisheim, connaissant bien la situation régionale, rédige la première bulle de confirmation des biens des évêques de Bâle.

En 1080, l'évêque de Bâle, Bourcard , reçoit en récompense de sa fidélité au roi Henri IV, la place forte des Ribeaupierre, en Alsace.

Vers l'an mil donc, Bâle sur les bords du Rhin, est la seule ville de l'évêché. La cité rhénane pour diverses raisons, géographiques notamment, connaît une certaine prospérité.

Au début du Moyen Age les évêques étaient souvent représentants de l'autorité pontificale tout en détenant parfois le pouvoir effectif dans une partie de leurs diocèses, voire même à l'extérieur de celui-ci. Toutefois, en raison d'un système de hiérarchisation assez complexe appelé féodalité, ils n'étaient pas souverains sur leurs terres au sens où on l'entend actuellement, mais demeuraient vassaux d'un seigneur régnant sur un territoire

généralement plus étendu. L'évêché de Bâle, n'offre, par rapport à l'organisation politique en vigueur en Occident à cette époque, aucune singularité.

C'est au cours du XIe siècle, que l'évêché connut sa véritable croissance. Bien en vue auprès des empereurs germaniques et du roi Rodolphe de Bourgogne, les évêques de Bâle, seront, tout au long de ce siècle, les bénéficiaires des faveurs de ceux-ci. Ces faveurs consistaient surtout en donation d'abbayes, avec toutes les possessions qui en dépendaient.

L'évêché de Bâle dans le système féodal

Si l'on veut apprécier la nature exacte de l'autorité réelle dont jouissaient les évêques de Bâle, il convient de la situer dans le cadre de la féodalité, système politique en vigueur en Europe durant une bonne partie du Moyen Age. Ce système ne raisonne pas en termes modernes d'Etat, de souveraineté ou de territoire, mais en termes de suzeraineté, vassalité et fief. Ainsi, l'évêché de Bâle était vassal du Saint-Empire Romain germanique, c'est-à-dire qu'il en dépendait directement. Si l'on préfère, l'empereur germanique, alors suzerain de l'évêché, assurait la protection de son vassal.

Mais l'évêque de Bâle était aussi suzerain de puissants seigneurs européens. Ainsi, en l'an 1185, l'empereur Frédéric Ier Barberousse se reconnaît être le vassal de l'évêque de Bâle pour le fief de Brisach.

Vers la souveraineté (XIIIe-XIVe siècles)

Le XIIIe siècle marque un tournant dans l'histoire de l'évêché de Bâle. La féodalité va connaître une lente mais persistante évolution. Progressivement, les évêques bâlois vont raffermir leur autorité, en terres jurassiennes notamment.

Aux alentours de 1200, Bâle est une ville en expansion animée d'un élan de prospérité économique assez exceptionnel. L'artisanat et l'industrie donne naissance à une bourgeoisie qui fait peser une menace sous-jacente à l'autorité épiscopale. C'est l'évêque Henri de Thoune qui tentera, avec succès, de restaurer cette autorité en perte de vitesse dans la cité rhénane.

Plus tard les évêques relâcheront leur pouvoir sur les fiefs périphériques de Ferrette, Ribeaupierre, Sigsau et Buchsgau sur lesquels leur emprise se heurte à de fortes rivalités.

C'est durant le XIIIe siècle, que l'évêché de Bâle va exercer une emprise directe sur les terres jurassiennes, et ce au détriment des seigneurs locaux. Des ébauches d'institutions vont progressivement se mettre en place. De

suzeraine, la Principauté épiscopale va devenir souveraine. C'est aussi durant ce siècle que l'évêché de Bâle verra se dessiner ses frontières définitives.

La période dite de "l'évêché moderne"

Cette période s'étend de l'an 1500 à la Révolution française qui, en 1792, proclamera sa chute.

Les événements déterminant pour l'avenir de la Principauté épiscopale ne manqueront pas durant cette période. L'émancipation de la ville de Bâle, qui se constituera en Etat souverain et rejoindra l'alliance confédérale en 1501 tout en adhérant aux nouveaux courants religieux de la Réforme, n'est pas le moindre. C'est suite à cet important bouleversement politique survenu dans la cité rhénane que les princes-évêques de Bâle établiront leur résidence au château de Porrentruy. Il y demeureront de 1528 jusqu'à la proclamation du régime républicain.

Porrentruy était donc la capitale de l'évêché de Bâle lorsque éclatèrent les troubles en Ajoie. Cette décennie difficile pour le régime (1730-1740) annonce déjà l'essoufflement des régimes autocratiques auxquels le coup de grâce définitif sera donné lors de la Révolution française. La guerre de Trente Ans (1618-1648) sera une période particulièrement funeste pour l'évêché. Occupations militaires répétées, assorties de pillages et autres massacres éprouveront et ruineront la plupart des villages alsaciens.

Jacques-Christophe Blarer de Wartensee, principale figure de l'évêché (1575-1608)

Toutefois il convient de s'attarder un peu sur une figure essentielle et particulièrement dynamique de l'histoire de l'évêché de Bâle: Jacques-Christophe Blarer de Wartensee. Suite à des études théologiques accomplies à Fribourg-en-Brigau, Jacques-Christophe Blarer de Wartensee devint chanoine des chapitres de Bâle et de Constance. C'est en 1575 qu'il fut élu évêque de Bâle. Son règne est marqué par de nombreuses réformes institutionnelles salutaires ainsi que par l'encouragement du développement économique. Sa politique étrangère fut, quant à elle, surtout marquée par le souci de clarifier les relations de l'évêché avec les Etats voisins, notamment avec la ville de Bâle devenu canton suisse en 1501. Il se préoccupa également de l'épanouissement spirituel de son peuple. C'est sous son autorité que fut rénové le château de Porrentruy. Celui-ci ayant été la proie des flammes en 1556.

L'évêché de Bâle et les Confédérés

Né en 1291, au pied du Gothard, à la suite d'un serment conclu entre les habitants des vallées d'Uri de Schwytz et d'Unterwald afin de résister à la puissante dynastie autrichienne des Habsbourg, l'Alliance des Confédérés ne cessera de voir le nombre de ses membres s'accroître au cours du Moyen Age. Au point de devenir une puissance avec laquelle les souverains d'Europe devront compter.

Cette alliance, qui connaîtra bien des dissensions internes au cours de son histoire - les guerres de religion notamment - s'organisera en Etat fédératif en 1874 (la Suisse), sous l'impulsion du radicalisme (courant politique né au XIXe siècle d'inspiration républicaine, réformiste, anticléricale et libérale). L'évêché de Bâle entretiendra, en général, de bonnes relations avec ses voisins confédérés. C'est par deux fois - en 1652 et en 1691 - que la Principauté épiscopale demandera son adhésion à la Confédération. Paradoxalement, ce sont les cantons catholiques qui s'opposèrent à cette requête. En effet, ceux-ci invoquèrent qu'un prince-évêque ne pourrait s'accorder avec les Etats protestants membres de l'alliance fédérale. De plus, l'adhésion de l'évêché de Bâle à la Confédération favoriserait l'entrée dans celle-ci des villes protestantes de Genève et de Neuchâtel.

La CHUTE de l'Evêché de Bâle

La bourgeoisie possédante aux idées libérales et la cour des princes-évêques, acquise à une conception absolutiste du pouvoir, va engendrer, durant la décennie qui s'étend de 1730 à 1740, des rébellions suivies de sanglantes répressions. C'est l'époque dite "des troubles" en Ajoie. Un des meneurs fut Pierre Péquignat, paysan aisé et commis de la mairie de Alle. Il sera décapité en 1740, à Porrentruy, avec deux de ces comparses: Frideloz Lion et Jean-Pierre Riat. Durant ces troubles, la Principauté s'assura le concours du roi de France. Le destin de l'évêché de Bâle va alors se confondre avec celui du royaume de France.

Ainsi, les rapports privilégiés que les princes-évêques entretenaient avec la monarchie capétienne seront fatals à ceux-ci. L'évêché de Bâle figura en 1792 parmi les premières conquêtes des armées républicaines françaises. Le prince-évêque sera alors contraint de quitter le château de Porrentruy. Il sera destitué à Boncourt, en assemblée populaire alors que sera proclamée l'éphémère République rauracienne. Ainsi s'achève sept siècles et demi de pouvoir épiscopal bâlois.

Le Jura, département français (1792-1814)

La République rauracienne connaîtra une brève existence. Elle sera annexée à la France en mars 1793 et devint le département du Mont-Terrible, le moins étendu de la République française. En 1800, ce département disparaît

suite à la réorganisation du territoire ordonnée par Bonaparte, Premier consul. Les terres jurassiennes sont alors rattachées au département du Haut- Rhin. Le Premier consul Bonaparte va devenir l'empereur Napoléon Ier. La République française a provisoirement vécu.

Signature du concordat entre le Saint Siège Pie VII et le premier consul Bonaparte le 26 messidor de l'an 9 (15 juillet 1801), le Haut Rhin est rattaché à l'évêché de Strasbourg

EPHEMERIDE

999: Le roi de Bourgogne fait don à l'évêque de Bâle d'une grande partie des terres qui formeront le Jura. Première ébauche de l'Etat jurassien

1528: Bâle ayant passé à la Réforme, le prince-évêque Philippe de Gudelsheim se fixe définitivement à Porrentruy, dont il fait sa capitale. Le sud du Jura adopte la religion réformée

1575-1608: Règne du prince-évêque Jacques-Christophe Blarer de Wartensee, "restaurateur" de l'évêché et l'un de ses plus grands hommes d'Etat

1579: Blarer conclut une alliance avec les sept cantons catholiques de la Confédération. Elle sera renouvelée jusqu'en 1735

1654: Le prince-évêque François de Schönau demande que son Etat devienne membre à part entière de la Confédération. Echec

1691: Le prince-évêque Jean-Conrad de Roggenbach demande que l'évêché soit reçu dans la Confédération en tant que membre ordinaire. Refus

1702 et 1703: A deux reprises, le prince-évêque Guillaume-Jacques Rink de Baldenstein tente en vain de faire entrer la Principauté dans la Confédération

1777: Le prince-évêque François de Wangen échoue dans sa tentative d'être admis dans l'alliance conclue par le Corps helvétique avec le roi de France. Il signe avec celui-ci une alliance particulière en 1780

1792: Les troupes françaises envahissent le nord de la Principauté. Le prince-évêque Joseph de Roggenbach prend la fuite. Naissance d'une éphémère République rauracienne

1793: Le nord du Jura est annexé à la France et devient le département du Mont-Terrible

1797: Le sud du Jura, annexé à son tour rejoint le département

1800: Le département du Mont-Terrible est rattaché à celui du Haut-Rhin

1801: Le culte catholique est placé sous le régime du Concordat établi le 15 juillet 1801 et signé le 15 août 1802, entre le Saint Siège Pie VII et le premier consul Bonaparte. Le département du Haut-Rhin est rattaché à l'évêché de Strasbourg, la paix religieuse est restaurée.

Bâle (évêché)

par: Jean-Paul Prongué

<http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F8558.php>



On appelle évêché de B. l'ensemble des terres placées sous l'autorité temporelle de l'Eglise cathédrale Notre-Dame de B. Cette dénomination permet de distinguer cette entité géopolitique du diocèse de B., circonscription ecclésiastique dans laquelle l'évêque de cette ville exerce sa juridiction spirituelle. Les limites de l'évêché, terre d'Empire, ont varié: avant 1500, l'évêque avait perdu la ville de B., une partie importante de l'actuel canton de B.-Campagne et de petits territoires soleurois. A l'époque moderne, l'évêché comprenait l'actuel canton du Jura et le Jura bernois, des parties de l'actuel canton de B.-Campagne (Birseck, Laufon) et une enclave dans le Brisgau (Schliengen). Une partie des terres de l'évêché relevait au spirituel des diocèses de Besançon, Lausanne et Constance. Le sud était passé à la Réforme et était considéré comme territoire confédéré. Certains sujets de l'évêque parlaient le français, d'autres l'allemand. L'évêque lui-même était tout à la fois prince d'Empire et, depuis 1579, allié des cantons catholiques.

1 - Moyen Age

1.1 - Formation et histoire politique

1.1.1 - La donation de 999

La cathédrale de B., est le noyau et, jusqu'à la Réforme, le cœur d'une principauté dont le chef est l'évêque. En 999, le dernier roi de Bourgogne, Rodolphe III, donne à l'évêché l'abbaye de Moutier-Grandval avec toutes ses dépendances. Il veut, par ce geste, augmenter la puissance temporelle de l'episcopatus Basiliensis. Solidement implantée dans la haute vallée de la Birse, l'abbaye de Moutier-Grandval possède aussi de nombreux biens dispersés entre le lac de Biemme et l'Alsace. L'évêque de B., dont l'autorité temporelle était limitée à la cité rhénane, va ainsi se trouver à la tête de possessions importantes.

1.1.2 - L'ère des donations impériales (1000-1100)

En 1032, à la mort de Rodolphe III, B. et le pays jurassien sont incorporés au Saint Empire. L'évêque devient vassal de l'empereur. Ce dernier désigne le prélat et lui inféode des droits régaliens que celui-ci exercera dans toutes les possessions de son église (Kirchensystem des Ottoniens et des Saliens). Pendant plus d'un siècle, l'Eglise de B. bénéficie de la générosité des empereurs. Les acquisitions sont très diverses et géographiquement

dispersées. En 1041, Henri III cède le vaste comté d'Augst (Augstgau), aux portes de B., qui s'étend, débordant le Siggau, du Rhin à l'Aar, à cheval sur la chaîne du Jura. La fidélité de l'évêque au parti impérial durant la querelle des Investitures est récompensée: en 1080, Henri IV lui remet le comté de Härkingen, dans le Buchsgau, entre l'Aar et le Jura, puis, en 1084, le château et le fief de Ribeaupierre, en Alsace, et en 1095 l'abbaye de Pfäfers, en Rhétie. Par ailleurs, dès le milieu du XIe s., la donation rodolpheine de 999 sert de point d'appui à une politique expansionniste de Notre-Dame de B. en pays jurassien.

1.1.3 - L'évêché se recentre sur l'Arc jurassien (1100-1179)

Objet des convoitises bâloises dès 1053, l'abbaye de Saint-Ursanne, qui relevait du diocèse de Besançon, tombe, entre 1096 et 1120, sous le pouvoir temporel et spirituel des évêques. Cette acquisition renforce leur emprise dans les vallées jurassiennes. En dépit du concordat de Worms (1122), les évêques de B. continuent d'être désignés par les empereurs tout au long du XIIe s. Le processus de féodalisation qui accompagne le déclin de l'autorité publique est sensible dans l'évêché. Comtes, vassaux de Notre-Dame de B., avoués des grandes églises construisent des châteaux de pierre et s'attachent des hommes qui savent se battre. Cette noblesse favorise les établissements monastiques qui se fondent au début du XIIIe s., notamment ceux de Lucelle (1124) et de Bellelay (1140). Ces établissements connaissent un essor rapide. Au XIIIe s., les évêques de B. doivent abandonner certaines prétentions sur de riches églises éloignées, notamment dans la Forêt-Noire, en Rhétie et en Alsace. A la fin du XIIIe s., Notre-Dame de B. est déjà pratiquement évincée de ses anciennes possessions d'outre-Rhin et d'Alsace et, au bas Moyen Age, seule subsiste, sur la rive droite du Rhin, la seigneurie de Schliengen dont dépend le village d'Istein. Réalistes, les évêques concentrent leurs efforts sur l'Arc jurassien, souvent francophone et quadrillé par des maisons religieuses dont le pape Alexandre III confirme les biens et les droits en 1179.

1.1.4 - L'évêché à l'apogée de sa puissance (1179-1324)

Au XIIIe s., la puissance impériale faiblit et c'est désormais le chapitre cathédral qui élit les évêques de B. De plus, le système féodal est ébranlé par la puissance nouvelle de l'argent. Toute une noblesse ne vivant que de redevances foncières connaît des difficultés financières. Riches de l'or du Rhin, les évêques de B. peuvent acheter seigneuries et droits divers et renforcer ainsi leur pouvoir. Bien des féodaux doivent engager leurs biens entre les mains de l'évêque, comme Berthold de Neuchâtel qui cède, en 1234, son droit d'avouerie sur la ville de Bienne. Même des églises vendent des possessions à Notre-Dame de B., qui acquiert ainsi Arlesheim de l'abbesse du Mont-Sainte-Odile en Alsace. En 1241, le seigneur d'Asuel

résigne tous ses biens sur l'autel de Notre-Dame de B. qui fait de cette manière une percée prometteuse en direction de l'Ajoie. Dans la vallée de la Suze, cette domination s'accroît grâce à l'acquisition du droit d'avouerie cédé à l'évêque Henri de Neuchâtel par Otton d'Arguel (ou d'Erguël) en 1264. Un des voisins les plus puissants de l'évêché, le comte de Ferrette, opère une reprise de fiefs de tous ses biens au profit de l'Eglise de B. en 1271. Cette opération fait passer l'avouerie de la vallée de Delémont entre les mains des évêques. En 1280, le flou politique à propos des mairies de Bure et d'Ajoie provoque un conflit ouvert entre l'évêque de B., militairement soutenu par l'empereur Rodolphe, et Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard. Vainqueur à Porrentruy en 1283, l'évêque obtient la haute main sur cette ville et sur l'Ajoie. Mais en 1296, la victoire du comte de Neuchâtel sur les troupes épiscopales à Coffrane marque un coup d'arrêt pour l'Eglise bâloise. La limite de l'évêché est dès lors fixée sur le lac de Bienne, à la hauteur de La Neuveville, fondée vers 1310 à l'initiative de l'évêque Gérard de Vuippens. A l'autre bout de la chaîne jurassienne, mais en terre alémanique, Notre-Dame de B. peut espérer une brillante expansion lorsqu'elle acquiert les seigneuries de Liestal, Neu-Homburg et Waldenburg pour 2100 marcs d'argent (1305), somme que l'empereur Albert Ier, très intéressé par ces terres, ne parvient pas à réunir. Il refuse d'investir l'évêque Othon de Grandson et ces biens échappent à Notre-Dame. Pour consolider leur autorité face à la noblesse, les évêques de B. favorisent les bourgeoisies montantes des villes de l'évêché, notamment Bienne (1275), Porrentruy (1283), Delémont (1289), Laufon (1296), La Neuveville (1312) et Saint-Ursanne (1338).

Au début du XIVe s., Notre-Dame de B. est à l'apogée de sa puissance. De La Neuveville à Ferrette, l'autorité temporelle des évêques s'étend sur deux populations, romane et germanique, et sur les confins de quatre diocèses: celui de B., bien sûr, mais également ceux de Lausanne, de Besançon et de Constance.

1.1.5 - Difficultés politiques (1324-1404)

Au XIVe s., l'évêché manque de moyens financiers et il est victime des pressions conjuguées de ses ennemis extérieurs et de ses adversaires intérieurs, les villes qui cherchent à s'émanciper de la tutelle princière. Les premiers à tirer profit de la faiblesse de Notre-Dame de B. sont les Habsbourg. A la mort du dernier comte de Ferrette, en 1324, sa fille épouse Albert d'Autriche. Le comté devrait revenir à l'évêque de B., mais celui-ci ne peut empêcher l'Autriche de mettre la main sur ce territoire situé sous les murs de la métropole rhénane. Tirant parti de l'impécuniosité croissante de Notre-Dame, la riche bourgeoisie bâloise acquiert progressivement tous les éléments de la puissance publique, sans parler de l'arrière-pays qu'elle se taille en direction des Confédérés au détriment de la principauté épiscopale.

Cette politique d'émancipation suscite l'hostilité de la noblesse qui s'appuie sur l'Autriche pour contrer ce processus fatal à l'autorité des évêques. Pour éviter le démantèlement de la principauté, l'évêque Jean de Vienne (1365-1382) veut rompre la combourgeoisie qui liait Bernois et Biennois depuis 1352, mais il est militairement vaincu à Malleray en 1367. Relayant dans le sud de l'évêché l'influence de Berne, la ville de Bienne détient un droit de bannière sur l'Erguël et elle scelle, en 1335, un traité de combourgeoisie avec le chapitre de Saint-Imier. Bellelay et Saint-Imier se placent sous la protection de Soleure en 1404. Ces liens affaiblissent l'autorité du prince dans une bonne partie de l'évêché.

1.1.6 - La peau de chagrin (1376-1422)

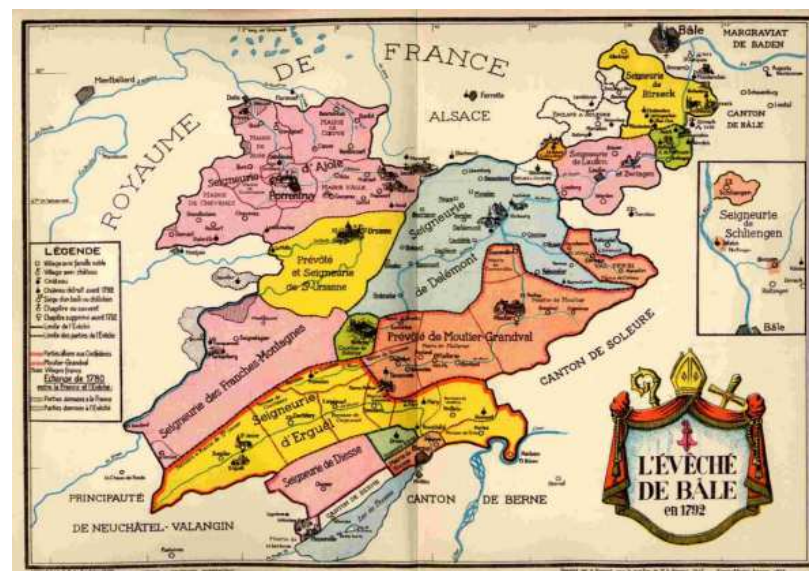
La situation est d'autant plus grave que l'Eglise de B. doit, faute de ressources suffisantes, engager des seigneuries entières, notamment la prévôté de Saint-Ursanne, Chauvilliers et la Montagne de Muriaux en 1376. Le procédé est également utilisé à Porrentruy et en Ajoie, vendus à réméré au comte de Montbéliard en 1386. Le château de Soyhières passe aux mains des seigneurs comtois de Neufchâtel qui étendent leur influence jusqu'à Laufon (1388). La ville, le château et la seigneurie de Delémont sont engagés aux Bâlois qui tirent profit de l'abaissement de leur évêque (1389). A la fin du XIVe s., pour sauver l'évêché de la banqueroute, le chapitre cathédral confie la destinée de l'Eglise de B. à Thiébaud VI de Neufchâtel, qui place son fils Humbert sur le siège épiscopal. Celui-ci ne peut stabiliser la situation qu'en vendant les possessions du Sisgau à la ville de B. (1400). Lorsque l'évêque Hartmann Münch de Münchenstein résigne ses fonctions, en 1422, l'évêché est virtuellement démantelé.

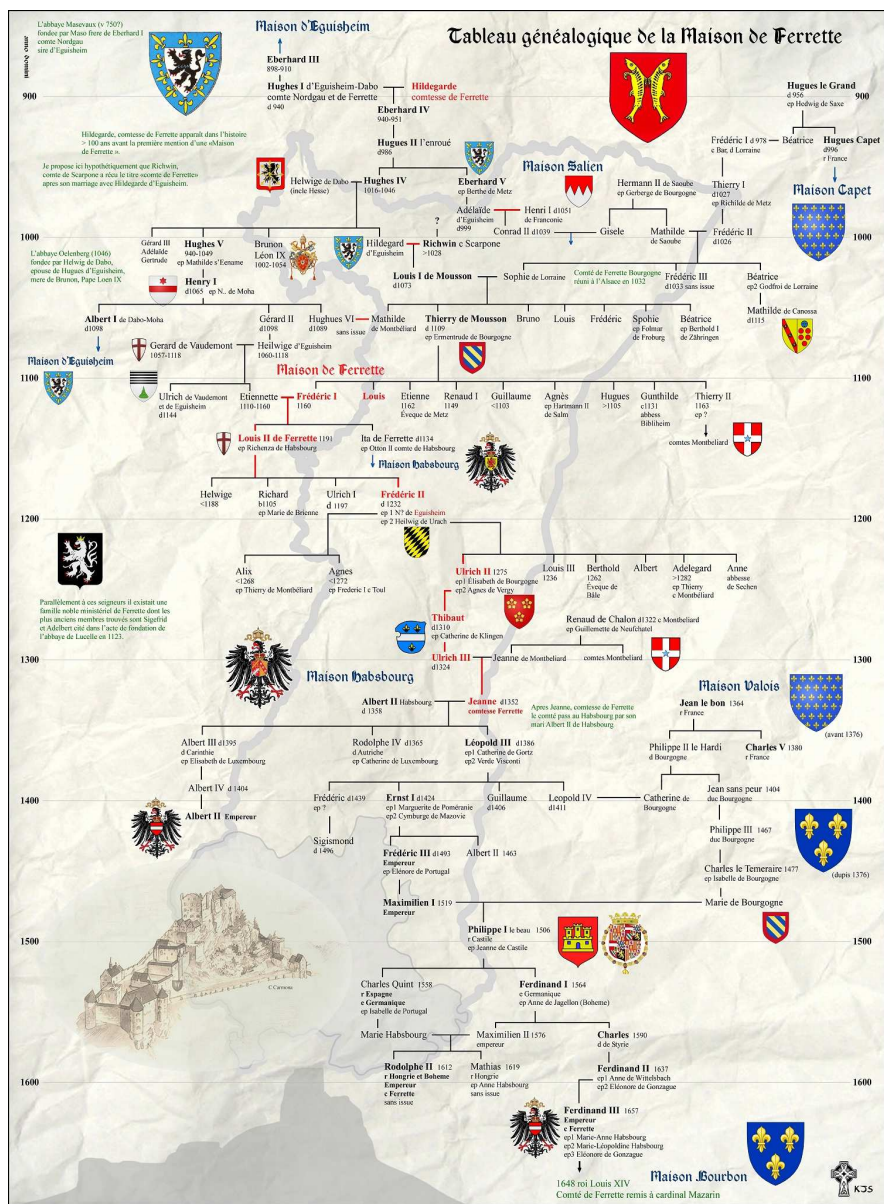
1.1.7 - Les limites du redressement (1423-1528)

Au XVe s., grâce à l'énergie d'une série d'évêques, des pans entiers de l'ancienne construction peuvent être ramenés dans l'orbite de Notre-Dame de B., notamment dans la partie francophone de l'arc jurassien. Jean de Fleckenstein (1423-1436) entreprend de dégager Saint-Ursanne et Roche d'Or de l'emprise des sires de Neufchâtel. Après sa victoire sur Thiébaud VIII (1425), toute la châtellenie de Saint-Ursanne fait retour à l'évêché. Il contraint les gens de la châtellenie de Delémont et de la prévôté de Moutier-Grandval à rompre le traité de combourgeoisie qui les liait à la ville de B. (1434). Par contre, Jean de Fleckenstein doit pratiquement céder, en 1427, au profit des villes de Berne et de Soleure, le landgraviat sur le Buchsgau. Plus tard, en 1486, Gaspard zu Rhein ne peut s'opposer au coup de force de Berne qui impose un traité de combourgeoisie à la prévôté de Moutier-Grandval. Dès les années 1440, une meilleure gestion des rentrées financières et les premières levées fiscales modernes permettent d'éteindre les créances qui soustrayaient des seigneuries entières à l'autorité de l'Eglise

de B. Jean de Venningen (1458-1478) réussit, en 1461, à racheter Porrentruy et l'Ajoie grâce aux lourdes contributions de leurs sujets jurassiens. A l'issue des guerres de Bourgogne (1474-1477), l'évêché annexe, en 1478, les villages ajoulots de Damvant, Grandfontaine et Réclère, où l'autorité épiscopale était mal établie. Le fief de Franquemont sur le Doubs entre également dans sa mouvance à la suite de ce conflit.

Au début de la guerre de Souabe (1499), l'évêché est virtuellement scindé en trois parties. A B. et dans le Sisgau, le Conseil bourgeois exerce le pouvoir réel. Dans le sud de la principauté, de Moutier à La Neuveville, les villes et les seigneuries sont souvent tellement liées à Berne et à Soleure que l'autorité de Notre-Dame de B. ne peut déployer tous ses effets. L'"évêché utile", de Franquemont à Laufon, est seul soumis au pouvoir du prince. L'entrée de la ville de B. dans la Confédération, en 1501, consacre un état de fait et la Réforme accentue cette partition ébauchée au XIVe s. En 1528 l'évêque s'établit officiellement à Porrentruy et, dans les bailliages protestants du sud désormais inclus dans la mouvance helvétique, l'autorité du prince est encore plus lointaine qu'à la fin du Moyen Age.





Les Comtes de Ferrette: Arbre généalogique Histoire Bourgogne Franche-Comté

http://gilles.maillet.free.fr/histoire/famille_bourgogne/comte_ferrette.htm

Première Maison des Comtes de Ferrette - Les Mousson

Louis Ier de Mousson (1010-1073), fils de Richwin (?), Comte de Scarppone, et de **Hildegarde d'Egisheim**, Comte de Montbéliard, Comte de Ferrette, Comte de Mousson (1034-1073)
 ép. Sophie de Lorraine, Comtesse de Bar, fille de Frédéric II de Lorraine, Duc de Haute-Lorraine, et de Mathilde de Souabe

Thierry Ier de Mousson (1040-1105), fils de Louis Ier de Mousson et de Sophie de Lorraine, Comte de Montbéliard, Comte de Ferrette, Comte de Mousson (1073-1105), Comte de Bar (1093-1105), Comte de Verdun (1096-1105)
 ép. Ermentrude de Bourgogne, fille de Guillaume Ier de Bourgogne, Comte de Bourgogne, et d'Etienne de Bigorre

Thierry II de Mousson (1085-1162), fils de Thierry Ier et d'Ermentrude de Bourgogne, Comte de Montbéliard (1105-1162), Comte de Ferrette (1105-1125)
 ép. Gertrude de Habsbourg, fille de Werner III de Habsbourg, Comte de Habsbourg, Landgrave de Haute-Alsace, et d'Ita de Tierstein

Frédéric Ier de Mousson (1080-1160), fils de Thierry Ier et d'Ermentrude de Bourgogne, Comte de Montbéliard (1105-1125), Comte de Ferrette (1105-1160)
 ép. Petrisa de Zähringen, fille de Berthold II de Zähringen, Duc de Zähringen, et d'Agnès de Rheinfelden, puis Stéphanie de Vaudémont, fille de Gérard Ier de Vaudémont, Comte de Vaudémont, et de **Hedwige d'Egisheim**

Louis II (1144-1191), fils de Frédéric Ier et de Stéphanie de Vaudémont, Comte de Ferrette (1160-1191)
 ép. Richenze de Habsbourg, fille de Werner III de Habsbourg, Comte de Habsbourg, Landgrave de Haute-Alsace, et d'Ida de Thierstein

Ulrich Ier (?-1197), fils de Louis II et de Richenze de Habsbourg, Comte de Ferrette (1191-1197)

Frédéric II (1187-1232), fils de Louis II et de Richenze de Habsbourg, Comte de Ferrette (1197-1232)
 ép. Edwige d'Urach, fille de Eginon VI d'Urach, Comte de Fürstenberg, et d'Agnès de Bade

Louis III (?-1281), fils de Frédéric II et d'Edwige d'Urach, Comte de Ferrette (1232-1233), accusé de parricide, il est excommunié

Ulrich II (1210-1275), fils de Frédéric II et d'Edwige d'Urach, Comte de Ferrette (1233-1275)
ép. Élisabeth de Chalon, veuve de Henri de Vienne, Seigneur de Vadans, fille de Jean de Chalon, Comte de Chalon-sur-Saône puis Seigneur de Salins, et de Mahaut de Bourgogne,
puis Agnès de Vergy, fille de Guillaume Ier de Vergy, Seigneur de Mirebeau, Seigneur de Fouvent, et de Clémence de Fouvent

Thibault (1250-1310), fils d'Ulrich II et d'Agnès de Vergy, Comte de Ferrette (1275-1310)
ép. Catherine de Klingen, fille de Walter III de Klingen, Seigneur de Klingen, et de Sophie de Fribourg

Ulrich III (1280-1324), fils de Thibault et Catherine de Klingen, Comte de Ferrette (1310-1324)
ép. Jeanne de Chalon, fille de Renaud de Chalon, Comte de Montbéliard, et de Guillemette de Neufchâtel

Jeannette (1300-1351), fille d'Ulrich III et de Jeanne de Chalon, Comtesse de Ferrette (1324-1351)
ép. Albert de Habsbourg, fils d'Albert Ier de Habsbourg, Duc d'Autriche, Comte de Habsbourg, Landgrave de Haute-Alsace et Roi des Romains, et d'Élisabeth de Tyrol

Deuxième Maison des Comtes de Ferrette - Les Habsbourg

Rodolphe IV (1339-1365), fils d'Albert de Habsbourg et de Jeannette de Ferrette, Duc d'Autriche, Comte de Habsbourg, Comte de Ferrette et Landgrave de Haute-Alsace (1358-1365), Duc de Carniole, Duc de Carinthie, Duc de Styrie et Comte de Tyrol (1363-1365)
ép. Catherine de Luxembourg, fille de Charles IV de Luxembourg, Comte de Luxembourg, Roi des Romains, Roi de Bohême, Empereur Germanique, et de Blanche de Valois

Albert III (1348-1395), fils de d'Albert de Habsbourg et de Jeannette de Ferrette, Duc de Carniole, Duc de Carinthie, Duc de Styrie, Comte de Tyrol, Comte de Ferrette et Landgrave de Haute-Alsace (1365-1379), Archiduc d'Autriche et Comte de Habsbourg (1365-1395)
ép. Élisabeth de Luxembourg, fille de Charles IV de Luxembourg, Comte de Luxembourg, Roi des Romains, Roi de Bohême, Empereur Germanique, et d'Anne de Silésie-Schweidnitz,

puis Béatrice de Hohenzollern, fille de Frédéric V de Hohenzollern, Burgrave de Nuremberg, et d'Élisabeth de Meissen

Léopold III (1351-1386), fils d'Albert de Habsbourg et de Jeannette de Ferrette, Duc de Carniole, Duc de Carinthie, Duc de Styrie, Comte de Tyrol, Comte de Ferrette et Landgrave de Haute-Alsace (1379-1386)
ép. Catherine de Görtz, fille de N et de Ne,
puis Verde Visconti, fille de Barnabé Visconti, Co-Seigneur de Milan, et de Béatrice Reine Della Scala

Ernest Ier (1377-1424), fils de Léopold III et de Verde Visconti, Duc de Carniole, Duc de Carinthie, Duc de Styrie, Comte de Ferrette et Landgrave de Haute-Alsace (1386-1424)
ép. Marguerite de Poméranie, fille de Bogislav V de Poméranie, Duc de Poméranie, et d'Adélaïde de Brunswick,
puis Cymburge de Mazovie, fille de Zietmowit IV de Mazovie, Duc de Mazovie, et d'Alexandra de Lithuanie

Frédéric III (1415-1493), fils d'Ernest Ier et de Gymburge, Duc de Carniole, Duc de Carinthie, Duc de Styrie, Comte de Ferrette et Landgrave de Haute-Alsace (1427-1493), Roi des Romains (1440-1452), Empereur Germanique (1452-1493), Archiduc d'Autriche et Comte de Habsbourg (1457-1493)
ép. Eléonore de Portugal, fille d'Édouard Ier de Portugal, Roi de Portugal, et d'Eléonore d'Aragon

Maximilien Ier (1459-1519), fils de Frédéric III et d'Eléonore de Portugal, Roi des Romains (1486-1508), Archiduc d'Autriche, Duc de Carniole, Duc de Carinthie, Duc de Styrie, Comte de Ferrette, Comte de Habsbourg et Landgrave de Haute-Alsace (1493-1519), Empereur Germanique (1508-1519)
ép. Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire, Grand-duc d'Occident, Duc de Bourgogne, Duc de Brabant, Duc de Limbourg, Duc de Luxembourg, Duc de Gueldre, Comte d'Artois, Comte de Bourgogne, Comte de Flandre, Comte de Hainaut, Comte de Hollande, Comte de Namur et Comte de Zélande, et d'Isabelle de Bourbon

Charles Quint (1500-1558), fils de Philippe Ier le Beau, Roi de Castille, Duc de Brabant, Duc de Limbourg, Duc de Luxembourg, Duc de Gueldre, Comte d'Artois, Comte de Bourgogne, Comte de Flandre, Comte de Hainaut, Comte de Hollande, Comte de Namur, Comte de Zélande, et Landgrave de Basse-alsace, et de Jeanne de Castille, Duc de Luxembourg (1500-1555), Prince des Pays-Bas, Duc de Brabant, Duc de Limbourg, Comte de Flandre et Comte de Hainaut (1515-1555), Roi de Naples (1516-1554), Roi de Castille, Roi d'Aragon et Roi de Sicile (1516-1556), Archiduc

d'Autriche, Duc de Carinthie, Duc de Carniole, Duc de Styrie, Comte de Habsbourg, Comte de Ferrette, Comte de Tyrol et Landgrave de Haute-Alsace (1519-1522), Roi des Romains (1519-1530), Empereur Germanique (1530-1557), Comte de Bourgogne et Comte de Charolais (1530-1556)

ép. Isabelle de Portugal, fille de Manuel Ier de Portugal, Roi de Portugal, et de Marie d'Aragon

Ferdinand Ier (1503-1564), fils de Philippe Ier le Beau, Roi de Castille, Duc de Brabant, Duc de Limbourg, Duc de Luxembourg, Duc de Gueldre, Comte d'Artois, Comte de Bourgogne, Comte de Flandre, Comte de Hainaut, Comte de Hollande, Comte de Namur, Comte de Zélande, et Landgrave de Basse-alsace et de Jeanne de Castille, Archiduc d'Autriche, Duc de Carinthie, Duc de Carniole, Duc de Styrie, Comte de Habsbourg, Comte de Ferrette, Comte de Tyrol, Landgrave de Basse-Alsace et Landgrave de Haute-Alsace (1522-1564), Roi de Bohême et Roi de Hongrie (1526-1564), Roi des Romains (1556-1558), Empereur Germanique (1558-1564)

ép. Anne de Jagellon, fille de Vladislav IV de Jagellon, Roi de Bohême, Roi de Hongrie, et d'Anne de Foix

Maximilien II (1527-1576), fils de Ferdinand Ier et d'Anne de Jagellon, Empereur Germanique, Roi de Bohême, Roi de Hongrie, Archiduc d'Autriche, Duc de Carinthie, Duc de Carniole, Comte de Ferrette, Landgrave de Basse-Alsace et Landgrave de Haute-Alsace (1564-1576)

ép. Marie de Habsbourg, fille de Charles Quint de Habsbourg, Empereur Germanique, Roi des Romains, Roi de Naples, Roi de Castille, Roi d'Aragon, Roi de Sicile, Prince des Pays-Bas, Archiduc d'Autriche, Duc de Luxembourg, Duc de Brabant, Duc de Limbourg, Duc de Carinthie, Duc de Carniole, Duc de Styrie, Comte de Flandre, Comte de Hainaut, Comte de Habsbourg, Comte de Ferrette, Comte de Tyrol, Comte de Bourgogne, Comte de Charolais et Landgrave de Haute-Alsace, et d'Isabelle de Portugal

Rodolphe II (1552-1612), fils de Maximilien II et de Marie de Habsbourg, Roi de Hongrie, Archiduc d'Autriche, Duc de Carinthie et Duc de Carniole (1576-1608), Roi de Bohême (1576-1611), Empereur Germanique, Comte de Ferrette, Landgrave de Basse-Alsace et Landgrave de Haute-Alsace (1576-1612)

Mathias (1557-1619), fils de Maximilien II et de Marie de Habsbourg, Roi de Hongrie, Archiduc d'Autriche, Duc de Carinthie et Duc de Carniole (1608-1619), Roi de Bohême (1611-1617), Empereur Germanique, Comte de Ferrette, Landgrave de Basse-Alsace et Landgrave de Haute-Alsace (1612-1619)

ép. Anne de Habsbourg, fille de Ferdinand de Habsbourg, Comte de Tyrol, et d'Anne Catherine de Mantoue

Ferdinand II (1578-1637), fils de Charles de Habsbourg, Duc de Styrie, et de Marie de Wittelsbach, Duc de Styrie (1590-1637), Roi de Bohême (1617-1619, puis 1620-1637), Roi de Hongrie (1618-1637), Empereur Germanique, Archiduc d'Autriche, Duc de Carinthie, Duc de Carniole, Comte de Ferrette, Landgrave de Basse-Alsace et Landgrave de Haute-Alsace (1619-1637)

ép. Anne de Wittelsbach, fille de Guillaume V de Wittelsbach, Duc de Bavière, et de Renée de Lorraine,

puis Eléonore de Gonzague, fille de Vincent Ier de Gonzague, Duc de Mantoue, Duc de Montferrat, et d'Eléonore de Médicis

Ferdinand III (1608-1657), fils de Ferdinand II et d'Anne de Wittelsbach, Comte de Ferrette, Landgrave de Basse-Alsace et Landgrave de Haute-Alsace (1637-1648), puis ces territoires sont annexés à la France, Roi de Bohême et Roi de Hongrie (1637-1646, puis 1654-1657), Empereur Germanique, Archiduc d'Autriche, Duc de Carinthie, Duc de Carniole, Duc de Styrie et Comte de Tyrol (1637-1657)

ép. Marie-Anne de Habsbourg, fille de Philippe III de Habsbourg, Roi d'Espagne et Roi de Portugal, et de Marguerite de Habsbourg,

puis Marie-Léopoldine de Habsbourg, fille de Léopold V de Habsbourg, Comte de Tyrol, et de Claude de Médicis,

puis Eléonore de Gonzague, fille de Charles II de Gonzague, Duc de Mayenne, Duc de Rethel, et de Marie de Mantoue

Troisième Maison des Comtes de Ferrette

Jules Mazarin (1602-1661), fils de Pietro Mazarini et de Hortense Buffalini, Cardinal (1641-1661), Premier Ministre de la France (1643-1661), le Roi Louis XIV offre en 1659 le Comté de Ferrette au Cardinal. A sa mort, le comté de Ferrette va au mari de sa nièce Hortense de Mancini

Quatrième Maison des Comtes de Ferrette - la famille de la Porte

Armand-Charles de la Porte (1631-1713), fils de Charles de la Porte, Marquis, puis Duc de la Meilleraye, Maréchal de France, et de Marie Coiffier de Ruzé, Duc de la Meilleraye (1646-1713), Duc de Mazarin et Comte de Ferrette (1661-1713)

ép. Hortense de Mancini, fille de Michel Lorenzo Mancini, Baron, et de Geronima Mazarini

Paul-Jules de la Porte-Mazarin (1666-1731), fils d'Armand Charles et de Hortense de Mancini, Duc de la Meilleraye, Duc de Mazarin et Comte de Ferrette (1713-1731)

ép. Charlotte-Félicité de Durfort, fille de Jacques-Henri Ier de Durfort, Duc de Duras, Maréchal de France, et de Marguerite-Felice de Lévis

Gui-Jules-Paul de la Porte-Mazarin (1701-1738), fils de Paul-Jules et de Charlotte-Félicité de Durfort, Duc de la Meilleraye, Duc de Mazarin et Comte de Ferrette (1731-1738)

ép. Louise-Françoise de Rohan, fille de Hercule-Mériadec de Rohan, Prince de Rohan, Duc de Rohan-Rohan, Prince de Soubise, et d'Anne-Geneviève de Lévis

Cinquième Maison des Comtes de Ferrette - la famille de Durfort

Emmanuel-Félicité de Durfort (1715-1789), fils de Jean-Baptiste de Durfort, Duc de Duras, et de Angélique-Victoire de Bournonville, Duc de Mazarin et Comte de Ferrette (1738-1789), Duc de Duras (1770-1789)

ép. Charlotte Antoinette de la Porte-Mazarin, fille de Gui-Jules-Paul de la Porte-Mazarin, Duc de Meilleraye, Duc de Mazarin, Comte de Ferrette, et de Louise-Françoise de Rohan

Louise-Jeanne de Durfort-Duras (1735-1781), fille d'Emmanuel-Félicité de Durfort et de Charlotte-Antoinette de la Porte-Mazarin, Duchesse de Mazarin (1735-1781)

ép. Louis-Marie d'Aumont de Rochebaron, fils de Louis d'Aumont de Rochebaron, Duc d'Aumont, et de Victoire de Durfort-Duras

Sixième Maison des Comtes de Ferrette - la famille de Grimaldi

Honoré IV (1758-1819), fils de Honoré III, Prince de Monaco, et de Marie-Catherine Brignole-Sale, Prince de Monaco, Duc de Valentinois, Marquis des Baux, Duc de Mazarin, Comte de Ferrette (1814-1819)

ép. Louise-Félicité d'Aumont, Duchesse de Mazarin, Duchesse de Mayenne, Comtesse de Ferrette, fille de Louis-Marie d'Aumont de Rochebaron, Duc de Mazarin, Duc d'Aumont, Pair de France, et de Louise-Jeanne de Durfort-Duras, Duchesse de Mazarin

Honoré V (1778-1841), fils de Honoré IV et de Louise-Félicité d'Aumont, Prince de Monaco, Duc de Valentinois, Marquis des Baux, Duc de Mazarin, Comte de Ferrette (1819-1841)

Florestan (1785-1856), fils de Honoré IV et de Louise-Félicité d'Aumont, Prince de Monaco, Duc de Valentinois, Marquis des Baux, Duc de Mazarin, Comte de Ferrette (1841-1856)

ép. Caroline Gibert, fille de Charles Gibert et de Françoise Henriette Legras de Vaubercey

Charles III (1818-1889), fils de Florestan et de Caroline Gibert, Prince de Monaco, Duc de Valentinois, Marquis des Baux, Duc de Mazarin, Comte de Ferrette (1856-1889)

ép. Antoinette de Mérode-Westerloo, fille de Werner de Mérode-Westerloo, Comte de Mérode, et de Victoire, Comtesse de Spangen-d'Uyternesse

Albert Ier (1848-1922), fils de Charles III et d'Antoinette de Mérode-Westerloo, Prince de Monaco, Duc de Valentinois, Marquis des Baux, Duc de Mazarin, Comte de Ferrette (1889-1922)

ép. Marie-Victoire de Douglas, fille de Guillaume de Douglas, Duc de Hamilton et Brandon, et de Marie-Élisabeth de Bade, Princesse, puis Marie-Alice Heine, fille de Michel Heine et d'Amélie Miltenberger

Louis II (1870-1949), fils d'Albert Ier et de Marie-Victoire de Douglas, Prince de Monaco, Duc de Valentinois, Marquis des Baux, Duc de Mazarin, Comte de Ferrette (1922-1949)

ép. Ghislaine Dommanget, fille de Robert Dommanget, Colonel, et de Marie-Louise Meunier, concubine Juliette Louvet, fille de Jacques Henri Louvet et de Joséphine Elmire Piedefer

Charlotte (1898-1977), fille de Louis II et de Juliette Louvet, Duchesse de Valentinois, Marquise des Baux, Duchesse de Mazarin, Comtesse de Ferrette (1949-1977)

ép. Pierre de Polignac, Comte de Polignac, fils de Maxence de Polignac, Comte de Polignac, et de Suzana de la Torre

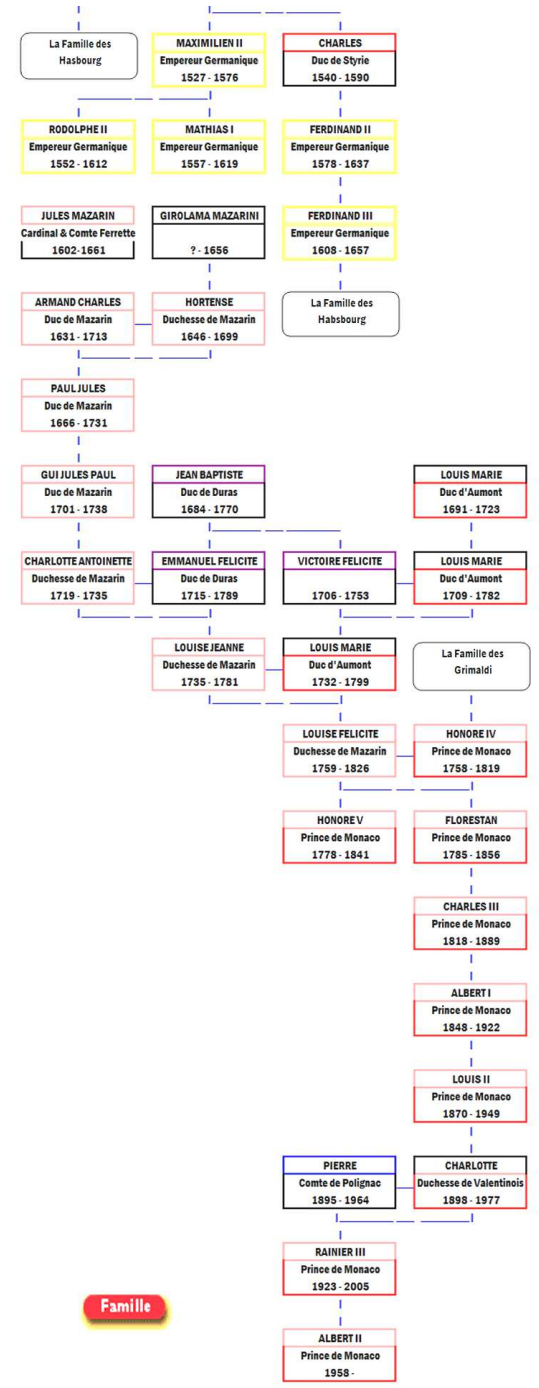
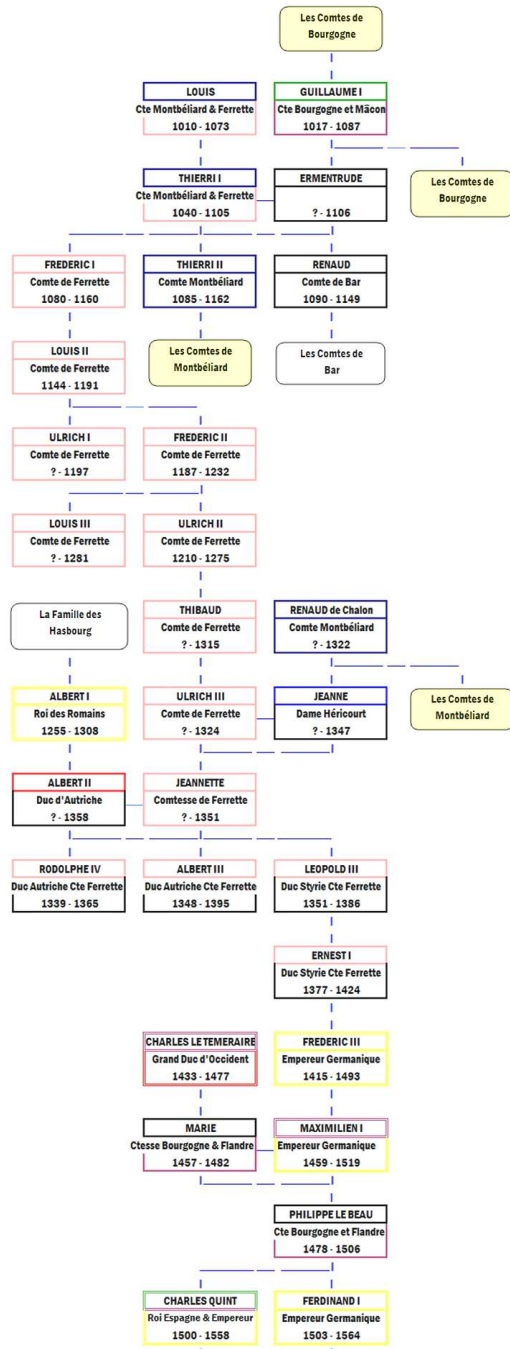
Rainier III (1923-2005), fils de Pierre de Polignac et de Charlotte de Grimaldi, Prince de Monaco (1949-2005), Duc de Valentinois, Marquis des Baux, Duc de Mazarin, Comte de Ferrette (1977-2005)

ép. Grace Kelly, fille de John Brendan Kelly et de Margaret Katherine Majer

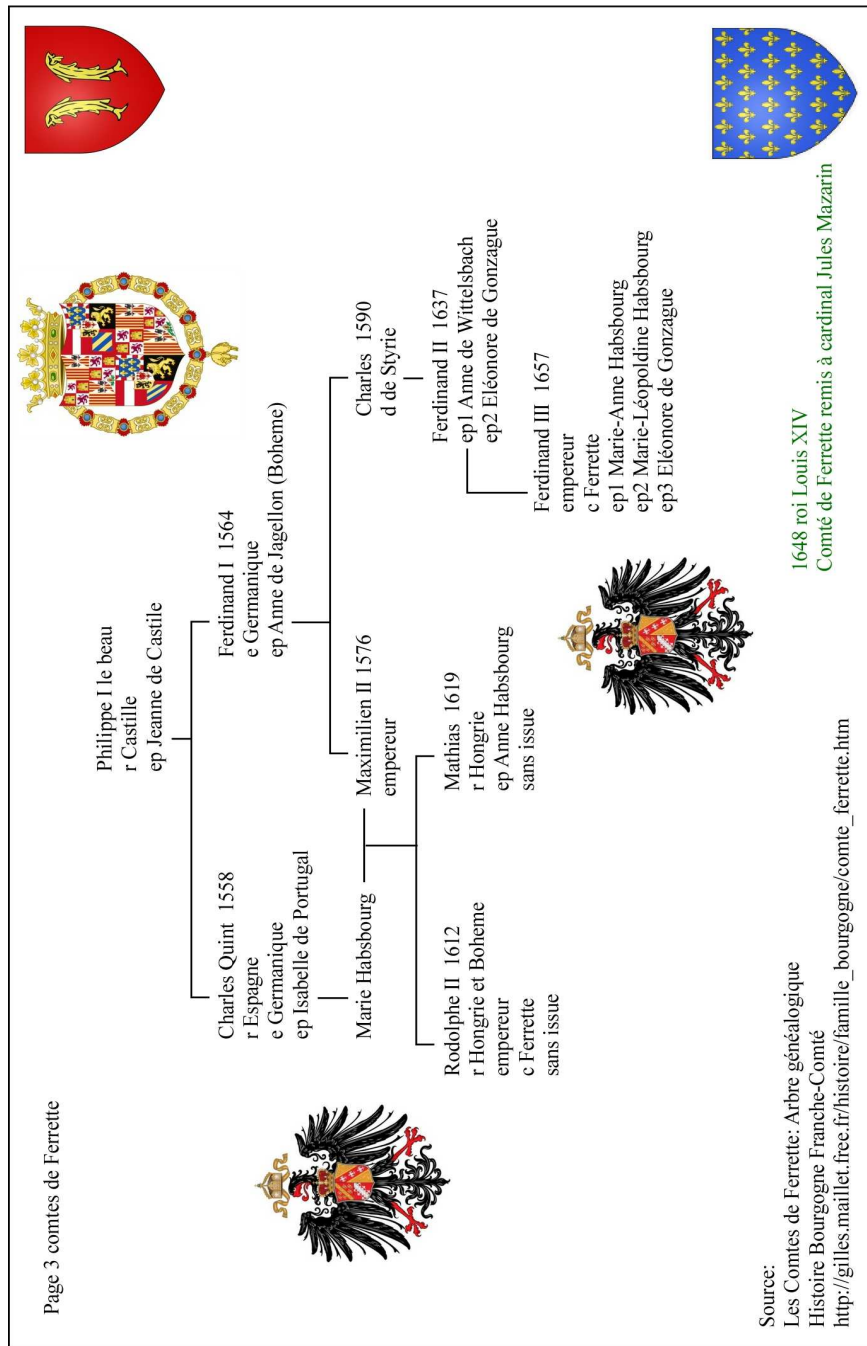
Albert II (1958-), fils de Rainier III et de Grace Kelly, Prince de Monaco, Duc de Valentinois, Marquis des Baux, Duc de Mazarin, Comte de Ferrette (2005-)

ép. Charlene Lynette Wittstock, fille de Michael Kenneth Wittstock et de Lynette Humberstone

LES COMTES DE FERRETTE DU XIème AU XXIème SIECLE



Famille



Liste des comtes de Ferrette

https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_comtes_de_Ferrette

Liste des comtes de Ferrette

Le comté de Ferrette (en allemand : Grafschaft Pfirt) est un ancien démembrement des domaines des ducs puis comtes d'Alsace, réalisé sous les carolingiens. Il dépendra du second royaume de Bourgogne, avant d'être réuni à l'Alsace. Malgré les tentatives de Rodolphe de Habsbourg pour que les comtes de Ferrette se reconnaissent comme mouvant de l'Empire, il n'en fut rien si bien qu'ils continuèrent à jouir de tous les droits de souverains indépendants. Le comté de Ferrette n'était pas une entité compacte car il devait sa création au morcellement des terres d'Alsace, mais il avait réussi à s'agrandir au cours des siècles. Il correspondait aux territoires de trois seigneuries principales qui sont Ferrette, Altkirch et Thann, puis celles de Belfort, de Delle et de Rougemont ; son chef-lieu en était le Château de Ferrette¹.

Le titre de seigneur puis comte de Ferrette sera donné en premier à Frédéric, fils de Louis de Montbéliard, il passe ensuite à son frère Thierry qui le transmet à son fils Frédéric Ier de Ferrette

Généalogie

***Frédéric Ier de Ferrette** (? - juillet/août 1160), comte de Ferrette et d'Altkirch. Il est le fils de Thierry Ier de Montbéliard et d'Ermentrude de Bourgogne². Il suit souvent la cour de l'empereur du Saint-Empire romain germanique où il figure au premier rang des comtes et toujours devant ses frères Thierry et Renaud. En 1144 il fonde le couvent de Feldbach. Il est inhumé au monastère d'Oelenberg¹.

Mariages et succession³ :

Il épouse en premières noces en 1111 Petrisa ou Pierrette⁴ (? - 1115), fille de Berthold II de Zähringen et d'Agnès de Rheinfeld, puis en secondes noces Stéphanie ou Étienne, (? - décembre 1160/88), fille de Gérard Ier de Vaudémont et d'Hedwige de Dagsbourg, dame d'Eguisheim. Du second mariage il a Louis Ier qui suit.

***Louis Ier de Ferrette**, (avant 1144 - après 1191), comte de Ferrette, seigneur de Vadans⁵ et d'une partie d'Eguisheim. Il est cité en 1184 comme président avec l'évêque de Bâle au plaid général de Grandval. Il décède lors de sa participation à la Troisième croisade où il est présent au siège de Saint-Jean-d'Acre¹.

Mariage et succession :

Il épouse Richenza⁶, (vers 1143 - décembre 1180), fille de Werner II de Habsbourg et d'Ida de

Tierstein, de qui il a :

Ulrich, (? - 27 septembre 1197), comte de Ferrette et de Sogren dès 1180, il meurt assassiné sur l'ordre du comte Othon Ier de Bourgogne,

Louis II, (? - 1189), comte de Ferrette et seigneur de Vadans. Il épouse Agnès, fille d'Oudelard de Sohyères (Sogren) et d'Adélaïde de Thierstein,

Helwide,

Richard, (vers 1165 - ?), il épouse Marie de Brienne.

***Frédéric II de Ferrette**, (vers 1187 - 25 janvier/8 février 1233 tué par un de ses fils), comte de Ferrette dès 12077. Sa filiation est incertaine, il peut être le fils de Louis Ier ou de Louis II. Il délaisse le château de Ferrette pour celui d'Altkirch et fait construire celui de Rougemont. Ses vassaux étant très nombreux dans la ville il fera entourer leurs maisons d'une muraille pour en faire une place fortifiée. En 1210 les moines qui avaient fui Lucelle, après qu'Otton IV du Saint-Empire fut excommunié, se réfugièrent à Altkirch I.

Mariages et succession :

Il épouse en premières noces X... d'Egisheim, puis en secondes noces il épouse Hilwidis (nommé aussi Heilwig et Stéphanie⁸), (vers 1190 - 1262), fille d'Egon IV d'Urach et d'Agnès de Zähringen. Hilwidis, à la mort de son oncle Berthold V de Zähringen, recueille les domaines de Fribourg (Allemagne).

Du premier mariage il a :

Alix/Algéarde, (? - 1268/85), dame de Belfort, elle épouse vers 1228 Thierry III de Montbéliard⁹, dit Le Grand Baron,

Agnès, (? - vers 1272), dame de Montreux-en-Ferrette, elle épouse avant 1227 Ferry/Frédéric V comte de Toul,

Du second mariage il a :

Ulrich II, qui suit,

Louis III, dit "Grimel" ou "de Colère", (? - 18/26 août 1236), comte de Ferrette¹⁰

Berthold II von Pfirt, (? - 10 décembre 1262), chanoine de Bâle de 1230 à 1233 et de Strasbourg de 1237 à 1240, prévôt de l'abbaye de Moutier-Grandval de 1243 à 1249, coadjuteur de Bâle en 1248 puis évêque de Bâle de 1250 à 1262¹¹. La ville de Brisach, qui deviendra Vieux-Brisach, était un fief de l'évêque de Bâle inféodé à Henri VI

du Saint-Empire. Après le décès du père de ce dernier, l'empereur Frédéric Barberousse, Berthold retirait ce fief et faisait rénover la forteresse en 1254. Dans le même temps il favorisait à Bâle l'installation des artisans et s'occupait à la rénovation de plusieurs églises et monastères d'Alsace¹,

Adalbert/Albert, avoué de l'abbaye de Masevaux¹²,

Stéphanie, (? - après 1235), religieuse dominicaine aux Unterlinden,

Heilwig, (? - 1247), elle épouse Conrad d'Horbourg,

Anna, abbesse,

Frédéric, (? - après 1245)¹³.

***Ulrich II de Ferrette**, (? - Feldbach 1er février/1er mars 1275), comte de Ferrette¹⁴, de Sogren, seigneur de Florimont. Nommé landvogt (bailli) d'Alsace par Frédéric II du Saint-Empire en 12121. Il vend le comté à l'évêque de Bâle Heinrich III von Neuenburg-Erguel pour lui reprendre en fief¹⁵.

Mariages et succession :

Il épouse en premières noces Élisabeth de Salins (ou Élisabeth de Bourgogne), (1210 - 1277), fille de Jean Ier de Chalon et de Mahaut de Bourgogne, puis en secondes noces Agnès¹⁶, (1210 - 1268/71), dame de Bauffremont et de Morey, fille de Guillaume de Vergy et de Clémence de Fouvens.

Du premier mariage il a¹⁷ :

Frédéric, (? - vers 1267), seigneur de Rougemont-le-Château, il épouse

Gille, fille d'Hugues de Vienne et d'Alix de Thoire et Villars,

Louis, (? - 1268/81), sire de Florimont, il épouse Gertrud, (? - après

1281), fille d'Ulrich II de Rappolstein,

Agnès, (? - avant 1249), elle épouse en 1243 Guillaume de Vienne,

Du second mariage il a :

Henri,

Thiébaud/Théobald qui suit

Adélaïde/Adelheid, (? - avant 1314), dame de Balm, épouse d'Ulrich Ier de Regensberg,

Sophie, elle épouse Konrad IV de Horburg,

Stéphanie, (? - 23 septembre/octobre 1273/76), elle épouse Konrad

Werner III de Hattstatt,

Margareta.

***Thiébaud/Théobald de Ferrette**, (? - vers 1311/16), comte de Ferrette¹⁸, seigneur de Florimont, châtelain de Rougemont-le-Château.

Mariages et succession :

Il épouse en premières noces Catherine/Katharina, (? - 1296), fille de Walter de Klingen et de Sophie de Froburg, puis en secondes noces Marguerite de Blamont. Du premier mariage il a :

Ulrich III qui suit,

Thiébaud/Thiebald, (? - 1311/12), seigneur de Rougemont-le-Château,

Jean, (? - 1309/12), seigneur de Rougemont-le-Château,

Herzelande, (? - 03 avril 1317), elle épouse Otto V d'Ochsenstein,

Sophie, (? - 25 mars 1344), épouse en 1312 d'Ulrich III de Wurtemberg,

Ermengarde, (? - 1329), elle épouse Eberhard II comte de Landau.

***Ulrich III de Ferrette**, (? - Bâle 11 mars 1324), comte de Ferrette¹⁹ et seigneur de Rougemont-le-Château.

Mariage et succession :

Il épouse en 1303/09 Jeanne, (? - vers 1349/50), dame d'Héricourt, fille de Renaud de Bourgogne et de Guillemette de Neufchâtel. Après son décès son corps est inhumé dans l'église de Thann et son cœur à l'abbaye de Lucelle. Il a :

Jeanne, (? - Vienne 15 novembre 1351/52), comtesse de Ferrette, elle épouse Albert II d'Autriche en 1324,

Ursule, (? - 1367), dame de Belfort, de Rougemont-le-Château, de Dannemarie, de Traubach et de Pfetterhouse. Elle épouse en premières noces en 1333 Hugues Ier comte de Hohenberg, puis en secondes noces en 1354 Guillaume II comte de Montfort.

Sceaux et armoiries des comtes de Ferrette

Frédéric II de Ferrette : Un sceau de 6 centimètre de diamètre le représente en chevalier vêtu d'une cotte d'armes et la tête couverte d'un casque fermé. Il tient de la main droite, le bras tendu, une épée courte ; la main gauche tient un écu de forme triangulaire contre son corps, cet écu, dont seulement la moitié est visible, porte un poisson placé verticalement la tête en haut. Le cheval au galop n'a qu'une petite selle et une bride. La légende porte "SIGILLUM FREDERICI COMITIS FERETARUM". Au revers se trouve un contre-sceau plus petit présentant un écu de 3,5 centimètres sur 3 de large arborant deux poissons adossés posés la tête en haut et non recourbés.

Il, est gravé : "S. VERITATIS". Sa femme avait pour sceau "une aigle éployée"¹.

Louis et Ulrich, fils de Frédéric II de Ferrette : Ils ont le même sceau que leur père. Louis a comme légende : "S. LUDOVICI COMITIS FERRETARUM" et Ulrich : "S.HURICI COMITIS FERRETARUM"¹.

Berthold, fils de Frédéric II de Ferrette : Son sceau est ovale, il représente un évêque assis sur une chaise aux accoudoirs à têtes de chiens. Il tient de la main gauche une crosse et de l'autre donne sa bénédiction. Il porte en gravure : "S.BERTOLDI EPISCOPI BASILIENSIS"¹.

Thiébaud de Ferrette, fils d'Ulrich, utilisait deux sceaux. L'un, simplement armorié, était utilisé du vivant de son père ; de forme ronde, il a 5 centimètres de diamètre et porte un écu avec deux poissons adossés, la tête en haut, sur l'angle gauche de l'écu il y a un casque fermé surmonté de deux poissons recourbés la tête en bas, il est gravé : "S. THEOBALDI DE PHIRETO". L'autre, équestre, était utilisé après 1275 ; il mesure 6 centimètres, il y est représenté sur un cheval au galop couvert d'un caparaçon portant sur la croupe et le col les deux poissons adossés, le comte est vêtu d'une cotte d'armes plus longue et plus amples que celle de ses prédécesseurs. Il tient un bouclier triangulaire orné de deux poissons, sa tête est protégée par un casque fermé avec deux œillères. Il tient une épée courte dans la main droite, le bras tendu. Au-dessus de sa tête sont gravés deux poissons recourbés en arrière et tête en bas. Il est gravé : "S. THEOBALDI COMITIS FERRETARUM"¹.

Bibliographie

Auguste Quiquerez, Histoire des comtes de Ferrette, H. Barbier, 1863 (lire en ligne [archive])

Liens externes

Médiéval Généalogie [19] [archive]

Geneall, von Pfirt [20] [archive]

Fabpedigree, Frédéric Ier de Ferrette [21] [archive]

Roglo, Graf von Pfirt [22] [archive]

Notes et références

1 a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, k et l Histoire des comtes de Ferrette

2 Dans une charte de 1105 il est cité en premier dans l'ordre des fils d'Ementrude : "Filia Wilelmi comitis de Burgundia Hermentrudis (Ermentrude fille du comte Wuillaume) et filii sui Fridericus, Raginaudus, Theodericus (et ses fils Frédéric, Renaud et Thierry)", Médiéval Généalogie, comtes de Ferrette, Frédéric [1] [archive]

3 Charte de 1144 : "Fridericus comes de Firretho (Frédéric comte de Ferrette) cum uxore mea Stephania (Stéphanie mon épouse) et filio meo Lodayco (Louis mon fils)", Médiéval Généalogie, comtes de Ferrette, Frédéric [2] [archive]

4 Charte de 1115 : "domina Petrissa, filia ducis Bertholdi" donne "predium...apud Volpach", entre les mains de "viri sui comitis...Friderici de Phirrih", Médiéval Généalogie, comtes de Ferrette, Frédéric [3] [archive]

5 Charte de 1173 : "Ludovicus comes Ferretensis et dominus de Wadens" confirme les donations de l'abbaye Notre-Dame de Rosières par "domini Vualcherii Salinensis (Gaucher IV de Mâcon alors seigneur de Salins) et...domini Friderici imperatoris (Frédéric Barberousse)", Médiéval Généalogie, comtes de Ferrette, Louis Ier [4] [archive]

6 La généalogie des Habsbourg nomme : "'Adelberctum, Gerdrudem de Mümpelgard, Richenzam de Fierrito (Richenza de Ferrette)" les enfants de "Wernherus (Werner)", Médiéval Généalogie, comtes de Ferrette, Louis Ier [5] [archive]

7 Charte du 1er juin 1207 par laquelle Philippe de Souabe, roi de Germanie, confirme les fiefs impériaux : "...Riccardus comes Montisbelgardensis, comes Fridericus de Ferreto, comes Sibertus de Vuerda..." et charte de 1210 : "Fridericus comes de Phirreto" donne la propriété de l'abbaye de Lieu-Croissant, Médiéval Généalogie, Frédéric II de Ferrette [6] [archive]

8 Charte de 1215 : "Fridericus comes Ferretarum" autorise l'abbaye de Lucelle à nommer "abbas Bercholdus eiusdem ecclesie (Bercholdus abbé de cette même église), frater uxoris meæ Hilvidis (frère de mon épouse Hilwidis), charte de 1232 : "Stephana comitissa Phirrecensis", Médiéval Généalogie, Frédéric II de Ferrette [7] [archive]

9 Charte du 15 mai 1226 : "Fridericum comitem Firretensem (Frédéric comte de Ferrette)" et "Richardum comitem Montisbilig (Richard III de Montfaucon)" acceptent de mettre fin à la guerre entre eux par le mariage de "Tiericus filius comitis Montisbiligardi major natu (Thierry III de Montbéliard)" et "Adeardim filiam comitis Firretensis ("Alix/Algéarde la

fille du comte de Ferrette), avec le consentement de "Olrigo (Ulrich) et Lodovico (Louis) filiis ipsius comitis Firretensis (fils du comte de Ferrette), Médiéval Généalogie, Frédéric II de Ferrette [8] [archive]

10 Charte de 1230 : "Lodowicus comes Ferretensis" confirme la donation à l'abbaye de Lucelle avec l'accord de "patris mei Friderici comitis Ferretensis", Médiéval Généalogie, Frédéric II de Ferrette [9] [archive]

11 Charte du 25 janvier 1233 : "Uolricus comes Phirretensis (Ulrich comte de Ferrette)" confirme la donation de l'église de Bâle, faite par "mater mea Helvvigis comitissa Phirretensis (ma mère Hilwidis comtesse de Ferrette) et Bertholdus frater meus (Berthold mon frère), Basiliensis ecclesie canonicus (chanoine de Bâle)", Médiéval Généalogie, Frédéric II de Ferrette [10] [archive]

12 Charte de décembre 1253 : "Ulricus et Albertus fratres de Ferreto comites (Ulrich et Adalbert frère du comte de Ferrette)", Médiéval Généalogie, Frédéric II de Ferrette [11] [archive]

13 Charte de 1245 : "Stephanus...prior...Cellæ Vilmaris" se plaint à l'abbaye de Cluny que "Fridericus frater domini comitis Firretensis (son frère le seigneur Frédéric comte de Ferrette)" revendiquait le droit de nomination sur le prieuré, Médiéval Généalogie, Frédéric II de Ferrette [12] [archive]

14 Charte de 1262 : "Comes Ulricus Phirretensis (Ulrich comte de Ferrette)" confirme la donation de "Heilewigis mater mea (Hilwidis ma mère)...Friderici patris mei (Frédéric mon père)", Médiéval Généalogie, Frédéric II de Ferrette [13] [archive]

15 Charte de 1271 : "dominus Heinricus episcopus Basiliensis (le seigneur Henri évêque de Bâle)" achète le comté de Ferrette du "comite Phirretarum Ulrico et filius eius (comte de Ferrette Ulrich et de ses fils)" pour "mille marcis et ab eo in feodum receperunt", Médiéval Généalogie, Frédéric II de Ferrette [14] [archive]

16 Charte de 1256 : "Agnes contesse de Ferrette et dame de Biaffroyfont et...Liebauz ses fiz", Médiéval Généalogie, Frédéric II de Ferrette [15] [archive]

17 Charte de 1262 : "Comes Ulricus Phirretensis (le comte Ulrich de Ferrette)" confirme la donation par "Heilewigis mater mea (ma mère Hilwidis)...Friderici patris mei (mon père Frédéric)", avec le consentement de "Fridericus, Lodowicus et Theobaldus fratres", Médiéval Généalogie, Frédéric II de Ferrette [16] [archive]

18 Les "Annales Colmarienses" enregistre que "comes Theobaldus de Phirreto (le comte Thiébaud de Ferrette)" tient "magnam curiam (une cour de justice)" en 1276 en présence du roi (Rodolphe Ier du Saint-Empire) et de la reine de Germanie ainsi que du duc de Lorraine, Médiéval Généalogie, Thiebaud de Ferrette [17] [archive]

19 Charte du 2 janvier 1312 : "Ulricus comes Phirretarum", Médiéval Généalogie, Thiébaud de Ferrette [18] [archive]



Page 1 Hildegarde Comtesse de Ferrette

Why does she have the title "comtesse de Ferrette"?

~100 years prior to Louis I, earliest count of Ferrette.

Where/How did she get it?

Wikipedia

Hugues Ier de Nordgau

Il succède à son pere en 910, augmentant ses états avec les comtés d'Eguisheim, de Hohenbourg, et de Ferrette, [cc.dernier du droit de sa femme](#).

https://fr.wikipedia.org/wiki/Hugues_Ier_de_Nordgau

Wikipedia references specifically state that Hughes acquired the county of Ferrette via sa femme Hildegarde who therefore possessed the title prior to their union.
What is the source?

Communités Religieuses:

L'abbaye Masevaux (v 750?) fondée par Miaso frere de Eberhard I comte Nordgau sire d'Eguisheim

L'abbaye Oelenberg (1046) fondée par Helwig de Dabo, épouse de Hugues d'Eguisheim, mere de Brunon, Pape Loen IX

Les Eguisheim-Dabo continué a fond des abbays en terres du comté du Ferrette jusqu'à l'année 1046.
Le titre du "Comte de Ferrette" éte possiblement en leurs mains jusqu'à ce moment au moins.

Le plus ancienne établissement religieuse fondée par des Ferrette c'est le prieuré Saint-Morand, de Altkirch, par Frederic I de Ferrette a 1105.



Études historiques sur l'ancienne Lorraine, Volume 1
By Victor de Saint-Mauris
1861 p.99

Hugues Ier, comte de Nordgau et de Ferrette, devient perclus et se fait religieux, 4 vers 940. Il épousa Hildegarde, dont il eut trois fils.

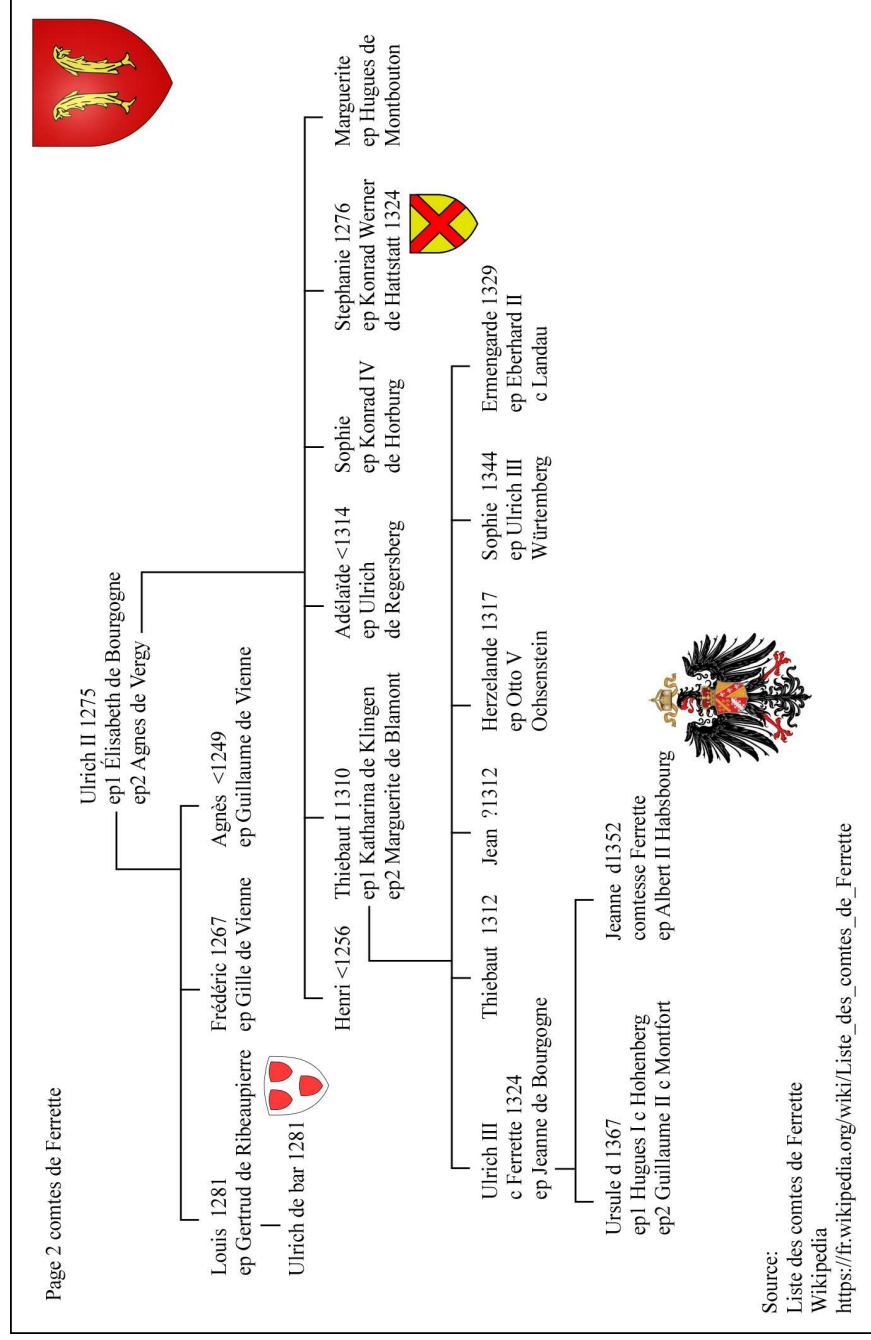
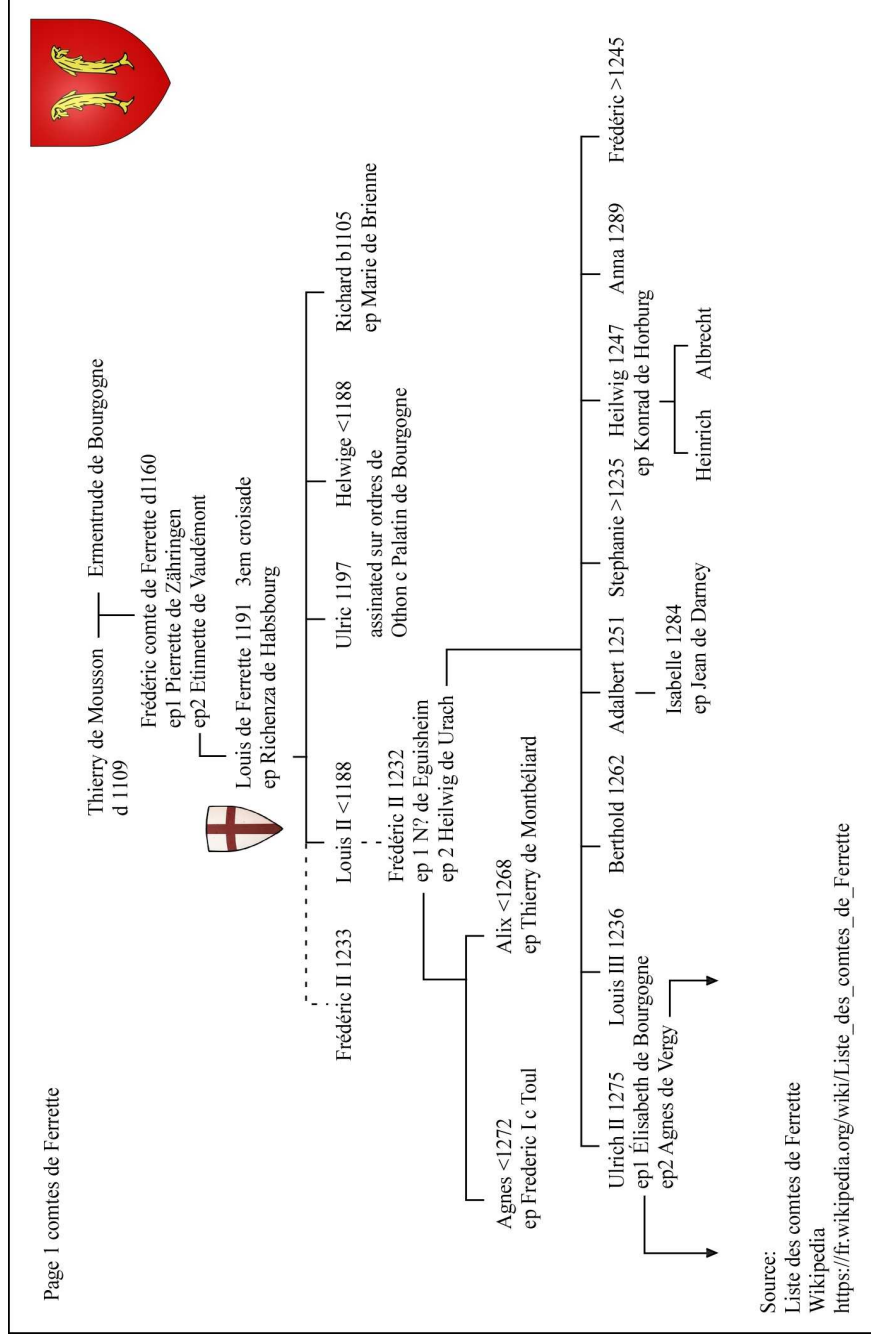
These ancient publications suggests that it was Hughes who had the title c Ferrette and gave it to Hildegarde.

H u g u e s Comte de Ferrette a ou de sa femme Hildegarde,

Des Antiquités de la maison de France et des maisons mérovingienne et Carlétienne
1739 p 380
By Gilbert-Charles Le Gendre

My earliest reference to a (non-Eguisheim) count of Ferrette: Wikipedia:

Louis I de Scarpone ou de Mousson, né vers 1015, mort entre **1071 et 1076**, fut comte de Montbéliard, d'Altkirch et de Ferrette https://fr.wikipedia.org/wiki/Louis_de_Montb%C3%A9liard



Maison de Scarpone

https://fr.wikipedia.org/wiki/Maison_de_Scarpone

La maison de Scarpone est issue de Richwin, comte de Scarpone (Scarpone était une importante cité et siège d'un comté dont il ne reste rien et qui se trouvait non loin de Dieulouard). Son fils Louis reçut les comtés de Montbéliard, d'Altkirch et de Ferrette et obtint par mariage le comté de Bar.

Richwin, comte de Scarpone

X Hildegarde d'**Egisheim**

+> Louis († 1070/1073), comte de Montbéliard, d'Altkirch et de **Ferrette**

X Sophie de Bar

+> Thierry Ier (1045 † 1105), comte de Montbéliard, de Bar et de
Mousson

X 1065 Ermentrude de Bourgogne (1055 † 1105)

+> Thierry II (1081 † 1163), comte de Montbéliard

+> Thierry III, mort entre 1155 et 1160

X Gertrude de Habsbourg

+> Sophie († 1148), héritière de Montbéliard

X Richard II, comte de Montfaucon.

+> Etiennette

X Folmar, comte de Sarrewerden

+> Ermentrude

X Eudes, comte de la Roche

+> Louis († 1103)

+> Frédéric Ier († 1160), comte de **Ferrette** et d'Altkirch

X 1) 1111 Petrisa de Zähringen († 1115)

X 2) Etiennette de **Vaudémont**

+2> Louis Ier († 1190), comte de **Ferrette**

X Richenza de Habsbourg († 1180)

+> Louis († av.1188)

+> Ulrich Ier († 1197), comte de **Ferrette**

+> Frédéric II († 1234), comte de **Ferrette**

X Heilwig d'Urach

+> Ulrich II († 1275), comte de **Ferrette**

X Agnès de Vergy

+> Henri († av.1256)

+> Frédéric, prieur à Altkirch (1256-69)

+> Louis († av.1281), comte de **Ferrette**, seigneur de
Florimont

X N de **Rappoltstein**

+> Ulrich, seigneur de Florimont

+> Thiébaud, comte de **Ferrette**

X Catherine de Klingen

+> Ulrich III († 1324), comte de **Ferrette**

X 1303 Jeanne de Bourgogne († 1347)

+> Jeanne (1300 † 1351), comtesse de **Ferrette**

X 1324 Albert II (1298 † 1358), duc d'Autriche,
ancêtres de très nombreux souverains Habsbourg

+> Ursule († 1367), dame de Belfort

X 1) Hugues († 1354), comte d'Hohenberg

X 2) Guillaume de Montfort († 1373)

+> Thiébaud († av.1312)

+> Jean, seigneur de Rougemont

+> Herzeline, († 1317)

X Otton d'Ochsenstein († 1327)

+> Sophie († 1344)

X Ulrich III († 1344), comte de Wurtemberg

+> Adélaïde

X Ulrich de Regensberg

+> Sophie

X Conrad, comte de Horbourg

+-> Stéphanie († 1276)
 X Konrad Werner d'**Hattstatt** († 1320)

+-> Ludwig, († 1236)

+-> Berthold († 1262), évêque de Bâle

+-> Albert

+-> Adelgarde († ap.1282)
 X 1226 Thierry († 1282), comte de Montbéliard

+-> Anne, abbesse de Secken (1260-73)

+-> Helwide († 1188)

+-> Renaud Ier (1090 † 1150), comte de Bar et seigneur de Mousson
 X 1) Ne
 X 2) 1120 Gisèle de **Vaudémont** (1090 † 1141)

+1> N (1113 † av.1120)

+2> Hugues (v.1120 † 1141)

+2> Agnès
 X 1140 Albert Ier († 1163), comte de Chiny

+2> Clémence
 X 1) 1140 Renaud II, comte de Clermont (1070 † 1162)
 X 2) Thibaut III, sire de Crépy

+2> Renaud II (1115 † 1170), comte de Bar
 X 1155 Agnès de Champagne (1138 † 1207)

+-> Henri Ier (1158 † 1190), comte de Bar

+-> Thiébaud Ier (1158 † 1214), comte de Bar
 X 1) 1176 Laurette de Looz († 1190)
 X 2) 1189 Ermesinde de Brienne (1189 † 1211)
 X 3) 1195 Ermesinde Ire (1186 † 1247), comtesse de
 Luxembourg,

+1> Agnès († 1226)
 X 1189 Ferry II († 1213), duc de Lorraine

+2> Henri II (1190 † 1239), comte de Bar
 X 1219 Philippa de Dreux (1192 † 1242)

+-> Marguerite (1220 † 1275)
 X 1240 Henry V (1217 † 1281), comte de Luxembourg

+-> Thiébaud II (v. 1221 † 1291), comte de Bar
 X 1) 1243 Jeanne de Dampierre
 X 2) 1266 Jeanne de Toucy

+2> Henri III (1259 † 1302)
 X 1293 Aliénor d'Angleterre (1269 † 1297)

+-> Édouard Ier (1295 † 1336), comte de Bar
 X Marie de Bourgogne

+-> Henri IV († 1344), comte de Bar
 X 1338 Yolande de Dampierre (1331 † 1395)

+-> Édouard II (1339 † 1352), comte de Bar

+-> Robert Ier (1344 † 1411), comte, duc de Bar
 X 1364 Marie de France (1344 † 1404)

+-> Yolande, (1365 † 1431)
 X 1384 Jean Ier d'Aragon (1350 † 1395)

+-> Henri (1366 † 1396), seigneur de Marle
 X Marie de Coucy (1366 † 1405)

+-> Robert († 1415), comte de Marle et de
 Soissons
 X 1408 Jeanne de Béthune († 1450)

+-> Jeanne (1415 † 1462), comtesse de
 Marle et de Soissons
 X 1435 Louis de Luxembourg (1418 †
 1475), comte de Ligny et de Saint-Pol

+-> Philippe (1372 † 1396)

+-> Charles (1373 † 1392), seigneur de Nogent-
 le-Rotrou

+> Marie (1374 †)
 X 1384 Guillaume II, margrave de Namur
 (1355 † 1418)

+> Édouard III († 1415), duc de Bar

+> Louis († 1431), évêque de Verdun, cardinal
 et duc de Bar.

+> Yolande la jeune, († 1421)
 X Adolphe duc de Juliers et de Berg († 1437)

+> Jean (1380 † 1415), seigneur de Puisaye

+> Bonne († 1400)
 X 1393 Valéran de Luxembourg, comte de
 Ligny († 1415)

+> Jeanne († 1402)
 X 1393 Théodore II Paléologue, marquis de
 Montferrat (1361 † 1418)

+> Aliénor († 1332)
 X 1330 Raoul († 1346), duc de Lorraine

+> Béatrice
 X Guy Gonzague († 1369), seigneur de Mantoue

+> Jeanne (1295 † 1361)
 X Jean, comte de Warren, de Sussex et de Strathein

+2> Jean († 1317), seigneur de Puisaye

+2> Thiébaud († 1312), évêque de Liege

+2> Renaud († 1316), évêque de Metz

+2> Érard († v. 1336), seigneur de Pierrepont
 X Isabelle de Lorraine († 1353)

+> Thiébaud († 1354), seigneur de Pierrepont
 X Marie de Namur (1322 † 1357)

+> Yolande, dame d'Ancerville
 X Eudes de Grancey

+> Isabelle, dame de Pierrepont
 X Otton d'Arkel († 1396)

+> Reinald, seigneur de Pierrefitte

+> Jean († 1366), seigneur de Pierrepont

+> Frederic († 1355), seigneur de Norroy

+> Henriette
 X Henri, comte de Lützelstein

+> Marie
 X Jean, comte de Dampierre

+2> Pierre, mort avant 1349, seigneur de Pierrefort
 X 1) Jeanne de Vienne
 X 2) Eléonore de Poitiers

+1> Henri († 1380), seigneur de Pierrefort
 X 1342 Isabelle de Vergy

+> Pierre (1343 † 1380)

+1> Hugues († 1361), évêque de Verdun

+1> Etienne, mort jeune

+1> Ghislette
 X 1334 Jean († 1380), comte de Sarbruck

+1> Jeanne
 X Walram († 1366), comte de Deux-Ponts

+2> Philippa († 1290)
 X 1263 avec Othon IV, comte de Bourgogne

+2> Alix († 1307)
 X 1278 Matthieu de Lorraine († 1282), seigneur de
 Beaugard

+2> Marie († 1333)
 X Gobert d'Aspremont († 1302)

- +2> Isabelle, citée en 1295
- +2> Yolande, morte jeune
- +2> Marguerite, abbesse de Saint-Mauré
- +-> Henri, cité en 1249
- +-> Jeanne (1225 † 1299)
 - X 1) Frédéric de Blamont († 1255)
 - X 2) Louis (1235 † 1299), comte de Looz et de Chiny
- +-> Renaud († 1271)
- +-> Erard († 1335)
- +-> Isabelle († 1320)
- +2> Agnès
 - X Hugues V de Châtillon († 1248), comte de Saint-Pol et de Blois
- +2> Marguerite
 - X 1) 1221 Henri III, comte de Salm (1191 † 1228)
 - X 2) Henri de Dampierre († 1259)
- +3> Renaud, seigneur de Briey
- +3> une fille, morte en 1214
- +3> Elisabeth († 1262)
 - X Valéran de Limbourg († 1242), seigneur de Monschau
- +3> Marguerite
 - X 1) Hugues III († 1243), comte de **Vaudémont**
 - X 2) Henri de Bois
- +-> Renaud († 1217), évêque de Chartres de 1182 à 1217
- +-> Hugues, chanoine à Chartres
- +2> Thierry († 1171), évêque de Metz
- +2> Mathilde
 - X Conrad Ier, comte de Kerberch

- +2> Stéphanie, dame de Commercy
 - X Hugues III, sire de Broys
- +-> Etienne († 1162), évêque de Metz
- +-> Guillaume, mort avant 1105
- +-> Hugues, cité en 1105, probablement religieux
- +-> Gunthilde († 1331), abbesse de Biblisheim
- +-> Agnès
 - X 1104 Hermann II, comte de Salm († 1136)
- +-> Bruno
- +-> Louis, cité en 1080
- +-> Frédéric († 1092), marquis de Suze
- +-> Sophie, mariée à Folmar, comte de Froburg
- +-> Béatrice († 1092)
 - X Berthold Ier de Zähringen († 1078), duc de Carinthie
- +-> Mathilde
 - X Hugues de **Dagsburg** († 1089)

Herren von Pfirt

http://www.wikiwand.com/en/Herren_von_Pfirt

[Google translate German to English]

Herren von Pfirt

Among the gentlemen of Pfirt (also gentlemen of Pfirdt and lords of Ferrette), it is a matter of a leading Austrian ministerial nobility of the counts of Pfirt of the house of Scarponnois, with which it is not to be confused. For the first time, the nobles of Pfirt were mentioned as early as 1135. They belonged to the most important ministers of the first counts of Pfirt, extinct in 1234, and extinguished in 1848.

story

Adelbero and Siegfried de Ferretis (from Pfirt) are mentioned for the first time in 1135. In a charter of 20 December 1187, Count Ludwig of Pfirt issued the monies of the monasteries of Bellevaux and La Charité, the Lufried Ritter von Pfirt, Knights do not appear to stand for a stand, but for a family name. The son of Rudolf von Pfirt (Ferreto) was mentioned in 1213. [2] A Kuno is called 1225. "Ulrich von Phirret and Wer Bescheler sin brother" are mentioned as witnesses to a document issued by Count Theobald of Pfirt on 21 May 1277.

Ulmann von Pfirt appears in 1342 as a Landvogt of the Duke Albrecht II of Oestreich and the Erbgräfin Johanna of Pfirt in the Sundgau. In 1350, he became an alliance with the cities of Strasbourg, Basel and Freiburg as the main man and guardian of Alsace, Sund and Breisgau, for a period of five years. [3] [4] Possibly Else von Pfirt, who was married to Hartmann von Tegerfelden, was his sister. [5] In a letter of formal notice from the Austrian landowner in the Sundgau, Ulrich (also Ulman), of 4 April 1353, he informed about attacks by a John of Vy and a John of Valon. Among other things, a "Henmann von Pfirt, vogt ze Rinfelden, ritter" was called. The relationship of relationship between Ulrich and Henmann can be seen from a list of 18 May of the same year: Ulrich "min vetter" [6]

Anno 1365 he received from Herzog Leopold of Hapsburg the compensation for the damage suffered by Duke Rudolf the village Carspach located in the former county Pfirt near Altkirch in the Alsace. In the peace treaty between the House of Habsburg and the Bishop of Basel in 1347 and 1350, he played a decisive role. He was then used as a nurse "not necessarily the Howenstein". On the 17th of January, 1366, "Ulmann of Pfirt lantvogt to Alsace, with the nursing of Dadenried, Blumenberg, and what belongs to the provisions, and then, with the pledge of the vest and the warth, belonged to" the Alsace and the Black Forest Popular land peace.

Ulmann von Pfirt was married to Else, the daughter of Wilhelm Atz (en) from a Freiburg family. [3] In 1379 he granted the city of Laufenburg a loan in the name of Rudolf IV of Habsburg-Laufenburg. He is probably also the Ulmann of Pfirt, who was to erect an eternal peace with the confederates before the outbreak of the Sempach War, by the name of Duke Leopold, while Johann Ulrich von Pfirt (his son, [7] born probably around 1360) was called among the many knights Who, on St. John's Baptist's evening in 1386, had the feud of the Confederate feud. In his service was the Johannes Schäfer, who was a member of the Freiburg nobility, and who was related to the lords of Pfirt by the master of the Clara. This Johannes Schäfer and Johann Ulrich von Pfirt, grandchildren of the Clara (giving) mint, were condemned to 1399, 14 Schillings and 6 Pfennig to the German Order in Beuggen in 1399. [8] On November 4, 1398, Johann Ulrich von Pfirt (Hans Ulrich von Phirte) witnessed a debt of Duke Leopold of Austria for Rudolf Vitzhmer. [9] In the course of the feud of the lords of Schauenburg with Bernhard von Baden, Johann Ulrich died on 29 May 1402. [10]

On December 14, 1389, Ulrich Diepold of Pfirt resigned as lieutenant for Count Conrad of Freiburg, instead of Werner von Flachslanden, who died at the Battle of Sempach.

In Roemer's work on the family of the Freiherren von Pfirt, he mentions a document of July 17, 1411, in which Duke Friedrich of Oesterreich, for himself and his brothers and cousins, gave the breeders Peter and Claus the Zübeln (Basle family) around 300 Rhineland Goldgulden Hornussen with the offices at Homberg, on the Melibach (Möhlinbach), in the Rhine valley and on the Dinkelberg, all belonging to its festivals Rheinfelden belong. [12]

In 1484, Ludwig von Pfirt was the owner of Biengen. In 1506 Ulrich von Pfirt held the mayor's office at Mulhouse. Siegmund, Dompropst of Basel, became a follower of the Reformation, married and died in 1574. [3]

Wolfgang Dietrich von Pfirt, imperial colonel, was mentioned as a messenger and had to arrange a mission with the Elector of Saxony in 1545. [3]

Maria Anna of Pfirt († 1758? In Freiburg) married Franz Ignaz Ludwig of Schönau-Zell. This had been raised by Franz Fridolin Weber [13] and was the mouthpiece of the Principal Bishop of Basel and Herr von S. (Alsace) and Zell in the Wiesental. [14] Their son, Anton Ignaz Johann Nepomuk of Schönau (born 12 December 1732 in Carspach, 12 June 1808 in Freiburg, Breisgau), later married Maria Franziska of Kageneck, the daughter of Johann Friedrich von Kageneck. [14]

Branch Pfirt-Zillisheim

In a family book preserved in the Stadtarchiv von Miihlhausen, begun by Georg von Pfirt in 1475, there are records of the tombs of the lords of Pfirt: [16] Hans Ulrich von Pfirt (March 8, 1518) and his wife Anastasia, née von Bolsenheim († 10 October 1520) was buried in Masmünster. [16]

In Hungary's oven died and buried:

Simon of Pfirt († 30 Sept. 1521)

Georg von Pfirt († September 28, 1535)

Dorothea von Pfirt, née Waldnerin, († 23 February 1528), since 27 November 1515 married to Georg

In Ensisheim, where Simon von Pfirt († May 2, 1567) was the governor and governor of the Land Vogt, Dorothea von Pfirt († 26 April 1570) was buried next to him. She is described as a virgin, already engaged to Hans Albrecht von Hagenbach († 29 April 1591). [16] Theobald Walter already counted all these persons to the branch of Pfirt-Zillisheim.

According to the historian Johann Christian von Stramberg and Anton Joseph Weidenbach, however, this branch was called only from 1620 by Zillisheim. In the same year Johann Adam von Pfirt († 12 December 1651), [16] of his sign Landvogt in the Sundgau, Zillisheim, had built a castle with 365 windows. [3] He was probably buried in Zillisheim as well as his daughter Maria Katharina von Reinach, born of Pfirt, (22 May 1672), his son Philipp Jakob of Pfirt (March 17, 1675) and his wife Maria Anna von Pfirt, Born of Schönau, († 4 February 1677). [16]

The branch went out in 1746 with the death of the Murbacher monastery prince Bernard de Ferrette, author of the *Diarium de Murbach*: 1671-1746.

Branch Sennheim-Blumenberg (Florimont)

Philipp Heinrich von Pfirt († 22 January 1606) to Liebenstein, who had distinguished himself in the Turkish wars, was the father of three sons. [17] One of these was Jacob Christoph von Pfirt (1576-1637), who built a house in Blumenberg (Florimont) [15] and called himself Blumberg. [18] In the 17th century the descendants of a son of Jacob Christoph von Pfirt (1576-1637) formed a side line to Sennheim, whose third and last generation belonged to Johann Baptist von Pfirt at Sennheim. He was a French brigadier general in the northern army. [18]

The line to Blumberg corresponded Johann Jakob Leonhard Freiherr from Pfordt to Blumberg († 1820). [3] [19] He was the son of Johann Jacob to

Blumberg and Maria Anna Carolina of Pfirt-Carspach, [18] a sister of Franz Anton Friedrich of Pfirt-Carspach, [17] the president of the Breisgau knighthood. [19] Johann Jacob Leonhard served from 1778 to 1783 in Rottweil [18] and between 1784 and 1798 in Hohenrain and Reiden as a commander of the Order of St. John. [20]

His sister Franziska Antonia of Pfirt-Blumberg (d. 1783) [21] married Josef Fidel Anton Thurn-Valassina († 1799 in Friedingen). The couple left their two daughters, Caroline and Walburga, who moved to Freiburg im Breisgau, where their ao. Her aunt Franziska was abbess in Günterstal since 1770. [19] At the beginning of the French Revolution all the goods of the branch were sold [15] or expropriated, [19] apart from the farmyard Fahy and the land La Farine. [15] Now the rest of the family moved to Freiburg, where Franz Anton Friedrich von Pfirt-Carspach was able to obtain a residence permit from the government. [19]

Albert (1773-1845), the son of his brother Philipp Heinrich Anton, succeeded Johann Jakob Leonhard with the Bavarian military, where he rose to become a royal Bavarian chamberlain and major and became knight of the Order of St. Louis. [18] In 1810 he arranged the marriage with his niece Carolina Thurn-Valassina († 1836) and gave him in his will. [19] The couple had no children and lived alternately in a house at Lorettoberg and in the Haus Zum Pilgerstab in Franziskanerstraße. According to the will of his wife, he had the founding of a foundation out of her fortune of 373,000 gold gulden, in order to be able to furnish a chapter for young ladies from the two relatives. This foundation was later united with that of the former Breisgau chancery. The Albert-Carolinen-Stift was shortly before the outbreak of the Second World War in the Burgunderstr. 24. At the old location, the two-fronted families are found. [19]

Hubert, the brother of Albert, testified part of his fortune [19] and died on 12 February 1848 as the last descendant of the lords of Pfirt [18] in the Fahy farmstead in Florimont [15] [22] or in Freiburg im Breisgau . [18]

Branch Liebenstein-Carspach

Franz Conrad († 1612), also the son of Philipp Heinrich von Pfirt († 1606), was Lord von Liebenstein, Dülensdorf and Carspach and therefore the founder of the Carspacher line. [17] Johann Reinhard (* 1620; † around 1674), [23] the grandson of Franz Conrad, was the sponsor of the Austrian Lehens St. Trudpert in 1653. [17] He was raised to the Freiherrnstand by Archduke Ferdinand Karl on August 22, 1660 in St. Johann in Tyrol. [24] By his marriage to Maria Franziska von Sickingen-Hohenburg (1626-1693), he had in 1651 Biengen as well as a third of the domination over Steig and Fahrenberg (both now part of Breitnau), Falkensteig (now part of

Buchenbach), Rainhof (today part of Kirchzarten), Zastler, Weilersbach, Dietenbach and Mißwende (today all part of Oberried). [25] The shared domination led to many years of legal disputes with the Sickingers. [23] Biengen, together with Krozingen, on which he had also won the title, became the center of the right-wing Rhine property of the line. [24]

One of his daughters, Franziska Friederike (d. 1710), married the Saxon-Polish Generalfeldmarschall Adam Heinrich von Steinau. Another Maria Anna, was the consort of Franz Michael Neveu von Windschlag, the Austrian ambassador in Switzerland in 1679. [26] [17] A third daughter named Maria Eva († 1691) was abbess in the monastery Ottmarsheim. [27] His son, Conrad Carl Anton (d. 1735), was successively commander of the Teutonic Order in Ballei Alsace-Burgundy from 1665 onwards. [17] His brother, John Baptist Adam († 1714), married Maria Anna Rosina of Reinach († 1758). [28]

Maria Anna Carolina, a daughter of Johann Baptist Adam and Maria Anna Rosina, married, as already mentioned, Johann Jakob von Pfirt to Blumenberg. Maria Susanna Xaveria (1735-1826), [15] another daughter, was the last abbess of the convent in Masmünster from 1760 before she moved to Freiburg and died there. [19] [17] The son Franz Anton Friedrich Karl Felix (1713-1793), who was also mentioned above, married his wife Maria Anna Franziska of Reinach-Steinbrunn († 1783) [28] as well as his father and his sister Maria Anna Josepha Ursula († 1788). [17] He was appointed Chamberlain and Chief Master in Porrentruy on July 24, 1741 by Jakob Sigismund von Reinach-Steinbrunn, the brother of his father-in-law. [29] In 1758 Louis XV gave him the title. In Versailles to the capitaine of a company of the Swiss Regiment of Colonel von Eptingen. [30] On January 20, 1764, he was admitted to the free-lance knighthood in Lower Alsace. [31] After his departure from Alsace, he became President of the Breisgau Knights. [19] His gravestone is located behind the church of St. Leodegar in Biengen. [32]

Johann Nepomuk Franz Octav Maximilian von Pfirt zu Carspach (1750-1818), one of the sons of Franz Anton Friedrich, was married to Maria Franziska von Venningen (1753-1817). [17] [34] In 1813 he was Obersthofmeister, imperially Austrian, and, as a matter of fact, Frankish secret counselor and generalship advocate and chancellor of the Order of Concord. [35] In the same year he was reported as a resident in Freiburg. [37] His wife († 1817), together with Sophie von Coudenhoven (1747-1825), exercised political influence on the Elector and archbishop of Friedrich, Karl Joseph von Erthal (1719-1802).

After the death of the two husbands, both buried in the Old Cemetery, [33] the house went over to the Andlau family. The reason for this was that

Nepomuk's sister, Maria Karoline Salome Walburga from Pfirt to Carspach (1743-1808), [38] Friedrich Anton of Andlau-Homburg had married. [24] It was then known as Palais Andlaw and destroyed in 1944. On the previous estate of the gentlemen of Pfirt is a well column with their coat of arms. It comes from a well at the Andlauschenhaus, but is now in the courtyard of the Fachschule für Sozialpädagogik of the Archdiocese at Händelstraße in Herdern. [39]

Johann Baptist Nepomuk (born 22 February 1749 in Carspach, 1831 in Paris), another son of Franz Anton Friedrich and Maria Franziska, entered the Malteserorden [40] whose main cross bore him. [41] He was a commander to Lage and Herford. [41] As early as 1767 he was Bailly and Ambassador of the Order in Paris. [42] At the beginning of the 19th century, he served in Paris as the ministerial plénipotentiaire of the Order. [43] He was a friend of the French Foreign Minister Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord. [42] Johann Baptist von Pfirt zu Carspach was the designated successor of the Heitersheimer Grandprior Ringg von Baldenstein, whose reign had fallen to the Grand Duchy of Baden in 1806. [40] As a result of these events, the Bailly, as Grand Duke of Baden, came to Paris, where he remained until his death in 1831. [40] [44] [45] He was the last male descendant of his line. [46]

His sister Anna Maria Caroline (1745-1825) had married the Austrian generals rival Konrad Beat von Wangen to Geroldseck (d. 1790) in 1764, who had received the bulk of the property of Pfirs, including Biengen. [46] The tombstone of their son Friedrich Anton Franz (1767-1851) [47] is located in Biengen next to that of his grandfather Franz Anton Friedrich Karl Felix von Pfirt to Carspach. [32]

Motherboard

This basic tablet by Julius Kindler of Knobloch is not completely flawless, but still provides an overview of the Pfirsschen lines. [24]

Former possessions

The Habsburg treaty of 1362 gives an insight into the extensive possessions of the lords of Pfirt. The lords of Pfirt received these fiefs at the explicit request of Catherine of Burgundy, which is expressly stated in the treaty of leasing: "... Ulrich von Phirt, in sinon namon, and statist of two brothers, Antheinen, and Penthelin, of miner gnedigin, It may therefore be assumed that these fiefs were already in the hands of the lords of Pfirt. The village of Carspach belonged to this fief with "qwin und banne, with all siner belonged", the Liebenstein castle (near Liebsdorf in Alsace), the

"Oppenheim Senhin", the "taerne ze Reiningen", the customs as well as the market court Pfirt and the village of Bendorf. There were also various income in Ammerzwiler, Tagolsheim, Wittersdorf, Durmenach, Ungershain (?) And Tanne (Thann?). [60] The possessions were at this time all in Alsace in the former county of Pfirt. In the Breisgau, too, the barracks had possessions. The towns of Biengen and Krozingen were the property of the Freiherr von Pfirt. The Freiherren von Pfirt, however, had considerable fiefs, especially in Alsace.

At the latest after the extinction of the counts of Pfirt, they sat at Hohenpfirt (French Château de Ferrette). Liebenstein Castle, which was mentioned for the first time in 1218, would probably never have been the seat of the Freiherren. This castle fell victim to the earthquake of 1356 and has since been a ruin.

The line to Blumenberg belonged next to the house built by her there, where the village church has been located since 1863, two other houses as well as the estate St. André, a hamlet with a chapel and a significant farm. After the death of his father-in-law Gaspard Nicolas de Barbaud de Florimont in 1783, Francois Nicolas de Salomon sold his entire estate in Blumenberg to the lords of Pfirt. These included the castle ruins, the municipal manor house, the mill, the foundry, the sheep farm and an orchard. [15]

The gentlemen of Pfirt also had their own personal belongings, according to a personal list from the middle of the sixteenth century, in Liebendorf, and in Altenach, Ortisei, Hindlingen, Friesen, Largitzen, Niedersept, Pfefferhausen, Ottendorf, Riespach, Hirsingen, Hirzbach, Lümschweiler, Grenzingen, Altkirch, Heimsbrunn and Mulhouse. [12]

coat of arms

The coat of arms of the Freiherren von Pfirt shows a gold-crowned, silver lion in black. As a helmet a red-dressed bearded man's torso with white frontal ligaments and flying ends [61] or black-dressed; [62] or a naked virgin hull with white frontal ligaments, On a crowned helmet, a golden crowned nude man's torso with white browband, [63] the crowned lion growing on a crowned helmet. [64] The helmet cover is black-silver. The coat of arms is very similar to the coat of arms of the barons. Whether Katharina von Klingen (* around 1255; † 1290) was married to Count Diebold (Theobald) of Pfirt, († 1310/1311) can not be said.

Herren von Pfirt		p. 1
1	Ulrich von Pfirt (1315 tot)	
2	Ulrich 1300 ☞ Greda von Blauenstein und ☞ Clara Muenzmeister	
3	Ulmann, Landvogt/Unterlandvogt im Elsaß, 1362 Burg Liebenstein als österreichisches Lehen empfangen († 1385) ☞ Lorata von Wasselheim und Clara Vitzh	
4	Hans Ulrich († 1408) ☞ Adelheid von Hohenfels	
5	Friedrich († 1407) ☞ Margaretha Brenner von Neuenburg	
6	Susanna ☞ Friedrich von Hattstatt zu Herrlisheim	
7	Johannes der Junge, Domherr in St. Amarin	
8	Ulrich der Junge	
9	Greda ☞ Günther von Eptingen	
10	Dietrich Diebold ☞ Greda von Hattstatt	
11	Ulrich	
12	Anton ☞ Margaretha Burggraf	
13	Adam ☞ Margaretha von Blumeneck	
14	Philippa, Nonne	
15	Elisbeth ☞ Anton Schnewlin von Landeck	
16	Ludwig zu Biengen, Mitherr zu Riegel ☞ 1510 Eva von Neuenfels	
17	Alexis zu Biengen	
18	Jacob, Domherr	
19	Florenz	
20	Johann, Eheabredung mit Anastasia von Reischach	
21	Johann Job zu Biengen	
22	Ludwig	
23	Philipp ☞ Margaretha Truchseß von Wolhusen	
	Blasius zu Liebenstein ☞ Kungold Offenburg	
	Philipp	

Herren von Pfirt	
1	
2	
3	
4	
5	Pantaleon ☞ Mardalena Marschall von Zimmerm
6	Diebold ☞ 1462 Agnes Wetzell von Marsilien
7	George
8	Beat († 1536) ☞ Barbara von Uttenheim
9	Ulrich Diebold
10	Wilhelm († 1555)
11	Catharina
12	Mang († 1565) ☞ Clementia von Reichenstein
13	Susanna ☞ Johann Georg Kempf von Angreth/Angreit
14	Mang
15	Wolf Sebastian ☞ Barbara von Hagenbach
16	Franz Melchior
17	Johann Georg Mang Edmund zu Carspach († 1610)
18	Wolf Wilhelm
19	Friedrich
20	Jakob Melchior
21	Franz Diebold ☞ Maria Sibylla Kunigunde Franziska Blarer von Wartensee
22	Maria Anna Franziska Elisabeth Ursula († 1758?) ☞ Ludwig von Schönau-Zell
23	Ulrich († 1501) = Katharina von Dattenried († 1523)
24	Christoph
25	Conrad, Vogt in Sennheim
26	Catharina
27	Friedrich († 1513) ☞ Christina von Anweil
28	Walter
29	Peter
30	
31	
32	
33	
34	
35	
36	
37	
38	
39	
40	
41	
42	
43	
44	
45	
46	
47	
48	
49	
50	
51	
52	
53	
54	
55	
56	
57	
58	
59	
60	
61	
62	
63	
64	
65	
66	
67	
68	
69	
70	
71	
72	
73	
74	
75	
76	
77	
78	
79	
80	
81	
82	
83	
84	
85	
86	
87	
88	
89	
90	
91	
92	
93	
94	
95	
96	
97	
98	
99	
100	

Herren von Pfirt	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	Diebold
8	Philipp Jacob
9	Georg Morand (Meinrad), Vogt zu Pfastatt († 1612)
10	Johann Jakob
11	Johann Diebold
12	Johann Georg
13	Johann Adam, erzherzoglich österreichischer Obervogt der Grafschaft Pfirt
14	Ludwig
15	Margaretha ☞ Wilhelm von Eschbach
16	Valentin († 1548) = Catharina von Masmünster († 1530) und Margaretha Vay († 1562)
17	Nicolaus
18	Hans Ulrich
19	Anastasia = Matthias Jakob von Landenberg († 1564)[48]
20	Philipp Heinrich von Pfirt zu Liebenstein († 1606) ☞ 1557 Barbara Pfaffenlapp von Still zu Scheelodemspach
21	Valentin († 1593)
22	Philipp Heinrich
23	Franz Conrad zu Liebenstein und Dürleisdorf und Carspach († 1612) ☞ Anastasia von Reinach
24	Jacob Christoph von Pfirt zu Blumberg (Florimont) ☞ Esther von Hohenfürst
25	Georg Gangolf
26	Johann Jacob
27	Sigimund ☞ Afra Vay
28	Diebold
29	Claus
30	Greda 1361 ☞ Reinbold Stubenweg
31	Diebold von Pfirt-Zillisheim (* um 1290;[49] † 1335) ☞ 1330 Hedewigis Zobel
32	
33	
34	
35	
36	
37	
38	
39	
40	
41	
42	
43	
44	
45	
46	
47	
48	
49	
50	
51	
52	
53	
54	
55	
56	
57	
58	
59	
60	
61	
62	
63	
64	
65	
66	
67	
68	
69	
70	
71	
72	
73	
74	
75	
76	
77	
78	
79	
80	
81	
82	
83	
84	
85	
86	
87	
88	
89	
90	
91	
92	
93	
94	
95	
96	
97	
98	
99	
100	

literature

Christian von Stramberg, Anton Joseph Weidenbach: Memorable and useful Rheinischer Antiquarius. Volume 10, Part 2, Rudolf Friedrich Hergt, Koblenz 1861, p. 336. Full text in Google book search

Julius Kindler of Knobloch: Oberbadisches Gender Book. Volume 1, Winter, Heidelberg, 1898, p. 79ff. (Digitalisate).

Armin Roether: L 4 No. 1 Freiherren of Pfirt. Freiburg.de, 31 August 1992, retrieved on 15 December 2013

References

- 1 Charter Book of the City of Basel, Volume 3, Urk. 3 Supplement, p. 350.
- 2 Joseph Trouillat, Louis Vautre: Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle, volume 1, document 302, preview in Google booksearch
- 3 a b c d e f Christian von Stramberg, Anton Joseph Weidenbach, p. 336.
- 4 Certificate Book of the City of Freiburg, Volume 1, 1828, p. 397.
- 5 Julius Kindler of Knobloch: Oberbadisches Geschlechterbuch, volume 1, p. 206.
- 6 Book of the City of Freiburg, vol. 1, 1828, p. 425.
- 7 Journal of the History of Oberrheins, Vol. 17, p. 444.
- 8 Copial Book, Fol. 119-120. Sheet 220-220 'of the so-called' Black Book 'of the German Order of Beuggen, signature 242 of Stock 67 (Kopialbücher). Document 336, In: Journal of the History of Oberrheins, vol. 30, p. 240.
- 9 Journal of the History of Oberrheins, vol. 20, p. 336.
- 10 Julius Kindler of Knobloch: Oberbadisches Gender Book. Volume 1, Winter, Heidelberg, 1898, p. 79ff.
- 11 Journal of the History of Oberland, Vol. 18, p. 198.
- 12 a b Armin Roeder: City Archives, Freiburg L4.1, B26u.
- 13 The Weber family in the history of the city of Zell, zell-im-wiesental.de, retrieved on 16 February 2014
- 14 a b François Kohler: Schönau, Anton Ignaz Johann Nepomuk of. In: Historical Lexicon of Switzerland. February 9, 2011, retrieved on February 16, 2014.
- Paul Stintzi: Blumenberg and Tattenried in: Alemannisches Institut Freiburg / Breisgau (Hrsg.): Alemannisches Jahrbuch 1964/65, Konkordia, Bühl (Baden) 1966, p. 164 f.
- The epigraphs of the Oberelsass district from the earliest times to 1820, publisher of the J. Boltzeschen booklet, Gebweiler 1904, p. 140 f., Archive.org
- 17 a b c d e f g h y j k l Julius Kindler of Knobloch, p. 82.
- Julius Kindler of Knobloch, p. 83.

Alfred von Kageneck: The House Franziskanerstr. 9 (Collegium Battmannicum - Albert-Carolinen-Stift) in: Schau-ins-Land 104, Freiburg, Breisgau 1985, ISSN 1434-2766, p. 263-268.

20 Johann Jakob Leonhard, helvetiasacra.ch, obtained on 18 December 2013.

21 by Kindler von Knobloch as "Rosa Gabriele Antoinette"

22 François Antoine Sigismond Hubert FERRETTE-FLORIMONT (de) - GeneaNet family Bernard MULLER - GeneaNet, gw.geneanet.org, accessed February 2, 2014

23 a b Roether, p. 1.

24 a b c d e f Roether, p.22

25 Rüdiger Hitz, Hillard von Thiesen: Family, work and everyday life in Hinterzarten 1600 to 1900, Stadler, Constance 1998, ISBN 3-7977-0396-1, p. 39.

26 Edmund von der Becke-Kluchtner: Tribal tablets of the nobility of the Grand Duchy of Baden: a newly edited book of nobility. By Hagen, Baden-Baden, 1886, p. 303 (digitalisat).

27 Theobald Walter: The epitaphs of the district of Oberelsaß from the earliest times to 1820, publisher of the J. Boltzeschen bookstore, Gebweiler 1904, p. 196, archive.org

28 a b Theobald Walter: The epitaphs of the district of Oberelsaß from the earliest times to 1820, publisher of the J. Boltzeschen bookstore, Gebweiler 1904, p. 195, archive.org

29 Roether, p. 38.

30 Roether, p. 18.

31 Roether, p. 19.

32 a b Gottfried Blansche: Bad Krozingen: last retirement for castle residents, Badische Zeitung, 31 October 2012, accessed 30 December 2013.

33 a b c Adolf Bach: The Elector Friedrich Karl von Erthal in Mainz and the women in: Goethe's Dechant Dumeiz. A Rhenish prelate of the Enlightenment. Quelle & Meyer, Heidelberg 1964, p. 324 f.

34 Roether, p. 21

35 Archive for Frankfurts History and Art, Frankfurter Verein für Geschichte und Landeskunde, Association for History and Antiquity, Frankfurt am Main, 1891, p. 8 ff., Preview in Google Book Search

36 Großherzoglich frankfurtisches Regierungsblatt, Volume 3, Sheet 9, Eichenberg, Frankfurt 1813, full text in Google book search

37 Freyburger Adreß calendar for the year 1813, Freiburg im Breisgau, 1813, p. 137., retrieved on 30 December 2013.

38 Genealogy File: Hubert von Andlaw-Homburg, 28 Nov 1774 - 27 Jul 1856, royalblood.co.uk, obtained on 30 December 2013.

39 Rosemarie Beck, Roland Meinig: Fountain in Freiburg, Rombach, Freiburg, Breisgau 1991, ISBN 3-7930-0550-X, p. 92

40 a b c Pfirdt, Johann Baptist von in: Badische Historische Kommission (Eds.): Badische Biographien, Winter, Heidelberg 1875-1935, accessed 31 December 2013.

41 a b Hermann Schmid: The German Johanniter-Meistertum and Württemberg in the year 1806 in: Zeitschrift für die Geschichte der Oberrheins, volume 143, G. Braun, Karlsruhe 1995, p. 256, preview in Google book search

42 a b Dorothy Duchesse de Dino: Memoirs of the Duchesse de Dino v.1 / 3, 1831-1835, William Heinemann, London 1909, p. 211, Digitisat. In: Project Gutenberg., Preview in Google Book Search

43 Paul Montarlot (Hrsg.): Le Congrès de Rastatt: (11 juin 1798 - 28 avril 1799); Correspondance et documents, Volume 1, Picard, Paris, 1912, p. 57, Preview in Google Book Search

44 Society of Scholars (Hrsg.): Political Journal in addition to the display of scholarly and other subjects, volume 2 Hoffmannsche Buchhandlung, Hamburg, 1816, p. 778, full text in Google book search

45 C. Winter: Memorabilia of the Margrave Wilhelm von Baden First Volume 1792-1818, 1906, p. 114, Preview in the Google Book Search

46 a b Friedrich Cast: Historical and Genealogical Adelsbuch of the Grand Duchy of Baden, Cast, Stuttgart 1845, p. 207, full text in Google book search

47 Frédéric Antoine François Henri Louis de WANGEN de GEROLDSECK aux VOSGES, GeneaNet, accessed January 3, 2014.

48 Theobald Walter: The epitaphs of the district of Oberelsaß from the earliest times to 1820, publisher of the J. Boltzeschen bookstore, Gebweiler 1904, p. 85, archive.org

49 a b c d Thiebault FERRETTE-ZILLISHEIM (de) - Family tree Bernard MULLER - GeneaNet, gw.geneanet.org, retrieved on 12 January 2014

50 Theobald Walter: The old vein of the town of Rufach in the historical Literary Association of the Vosges Club in the Yearbook of History, Language and Literature of Alsace-Lorraine, XVI. Vintage, 1900 p. 54

51 a b c d Hans Ott's Profile FERRETTE-ZILLISHEIM (de) - Tree Family Bernard MULLER - GeneaNet, gw.geneanet.org, accessed January 12, 2014

52 a b c d e Johannes Ulrich FERRETTE-ZILLISHEIM (en) - Arbre généalogique Bernard MULLER - GeneaNet, gw.geneanet.org, accessed January 12, 2014

53 FERRETTE-ZILLISHEIM (de) - GeneaNet family Bernard MULLER - GeneaNet, gw.geneanet.org, retrieved on 12 January 2014

54 a b c d Simon FERRETTE-ZILLISHEIM (de) - Tree Family Bernard MULLER - GeneaNet, gw.geneanet.org, retrieved on January 12, 2014

55 a b c d Johann Georg FERRETTE-ZILLISHEIM (de) - Family tree Bernard MULLER - GeneaNet, gw.geneanet.org, retrieved on January 12, 2014

(S) - Family tree Bernard MULLER - GeneaNet, gw.geneanet.org, retrieved on January 12, 2014

57 Roether, p. 13

Philipp Jacob FERRETTE-ZILLISHEIM (de) - Tree Family Bernard MULLER - GeneaNet, gw.geneanet.org, retrieved on January 12, 2014

59 a b c d e f g h Johann Franz Joseph FERRETTE-ZILLISHEIM (de) - Tree Family Bernard MULLER - GeneaNet, gw.geneanet.org, accessed January 12, 2014

60 Sources of Swiss History Volume 15-1, p. 590.

61 Zurich Coat of Arms, No. 471.

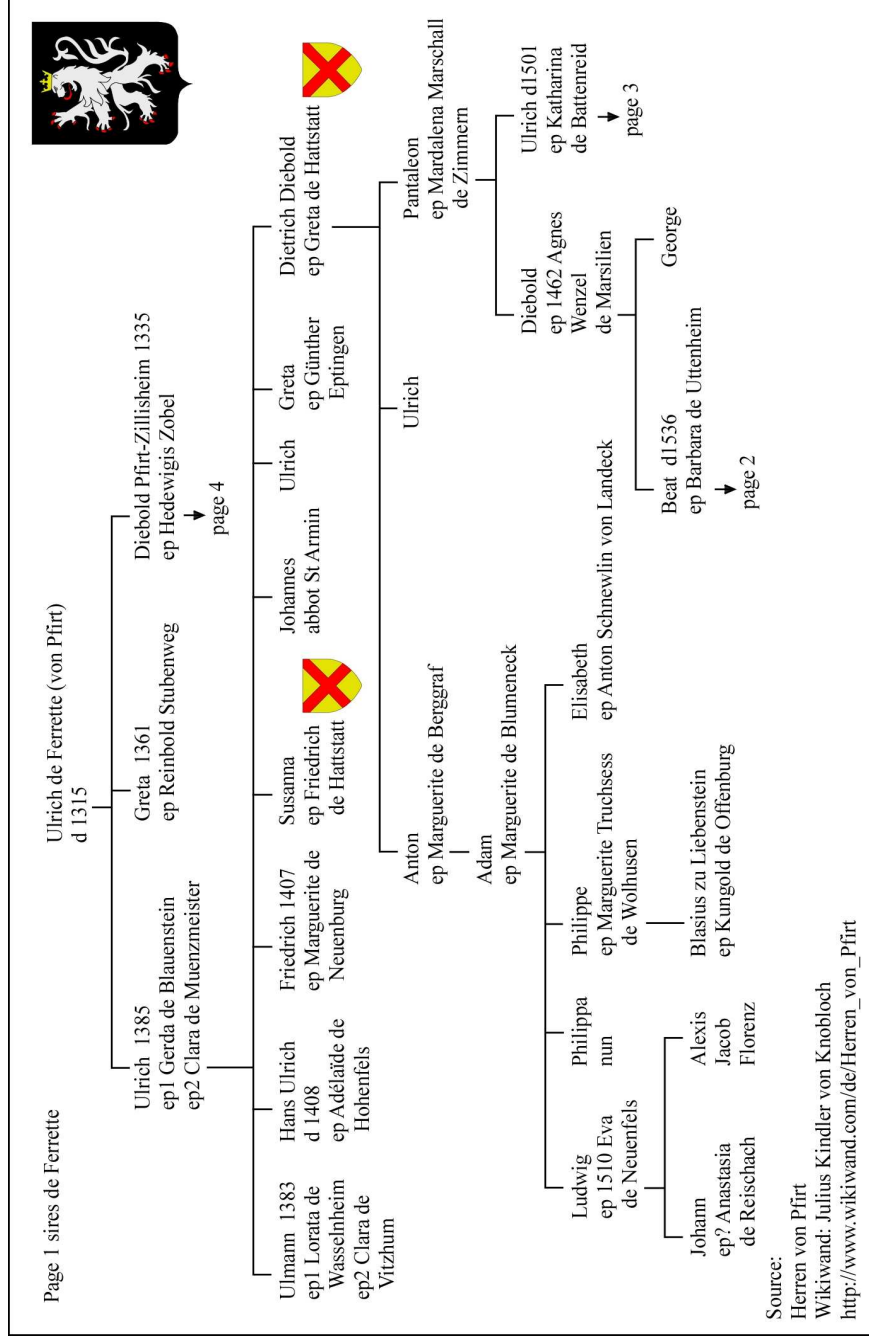
62, Codex Rochholz, p. 135, no. 4, and 323, no. 2.

63 more recent Miltenberger coat of arms code, fol. 213.

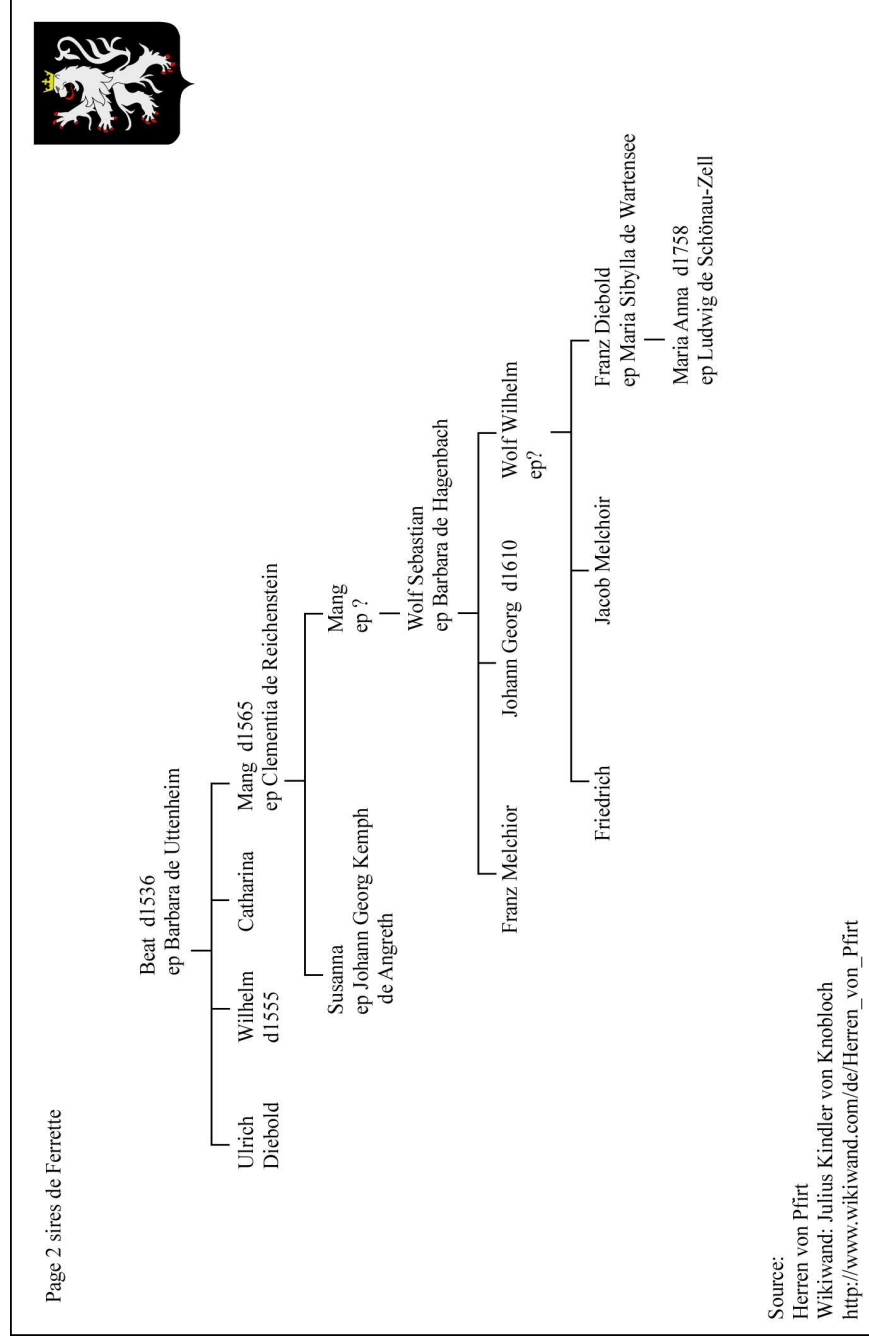
64 Walch, p. 260.

Standard data (person): GND: 140923551 (PICA, AKS) | VIAF: 107891727

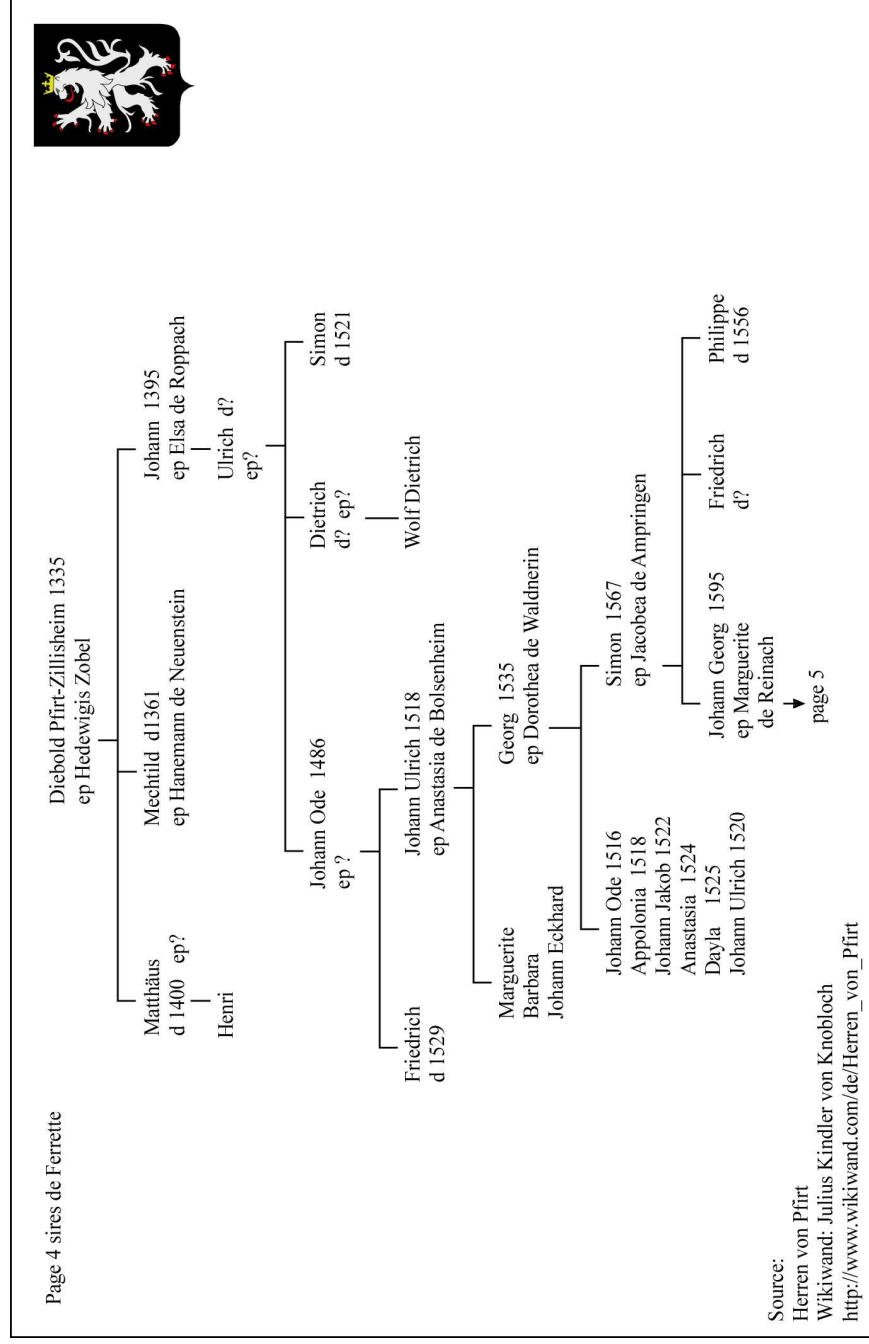
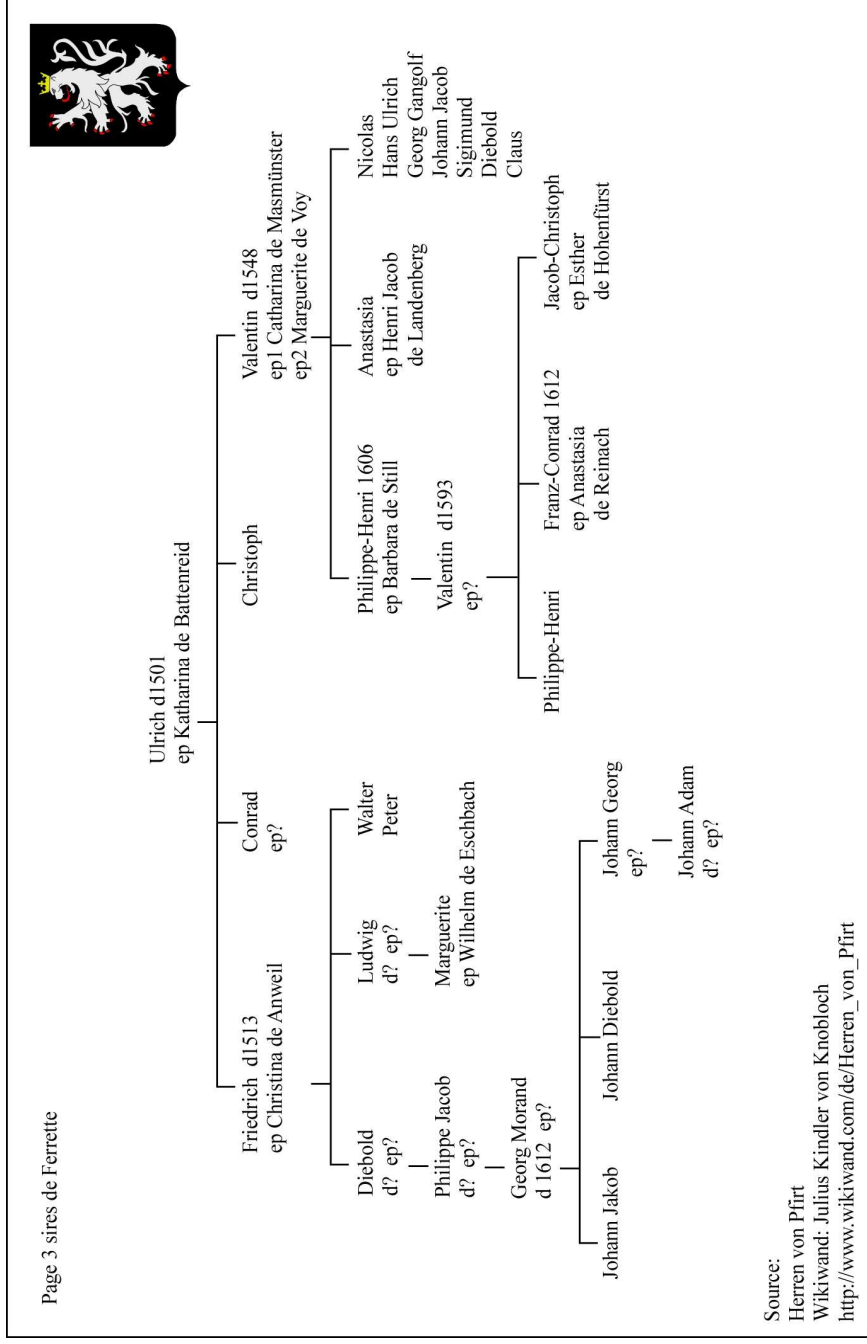


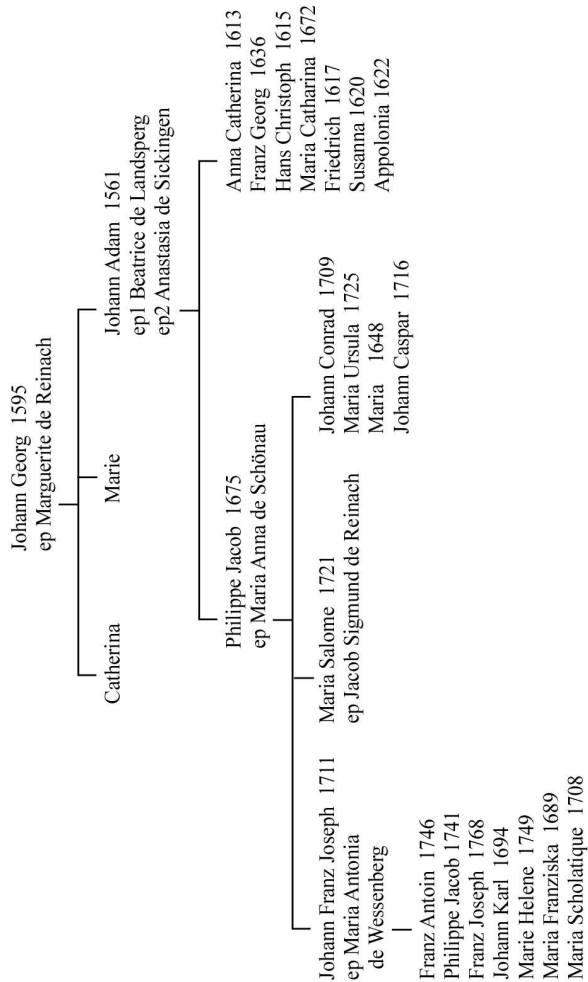


Source:
Herren von Pfirt
Wikiwand: Julius Kindler von Knobloch
http://www.wikiwand.com/de/Herren_von_Pfirt



Source:
Herren von Pfirt
Wikiwand: Julius Kindler von Knobloch
http://www.wikiwand.com/de/Herren_von_Pfirt





Source:
Herren von Pfirt
Wikivand: Julius Kindler von Knobloch
http://www.wikiwand.com/de/Herren_von_Pfirt

Histoire des dix Villes Jadis Liberes et Imperiales Selon Schöpflin

By J.B. Chauffour 1825

https://books.google.com/books?id=3loXu1iTvAC&pg=RA1-PA125&lpg=RA1-PA125&dq=seigneurie+d%27altkirch&source=bl&ots=5jEelB1pVu&sig=-HIOYFteAiOUuEXaufExLnkYNC8&hl=en&sa=X&ved=0ahUKEwj0ovVi_rTahUY1WMKHRjdDvwQ6AEISTAG#v=onepage&q=seigneurie%20d%27altkirch&f=false

- 121 Seigneurie de Ferrette
- 126 Seigneurie d'Altkirch
- 130 Seigneurie de Thann
- 133 Seigneurie de Belfort
- 141 Seigneurie de Rougemont
- 142 Seigneurie de Landser
- 146 Seigneurie de Massevaux

Avertissement:

Schöpflin est l'un des hommes dont l'Alsace a le plus à se glorifier. Son nom est connu des savans; c'est sa science qui a empêché qu'il ne le fût de même du vulgaire. Il a écrit en latin son Alsace illustrée, dans des volumes infolio, au milieu du 18.e siècle: ce n'est pas un livre fait avec des livres; il a puisé aux sources; il a pris dans les archives mêmes les fastes de la province, des villes et des moindres villages. Son ouvrage est un immense compulsoire, fait par un érudit judicieux et infatigable, zéléteur de son pays. C'est moins un historien .qu'un rapporteur qui fait autorité; il parle à vue des pièces; il n'allègue pour ainsi dire pas un fait, qu'il ne cite le diplôme bu l'acte qui le constate.

Quel dommage que tant de bons Alsaciens, curieux de savoir quelque chose de la ville ou du village qu'ils habitent, soient privés, par la langue de l'auteur, de la connaissance de l'ouvrage le plus complet, le plus sûr et le plus détaillé qui existe sur leur pays ! Mais quelle difficulté de le comprendre pour ceux même à qui sa langue n'est pas étrangère? Il a tout latinisé, les noms propres, les titres, les qualifications, les fonctions, les emplois, les lieux: il n'est pas un dictionnaire qui puisse suffire. Pour le traduire, deux choses sont indispensables : d'être Alsacien et d'avoir vécu avant la révolution, familiarisé avec les noms, les choses et les affaires. Avec cette avance, l'on ne parvient souvent qu'à deviner; mais aussi avec cette avance d'âge, l'on peut dire que dans peu d'années les traducteurs lui manqueront. J'ai voulu soustraire quelques feuillets à ce fatal oubli; j'ai cherché un cadre; j'ai pris celui des dix villes impériales de la Landvogtey de Haguenaû. Ce n'était pas le moins hérissé de latinisations néologiques, mais le plus restreint.

Tai presque toujours traduit pour donner une idée de la manière de l'auteur. Si cet essai peut plaire, je donnerai successivement l'histoire des autres villes, les villages, les châteaux, les familles nobles, sous la période allemande et sous la période française; tout cela dégagé néanmoins de ce qui tient plutôt à l'histoire générale et à l'érudition, qu'aux intérêts des localités. L'on aura ainsi, comme par menu, l'histoire telle quelle est sortie des recherches de notre savant compatriote.

Trop heureux si, par-là, je parviens à la populariser dans toutes les classes, et à faire exister son ouvrage pour tant d'hommes qui en sont privés, non-seulement parce qu'il n'est plus dans le commerce, mais encore parce qu'il est écrit dans une langue difficile.

SEIGNEURIE DE FERRÈTE.



Le comté, la seigneurie, le baillage et la ville de Ferrère ont pris leur nom d'un antique château du Sundgau, assis sur un rocher entre Bâle et Delie, nommé dans les chartes latines, Phirrete, Fierritum, Ferreta; par les Allemands Pfirt, et les Français Ferrère. Il a été la résidence des anciens comtes; son constructeur n'est pas connu avec certitude; les premiers documens qui en font mention sont du 12e siècle. Il a reçu des accroissemens de fortification, principalement sous les empereurs Maximilien, et par les soins d'un comte Jean-Jacques de Fugger. Il a été brûlé en majeure partie au commencement de la guerre des Suédois. Il en reste des murs, des fossés, des tours, la chapelle dite de SainteCatherine, l'arsenal, et un puits de six-cents pieds de profondeur taillé dans le roc.

Le comté n'est pas à confondre avec ce que nous appelons ici la seigneurie ou le baillage; il était d'une bien plus grande étendue, puisqu'il comprenait primitivement les trois seigneuries, Obervogteyen, de Ferrère, Altkirch et Thann, et qu'il s'est agrandi plus tard de celles de Belfort, Delie et Rothenburg, ou Rougemont. Sa grande étendue a fait penser à tort à quelques écrivains qu'il formait tout le Sundgau.

Le plus ancien des comtes connus de Ferrère était Frédéric, fils de Théodoric i", comte de Mousson, Barr et Montbéliard. Lui, sa femme Stéphanie, et son fils Louis, fondèrent le couvent de Feldbach en 1144. C'est par cette Stéphanie, sœur du comte Udalric d'Eguisheim, qu'une partie du comté d'Eguisheim est advenue aux comtes de Ferrère, après la mort d'Udalric sans postérité.

Frédéric, comte de Ferrite, eut pour successeur son fils Louis, et celui-ci son fils, Frédéric ii, qui fut mis à mort par son fils Louis, dit Grimmel, en Un autre de ses fils le remplaça sous le nom d'Ulric i", père de Thiébaud, qui lui succéda, et après lequel vint Ulric ir, fils de Thiébaud, dans lequel s'éteignit la race masculine.

Ulric i" mit, en 1271, son comté de Ferrère sous la suzeraineté de l'évêque de Bâle, et le reprit de lui comme fief oblat. L'instrument d'oblation fait connaître en quoi il consistait alors, savoir: le château et la ville de Ferrère, les châteaux de Sogren, Blochmunt, Lewenberc, Morsberc, Liebenstein, le château et la ville d'Althilche, Ammeratsviler, Sphebach, Hohennac, Vinneche, sa cour à Senneheim, avec ses appartenances, tant dans la ville que dehors; les cours de Turlestorf, Buchsviler, Ruodensbach, Althilche, avec les fermes y appartenantes, de Sphebach, d'Ammeratsviler, Brunnehaubten, Schweichusen; les villages de Thanne et d'Omarhilche, avec les hommes, advocaties {Vogteyeri), fermes, vignes, champs, et généralement tous les droits de propriété à lui appartenant, sauf le château de Schonenberg et la cour d'Illevurt.

Ulric H, devenu ainsi, par le chef de son aieul, vassal de l'évêque, et se trouvant sans enfans mâles, obtint de l'évêque, en 1318, que ses deux filles, Jeanne et Ursule, lui succéderaient. Jeanne s'étant arrangée avec sa sœur, apporta le tout en dot à Albert 11, dit le Sage, fils de l'empereur Albert I". C'est par ce mariage que le comté de Ferrère passa dans les mains de la maison d'Autriche ou de Habsbourg, déjà revêue de la dignité landgraviale de la Haute-Alsace.

L'on doit distinguer l'ancien comté, qui, d'allode qu'il était, est devenu fief oblat, d'abord masculin, ensuite féminin, de ce qui y est accru après l'oblation.

Le château et la ville de Florimont, Blumenberg, avec quelques villages, achetés par les comtes de Ferrère à la fin du 13e siècle, passa de même sous la suzeraineté de l'évêque que peu après. Le château et la ville de Delie furent donnés au dernier comte Ulric par les princes de la maison d'Autriche. La seigneurie de Rougemont, qui était avenue aux comtes de Ferrère l'on ne sait d'où, a toujours resté allodiale; mais le plus grand accroissement que reçut le comté de Ferrère provint du mariage du dernier comte Ulric avec Jeanne, fille du comte Renaut n, de Montbéliard, laquelle hérita de son père, mort en 1323, la seigneurie de Belfort, les terres de Rosemont et autres domaines.

Après ce sommaire du comté de Ferrère, nous passons à la seigneurie de Ferrère proprement dite. Elle forme la limite méridionale de la province, avoisinant les terres de l'évêché de Bâle; elle contient la petite ville de

Ferrète, dominée par le château, et un bon nombre de villages divisés en six mairies, Meyereyen.

La ville de Ferrète^ située sur le déclin de la montagne, est moins ancienne que le château. La première mention qui s'en trouve est dans une charte de 1234, qui apprend que les hommes résidant dans le faubourg de Ferrète étaient également soumis aux comtes de Ferrète et à l'évêque de Bâle. Rodolphe, duc d'Autriche, a reconnu en 1361, comme fief de l'évêché, la forteresse, le château et la ville, die Veste von Pfirt, Burg und Statt. La ville et le château formaient une même fortification. La ville, munie de murs sans fossés, touchait au midi à des précipices, et était, de l'autre côté, défendue par le château. Elle fut cependant plusieurs fois prise et maltraitée. Les Bâlois la brûlèrent, ainsi que plusieurs villages, en 1445. Les Suédois, en 1633, enlevèrent la ville et le château, d'abord aux Autrichiens, ensuite aux paysans révoltés. Les privilèges de la ville, renouvelés par l'empereur Frédéric IV, consistaient dans la prérogative de nommer ses magistrats, dans le débit exclusif du sel pour toute la seigneurie, dans la franchise de contributions pour ceux qui ne possédaient pas de biens hors des murs; dans le pâturage à une lieue à l'entour de la ville; dans la jouissance des bois sur le territoire de cinq communautés voisines; dans quatre foires par an » outre le marché de la semaine.

L'église paroissiale, située hors de la ville, était autrefois unie à l'abbaye de Lucelle; elle est commune aux habitans du Vieux Ferrète, Altenpfirt, et de Røedersdorf. Les autres communautés de la seigneurie étaient, sous le régime autrichien, divisées dans les six mairies suivantes:

1. Volsveiler, vulgairement Volschveiler, l'un des villages les plus considérables; Lauter, Røedersdorf qui a quelquefois donné son nom à la mairie; Kiffis, Sondersdorf, JLuxdorf.
2. Mernach, Altpfirt, qui est comme le faubourg de Ferrète, Kestlach, Dirlisdorf, Vinchel, d'où la rivière d'Ill prend sa source, Liebsdorf, Mos.
3. Pfeterhausen, gros village, et Bisel. Dans le voisinage de Pfeterhausen, a jadis existé un autre village dit Gerschveiler.
4. Les nobles de Thullier jouissaient de droits éminens dans la mairie de Muspach, composée de Ober, Mittel et Nider-Muspach, formant une même paroisse; de Knøeringen, et Volckersperg, où l'abbaye de Lucelle avait un prieuré.
5. Grentzingen, Steinsulz, Rappoltzweiler, Valtighofen et Riespach. Il existait à Valtighofen deux châteaux, l'un appartenant féodalement aux

d'Eptingen, et l'autre, qui est parvenu comme allodial des Ramsstein à un sieur de Planta.

6. Buxweiler, Vesentzhausen, Fislis, Lunstorf, Betlach et Oltingen, qui est le plus grand village de la seigneurie, dans lequel les Møersperg et les nobles de Ferrète* exerçaient une juridiction colongère, ainsi qu'à Lauter; Feldbach, où la justice se rendait par un maire institué par les princes d'Autriche, tant en leur nom qu'au nom du prieuré de Feldbach, qui y était établi, et Niderlarg. Plusieurs des comtes de Ferrète ont reçu la sépulture dans l'église du prieuré de Feldbach.

[* Il ne faut pas confondre ces nobles de Ferrète, ou Pfirt, dont il sera encore souvent question, et dont la famille « est conservée jusqu'à nos jours, avec les comtes de Ferrète. Leurs ancêtres étaient au nombre des ministres, ou officiers des comtes, et ont contracté le nom du château.]

De tous les villages ci-dessus, il n'en est que trois qui ont été nommés dans les lettres d'oblation du fief à l'évêché de Bâle, savoir: les cours de Dirlisdorf, Buchsviter, et Rudenspach ou Riespach. Les autres y étaient sans doute renfermés sous la qualification de fermes ou métairies. Les ducs d'Autriche, qui ont succédé au comté, ainsi qu'il a été dit, l'ont pendant plusieurs siècles repris de l'évêché, et ainsi reconnu sa directe.

Parmi les terres de cette seigneurie, que ses possesseurs ont baillé en fief ou sous-fief, figure au premier rang le domaine de Møersperg, en français Morimont.

C'est un vieux château, sur une sommité de montagne, entre Ferrète et Porrentruy, qui, comme un des anciens domaines du comté, se trouve dénommé dans le titre d'oblation du fief à l'évêché de 1371. Rodolphe d'Autriche, possesseur du comté par succession, a investi, en 1361, les nobles de Møersperg du château supérieur et inférieur de ce nom. Il les a investis de même de Lubendorf, ou Levoncourt. Ottendorf, ou Courtavon, ainsi que Welschen, Larg, ou Lague, leur advinrent aussi par la libéralité des archiducs, et peu à peu un nouveau village se forma près du château lui-même, et contracta son nom. En 1582, les Møersperg, pour payer leurs dettes, vendirent leur seigneurie aux comtes d'Ortenberg, dits de Salamanque, Espagnols. A l'extinction de ceux-ci, et les Møersperg existant encore, puisque le dernier n'est mort qu'en 1686, Louis XIV fit don de cette seigneurie à Robert de Vignacourt, natif de la Champagne, et commandant pour le roi à Porrentruy et Saint-Ursanne en 1641, don que Louis XIV convertit en fief en 1654. Le château de Morimont fut détruit par le feu dans le courant du 17^e siècle.

Le château du Blochmont, ou Blochmund, dont l'on n'aperçoit plus que des ruines, assis sur la sommité orientale d'une grande montagne dépendante du Jura, que les habitans nomment en allemand der Blauen, et en patois Biomont, fut successivement donné en fief aux Thierstein et aux d'Epting. Il fut ruiné par les Bâlois en 1449, et depuis lors il n'a plus été restauré. Les archiducs en ont cependant payé, en 152a, 2400 florins aux Epting, pour le retirer de leurs mains; une ferme située aux pieds de la montagne, et deux lieues de territoire, en dépendent.

De la région du Blochmont l'on aperçoit, au-delà du ruisseau de Lucelle, les débris d'un autre vieux château fort appelé Lazvenberg. Il avait été vendu pour 1300 florins à l'abbaye de Lucelle, en 1526, par Jean Thuring, noble bâlois, qui avait aussi, huit années auparavant, transmis à la ville de Bâle le château de Miinchenstein, chaque fois avec le consentement des archiducs propriétaires de la directe. Théobald, abbé de Lucelle, fit détruire le fort de Lœvenberg, pour empêcher qu'il ne devînt un asile de voleurs.

Le château de Liebenstein, près du village de Liebsdorf, fut d'abord inféodé aux nobles de Liebenstein, ensuite aux Mœrsperg, en 1361, et l'année suivante à la famille de Ferrête, qui possède aussi le village de Bendorf, près de Ferrête.

Leimen, Pietherthal, Valdech et Reinech, près du château de Landscron, passèrent, en 1453, des nobles de Ratperg aux Reichenstein et aux Andlau, avec l'agrément du seigneur direct. Vers l'année 1580, les Reichenstein avaient réuni le tout dans leurs mains. Ils ont aussi tenu en fief le village de Buschweiler à partir de 1361.

La famille noble de Rotberg, qui avait tenu en fief le village de Rottersdorf, l'a vendu, avec la permission de l'empereur Maximilien I^{er}, en 1514, à la ville de Soleure, et a conservé en fief le village de Wentzweiler, vers Bâle.

Ober et Nider-Hagenthal appartenaient allodialement aux comtes de Thierstein et "aux nobles d'Epling, lesquels en ont fait un fief oblat envers la maison d'Autriche en 1465. Les d'Epting possédaient de plus comme allodiaux Neuwiller et Oberdorf.

Liebensweiler, qui avait été confisqué par le roi sur les Vesemberg en 1683, leur fut rendu avec d'autres fiefs.

Les Flachsland possèdent Diirmenach depuis plusieurs siècles. Hennemann de Flachsland l'a offert en fief aux Autrichiens en 1344. Le village et le château ont été brûlés par les Bâlois en 1354.

Miinchendorf, ou Wdnchhoff, vieux château avec un étang, des forêts et des champs, possédés par les Truckiess, et Hœgenheim, village possédé par les Bœrenfels, étaient des fiefs de l'évêque de Bâle. Le premier était sous la juridiction de Fenête.

Cette seigneurie de Ferrête est en général moins fertile que le surplus du comté; elle manque de vignes et d'étangs poissonneux. Ses habitans, braves et robustes, ont souvent donné des preuves de valeur dans les attaques des Suisses contre la maison d'Autriche. Du temps de l'archiduc Sigismond, dissipateur de sa fortune, cette seigneurie fut impignorée, en 1469, à Christophe de Rechenberg, et ensuite aux Trucksess de Volhausen, et rédimée en 1504, avec la permission de l'empereur Maximilien I^{er}, par Marc Reich de Reichenstein, moyennant 6100 florins. Ferdinand I^{er} la retira en 1540, et l'engagea derechef peu après aux comtes de Fugger. L'autorité autrichienne ayant été détruite par les Suédois et les Français, la seigneurie fut donnée au major-général suédois Taupadel, duquel elle passa à son fils Axel. Une donation royale l'a mise dans les mains du cardinal Mazarin en 1659, en même temps que les seigneuries de Belfort, Delie, Tbann, Allkirch et Isenheim. *

[* Ce don fut révoqué par décret de rassemblée nationale de France, le 25 juillet 1791.]

SEIGNEURIE D'ALTKIRCH.



Cette seigneurie, située au milieu du Sundgau et du comté de Ferrête, arrosée par l'IU et la Larg, offre un territoire fertile.

Le château d'Altkirch, placé sur une hauteur, a donné à la seigneurie et à la ville le nom qu'il a pris lui-même d'une vieille église que l'on croit y avoir été bâtie dès les premiers temps de la chrétienté. Il n'en est mention dans les litres qu'à partir du 12^e siècle. Les anciens comtes de Ferrête, et après eux les archiducs, leurs successeurs, paraissent avoir préféré souvent l'habitation de ce château à celui de Ferrête, comme étant plus agréable et plus commode pour le gouvernement de leurs affaires. Les Suédois s'en sont rendu maîtres deux fois dans le courant d'une année. La tour n'avait plus, dans le 17^e siècle, que trente pieds de hauteur; le puits taillé péniblement dans le roc était à peu près comblé.

La ville, qui n'est séparée du château que par un fossé, a été bâtie sur le déclin de la colline, par le comte de Ferrête Frédéric n, au commencement du 12^e siècle. La ville et le château ont été mentionnés dans l'acte d'oblation du

comté à l'évêque de Bâle, de 1271. La ville fut toujours médiocre, cependant plus grande que Ferrête, et jouissant des mêmes privilèges. Elle a quatre foires, les plus fréquentées du Sundgau; un officiai de l'évêque de Bâle y fut établi à la demande des archiducs.

Outre la ville et le château, six mairies composaient la seigneurie.

1. La mairie de Larg (Meyerthum auf der Larg), de laquelle dépendaient les villages de Largitzen (l'ancienne Larga-Ro* manoruni), Ueberstrass, Friesen, Hündlingen, Strutt, Moritzheim, ou Mertzen, Viller, Saint-Ulrich, où était un prieuré; AUenach, Saint-Luchar, Manspach.

2. La mairie de la vallée de Hirtzbach, comprenant Hirtzbach, Berensweiler, Jettingen, Franchenheim, Weiler, Hansgau, Schvobach, Zœsingen, Waldbach, Heuviller, Tagsdorf, Emlingen, Weitersdorf, Wahlen. Les trois villages suivants, Tagolsheim, Obermorschweiler et Aspach, ont plus tard été érigés en une mairie séparée.

3. Mairie de Bettendorff, contenant Beltendorf, Hirtzbach et Henjlingen. Dans le voisinage de Hirtzbach a péri le village Saint-Léger.

4. Ballersdorf, ou Baltersdorf; 5. Illfurth; 6. Hochstett. Chacun de ces trois villages formait une mairie; Ulric Ier, comte de Ferrête, avait excepté Illfurt de l'oblation en fief du comté de Ferrête en 1271; mais Thiébaud, son fils, l'a offert à l'évêque sept années après.

Il convient de joindre à la description géographique de la seigneurie d'Altkirch les fiefs renfermés dans son enclave.

Les nobles de Montjoie (Froberg), primitivement appelés de Gliers, possèdent le fief autrichien du château et du village de Heimersdorf, ainsi que d'une partie de Hirsingen et Ruderbach. Le comte de Montjoie, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, a reconstruit splendidement l'ancien château de Hirsingen, dans le courant du 18^e siècle. Les Montjoie ont succédé, par don du Roi, en 1697, aux Ramstein, dans le domaine de Jettingeri) dont la haute juridiction appartenait à la maison Mazarine,

Le château détruit et le village de Hagenbach avaient donné leur nom à une famille noble qui a joué un grand rôle dans les affaires de l'Alsace au 15^e siècle. A l'extinction de cette famille, Louis xv a conféré Hagenbach au comte de Lœvenhaupt, lequel l'a vendu, avec la permission du roi, aux Schœnau.

L'illustre famille des Reinach possédait quatre châteaux, qui ont donné leurs noms à ses différentes branches, à savoir: Hirtzhach, Heidweiler, Freningen

et Luemschweiler, le premier à environ une demilieu d'Altkirch, les autres plus bas, vers Mulhausen. Après les nobles Hack de Schweighausen, le fief du château de Hirtzbach était advenu, en 1468, à Thiébaud de Taxfelden et à ses héritiers; les nobles de Grandvillers leur succédèrent en 1555; Jean Villinger, chancelier de l'archiduc, prit la place de ceux-ci en 1571, et vendit le fief à Beat Grass, dit Jay, assesseur de la chambre d'Ensisheim. Celui-ci le convertit en allodial en 1582. Peu après il advint par mariage aux Reinach. L'antique château fut renouvelé par Fr. Jos. de Reinach, chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Le village, qui avait appartenu à la seigneurie d'Altkirch, passa aux Reinach par voie d'échange.

Le village et le château de Heidweiler appartenaient à la noble famille de Heidweiler, qui s'est éteinte environ au milieu du 14^e siècle. Le château ayant fait retour aux princes d'Autriche, ils en donnèrent l'investiture d'abord à Conrad Waldner, en 1394, ensuite aux nobles de Morimont. Caspar de Morimont, poussé par le besoin, vendit, en 1486, le château et le village, avec plusieurs autres biens féodaux, à Erhard de Reinach.

Le fief de Freningen fut donné en 1313, par Ulric n, comte de Ferrête, sous condition de retour, à Conrad de Flachslanden. Léopold iv substitua, en 1458, aux Flachslanden, les Hartmansdorf, et l'empereur Charles-Quint, aux Hartmansdorf les Reinach, à qui le château et le village ont resté depuis 1538. Le village fut brûlé par les Suisses en 1468; il renaquit peu après de ses cendres. Jean-Christophe de Reinach reconstruisit magnifiquement le château, dont l'ancienne architecture était gothique.

Luemschweiler se distingue parmi les villages du Sundgau par ses vins rouges de bon goût.

Karspach, ou Carolsbach, a deux châteaux; l'un appelé le Supérieur, ou le Freyhofj et l'autre l'Inférieur. L'un et l'autre, ainsi que le village, étaient un fief possédé par les nobles de Ferrête. Ulmann de Phirreto l'obtint le premier en 1365. Karspach a existé dès le 7^e siècle; il était compris dans le don fait par le duc Athic au monastère de Hohenbourg (Sainte-Odile).

Brunstatt, Riedisheim et Pfaffstätt, villages situés dans les environs de Mulhausen, eurent à peu près une même destinée, en ce qu'ils ont tous les trois été tenus, au 16^e siècle, en fief, par Gabriel de Salamanque, originaire d'Espagne, auteur des comtes d'Ortenberg, et qu'ils ont tous été successivement impignorisés à plusieurs créanciers, et notamment à la ville de Mulhausen, à laquelle les Suédois les livrèrent en 1632. Sur un procès élevé par les Vignacourt, à qui le roi avait donné la seigneurie des Moersperg, successeurs des Ortenberg, le conseil provincial leur adjugea les villages de Brunstatt et Riedisheim; ce qui n'a pas empêché qu'ils ne fussent vendus, sept années après, à Martin Besenvald, patricien de Soleure, pour

payer les engagements. A la différence de ces deux villages, qui étaient fief autrichien, Pfaffstätt relevait de l'évêque de Bâle, lequel, à l'extinction de la race des comtes d'Ortenberg, le vendit sous le lien féodal, en 1658, à Sébastien Zurlauben. Les descendants de celui-ci y rebâtirent le château en 1735; ils possédaient de plus le fief de Dornach, procédant de l'église de Murbach, et le fief autrichien de Nidermorschweiler, lequel était transmissible aux femmes.

Le château de Biss, ou Beiss, ainsi que le village de Bidenheim, peu au-dessus de Mulhausen, ont été de même achetés par les Besenvald en 1648. Ils avaient été, en 1471, un allodial des nobles de Rust, et auparavant, des nobles de Crœningen.

Zillisheim et son château, pendant qu'ils appartenaient aux Hartmansdorf, furent incendiés par les Mulhousiens en 1453* Après les Hartmansdorf, ils furent engagés, au 16^e siècle, aux Rust, et en 1630 aux nobles de Ferrère. Jean-Adam de Pfirt, pendant qu'il était vogt, ou gouverneur du Sundgau, y construisit, à la place du vieux château, un palais ayant autant de fenêtres que de jours dans l'année.

Le village d'Illzach, situé au confluent de l'Ill et de la Doller, est appelé Hilsiacum dans une charte de 835. Il y existait dans ce temps un palais royal. Ce village, après avoir appartenu aux comtes de Wurtemberg, est devenu, en 1437, la propriété de Mulhausen. Cette ville avait un autre village voisin, dit Modenheim, lequel n'a jamais pu se relever d'un incendie qu'il a essuyé au 15^e siècle. Le château d'Illzach était propriété autrichienne; moitié en fut conférée, en 1454, aux Ribaupierre; l'autre moitié, en 1469, à Dietric de Hus; il passa ensuite aux Geil de Geilsperg, plus tard aux Hohenfurst, et ensuite à Christophe Streitt, qui le vendit, en 1616, à Pierre de Landenberg.

Le village de Lauterbach et son prieuré étaient dans l'entière dépendance de l'abbaye de Lucelle.

De même que la seigneurie de Ferrère avait été engagée, sous l'archiduc Sigismond, aux Rechenberg et aux Trucksess, celle d'Altkirch le fut, pour 11,000 florins, aux Ramstein et aux Andlau. Rodolphe, comte de Soultz, obtint de l'empereur Maximilien I^{er} de la racheter, moyennant qu'on lui en laisserait la jouissance pendant trois ans. A l'expiration de ce terme, Altkirch et Ferrère furent remis en engagement par Ferdinand I^{er} au comte Raimond de Fugger et à ses héritiers; la seigneurie d'Altkirch fut retirée par le roi et donnée, en 1639, à un certain Betz de Sainte-Marie-aux-Mines, qui était colonel de cavalerie dans l'armée suédoise, et qui la transmit, à sa mort, à son frère. Le cardinal Mazarin en prit possession en 1659, comme comprise dans le don que lui fit Louis XIV du comté de Ferrère.

SEIGNEURIE DE THANN.



Cette seigneurie est confinée à l'orient par l'Ill et le village de Lauterbach; à l'occident, par les vallées de Saint-Amarin et de Massevaux; au midi, par la seigneurie de Belfort; au nord, par Cernay et Steinbach. En exceptant le château de Thann, dit Engelburg, chef-lieu de la seigneurie, elle est entièrement située au-delà de la Thur, et par conséquent dans le Sundgau. Avant que cette seigneurie ne relevât, comme tout l'ancien comté de Ferrère, à titre d'oblation, de l'église de Baie, le château avait été résigné par le comte de Ferrère Ulric irr, entre les mains de l'évêque de Strasbourg, et repris de lui à titre de vasselage. Il y existait anciennement une riche chapelle dédiée à Sainte-Catherine. Les Français ont fait sauter le château en 1674.

La ville de Thann est assise aux pieds de la montagne, sur laquelle l'on voit les ruines du château, entre un vignoble dont les vins blancs du Rangen se sont acquis une grande réputation, des prairies et la rivière de la Thur, à l'entrée de l'agréable vallée de Saint-Amarin, par laquelle il y a un passage en Lorraine.

Le comte Thiébaud de Ferrère y attira, en 1397, des religieux de l'ordre de Saint-François; il leur fit don d'un vivier situé au pied de la montagne d'Engelburg, et ils construisirent leur monastère hors des murs, dans le voisinage de la porte d'Enhaut. Thann, de village, devint en peu de temps bourg et ville. La princesse Jeanne, fille du dernier comte de Ferrère, qui a épousé Albert-le-Sage, duc d'Autriche, afin d'ajouter à la dignité du nouveau magistrat de la ville, lui soumit, en 1344, les quatre villages voisins, Althann, Erbheim, Aspach-le-Haut et Aspach-le-Bas, et son fils Rodolphe, en 1361, les villages de Hohenrodern, Rammersmatt, Orzenweiler et Leimbach. Les habitants de ces villages reçurent droit de bourgeoisie dans la ville, dont l'agrandissement finit par absorber les villages d'Erbheim et d'Orzenweiler. Deux faubourgs se formèrent; l'un dit Kattenbach, en-deçà de la Thur, et l'autre au-delà, vers la vallée. La ville reçut quelque lustre par la demeure qu'y prirent les Reinach, les Waldner, les Landenberg, les Rust et d'autres gentilshommes, et par la translation du chapitre collégial de Saint-Amarin dans l'église de Saint-Thiébaud, en 1442. La première pierre de cette église remarquable fut posée à l'angle septentrional, le 8 des calendes d'août 1430. La tour, dessinée à l'imitation de celle de Strasbourg, fut commencée en 1503, et achevée par l'architecte Rumicth Valch, en 1516, sous le comte Sigismond de Lupfen, vogt de Thann, et Gabriel Surgant, receveur, ainsi que le témoigne une inscription au haut du clocher, à l'endroit où commence la flèche.

La ville jouissait, sous la domination autrichienne, du privilège d'asile; ce qu'indique une cour, près de la maison de ville, appelée Freyhof. Le duc Albert lui avait accordé droit de monnaie dès 1387; elle l'exerça à partir de 1418 jusqu'en 1624. Les armes que lui avait accordées l'archiduc Sigismond, en 1469, étaient coupées en deux parts; à la droite l'écusson d'Autriche, et à la gauche un pin vert. Les princes d'Autriche avaient placé à Thann, en 1486, leur chambre des comptes et le trésor; ce qui la fit appeler Legestatt. Elle obtint de l'empereur Frédéric iv des foires, dont Maximilien i^r a augmenté le nombre, et elle tenait le débit exclusif du sel dans toute la seigneurie, par concession du duc Rodolphe, de 1433. .

La forme du magistrat ne fut pas toujours la même; au commencement du 13^e siècle, un receveur, Schqffherj y présidait, comme lieutenant de l'obervogt, qui gouvernait toute la seigneurie. Bientôt après, le magistrat se forma d'un bourguemestre et prévôt, et de huit assesseurs. Le nom de prévôt fut aboli par la suite, et il y eut deux bourguemestres.*

[* Composition du magistrat en 1789:

Grand-baillif, M. de Clebiattel; procureur - fiscal, M. Leclerc; Greffier, M. Rey.

Bourguemesires : MM. Tourné et Clebsattel fils.

Conseillers: MM. Bachert, Adel, Schott, Greder, Cruerber et Fritz.]

Thann fut pris par les Suédois en 163a; mais ils ne l'occupèrent pas longtemps. En 1635, Bernard de Veimar mit en fuite le duc de Lorraine, et se rendit maître, après un long siège, en 1639, de la ville et du château, défendus par les troupes lorraines. Jean de Rosen, frère de Reinhold, fut alors constitué gouverneur de l'un et de l'autre. Cet emploi échu, en 1648, au colonel Jean-Christophe de Grun, lequel, par imprudence, attira à la ville un nouveau siège en 1654, et y fut fait prisonnier par le maréchal de la Ferté, commandant des troupes du roi. Le même expulsa de Belfort le comte de la Suze.

La seigneurie de Thann consistait dans la magistrature ou Gericht de la ville, en deux prévôts, Vogteyen, et en quatre mairies, Meyerthilmer.

La juridiction de la ville s'étendait sur trois petites mairies qui ne formaient avec la ville qu'une même cité; c'étaient: 1^o la mairie de Hohenrodern, comprenant Leimbach et Rammersmatt; 2^o Aspachle-Haut et le Bas; 3^o Althann.

Les deux Vogteyen^ ou prévoies, étaient Burnhaupten et Traubach; celle de Burnhaupten était partagée en deux mairies, l'une supérieure, composée d'Ober et Nider-Burnhaupt, et du village de Giltweiler; l'autre inférieure, consistant en sept villages, Ammertzviller, où il y avait le château allodial

de M. Desmarais; Bernweiler, Galfingen, Ober et TSider-Spechbach, Breunighofen et t Enschingen ou Enschusingen. Il existait cinq châteaux dans ces quatre derniers villages; il y en avait deux dans Spechbach-le-Haut, l'un aux Reinach, et l'autre aux Zurhein; c'étaient des allodiaux. Un plus considérable, dans Spechbach-le-Bas, appartenait, au 13^e siècle, aux comtes de Ferrète; les Altenach en eurent la moitié; les Briinighofen leur succédèrent en 1520, et à ceux-ci les Gohr. L'autre moitié, sous-fief des Ratzamhausen, Zumstein, a passé par eux aux Bernhold. Le château de Briinighofen, bâti sur un sol marécageux, donna son nom à la famille des Briinighofen. Quant au château d'Enschingen, Guillaume de Waldner l'offrit en fief au landgrave Léopold-le-Probe, en 1379.

La prévôté de Traubach avait quatre mairies: 1^o celle de Dannemarie, sur la Larg, village fort considérable, dont les foires de la Saint-George étaient renommées dans le Sundgau, renfermant en outre Gommersdorf, Volfersdorf, Ratzweiler et Oelbach; 3^o celle de Traubach, composée d'Ober et jyider- Traubach, et Gevenatt. Entre les deux Traubach, il y avait un château que les Schû(z ont tenu en fief; il était en ruines dès 1454. 3^o Falckweiler, Hechen, Sternenberg et Linden; 4^o Bretten, Burchhardsweiler, Bernhardsweiler et Welschsteinbach, en français Esteimbe. L'office de prévôt de Traubach était un fief jouissant de droits importants; il était possédé, au commencement du 16^e siècle, par les Schutz; après eux il passa à Wallher Schvendi; en 1651, à Benoît Glutz de Soleure; en 1677, à Jean Beat Villeman; en 1690, à Wolfgang de Schœnbeck; en 17*8, à M. de Corberon, premier président du conseil d'Alsace, et trois années après, aux Glebsattel, comme fief masculin.

Les quatre autres mairies de la seigneurie de Thann étaient: 1^o celle de Balsckweiler, contenant en outre Uberkumm, Butweiler et Eglingen. Une grande partie du Heu de Balschweiler appartenait d'abord aux nobles de Huning; ensuite aux Lichtenfels, qui ont vendu leurs droits aux Hervart, en 1649, pour 8080 florins; 3^o celle de Sulzkach ou Sope, composée d'Oier et Nider-Sulzbach, Diefmatt et Morzweiler; 3^o celle de Reiningen; et 4^o celle de Rispach, ou Reppe; ces deux mairies ne consistant chacune que dans un village. Deux villages, nommés Deckweiler et Urweiler, ont péri près de Reiningen.

Les nobles de Hack ont eu, en 1397, par manière d'oblation et d'échange, Schweighausen, Ennweiler et Michelbach. Schweighausen a passé aux Waldner en 1572; Ennweiler a péri, et Michelbach a été cédé, du consentement des Hack, aux Reinach, en 1482.

Le château de Vittenheim, allode des nobles de Hus, a été offert par eux aux princes d'Autriche en 1322. Gualther d'Andelo a recueilli, en 1419, ce

fief, avec quelques villages, parmi lesquels se trouvait Kungersheim. Le château de Vittenheim a été brûlé par les Suédois en 1632. .

Les Hagenbach tiennent à Buttweiler un château féodal bâti par eux au milieu du 15^e siècle, et ils possèdent en outre le village de Vittolsheim, comme fief de l'église de Bâle.

La seigneurie de Thann était comprise, comme celles de Ferrête, d'Altkirch et de Belfort, dans le don fait par Louis XIV, en 1659, à la maison de Mazarin.

SEIGNEURIE DE BELFORT.



Le château de Belfort a donné son nom à la seigneurie, nom qu'il a lui-même reçu, soit de l'aménité de son site, soit de l'élégance de sa construction. Il est placé à peu près au centre de la seigneurie, sur un rocher qui, du côté de la ville, est plus roide et plus élevé que vers le levant et le nord, où il a été muni d'un fossé entaillé dans le roc. Sa forme est quadrangulaire. De son

sommet l'on voit non-seulement l'Alsace, mais le diocèse de Bâle, la Suisse, la Bourgogne, le comté de Montbéliard et les confins de la Lorraine.

Dans les premiers temps des Autrichiens, le château était gardé par les habitants du voisinage. En 1590, la régence d'Ensisheim y établit une garde permanente. Le château essuya trois sièges dans le 17^e siècle; il fut enlevé sur les Autrichiens par les Suédois en 1634, et au nom du roi, par le comte de la Suze, en 1636. Celui-ci en fut créé gouverneur, ainsi que de Delie; mais, étant devenu infidèle au roi, il a fallu que le maréchal de la Ferlé l'en débusquât par un siège en 1654.

La rivière de la Savoureuse accourt de la vallée de Rosemont sur la ville, où ses eaux sont introduites par un canal. Six routes royales se dirigent sur Belfort; l'une conduit par Delie à Porrentruy, et dans l'intérieur de la Suisse; l'autre à Besançon; la troisième, par Vesoul, à Langres et Paris; la quatrième, par la vallée du Rosemont et le ballon de Giromagny, en Lorraine, route remarquable et digne des Romains, par la difficulté qu'il a fallu surmonter pour sa construction à travers les rochers et les montagnes; la cinquième se dirige sur Colmar et Strasbourg, et la sixième sur Huningue et Bâle; ce qui fait de Belfort une place opportune au commerce. Les marchandises des deux Bourgognes et de la Champagne, et notamment les vins, y affluent. Pendant que cette ville faisait encore partie du comté de Montbéliard, Renaut de Bourgogne, comte de Montbéliard, Wilhelmine, sa femme, et Olhenin, leur fils, l'enrichirent, en 1307, de nombreux privilèges,

que Henri de Montfaucon, gendre et successeur de Renaut, confirma par une nouvelle charte en 1307. Les anciens documents distinguent Belfort en trois parties, le châtel, le bourg et la ville.

La princesse Jeanne de Montbéliard, fille de Renaut, qui avait épousé en premières nocces le dernier comte de Ferrête, en deuxièmes nocces, Rodolphe, marquis de Baden, et en troisièmes Guillaume, comte de Katzenelnbogen, y fonda un hôpital pour douze pauvres en 1349. La même, en 1343, avait converti l'église paroissiale en une collégiale de douze chanoines, dont le nombre s'est réduit, par les malheurs des temps, à six. Cette église, qui existait jadis aux pieds du château, a été, dans les temps modernes, reconstruite somptueusement au milieu de la ville. Une tradition incertaine veut que l'église de Saint-Christophe, qu'on nomme vulgairement la Brasse, placée dans le faubourg, et près du cimetière, ait été l'ancienne église paroissiale. En 1400 la ville fut en partie détruite par un incendie. Elle eut beaucoup à souffrir aussi des guerres subséquentes des Bourguignons.

Le comte Renaut accorda aux habitants l'élection de leurs magistrats, au nombre de neuf, appelés vulgairement les neuf bourgeois; ils étaient présidés alternativement par l'un d'eux. Le prévôt, officier du seigneur, était aussi pris parmi les habitants; il exerçait principalement son autorité dans les jugemens criminels. La chambre impériale de Spire décida, en 1544, que l'en ne pouvait être statué dans la ville sans lui; les cas de lèse-majesté, d'hérésie, de simonie et de sacrilège, étaient réservés à lui seul: il avait double suffrage au magistrat *. Les bourgeois établis hors des murs de la ville payaient annuellement 13 sous pour la conservation de leur droit; la ville elle-même, d'après une convention faite avec le comte Renaut, lui payait, par manière d'abonnement, pour toutes contributions, une somme annuelle de mille livres estevénans, la livre estevénant équivalant à 16 sous 8 deniers. La ville avait quatre foires. Son principal revenu consistait dans sa forêt de Salbert, qui est un don du même comte Renaut, dans des pâturages et quelques péages; elle jouissait aussi, par concession de 1463, du débit de sel dans toute la seigneurie.

[* Composition de la magistrature de la ville en 1789: Prévôt, M. Bourquenot; maître-bourgeois, M. de la Porte.]

Outre l'hôpital de la comtesse Jeanne, les habitants en ont fondé un autre sous l'invocation de sainte Barbe.

L'archiduc Léopold érigea, en 1619, un couvent de capucins dans le faubourg.

[Conseillers: MM. Viguier, Boyer, Michel Moissonnier, Bourier, Roussel, Rossé et Clerc.]

Procureur fiscal, M. de la Porte fils; greffier, M. Éléonore Moissonnier.]

Près de la ville il a été formé à grands frais un réservoir d'eau pour alimenter les fontaines publiques.

L'on ne peut passer sous silence ce qu'à Belfort l'on appelle la tour de la Miotte, construction carrée et quasi pyramidale, qu'on aperçoit sur un monticule voisin, et duquel l'on voit le Rhin et le château de Ferrète, qui en est à neuf lieues. L'on prétend qu'elle servait anciennement à signaler l'approche de l'ennemi, en y allumant des feux. Quelle qu'ait été sa destination, la ville prend soin de la conserver.

Les armes de la ville sont une tour fortifiée, avec les lettres B F placées des côtés.

Son territoire est d'une médiocre fertilité, mais riche en minerais de fer; ce qui fait que les fourneaux de fonte et les forges abondent dans le faubourg, d'où il sort annuellement 200,000 livres de fers doux d'excellente qualité, que le commerce expédie au loin.

Le domaine de Belfort renferme cinq districts ou seigneuries distinctes, dans lesquelles l'on parle le patois, et que l'on considère comme ayant fait partie de l'enclave seigneuriale de Belfort, parce qu'elles ressortissaient très-anciennement de la juridiction du château, quoiqu'ayant eu depuis des maîtres particuliers; ce sont : 1° la prévôté de Belfort; 2° celle d'Angeot, en allemand Ingelsod; 3° la grande mairie de l'Assise, en allemand Essis; 4° la seigneurie de Rosemont, et 5° la seigneurie de Delie.

Prévôté de Belfort.

La prévôté de Belfort se sous-divisait encore en cinq mairies, Meyer th'ümer, savoir: 1° Perouse, village le plus rapproché de la ville vers le levant, et Offemont; 3° Chatenois, en allemand Kestenholtz; Vourvenans, Bermont, autrefois Belmont; Botans, et douze maisons dans les villages de TSommay, Brognard et Dampierre, de la principauté de Montbéliard; Villar-le-sec, dépendant de Chatenoy, et Oye, réuni à Bermont; 3° Cravanche et Baviller, 4° Bethonviller, en allemand Bethweiler, et Lagrange; b° Bue ou But, avec partie du village voisin de Mandrevillar, dans la seigneurie d'Héricourt.

Prévôté d'Angeot.

Celle-ci consiste en deux mairies; la première, renfermant Angeot, la Rivière, Kautiermont, en allemand Pfaltersperg; Saint-Côme (Sanct-Cosmanii), Novillar, (Neuweiler), Rechotte, Antrage et Eschene (zu der

Eichen"). Ces deux derniers villages ont été inféodés, en 1478, à Frédéric de Montreux et à ses héritiers. Le château féodal d'Angeot a été possédé par la noble famille d'Ingelsod seule, jusqu'en 1430, et ensuite pendant 48 ans en communauté avec les nobles de Sulzbach. En 1530 Pancrace de Zschaffoy a succédé aux Ingelsod; son fils a vendu le château, du consentement de l'archiduc Ferdinand, en 1583, à Thiébaud Maegerer, chancelier de l'abbaye de Murbach, qui a laissé des héritiers des deux sexes. Quant à la seigneurie même d'Angeot, les comtes de Ferrète paraissent y avoir eu quelques droits, avant le mariage du dernier comte avec Jeanne de Montbéliard, puisque le comte Thiébaud a concédé dès 1395, au monastère de la Sainte-Vierge du Val-Dieu, des dîmes dans le territoire d'Angeot; un vestige de l'ancienne servitude des habitants se rencontre dans le droit de Fall, qu'ils payent.

Grande mairie de l'Assise.

La grande mairie de l'Assise se divise en deux moindres; la première, appelée sissisesur-t Eau, parce qu'elle est dans la direction de la Savoureuse, comprend: Danjoutin, Audelnansy Sevenans, Leuppe, Moval, Tretudans et Dorans; la seconde, appelée la Haute-4 s sise, consiste dans Chevremont (Geissenberg), Petite-Croix (Klein creutz), et en partie Besoncourt (Bischingen); dans l'enclave de cette mairie, le petit village de Fontenelle était un domaine particulier, que Thiébaud de Grandvillars, qui l'avait acheté de Henri Darol, a offert en fief aux Autrichiens, vers 1478. André Teubler, qui y a succédé aux Grandvillars, l'a transmis à Adam de Hohenfurst, des descendants duquel il est parvenu en 1608 à Henri Bisantzer, en français Besançon, citoyen de Belfort.

Domaine de Rosemont.

Le domaine de Rosemont, portion considérable de la seigneurie de Belfort, a tiré son nom du château Rosenberg ou Rosenfels, situé au pied des Vosges. Le domaine se divise en Haut et lias-Rosemont, et en deux mairies d'étendues fort inégales, qui sont échues à la maison d'Autriche, par succession de celle de Montbéliard. Le haut Rosemont consiste dans la mairie de Chaux ou Tscha, comprenant Valdhoy, Sermamagny, Evette, la Chapelle-sous-Chaux, en patois Cappeltscha et Giromagny, grand village, qui a dû son accroissement aux mines qui s'y trouvent; le Puix ou Soda, Vesemont ou Vesenberg, Rougegoutte Gromagny, Eloi et Auxelle-le-Haut. Les mines ont fait naître ce village au 16^e siècle; il a été donné en fief, avec basse justice, à un sieur Heydemburg, directeur de ces mines. Le village plus ancien d'Auxelle-le-Bas ou Nieder-Assel, et son château, étaient un fief de la famille Assel dès 1347, qui, après avoir passé par plusieurs mains, est resté depuis 1520 dans celles des nobles de Ferrète. Rougegoutte et Gromagny, fief possédé sur la fin du 14^e siècle par la famille de Masmunster, a été donné par les archiducs, après l'extinction de cette

famille, aux nobles de Roppe, autrefois dit Roppach. Rosemont-le-Bas se compose des villages \$Argesans, Banvillar et Urserey, sur la route de Belfort à Besançon.

Les sujets du Rosemont, comme la plupart de ceux de la seigneurie de Belfort, anciennement de condition servile, ont été affranchis sous la domination autrichienne, comme l'enseigne un diplôme de l'archiduc Sigismond de l'année 1467. Un officier seigneurial, sous le titre de lieutenant de Rosemont, en allemand Stalhalter ou Amptverwalter Un Rosenfelterthal, présidait à cette seigneurie, ainsi qu'aux deux mairies voisines de Méroux et d'Estuffont ; la première, composée de Méroux {Mœrlingen} et Vezelois (Visvald}, près duquel dernier lieu les Suédois ont fait un grand carnage, en 1633, de paysans révoltés; la seconde, d'Estuffont-le-Haut (Oèer-Staufferi), \$Estuffont-le-Bas, &Anjoutey, Petitmagny, Bourg et la Madelaine. Il paraît que cette dernière mairie, propriété des comtes de Ferrête, avait appartenu à la seigneurie de Rougemont, dont on parlera ci-après, et en a été détachée lorsque les Autrichiens, successeurs des comtes de Ferrête, ont donné Rougemont en engagement.

Seigneurie de Delie.

Le château de Delie, orné de trois tours, assis sur un rocher, dominait la ville et le pays. La ville, appelée par les Latins Dativa, et par les Allemands Dattenried, a été donnée en 728, avec l'église de Saint-Dizier et autres domaines, à l'abbaye de Murbach, par le comte Eberhard, fils du duc d'Alsace Adelbert. Hugon, abbé de Murbach, l'a offert en fief, en 1322, au roi Henri, fils de l'empereur Frédéric n, à condition d'en faire un lieu fortifié. L'on ne sait comment elle est sortie des mains de l'abbaye, mais à la fin du 13e siècle elle était dans la possession des comtes de Montbéliard, desquels elle a passé dans celle d'Albert 1^{er}, roi des Romains; Léopold, fils d'Albert, l'a donnée en fief, en 1320, à Ulric n, comte de Ferrête, transmissible à ses héritiers des deux sexes; ce qui fit passer Delie, avec le surplus du comté de Ferrête, par le mariage de la dernière héritière de ce comté, au pouvoir des princes d'Autriche. Sous les Autrichiens la ville avait un prévôt et cinq membres du magistrat, désignés sous la formule de Schultheiss, Burgermeister unà Rath,*

[* Composition du magistrat en 1789: Bailli, M. KHc; procureur fiscal, M. Rossé; greffier, M. Rolland; maître-bourgeois, M. Batvis.

Conseillers: MM. Belin; Belet, Erard et Purat. Le maire autrichien n'y]

La seigneurie comprend, outre la ville et le château, et quelques fiefs, plusieurs mairies: 1^o La mairie de Saint-Dizier, composée de Saint-Dizier-le-Haut, Saint-Dizier-le-Bas, Croix, Fesche-l'Eglise, Villar-le-Sec, Lebetain,

Montbouton et Baucourt, sauf que la plus grande partie de ces deux derniers villages appartenait à la seigneurie de Blamont de Montbéliard; 2^o la mairie de Rechezy, en allemand Rœschliz; 3^o celle de Seppois-le-Haut {Obersept}). Les nobles de Landenberg tiennent en fief Seppois-le-Bas, que possédaient précédemment les Hagenbach; 4^o la mairie de Boncourt ou Bubendorf; 5^o celle de Faveroy, ou Faverach, dont moitié appartient aux Florimont; 6^o celle de Borogne ou Bœll, dont moitié aux Brünighofen; 7^o la mairie de Joncherey; 8^o celle de Froide-Fontaine {Kaltenbrunn} et Charmois. Le maire autrichien n'y exerçait que la juridiction criminelle; les autres droits appartenaient au prieuré de Froide-Fontaine; 9^o la paroisse, ou la mairie de Gronne, composée de Gronne, Recouvrance, Baron, et Vellescot.

Florimont.

La terre de Florimont, avec le château, la ville et cinq villages, fut vendue, en 1581, par Uli-ic de Blumenberg, au comte Thiébaud de Ferrête; l'évêque de Bâle, qui convoitait ce domaine, obtint du comte, en 1319, qu'il le lui offrit en fief, comme avait fait auparavant son père de tout le comté de Ferrête. Ainsi les comtes de Ferrête, et après eux les ducs d'Autriche, devinrent et restèrent constamment vassaux de l'évêché pour Florimont. L'empereur Ferdinand 1^{er} le donna en engagement à Nicolas, baron de Bollveier, en 1560, pour 9707 florins. A l'extinction masculine des Bollveier, en 1617, Florimont fut donné au comte Jean-Ernest de Fugger, gendre du dernier baron de Bollveier, d'abord pour dix ans, ensuite pour tout le temps de sa vie et de celle de son fils. Le prix de l'engagement s'éleva à plus de 25,000 florins. Les Fugger furent dépossédés durant la guerre des Suédois, en 1633, au profit d'un Vurmbrand, et six années après au profit de Jean de Rosen, officier de l'armée de Suède. La paix de Westphalie ayant réintégré les Fugger, mais le terme du rachat étant arrivé par la mort du comte Christophe-Rodolphe de Fugger, Louis XIV fit rembourser à la famille, en 1673, le prix de l'engagement, et en outre 16,000 florins, pour les allodiaux qu'elle avait abandonnés. Un sieur Barbaud, natif d'Héricourt, l'obtint d'abord; dix années après, le roi le donna en fief au sieur de la Grange, intendant d'Alsace, lequel le vendit au même Barbaud; les villages en dépendant sont Courcelle, Courtelevant ou Hebstorff, le Puits, ou Sood, Chavenatte et Schvertz.

Montreux.

Il y a trois Montreux, en allemand Munsterol, Montreux - le - Château, Montreux-le-Vieux. Montreux-le-Jeune. Ce fief réunissait, comme dépendances, les villages de Cunelière, Frais, Chavanne-le-Petit, Chavanne-le-Grand, Lutrau, Momagny, Magny et Gronne, Foussemagne, Bretagne et Fontaine. Le dernier possesseur mâle des Montreux, ou Munsterol, qui

mourut en 1490, obtint l'investiture en faveur , de ses trois gendres, Étienne de Saint-Loup, Christophe de Hadstatt et Louis de Reinach. La femme du premier mourut en 1519, sans descendance mâle; la lignée des Hadstatt s'éteignit totalement en 1585, et celle de Louis de Reinach expira en 1705, par le décès de Philippe-Charles Reinach de Montreux, époque à laquelle le domaine aurait fait retour à la directe, si l'empereur Ferdinand 1^{er} n'eût substitué une autre branche de Reinach à la première dès 1560. Une partie du domaine

de Montreux, après avoir passé par les mains des Morimont, des Bollweiler et des Grandvulle, a vint, à l'extinction de ces derniers, qui arriva au commencement du 17^e siècle, encore dans les mains des Reinach, mais à titre d'achat.

Grandvillars et Morvillars.

Grandvillars et Morvillars, ainsi que les villages de Thiancourt et de Mésirey, étaient fiefs de Montbéliard. Henri de Grandvillars apparaît dès 1284 parmi les vassaux du comte Renaut de Montbéliard, lequel lui-même reconnaissait pour ce bien la suzeraineté de l'évêque de Bâle; après la mort du comte Renaut, il passa à Henri de Montfaucon, son gendre, et ensuite, par transaction de 1332, à Jeanne, fille de Renaut, alors marquise de Baden, et plus tard à Ursule sa sœur, la famille Grandvillars possédant toujours, comme arrière-vassale. Il arriva, l'on ne sait comment, que Waltherd'Andlau acheta Grandvillars et Thiancourt des princes d'Autriche;

mais Louis xiv en déposséda cette famille en 1670, pour n'avoir pas satisfait aux conditions de la vente, et vendit cette seigneurie à Nicolas Barbaud pour 30,000 florins. Elle fut revendue sur lui par ses créanciers, au commencement du 18^e siècle, en vertu d'arrêt du conseil d'Alsace, et adjugée à un sieur Basinier.

Baronie de Montjoie (Froberg).

Il ne reste plus du château de Froberg qu'une chapelle et des ruines; deux châteaux plus anciens , appelés Gliers et Mouron , avaient donné leurs noms aux possesseurs de ce fief, avant qu'ils ne prissent celui de Froberg. Ce sont les investitures données dans le 15^e siècle, à la famille de Tuilier, qui ont les premières substitué le nom de Froberg. Outre ces châteaux et les métairies qui se sont formées dans leur voisinage, quinze villages et hameaux appartiennent à ce domaine. Vaufrey, près du Doubs, à une demi-lieue du château de Froberg, est la résidence actuelle du seigneur. Les autres villages sont Indevillars, Bremoncourt, Montancy, le Fauix, Montorsin, le Bail, Fuesse, Richebourg , Surmont, Beurneviller, Montnoiron, Boisdu-Plain, Vernois, Leschesaux. Le Doubs, qui traverse le pays, sert à transporter les

bois, dont il abonde, à Besançon; ce commerce et les pâturages sont la sustentation des ha bilans. Les investitures accordées à Dieteric de Tuilier, en 1454, ont déclaré par privilège spécial le fief irtransmissible aux femmes; les trois châteaux, Mouron, Gliers et Froberg, desquels dépendent tous les lieux de la seigneurie , y sont énumérés, comme aussi le château et le village de Heimersdorf, le village de Velschengrun, etc. Dans des investitures de 1500, l'on trouve mention en outre des villages de Brubach, Pérouse, Besoncourt, Zanweiler, près de Kaltenbrun, comme étant des sous-fiefs possédés par d'autres gentilshommes, et relevant des Montjoie.

Transition à la France.

Par differens engagements des empereurs et archiducs du 15^e «tèle, Delie, la prévôté de Belfort, la mairie de l'Assise, le domaine de Rosemont et la prévôté d'Angcot étaient parvenus aux nobles de Morimont (Mœrsperg). L'empereur Ferdinand 1^{er} se mit à traiter de leur rachat avec les enfans de Jean-Jacques de Morimont en 1560, et la maison d'Autriche rentra dans ses droits en 1563. Après que la paix de Westphalie les eut mis au pouvoir de la France, Louis xiv fit don au cardinal Jules Mazarini, son principal ministre, et à ses hoirs et successeurs, sans distinction de sexe, par lettres-patentes datées de Toulouse, décembre 1659, non seulement de Belfort, mais de toutes les autres seigneuries du comté de Ferrère; le roi a motivé cette aliénation sur ce qu'il n'avait fait jusqu'alors aucune réunion expresse de ces terres et revenus au domaine de la couronne, et sur ce que ses receveurs n'en avaient rendu aucun compte à ses chambres de comptes, conformément à l'article 1^{er} de l'ordonnance de Moulins.

Par les mêmes lettres, le roi a révoqué les dons faits par lui et son père, même avant la conclusion de la paix, de différentes portions de ces terres à divers officiers de ses armées d'Allemagne et autres, par des brevets ou lettres non vérifiées dans ses cours souveraines (Voyez Ordonnances d'Alsace, t. 1^{er}, p. 11). Le cardinal donna sa nièce Hortense Mancini en mariage au duc Armand-Charles de la Meilleraye, pair de France, et les institua ses héritiers, à condition que le duc prendrait le nom et les armes de Mazarin. Le don du roi reçut par après la restriction que les fiefs relevant de ces terres mêmes seraient sous la suzeraineté immédiate du roi, comme ils l'avaient été des archiducs d'Autriche, et non sous la directe du cardinal donataire et de ses successeurs.

SEIGNEURIE DE ROUEMONT.



Cette seigneurie, située entre Belfort et Massevaux, était primitivement un allodial des comtes de Montbéliard; elle s'est transmise, par le mariage de Jeanne de Montbé

liard, aux comtes de Ferrète, et encore, par le mariage de la fille du dernier comte de Ferrète, à la maison autrichienne. A peine les princes d'Autriche l'eurent-ils, qu'ils l'engagèrent à Jean, comte de Habsbourg, pour 17,500 florins du Rhin, en 1354; cet engagement passa ensuite aux comtes de Soultz; mais les archiducs en exercèrent le retrait au commencement du 17^e siècle. L'empereur Ferdinand II l'impignora derechef en 1627, pour trente années, aux nobles de Stadion, en se réservant les droits régaliens. Au terme des trente ans, Louis XIV, maître de l'Alsace, la réunit à son fisc, et en investit, en 1681, Hubert-Nicolas de Reinach, maréchal de camp. Celui-ci ayant péri à la guerre de 1696, sans délaissier de mâles, le marquis de Huxelles, par après maréchal de France, obtint le fief; mais étant mort célibataire en 1730, le roi le conféra au maréchal de camp Conrad-Alexandre de Rothenburg, qui s'était distingué dans la carrière diplomatique. Celui-ci ne délaissa pour héritiers que deux sœurs, l'une chanoinesse de Remiremont, l'autre mariée au comte Nicolas Joseph de Vaudrey-Saint-Remi, dont la fille Jeanne-Octavie épousa le marquis de Rosen, et lui apporta ce domaine en dot.

La seigneurie de Rougemont (Rothenburg ou Rothenberg) contracta son nom de deux châteaux, l'un situé au haut) et l'autre au bas de la montagne, autour duquel sept ou huit habitations entourées de fossés avaient d'abord pris le nom de ville. Six villages ou hameaux forment aujourd'hui la seigneurie, savoir : Rougemont (Rothenberg'), le Val, la Petite-Fontaine (Kleinbrunnen), Félon, Saint-Germain et Romagny; leur langue est le patois. Il faut également adjoindre à la seigneurie, à cause des droits qu'elle y exerçait, la paroisse ou mairie de Pfaffans, composée de Pfaffans (Pfeffingen), la Colonge, Besoncourt (Bussingen), Menoncourt, Eguenigue, Roppe (Roppach), Desney (Duringen) et Vetreigne. »

Le château de Roppe, en allemand Roppach ou Rotpach, était fief relevant du comté de Ferrète; il a donné son nom au village qui s'est formé à son côté, ainsi qu'à la famille qui le possédait. Les Vessembert en ont constamment eu une partie; et à l'extinction de la lignée masculine des Roppe, tout ce qu'ils ont délaissé de féodal s'est réuni sur les Vessembert et les Reinach, qui ont aussi possédé conjointement le village de la Chapelle-sous-Rougemont.

Dans la succession allodiale du dernier des Roppe, François Conrad, s'est trouvé le village d'Essers et environ trente hommes dans Baviller, que sa fille Marie-Louise a apporté en mariage à François-Christophe de Klinglin, prêtre de Strasbourg.

SEIGNEURIE DE LANDSER.



Elle forme la partie orientale du Sundgau, entre Bâle, Mulhausen et le Rhin, divisée en bailliage supérieur et inférieur. Le premier, plus rapproché de Bâle, constitue la seigneurie primitive, que les comtes de Habsbourg, possesseurs du landgraviat supérieur de l'Alsace, se sont procurée par différentes voies, c'est-à-dire par successions et par acquisitions; le bailliage inférieur s'est formé de terres qu'ils ont détachées, dans le 14^e

siècle, de leur domaine patrimonial d'Ensisheim; en un mot, la seigneurie de Landser comptait dans les biens des Habsbourg comme terre allodiale.

La maison d'Autriche, propriétaire de cette seigneurie, l'a donnée en engagement aux nobles Munch de Landscron, pour 5000 florins, en 1406. Après l'avoir rachetée, en 1450, l'archiduc Albert l'a donnée au même titre à Thuring de Halveill; plus tard elle advint aux Trucksess; plus tard encore au comte Gabriel d'Ortenburg, qui avait successivement avancé à Ferdinand I^{er} 9617 florins. Cet engagement dura jusqu'au 15 septembre 1568, que les princes d'Autriche remboursèrent le prêt.

Louis XIV, possesseur de l'Alsace, donna ce fief, en 1645, aux deux frères Barthélemy et Jean-Henri Hervart, fils de Jean-Henri Hervart, officier au service de Suède, famille augsbourgeoise qu'avait illustrée un Jean-George Hervart, chancelier de Maximilien I^{er}, duc et électeur de Bavière. Par arrangement entre les deux frères, le domaine de Landser, ainsi que Huningue, dont on parlera bientôt, ont resté à Barthélemy seul; les deux fils de celui-ci étant morts sans descendance, sa succession échut à sa fille Esther, qui avait épousé Charles de la Tour, marquis de Gouvernet; le fief passa, en 1716, à Jean-Frédéric, marquis de Gouvernet, leur fils, lequel le transmit à Charles-Frédéric, son fils, en 1725.

Le château était originellement un allodial des nobles de Butenheim, qui l'ont offert en fief à l'évêque de Bâle en 1269; ils y construisirent une ville, laquelle ils vendirent avec le château, du consentement de l'évêque, soit à l'empereur Rodolphe, soit son fils Albert I^{er}. Landser ne conserva pas long-temps le titre de ville; un urbaire de 1394 le mentionne comme village, ayant été ville auparavant. Il resta cependant chef-lieu de la seigneurie, et la résidence de Vobervogt. Son étendue et l'importance de ses marchés l'ont

mis au rang de bourg (Marcht-Jlechen). Un couvent de capucins y fut placé en 1654.

La seigneurie était divisée en prévôtés (Schultheisthumer), le bailliage supérieur en renfermait six.

La première, composée de Landser, Randoltzveilert Kœtzingen, Geispoltzheim ou Geispitzen, Valtenheim, Obermagstatt et Niedermagstatt.

La seconde, de Kappellen, Ufheim, Bartenheim, Stetten et Hellfrantzthirch.

La troisième, & Obermichelbach, Niedermichelbach , Oberranspach, Niederranspach et Attmansweiler.

La quatrième, de Dietweiler seul, dont le ban renferme celui d'un village voisin, détruit , qui s'appelait Meyenhardt.

La cinquième, de Schlierbach seul.

La sixième, de Blotzheim, anciennement Bladolzheim, entouré de fossés et de murailles. Lorsqu'au 17^e siècle, par le don du roi au cardinal de Mazarin, Axel Taupadel fut évincé de la seigneurie de Ferrête, on lui donna en compensation le château de Blotz- , heim avec ses dépendances. Sa veuve le vendit aux Glutz, famille patricienne de Soleure, desquels il est parvenu en 1720 à M. Dangervilliers, intendant de l'Alsace, et de celui-ci, par vente, en 1748, à Jean-Henri d'Anthès, lequel le transmit à M. d'Archiac son gendre. Le village ne dépendait pas du château, le roi en investit le même Suédois Taupadel en 1660, sous la condition qu'en cas de déshérence, ce fief se réunirait au comté de Ferrête. Ce cas étant arrivé, M. de la Grange, intendant d'Alsace, le vendit en 1697 aux Glutz, déjà possesseurs du château; mais, dans la même année, Hervart, donataire de Landser, et le duc de Mazarin, se mirent en possession de Blotzheim; le procès fut jugé par le conseil-d'état en 1707 en faveur du duc de Mazarin, lequel posséda en conséquence ce village jusqu'en 1730, qu'il le conféra en fief à Henri d'Anthès, et à ses héritiers mâles et femelles, à condition toutefois de préférence des mâles. Ce lieu est devenu mémorable par la sédition des paysans et par leur défaite en 1633. Un couvent de capucins a été érigé à Bloizheim en 1737.

Le bailliage inférieur de Landser contient onze villages, divisés en quatre prévôtés.

1. Habsheim, jadis petite ville fortifiée, que les S uisses, appeles parles Mulhousiens, brûlèrent en 1468.

2. Rixheim. où se trouve une commanderie de l'ordre.teutonique; ce village, qui a été détaché de la seigneurie d'Ensisheim, a été incorporé plus tard que les autres dans celle de Landser.

3. Sausheim, Battenheimet Baltersheim.

4. Othmarsheim, fameux par le temple romain octogone qui s'y voit encore et que l'on croit avoir servi au culte du dieu Mars, d'autres rapportent son nom à saint Othmar, fort révééré en Souabe et en Helvétie. Le comte Rodolphe de Habsbourg y a fondé une maison de Bénédictines, qui est devenue un chapitre de femmes nobles. Un péage établi à Othmarsheim, il y a plusieurs siècles, égalait ou surpassait tous les autres revenus de la seigneurie. A la prévôté d'Othmarsheim appartiennent encore Bantzenheim, Munchhaussen, Rumersheim, Blodelsheim, HirtzJelden, Dessenheim.

Fiefs dans l'enclave de la seigneurie.

Avant que Louis xiv ne fit construire, en 1680, les fortifications àeHuningue, c'était un village que l'on appelait Gros-Huningen pour le distinguer de celui situé sur l'autre rive du Rhin. Jean, comte de Habsbourg, seigneur de Lauffenbourg, le conféra en fief à Mathieu et Hugon Zursonnen, citoyens de Bâle, en 1398; ce qui prouve qu'il était une propriété de la maison de Habsbourg. Ces premiers vassaux étant morts vers 1430, il fut donné à Jean de Gachnanget à ses hoirs, et en 1551 à Pierre Nesor, docteur en droit; il fit retour aux seigneurs directs en 1600. Le duc de Saxe-Weimar, à la tête des Suédois, profita de la force des armes pour en gratifier, vers l'année 1636, Jean-Henri Hervart, donation qui fut confirmée par Louis Xhi en 1643, et par Louis xiv en 1646, et dont profita plus tard son fils Barthélemy, le même qui avait obtenu avec son frère la terre de Landser. Les travaux par lesquels le roi fit de Huningue une des places les plus fortes de l'Alsace, furent poussés avec une incroyable rapidité. Une année les vit pour ainsi dire commencer et terminer: une médaille frappée à celte occasion représente Huningue en habits de femme, offrant à Pallas le dessin de la nouvelle forteresse; le Rhin, sous la figure d'un vieillard, y applaudit, sur la légende on ∞∞∞: munit i adRhenum fines, Huninga condida Mdcclxxx. L'inscriplion suivante a été gravée sur la porte de la ville: Ludovicus mag. rex christiamssimus, Belgicus, Sequanicus, Germanicus, pace Europœ concessa, Huningam arcem, sociis lutelam, hostibus terrorem extruxit. Mdcclxxxi. A dater de là, Huningue n'eut plus d'autre seigneur que le roi. *

[* Composition du magistrat d'Huningue en 1789:
Prévôt royal, M. Veis; Bourguemestre, M. l'Evêque.
Conseillers: MM. Chevrier, Bony, Blanchard père. Valence et Scholler.

Procureur du roi, M. Cliquât; adjoint, M. Reinhajt; greffier, M. Blanchard fils.]

Bartenheim, domaine de la maison de Habsbourg, fut successivement engagé, vendu et inféodé; en dernier lieu la moitié en appartenait à M. de Landenberg de Vagenbourg et d'Ilzsch, et l'autre à la seigneurie de Landser.

Le petit village de Brunkheim, pareillement fief autrichien, jadis possédé par les nobles de Baden, est advenu aux d'Anthès.

Sierentz, village entre Mulhausen et Bâle, est appelé Serencia, dans une charte de Louis-le-Germanique de 843. L'on croit qu'il y existait, sous les Carolingiens, un palais royal; ce village fut donné en 915 par un évêque de Bâle au monastère d'Einsidlen, lequel le vendit avec une cour collongère dite Oberhof à Burcard Miinch de Landcron; celui-ci en fit, en 1306, un fief oblat de la maison d'Autriche; les Miinch eurent pour successeurs, en 1495, les nobles de Hallveil. Burcard de Hallveil le transmit en 1523 à Jacques Waldner, son gendre, pour 5000 florins, sous l'approbation de l'archiduc Ferdinand. L'église paroissiale de Sierentz, dite Löhkirch, est à un quart de lieue du village; elle était auparavant l'église du village de Hohenhirsch, qui a péri au 14^e siècle.

Le fief tOber et Nidersteinbrunn est dans la famille des Reinach; il leur fut disputé par le marquis de Puisieux, ambassadeur de France en Suisse, à qui Louis XIV l'avait donné; mais il succomba dans sa prétention au conseil souverain d'Alsace, ainsi qu'au conseil d'état. (Voyez Recueil d'arrêts notables du conseil souverain d'Alsace, t. 1^{er}, p. 375.)

Le village de Brubach est possédé féodalement par les Montjoie; les d'Andlau tiennent au même titre Escholtzweiler ou Eschentzweiler, et Zimmersheim, ainsi que le château de Butenheim et les villages de Nufern, Landau et Homburg.

Høegenheim et Burgfelden sont des fiefs de l'évêché de Bâle, que possèdent les nobles de Bøerenfels; le village de Kembs d'origine romaine, relevant du même évêché, appartient, par suite d'investiture de 1459, aux nobles de Rothberg, ainsi qu'un droit de chasse dans la forêt de la Haardt, district de Landser.

Hesingen, à une lieue de Bâle, est au chapitre de Murbach.

Landcron.

Ce château fort, voisin de la seigneurie de Landser, placé sur la sommité d'une montagne, entre les confins du Sundgau, du pays de Soleure et de

l'évêché de Bâle, était possédé, au 13^e siècle, par les nobles de Miinch, du canton de Bâle, qui paraissent en avoir livré la directe par oblation aux seigneurs de Røetelen, desquels elle s'est transmise aux marquis de Hochberg, et par suite aux marquis de Baden, desquels les Miinch ont successivement pris les investitures, jusqu'à leur extinction. Après eux le fief passa, en 1480, à Jean de Flachslanden, comme transmissible à ses héritiers de l'un et l'autre sexe; mais son fils le vendit, quinze années après, du consentement du seigneur direct, à Rodolphe de Rarastein, qui ne le garda pas long-temps; il fut revendu, en 1462, à Pierre de Reichenstein, aux héritiers duquel il a resté. Louis XIV en acquit la directe en 1664, du marquis de Barien-Durlach, moyennant une rente annuelle de 3000 livres de France, à prendre sur les produits du péage d'Othmarsheim.

SEIGNEURIE DE MASSEVAUX.



Le petit ruisseau de Hanebach et le village de Gevenheim, vers le levant, et le sommet de la montagne du Grasson (Kratzen-), qui sépare l'Alsace de la Lorraine, vers le couchant, sont les extrémités de cette seigneurie, dont le territoire, d'environ cinq lieues, renferme une abbaye de dames nobles, la ville et quinze villages et hameaux. Le monastère de Massevaux (Masmunster), placé dans le milieu de la vallée, lui a donné son nom, ainsi qu'à la ville. L'abbaye elle-même a tiré le sien du comte Mason, qui l'a fondée au 8^e siècle. Suivant un diplôme de Louis-le-Débonnaire de 828, la vallée elle-même, qui était un domaine de la famille du duc Athic, a été donnée à cette abbaye par le même comte Mason, son fondateur; les comtes de Ferrète, à qui appartenait l'advocatie du monastère, exerçaient en son nom la juridiction dans la vallée, conjointement avec les prévôts. Une transaction de 1241 régla que les émolumens de la justice se partageraient en trois parts, dont deux au monastère et une aux comtes. Ce droit d'advocatie passa à la maison d'Autriche par le mariage de Jeanne de Ferrète, fille du dernier comte, avec le duc Albert d'Autriche; mais ce droit s'étendit tellement, sans qu'on sache par quelle voie cela arriva, que l'abbaye se trouva réduite au droit de patronage et à la perception des dîmes, et que tout le surplus appartenait aux princes d'Autriche, lesquels le donnèrent en engagement à une famille noble qui prit le nom de Masmunster.

Christophe, le dernier de cette famille, étant décédé vers 1572, l'engagement passa aux nobles de Bollweiler, et par suite aux comtes de Fugger, leurs héritiers, qui augmentèrent successivement le prix d'engagement jusqu'à passé 25,000 florins. Les Fugger, dépossédés par les Suédois, furent rétablis par le traité de Munster, et ils cédèrent librement leurs droits en 1680, moyennant 56,606 livres, au maréchal de camp Conrad de Rosen, en faveur duquel Louis XIV convertit la terre en fief. Conrad de Rosen la vendit, du

consentement du roi, le 1^{er} décembre 1684, à son gendre, Nicolas-Frédéric de Rothenburg, qui la transmit à son fils Conrad-Alexandre. Celui-ci mourut sans enfans en 1735 ; à son décès la seigneurie passa, comme celle de Rougemont, à sa sœur, mariée au comte de Vaudrey-Saint-Remi, dont la fille Jeanne-Oclavie épousa le marquis de Rosen, et lui apporta ces domaines.

Massevayx reçut des murs et la forme de ville en 1317; elle contient environ cent cinquante feux. La principale occupation des habitans est la fabrication des fers et le commerce des bois.

Le surplus de la seigneurie est divisé en deux mairies, l'une supérieure, l'autre inférieure.

Celle d'en haut est derrière la ville, et s'appelle la vallée de Seven; elle est composée de Seven, où sont les sources de la Doller; de Dollern, de Rimbach, d'Oberbruck, où est établie une fonte de fers; de Vegscheid, de Kirchberg, où se trouve une fabrique de fer blanc; de Stechen, Niederbruch, Sicher, où est une chapelle de la Vierge dite Klein-Ensidlen; Huback et Oberburbach; les six premiers villages dépendent de la paroisse de Seven, et les cinq autres de celle de Massevaux.

La mairie d'en bas ne renferme que quatre villages, Auw, qui appartient à la paroisse de la ville; Sendheim et Niderburbach, qui forment ensemble une paroisse, et Gebenheim, qui a son propre curé.

Histoire des Comtes de Ferrette

A. Quiquerez, 1863.

https://archive.org/stream/bub_gb_TM45AAAAQAAJ/bub_gb_TM45AAAAQAAJ_djvu.txt

https://books.google.com/books/about/Histoire_des_comtes_de_Ferrette.html?id=TM45AAAAQAAJ

HISTOIRE DES COMTES DE FERRETTE

149	I	Description des ruines du château de Ferrette.
153	II	Histoire des premiers Comtes de Ferrette.
157	III	Frédéric I. Comte de Ferrette.
160	IV	Louis I, Comte de Ferrette.
166	V	Frédéric II. Comte de Ferrette.
201	VI	Ulric I, comte de Ferrette.
216	VII	Théobald, comte de Ferrette.
234	VIII	Ulric II, comte de Ferrette.
242	IX	Jeanne de Ferrette.
251	X	Comté et château de Ferrette sous la maison d'Autriche.
259	XI	Maisons nobles du nom de Ferrette.
262	XII	Sceaux et armoiries des comtes de Ferrette.

A. Quiquerez, membre de la société d'émulation de montbéliard , de celle du Jura-Bernois, de la Société des Antiquaires de France, de celles des arts et des sciences du département de l'aube et de...

[ed Note: This section is based on a poor scan of the original book and contains more spelling faults than I can correct. Editing has been limited to placing the original footnotes in brackets and moving them to more convenient paragraph breaks, and to removing paragraph splices. This at least provides a more readable text.]

L'histoire des Comtes de Ferrette se rattache si intimement à celle des anciennes Principautés de Montbéliard et de Porrentruy, de la Province d'Alsace et même d'une partie de la Suisse, qu'il n'est guère possible d'écrire l'une ou l'autre de celles-ci sans connaître la première.

Depuis un grand nombre d'années, nous avons réuni successivement des matériaux pour faire ce travail, en compulsant surtout les archives de l'ancien Evêché de Bâle déposées à Porrentruy et à Berne et dans un grand désordre, en sorte que ces recherches, dans des lieux si éloignés de notre demeure, étaient lentes et n'avançaient pas au gré de notre désir. Quand ensuite, à notre sollicitation, le Gouvernement de Berne nous a chargé de réintégrer à Porrentruy la partie de ces archives transférée à Berne après 1816, nous avons fait de nouvelles démarches près de lui pour le prier de

voter la publication d'un Gartulaire de l'ancien Evêché de Bâle, en le remerciant de son offre de contribuer à la publication d'une notice sur les monuments et antiquités que nous avons découverts dans le Jura-Bernois. La rédaction du Gartulaire ayant été remise à M. Trouillat à Porrentruy et la publication des quatre premiers volumes s'étant prolongée jusqu'à l'année dernière, nous avons dû attendre la fin de ce précieux travail, pour compléter nos notes, sans retourner aux archives mêmes.

Nous avons aussi été encouragé dans la rédaction de l'histoire des Comtes de Ferrette par M. Zuber, propriétaire des ruines du manoir de ces Comtes. Il voulait contribuer à cette publication et à celle des nombreuses planches dont nous avons orné le manuscrit, tels que les fac-similé d'une charte de chaque Comte de Ferrette, leurs sceaux, leurs armoiries, les anciennes vues et le plan de leur château. La mort ayant enlevé M. Zuber avant la fin de notre travail, celui-ci a été ensuite destiné à former un des chapitres de l'histoire des monuments de l'ancien Evêché de Bâle, travail fort avancé, avec planches et dessins nombreux; mais nous ne voyons pas la possibilité d'en entreprendre la publication.

Nous croyons donc qu'à raison de son importance historique et de son étendue, cette notice peut être publiée à part et qu'elle peut trouver sa place la plus naturelle dans les mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard, puisque les Comtes de Montbéliard ont été la souche de ceux de Ferrette et qu'ils ont eu longtemps entre eux des intérêts communs et des alliances.

Cette notice renferme peut être encore des lacunes; il a pu nous échapper des documents qu'on trouverait probablement dans les archives des provinces voisines; mais elle ne laisse pas que d'être le travail le plus étendu et le plus consciencieux qu'on ait encore fait sur les Comtes de Ferrette. Nous avons, rédigées et encore en manuscrit, des notices semblables sur la plupart des maisons nobles de l'ancien Evêché de Bâle, sur les villes et les monastères de cette contrée; et si cette manière d'écrire l'histoire est un peu longue, elle fournit cependant de nombreux détails qui ont toujours une utilité historique.

CHAPITRE I.

Description des ruines du château de Ferrette.

Lorsqu'on se dirige de Bâle vers Besançon, en longeant les derniers contreforts du Jura, deux routes suivent presque parallèlement cette chaîne de montagnes. C'est la nature, plutôt que les hommes, qui a tracé ces

voies de communication ensuite employées par les Gaulois, par les Romains et par les peuples modernes.

La plus septentrionale a laissé son nom au Vieux-Ferrette, Via-Ferrala, et l'autre, plus rapprochée du Blauenberg; remonte le cours du Byrsick, puis celui de 1111, jusqu'à sa source, passe au ruisseau de la Largue et va déboucher dans le bassin de l'Eisgau ou d'Ajoie. Ces deux voies de communication sont jalonnées par des monuments et des antiquités romaines très-nombreuses. Chacune de ces routes avait plusieurs rameaux dont l'un, partant du chemin le long du Blauenberg, près de Soudersdorf, arrivait, surladroit, à une colline dont la tête rocheuse domine toute la plaine d'Alsace.

Ces tours en ruines entassées sur la crête des rochers, ces maisons bâties à la file, l'une après l'autre, le long de l'ancien chemin, c'est Ferrette, le Haut Ferrette du moyen Age, la résidence des puissants Comtes de ce nom issus des Comtes d'Alsace, souche eux mêmes des Princes de Montbéliard, alliés aux Ducs de Zähringen, et aux Comtes de Habsbourg, ressoudée à cette maison lorsque toutes deux, près de s'éteindre, elles s'unirent de nouveau pour relever la maison d'Autriche.

Approchez actuellement sans crainte de ce noir château perché sur un roc, comme un nid d'aigle; nul Tomme d'arme ne vous arrêtera plus à l'entrée; les fossés sont comblés, les remparts renversés; les herses formidables ne glissent plus dans leurs rainures de pierre; les portes doublées de fer ont disparu; les cours sont désertes; le bruit des varlets et des gens de guerre ne s'y fait plus entendre; les chevaux ne hennissent plus d'impatience au bruit du clairon; les meutes de chiens sont muettes. Ces tours écroulées qu'on voit à gauche sont les dernières constructions autrichiennes et cependant elles sont tombées les premières. Là, sous ces monceaux de pierres, se trouvent les fondations de l'oratoire du château dédié à Sainte-Catherine, comme d'autres chapelles des manoirs appartenant aux Comtes de Ferrette. (1) Ces hautes murailles, qui couronnent les rochers sur la droite, formaient jadis l'ancien château. On y montait, depuis la première cour, par une rampe rapide aboutissant à un fossé, à des herses et à de nouvelles portes. Mais suivons hardiment ce sentier tracé récemment sur ces décombres, les oubliettes de Ferrette ne s'ouvriront plus sous nos pieds, les trappes et les portes à bascules n'existent plus, les victimes qu'elles enfermaient ne poussent plus de sanglots. On peut regarder sans frayeur ces couloirs ménagés dans l'épaisseur des murs; ils aboutissaient à des appartements secrets ruinés comme tout le reste. Dans une petite cour, sous une voûte écroulée, s'ouvre un puits de neuf pieds de diamètre et qui avait, dit-on, 415 toises de profondeur, entièrement taillé dans le roc. On rapporte qu'il s'enfonçait jusqu'au niveau du ruisseau qui prend sa source au nord de la colline. Dans l'antiquité on aurait dit que les pleurs et la sueur des

malheureux vassaux qui creusèrent cet abîme avaient seuls produit cette source ; mais le moyen âge n'avait pas d'Ovide pour raconter cette métamorphose et alors les Seigneurs n'étaient pas avarés des larmes de leurs vassaux.

Au milieu de cet amas de débris , l'antiquaire a peine à reconnaître les diverses parties et la destination des bâti- ments qui se groupaient pressés et resserrés sur cet espace restreint. Ce qu'on ne pouvait édifier en longueur , on l'a- joutait en hauteur ; aussi les tours de Ferrette se dressaient- elles fièrement sur ces hauts rochers. Montez actuellement

à ce belvédère ménagé sur un pan de mur et vous découvrirez encore une partie de la vue magnifique qu'on avait autrefois depuis le sommet de la tour. Devant vous , vers le nord- est, s'étend toute la plaine d'Alsace, des Vosges au Schwarzwald. La ligne du Rhin, cette limite des peuples, n'apparaît que comme un fil argenté se dessinant au pied de la Forêt Noire. Dans le lointain bleuâtre , à l'aide d'une bonne lunette, on reconnaît la tour par excellence, la mer- veille de l'Alsace, cette dentelle de pierre construite par Ervin sous la direction des Evêques de Strasbourg.

[(1) Nous y avons remarqué des traces d'anciennes sépultures qui font penser qu'on remployait par Ibis pour l'inhumation des personnes du château.]

Dans toute la plaine on voit blanchir les villes, les villa- ges, les fabriques, mais la distance ne permet de distin- guer qu'à l'aide d'une longue vue ces tours féodales que les Ferrette possédaient le long des Vosges. Regardez vers le sud ces pics argentés qui se perdent dans la nue, et qui se dressent entre les plis du Jura comme de blancs fantômes ; ce sont les Hautes-Alpes de la Suisse que le soleil dore de ses derniers feux.

Mais en parcourant ces ruines le temps a aussi marché ; déjà le paysage se rembrunit et s'efface d'abord dans la plaine ; l'obscurité monte et enveloppe ces donjons écrou- lés ; voici la nuit : n'entendez-vous rien frôler autour de vous ? serait-ce le linceuil d'une ombre sortant d'une de ces tombes entrouvertes ? ou bien seulement l'aîle d'un hibou s'échappant de son trou pour aller à la pâture ? Ecoutez ! n'est-ce pas l'écho qui répète les cris de ces deux frères qui en voulant s'égorger, étranglèrent leur père dans cette horrible lutte ? Ne semble-t-il pas qu'on entend la voix expirante du vieillard qui maudit le parricide ? Celui-ci était-il le farouche Louis le colère, ou bien le dissimulé Ulric ? C'est ce que les actes nous diront plus loin. Chacun d'eux a fait écrire sa confession au moment suprême, l'un à Riété, en allant chercher l'absolution à Rome, l'autre dans les murs même de Ferrette, lorsque la frayeur de la mort lui fit avouer des crimes restes longtemps inconnus. Mais les Comtes de Ferrette étaient issus ou alliés de

racés non moins farouches. Si les Comtes de Montbéliard se con- tentaient de piller en Alsace les domaines de l'abbé de Mur- bach , les trois Comtes de Ferrette dont on vient de parler portaient une main audacieuse sur TEvêque de Râle et sur plusieurs personnes ecclésiastiques. Une dure pénitence publique ne fut pas suffisante pour expier ce crime et sa suite fut l'occasion d'un horrible parricide. Ces Comtes de Ferrette étaient les proches parents de ce duc de Zœringen qui rôtiissait ses vassaux par gout pour la chair humaine. Muller croit que Félix Faber a calomnié ce prince et voici les annales d'un monastère dont son neveu était abbé qui racontent de cette famille des scènes de violence dignes de figurer dans un acte des Burgraves (1). N'est-ce point d'ailleurs le neveu du duc de Zœringen, Egon Comte d'Au- rach, beau-frère du Comte de Ferrette, qui avec le Comte de Kibourg ont tenu enfermée pendant dix-sept ans la se- conde ou la troisième femme de ce duc Bcrthold , car les chroniques disent qu'il en usa beaucoup. Ces Comtes n'en voulaient qu'au douaire de la veuve et cependant on raconte aussi qu'elle les avait débarrassés des fils que son époux avait eus d'une autre femme. (2)

[(1) Muller, faist. de la confédération helvét. T. I. 435. — Annales de l'abb. de Lucelle.

(2) On peut rontuller ScbcepAin et les auteurs qu'il cite dans son histoire de Bade-Zcringen T. I. p. 161 et suivantes.]

N'est-ce point à Ferrette qu'habitait cette Comtesse Jeanne de Montbéliard qu'on fit épouser au dernier Comte de Fer- rette lorsqu'elle n'avait peut-être pas quinze ans, de même qu'un siècle auparavant une Comtesse de Ferrette encore enfant servit d'appoint à un marche entre les Montbéliard et les Ferrette. Mais si Jeanne ne fut pas consultée sur ce choix de son premier mari , elle s'en vengea bien plus tard. Ulric II de Ferrette était encore étendu sur son lit de mort lorsque Jeanne fit signer à sa fille aînée un contrat de mariage avec le duc Albert d'Autriche. Les noces se firent à la sor- tie de l'église où l'on venait de déposer les restes du dernier Comte de Ferrette. L'année de deuil n'était pas écoulée qu'elle épousait le jeune marquis de Bade , et quand à son tour celui-ci fut, peu d'années après, couché dans sa tombe, elle prit, dans l'année encore, un troisième époux qui pour cette fois l'enterra.

Quant à sa fille Jeanne , jeune et belle demoiselle élevée en partie à la cour de Montbéliard , elle put trouver Albert d'Autriche fort beau de visage, mais fort impotent de corps et travaillé depuis sa jeunesse par de cruelles douleurs rhumatismales. On dit qu'elle s'en dédommagea en lui don- nant des enfants qui n'étaient pas les siens , et l'histoire l'accuse d'avoir offert à l'empereur Louis de Bavière une boisson empoisonnée, à sa propre table , lorsque ce p ri née lui faisait l'accueil le plus honorable. Mais le Bavarois

avait enlevé la couronne impériale au beau-frère de Jeanne et qui sait ce qu'il y avait dans le cœur de cette femme? (i)

Jusqu'ici nous n'avons cité que des scènes de famille, leur manière d'être entr'eux ; mais si l'on ouvre les chroniques, on verra les Comtes de Ferrette jouer au dehors un rôle non moins cruel, n'épargnant ni les églises, ni les populations sans défense. Allaient-ils au secours de quelque prince, leurs troupes indisciplinées et débauchées étaient plus redoutables à leurs alliés qu'à leurs ennemis. Avaient-ils des démêlés avec les Evêques, ils les attaquaient à main armée, ou bien les attendaient sur les grands chemins pour les arrêter et les emprisonner. (2)

Mais que d'histoires lamentables n'aurions-nous pas encore à raconter sur ces hommes de sang; aussi, lorsque la nuit couvre de son noir manteau leur sombre demeure, ne doit-on pas craindre que leurs âmes en peine ne viennent encore la visiter ?

Puisque la nuit est venue, sortons de ces ruines aux sinistres souvenirs ; leur possesseur actuel (3) en a déblayé les abords, restauré les chemins et bâti tout à côté un charmant chalet faisant contraste avec le donjon féodal.

[(1) Les diverses histoires d'Allemagne. — Duvernoy, Ephémérides de Montbéliard, année 1347, page 454.

(2) Chronique de Colmar, p. 335. — Guerres d'Alsace en 1228 et années suivantes. — Acte de 1232, où les Comtes de Ferrette sont condamnés à faire une pénitence publique.

(3) M. Zuber, de Rixheim.]

CHAPITRE II.

Histoire des premiers Comtes de Ferrette.

Il nous faudrait un gros volume pour raconter l'histoire des Comtes de Ferrette, d'après les notes que nous avons recueillies à leur sujet, mais nous tâcherons de résumer :

M. de Golbery n'a osé faire remonter leur généalogie au-delà du IX^e siècle, et cependant nous devons la prendre de plus loin pour mieux faire connaître cette famille qui a possédé jadis près de la moitié des Etats des Evêques de Bavière et un grand nombre des châteaux dont nous devons écrire l'histoire.

Les Comtes de Ferrette descendent indubitablement de ceux de Montbéliard. Au huitième siècle il existait bien un Comte appelé Boronius,

homme illustre, possesseur de toute la contrée qui porta le nom de Pagus Alsacien, ou canton d'Alsace, actuellement Ajoie, mais alors beaucoup plus considérable que le pays qui a gardé ce nom. On le croit fils d'Atticus duc d'Alsace, mais il régnait tant d'incertitude sur les premiers descendants de ce duc qu'on ne peut y rattacher directement la souche des Comtes de Montbéliard. (1)

M. Duvernoy, si versé dans l'histoire de son pays natal, ne commence la série des Comtes de Montbéliard qu'au dixième siècle et alors leurs alliances avec les premières familles de l'Europe indiquent assez que leur origine devait être fort illustre. C'est ainsi qu'il rapporte que Louis, probablement le premier de ce nom, Comte de Dagsborg et de Montbéliard fut, en 966, le fondateur du couvent de Saint-Quentin dans les Vosges. Louis II, présumé son fils, Comte de Dagsborg et de Montbéliard, fonda en 1005 le monastère de Saint-Mié, conjointement avec Béatrix, veuve de Frédéric I, Comte de Lorraine et sœur de Hugues Capet, souche de la maison de Bourbon. Louis était l'ayeul par les femmes du Pape Léon IX, élu en 1048 ; sa fille Edvige épousa Hugues IV Comte de Nordgau, père de Brunon, Comte d'Egisheim, issu des ducs d'Alsace.

Un autre Louis, troisième du nom, que les auteurs appellent Comte de Montbéliard et de Dabo, fut tué au Mont Saint-Venues, en 1027. Il fut inhumé à Verdun, où sa veuve, Adélaïde, fille de Thierry duc de Lorraine, lui fit ériger un tombeau. Son beau-frère le duc Frédéric II mourut la même année, ne laissant que trois filles, dont l'aînée, Sophie, épousa (1033 à 1034) Louis IV, son cousin germain, fils de Louis III, auquel il succéda sous le nom de comte de Mousson, de Montbéliard et de Bar. (4)

[(5) Duvernoy. Ephémérides de Montbéliard XXIII, années GC5, 894, 925. — Graauidier, histoire de l'église de Strasbourg T. I, p. 941. — Troaillal, monuments de l'Alsace. T. I, p. 76.]

Frédéric II, duc de la Lorraine Mosellane et comte de Bar, avait épousé Mathilde de Franconie, et, selon Schœpflin, la fille de Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne. (2) A la mort de Frédéric, sa fille Sophie apporta à Louis de Montbéliard le titre de comte de Bar qui resta quelque temps dans sa famille. Cette dame était nièce de Rodolphe III qu'on vient de nommer, et après la mort de ce prince, elle donna à son époux des prétentions sur ce riche héritage que le roi avait cédé à l'empereur d'Allemagne. Louis prit les armes contre celui-ci, mais il fut battu et son comté de Montbéliard fut dévasté. Plus tard, il embrassa le parti de ce prince contre le comte de Bourgogne, défait celui-ci et le força à se soumettre à l'empereur. (3)

Les états de Louis IV comprenaient alors les comtés de Montbéliard et de Ferrette, les seigneuries de Belfort, de Délie et de Porrentruy, et enfin les comtés plus éloignés de Pont-à-Mousson, de Bar et de Verdun. Ce comte mourut après 4065 et sa femme Sophie en 4093, laissant quatre fils et trois filles. Thierry ou Théodoric I obtint en partage de la succession paternelle les comtés de Montbéliard, de Pont-à-Mousson et de Verdun. Frédéric son frère eut dans son lot la partie de l'Alsace dépendante du comté de Montbéliard et c'est à lui qu'on attribue la fondation du château de Ferrette dans cet apanage. Nous pensons qu'il ne fit que restaurer une forteresse dont le noyau ou tout au moins la base avait été une tour d'observation bâtie par les Romains, pouvant communiquer avec les châteaux le long du Rhin,

(2) Ce seigneur est regardé avec raison comme la souche des comtes de Ferrette et c'est pour ce motif que nous entrons dans ces détails. — Les Bollnndistes, sous la date du 29 avril, nous disent dans la vie de St-Hugues abbé de Cluny: Ludovicus enim cornes et Sophia uxor sua, pradicandæ scilicet vir et mulier devotionis, eum (S. Hugonem) apud Aldechiarcum (Altkirch) hospitio susceperant. — Ces seigneurs avaient fait dresser une table dans leur verger d'Altkirch pour fêter la réception de Hugues, mais un orage étant survenu et menaçant de gâter tout ce festin, le St homme rassura ses hôtes et fit dissiper l'orage. — Altkirch a toujours été une des anciennes possessions des comtes de Ferrette.

[(*.) Schœpflin Alsalia Illust. T. II. 484.

(3) Duvernoy, éphémérides, année 1035, p. XXVII', et même source, années 1045 à 1043. — Dunod hist. du comté de Bourgogne T. II, p. 147.]

... des Vosges et du Jura, et protéger la voie militaire ou la via Ferrata qui passait au-dessous de Ferrette. (4)

Nous croyons reconnaître la preuve de ce fait dans les débris romains que l'on trouve dans le voisinage du château, monnaies et fragments de tuiles antiques, en même temps que certains mouvements de terrain, vers le nord et l'ouest, semblent être des restes d'un vallum formant un poste militaire, comme on en voit des traces semblables sur la colline et près de la tour romaine du Wartenberg, sur le Stürmer-Kœpfl, au Mont-Terrible et ailleurs encore.

Lorsque Bruno, comte d'Egishcim, parent de Frédéric comte de Ferrette, parvint au Saint-Siège, en 4048, sous le nom de Léon IX, et qu'il vint en Alsace l'année suivante, il visita le château de Ferrette et y consacra la chapelle sous l'invocation de S^{te} Catherine. Il bénit de même celle d'Hébolskirch en se rendant de Ferrette à l'abbaye de Grandval. (2) Frédéric raccompagna à Rome et Ton croit que ce fut à son retour qu'il

fonda à Ferrette un collège de chanoines réguliers de l'ordre de S^t Augustin. (3) Ce comte eut encore en partage divers alleux dans la basse Alsace et, quand plus tard il épousa Agnès, fille de Pierre, comte de Savoie, marquis de Suze et d'Italie et d'Agnès de Guinnes, il obtint par cette alliance le marquisat de Suze et d'autres domaines. Frédéric mourut à Turin en 4091 en laissant trois fils dont l'un, Pierre, fut chassé d'Italie par l'empereur Henri IV et privé de ses biens maternels. S'étant retiré en Alsace, il bâtit le château de Lucelbourg et prit le titre de comte de Lucelbourg. Ses frères, Bruno et Sigefroid, se vouèrent à l'état ecclésiastique.

Renaud, petit fils de Pierre, étant mort sans postérité en 4450, Etienne, évêque de Metz, issu des comtes de Montbéliard, eut en partage le château de Lucelbourg, qu'il réunit à son église. Jusqu'ici, on ne voit pas encore comment le château de Ferrette rentra à la maison de Montbéliard.

[(1) Durant la guerre de Bourgogne, en 1474, on fit encore usage de la tour de Ferrette, de celle de Milandre et autres pour y allumer des feux durant la nuit et faire de la fumée le jour, afin de prévenir les pays voisins de rapproche des Bourguignons. — Golbery, antiq. d'Alsace, H«-Rbin, 95.

(2) Léon IX consacra de même en Alsace la chapelle d'Egishcim et celle de Vorbourg au val de Delémont, comme on le dira plus loin» Buchinger, epitome fastorum Lucell. iki. — Golbery, antiquités d'Alsace. — Jean Trilbème, chronique d'Hirsauge, année 1060. Annales de Grandval.

(3) Schœpflin AU. illust. T. H, p. 449. Bochioger, epitome fastorum Lucel.]

Les deux autres frères du comte Louis IV de Montbéliard paraissent être morts avant leur père. De ses trois filles l'une, Mathilde, épousa, avant 4049, Hugues V comte de Nordgau ou de la Basse Alsace, frère de Gérard comte d'Egisheim et du pape Léon IX. Béatrix fut la seconde femme de Berthold duc de Zœringen, et la dernière, Sophie, n'est connue que par son nom (1).

Thierry I, fils de Louis IV, comte de Montbéliard, après la mort de sa mère Sophie de Lorraine, en 1091, hérita encore du comté de Bar et nous avons lieu de croire que ce fut alors qu'il y eut des arrangements de famille entre lui et les fils de son frère Frédéric, mort la même année, au sujet du comté de Ferrette dont Thierry devint possesseur. Il avait épousé, en 1076, Ermentrude, fille de Guillaume I, surnommé Tête-hardie, comte de Bourgogne, et d'Etienne de Vienne. Il en eut neuf enfants dont les aînés Frédéric et Thierry II gouvernèrent d'abord conjointement les vastes domaines de leur père. Renaud, leur frère, eut l'administration des comtés de Bar, de Pont-à-Mousson et de Verdun. Il épousa Giselle, fille de Gérard I, comte de Vaumont et d'Elvigc, comtesse d'Egisheim et petite

nièce du pape Léon IX. Ce comte surnommé Renaud aux yeux lou- ches , fut la souche des comtes de Bar.

Etienne le quatrième des fils de Thierry I. fut évêque de Metz, puis cardinal. 1120 à 1163. Louis, qui portait le titre de comte de Pont-à-Mousson fut un des premiers croisés en 1095. Il se distingua en Palestine par ses vertus guerrières , mais il y mourut sans postérité. Guillaume et Hugues étaient morts avant 1105. Nous ne connaissons pas le sort des cinq filles de Thierry ; on sait seulement qu'Adélaïde épousa Hermann , comte de Salm, tige de cette maison, et que Gunthilde fut abbesse de Biblisheim. 1131 .

Vers le même temps des historiens indiquent un Louis , comte de Ferrette, qui aurait été évêque de Bâle de 1407 à 1418; mais les actes n'en font aucune mention. Cependant, comme à cette époque il y avait déjà une famille noble du nom de Ferrette, vassale des comtes du même nom , il pourrait se faire que, dans ces temps de troubles, un de ses membres ait eu des prétentions au siège de Bâle après la mort de l'évêque Bourcard d'Oltingen-Hasenbourg.

[(1).

(2) Schœpflin Abat, dipl N. 255, année 1105. 8 Sept.

(3) Nous avons puisé une partie de cette généalogie dans des renseignements que M. Sleck de Lulzbourg a bien voulu nous fournir , il y a plus de 30 ans ; dans les ouvrages de M. Duveruoy, et d'autres sources, telles que Dunod, Schœpflin et autres.]

CHAPITRE 111.

Frédéric I. Comte de Ferrette.

Frédéric et Thierry II, héritiers des comtés de Montbéliard et de Ferrette, à la mort de leur père vers 1102, gouvernèrent conjointement ces états ; mais, si l'un en doit être toujours nommé avant son frère, il devait être l'aîné. Déjà le 3 Juillet 1105 on le voit donner au monastère de Cluny, l'Eglise d'Allkirch fondée par ses ancêtres (1) et dans cet acte il se nomme Frédéric fils du comte Thierry de Montbéliard et d'Ermentrude qui vivait encore et qui consentit à ce don. Neuf ans plus tard , le 14 décembre 1114, et probablement après la mort de sa mère, il confirma cette donation sans prendre aucun titre. Le 8 Janvier 1125, se trouvant à Strasbourg à la cour de l'empereur Henri V, on le voit figurer parmi les témoins d'un diplôme sous le nom de Frédéric , comte de Montbéliard et son frère Thierry, sans autres désignations, tandis que le même jour dans un autre diplôme, il est nommé Frédéric comte de Ferrette. On croit que ce fut alors que les deux frères firent le partage de leurs domaines, parce que dès lors leurs titres ne

sont plus confondus, et Frédéric ne prend plus que celui de comte de Ferrette et Thierry celui de comte de Montbéliard.

[(1) E proprio sanctorum diocesis Basil, ad diem tertiam junii. « Contigit eam otate (circa 1104) ut Fredericus Pfirtenm comes à St-Hugone Cluniaceost abbati aliquot ordinis moastici vine peteret, qui ecclesiam Alikircoensem, a majoribus suis extractam, enrent, etc.]

Frédéric occupe dans les actes, où il ..

Les domaines du comte Frédéric comprenaient une grande partie du Sundgau , qui avait appartenu fort anciennement aux comtes d'Alsace ; ils embrassaient une partie considérable du pays de Porrentruy et lui donnaient des droits dans la vallée de Delémont dont nous essaierons d'indiquer l'origine. Le titre de comte de Ferrette, que prit alors Frédéric de Montbéliard, indique qu'il établit sa résidence à Ferrette, où il devait y avoir un château , comme on l'a déjà observé. Ce comte avait épousé en premières noces Pierrette fille de Berthold II duc de Zœringen (4), et en secondes noces Stéphanie ou Etiennette d'Egisheim, sœur de Giselle épouse de Renaud , comte de Bar et frère de Frédéric ; elle était également sœur d'Ulrich , dernier comte d'Egisheim et de Hugues comte de Vaudemont.

C'est avec le consentement de cette seconde femme et de son fils Louis qu'il fonda vers 1444 la monastère de Feldbach, à une demie lieue de Ferrette, en réservant que l'avouerie appartiendrait au chef de sa famille résidant au château de Ferrette (2). Il y fit bâtir une église qui nous offre encore d'intéressants détails de l'architecture de cette époque. Ce lieu servit fréquemment de sépulture aux comtes de Ferrette et, au rapport de Munster, il y avait plus de trente comtes et comtesses inhumés sous les dalles de cette église. (3).

Le nom du comte Frédéric apparaît dans plusieurs diplômes des empereurs d'Allemagne , dont il suivit souvent la cour et il figure toujours au premier rang des comtes et toujours avant ses frères Thierry et Renaud. (4). Après la mort de son beau-frère, Ulrich comte d'Egisheim, vers 1146 il hérita, par sa femme Stéphanie, d'une partie des domaines de ce comte, tandis qu'une autre passa aux comtes de Vaudemont. Il paraît que les comtes d'Egisheim avaient conservé des droits sur l'avouerie de l'abbaye de Grandval fondée au

En 1135 à Bâle, à la cour de l'Empereur Lothaire.

En 1159, 98 mai et 1141 à Strasbourg, à la cour de Conrad III.

Ces Comtes et notamment Frédéric, apparaissent comme témoins ou comme acteurs dans plusieurs autres documents rapportés par Schœpflin, Trouillat et autres auteurs.

septième siècle par leurs ancêtres les ducs d'Alsace, dont les descendants en étaient restés les avoués, et que ce fut par suite de cet héritage que Frédéric fit un don à Grandval, alors converti en chapitre de chanoines. L'acte est de l'année 4460, époque où ce comte devait être fort âgé. Il est dit qu'il donne à l'église de Grandval tous les hommes qu'il possédait dans le Sornegau, du consentement de son fils Louis et de sa propre femme, voulant que ces hommes n'aient plus d'autres seigneurs et avoués que les chanoines de Grandval, sauf toutefois, en cas de contestation, le recours aux comtes de Ferrette; il y ajouta son moulin de Basscourt et son alleu de Couriaivre.

[(t). Schœpflin, Alsatis. T. I. 609 «t 41* —

(9). Schœpflin Alsatis dipl. p 995. — Trouillat. T. I. p. 289.

(S). Sebast. Munster, Cosmographie, p. 47 t. D'autres auteurs disent seulement treize. — Revue d'Alsace 1857, p. 169 notice sur Feldbach.

(4) Ko 1 125, 8 janvier, à Strasbourg à la cour de Henri V.]

Après cette époque, il n'est plus fait mention du comte Frédéric I. On a vu précédemment que son grand-père Louis IV, comte de Montbéliard, et sa femme Sophie de Lorraïne possédaient déjà la localité d'Altkirch, dans la seconde moitié du onzième siècle; qu'alors il y avait déjà une église réputée fort ancienne, comme son nom l'indique, et qui avait été édiflée par les ancêtres de ce comte. On avait d'abord institué, pour la desservir, une corporation de chanoines, mais il paraît que, choisis parmi des ecclésiastiques d'origine française et ne connaissant pas le langage du pays, pour ce motif et pour d'autres encore ils ne répondaient point à l'attente des fondateurs. Ce fut alors que Frédéric I, que les légendes et les bréviaires disent issu de la race des rois de France, fit venir à Altkirch un saint homme, appelé Morand, qui connaissait les deux langues et qu'il donna cet établissement religieux à la maison de Cluny en 4405. (i). Ce monastère conserva le nom d'Altkirch pendant plus d'un siècle, mais les vassaux des comtes de Ferrette s'étant établis sur la colline, près du château que leurs seigneurs possédaient en ce lieu, ces nouvelles habitations prirent le nom d'Altkirch et le monastère celui de St-Morand, qu'ils ont conservés depuis lors. St-Morand devint en même temps le patron de tout le Sundgau.

Le prieuré de St-Nicolas du Bois, autrefois Belval, diocèse de Bâle, doit aussi sa fondation à Frédéric I. et à son frère Renaud comte de Bar. C'est d'après ses insinuations et son consentement que sa mère Ermentrude veuve de Thierry I, comte de Montbéliard, fonda et donna en 4105 le prieuré de

Froide-Fontaine au monastère de Cluny. A cette époque, on voit un grand nombre de petits monastères ainsi donnés, dans nos contrées, à l'abbaye de Cluny qui alors jouissait d'une haute réputation, (1).

Frédéric I et son fils Louis sont également nommés parmi les fondateurs de l'abbaye de Paris, en Alsace, établie en 1137, par Ulric, comte d'Egisheim, leur beau-frère et oncle. (2).

Frédéric mourut vraisemblablement peu de temps après l'acte de 1160, et il fut enterré, ainsi que sa femme, dans le monastère d'Oclenberg, au diocèse de Baie, dans le décanat du Sundgau. (3). Mais sa femme lui survécut encore quelque temps, comme on le voit par un acte de donation faite à l'église de Baie, par elle et son fils Louis, pour le repos de l'âme du comte Frédéric défunt. (4).

[(1). Tronillat. Monuments de l'évêché de Bâle: T. I. 518. extraits du propre des Saints et des bréviaires de l'évêché de Bâle, et page 225 et 233. actes de 1105 et 1115.

(1) Froide-Fontaine est situé près de Délie. — Les actes sont rapportés dans le T. I. des monuments de l'histoire, page 220, 222, 224, 281.

(2) Walch. Miscellanea Lucis et Elvetiae. T. II. 170. manuscrit.

(3) Hergott et autres auteurs ont donné par erreur la date de 1252 à cet acte, qui n'est pas daté, mais les personnages et les témoins appartiennent tous à la seconde moitié du onzième siècle, aussi M. Trouillat a-t-il ensuite rectifié lui-même cette erreur. T. II. CXXXVI, et 707.

(4) Le nécrologe de la cathédrale de Bâle fixe l'anniversaire de Frédéric Comte de Ferrette, enterré à Oclenberg au 19 Juillet. Trouillat T. II p. 28. note A. L'anniversaire de Stéphanie figure dans le même nécrologe cité par le même auteur T. II.]

CHAPITRE IV.

Louis I, Comte de Ferrette.

Les termes d'un acte de l'année 1182 (5), probablement mal lu ou mal copié, ont fait penser à un des annalistes de Lucelle, que Louis ne fut pas le seul fils du comte Frédéric, et Walch a rapporté ce document relatif au monastère d'Oclenberg ou Reiningen, fondé par Elvige d'Egisheim mère du pape Léon IX, monastères dont les comtes de Ferrette devinrent ensuite les avoués et bienfaiteurs. Cet acte dit que le comte Louis de Ferrette a rétabli la concorde entre l'abbaye de Lucelle et ses frères Reinunger « inter vos et fratres nostros Reinunger » et l'on a pris cette expression comme indiquant des frères du comte ayant des difficultés avec Lucelle, et ce, avec d'autant plus de motifs que dans d'autres actes de ce temps on voit souvent

le nom de deux nobles de Ferrette appelés Reibold, Reingung, Reinold. Mais une analyse plus attentive des actes fait comprendre que celui de 1183 désigne simplement les frères ou moines du monastère de Reiningen, ou Elenberg, et les autres des nobles d'une famille vassalle des comtes et nullement des frères ou des parents.

(I) Walch. Miscell. Luciscell. T. II. p. 345. Ludovicus Ferrettensis cornes dilectis in christo abbatli Lucellensi Conrado et ejus fratribus tara presentis quam fuluris salutem. Quoties super aliqua compositione inter litiganles u tri us que partis assensu amicablliter facla, vestre corroborationis pcesidium imploratus, decet non libente animo concedere

À l'appui de ce fait on citera un acte de 1188 par lequel le comte Louis remédie à divers dommages qu'il avait causés à Lucelle et faisant ensuite l'énumération des terres données ou vendues à cette abbaye, il dit: de même Reinold de Firretto, notre ministériel, a donné en aumône à cette église par notre main vingt-deux journaux de pré, avec les prés dépendant de cette même terre (qui paraît être à Pleigne.) près de Winckel; un autre Reinold de Ferretto, notre ministériel, a vendu sa terre avec tous ses droits, par notre main, à ladite église pour le prix de 8 livres, du consentement de son fils. (1)

Ces deux Reinold ont paru à Walch les mêmes personnages nommés précédemment les frères du comte, mais ce titre de ministériel indique assez qu'il y a une erreur et que dans le premier il s'agit des frères, des moines de Reingung, Reinigen.

Il y avait d'ailleurs à cette époque une famille noble du nom de Ferrette dont les premiers apparaissent déjà dans l'acte de confirmation des biens de Lucelle en 1136, mais rappelant des dons qu'on avait du faire depuis 1124, témoins Siégfrid et Adelbert de Ferretes, et ensuite dans l'acte de fondation de Feldbach en 1144: on voit figurer parmi ces témoins Otton de Firreto, Valo, Reibold, Ulric chevaliers de Firretto.

[..et pelentiam desideria sine atiquâ contradictione nos adimplere: onde audienles controrersiam inter vos et fratres nostros Reinunger habita tu, médian le amicabili compositione sopitam gavisu sumus, ea propter dilecti in domino peccatione pradorum fratrum Reinunger prædium quod Hugo de Thanno in Tilla Erlx-nhcim ipsis dedit, com duodecim jageribus in ban no de Wigeobeim quarum octo joxU euriam vestram teoentur, vobis damas, etc.

— Voir Sebœpflin Als. i 11. T. II. p- 449, pour Elenberg.

V. Trouillat. T. IV p. 0.

(1) Trouillat, T. I kik.]

Ce Reibold doit être un des Reinnuger de 1188, on retrouve son nom dans plusieurs actes et en particulier dans une bulle du pape Clément III confirmant, en 1187, les possessions du monastère de Grandgour, où l'on voit que Reibold de Ferretes avait donné à cette église la cure de Montignez avec ses dépendances, du consentement de Louis comte du même château. Or, comme il n'y avait pas de comte à Montignez, il ne peut être question que de Louis comte de Ferrette, dont Reibold était le ministériel et tenait de lui le fief de Montignez. (1)

Les annales de Lucelle renferment beaucoup de documents qui font voir que ce comte Louis et ses ministériels étaient fort peu scrupuleux de tenir leurs marchés avec cette abbaye et que tous ne se faisaient point faute de lui reprendre ce qu'ils lui avaient vendu ou donné.

Le comte Louis était cependant un des grands personnages de la contrée. L'Evêque de Baie, Henri, comte de Hombourg, profitant de la présence du duc Berthold de Zœringen Recteur de Bourgogne, pour réparer une injustice qu'il avait commise au préjudice du monastère de St-Alban, on vit figurer dans l'acte passé alors à Baie en 1184, le duc Berthold, le comte Louis de Ferrette, les comtes de Frobourg et de Homberg, ceux de Usenberg et de Thierstein et plusieurs autres nobles.

Au mois de Juillet de l'année suivante, le roi des Romains Henri VI se trouvant à Bâle, il prit en fief de l'Evêque la moitié de Brisack et du monticule voisin d'Eckartsberg. La cour de ce prince était nombreuse et l'on voit figurer dans l'acte, après le marquis de Baden, le comte Louis de Ferrette, puis seulement après les comtes de Werdet de Hohenberg. (2)

Devenu héritier d'une partie des domaines et des droits qu'avait possédés son oncle Ulric comte d'Egisheim, (3)

[(i) Trouillat, monuments T I et II. aux dates indiquées.

(2) Trouillat. T. I. 585, 399.

(3) Walch, aiiacellnca Luciscell. Uenlia- il confirma en 1147 la fondation de P»erâ qu'on a déjà désignée.]

Déjà vers l'année 1184, (4) on le vit présider avec l'Evêque de Bâle le plaid général de Grandval, en présence d'une nombreuse assemblée de la noblesse du val de Delémont et y mettre fin à une difficulté existant entre quelques uns de ces nobles et l'église collégiale de Grandval. Cette double présidence de l'Evêque et du comte indique que tous deux devaient avoir une certaine autorité dans les affaires de Grandval, le premier comme souverain et le second comme avoué de cette église. On a déjà vu son père le comte Frédéric, donner à celle-ci, en 1146, des hommes et des biens dans la vallée de Delémont, en invoquant le consentement de son fils et

seulement après celui de sa propre femme, ce qui fait présumer que Louis avait des droits, sur ces biens, plus rapprochés que ceux de la comtesse, et

Sue par conséquent ils ne venaient pas de la succession 'Ulric d'Egisheim.

L'avouerie de Grandval, après avoir été possédée pendant des siècles par les comtes d'Alsace, paraît avoir passé, vers le onzième siècle, à une branche des comtes d'Egisheim, autre que celle du comte Ulrich, oncle du comte Louis de Ferrette, et nous croyons reconnaître cette branche dans les comtes de Sogren qui apparaissent alors comme seigneurs de la contrée au sud du comté de Ferrette et possédant l'avouerie du Sornegau, embrassant autrefois toute la prévôté de Grandval et le val de Delémont. L'un de ces comtes, mort au commencement de la seconde moitié du XII^e siècle, laissa deux filles dont l'une Berthe épousa un comte de Thierstein et lui donna en dot les domaines du comte Oudelard, son père, dans l'Uchtland, ou ancien comté de Bargaen, qu'il avait eus par des alliances avec les comtes d'Oltingen et des terres et des droits dans la vallée de Laufon et touchant vers le nord au comté de Ferrette.

La seconde fille du comte de Sogren, appelée Agnès, n'est connue que par un seul acte. Nous croyons qu'elle épousa Louis comte de Ferrette et que ce fut par ce mariage que les comtes de Ferrette acquirent la possession du château de Sogren, de l'avouerie du Sornegau, qui semble en avoir été une dépendance, de celle de Grandval et de beaucoup de domaines et de droits, précédemment possédés par les Sogren, et auparavant par les comtes d'Alsace et dont quelques uns de ces droits avaient pu rester confondus avec ceux des comtes d'Egisheim de la branche d'où, sortait la mère du comte Louis de Ferrette.

De là ce soin du comte Frédéric de faire intervenir son fils dans l'acte de H 60 et de le lui faire sceller, en y ajoutant le consentement de ses enfants; de là cette confusion de: droits qui ont fait prendre des comtes de Sogren pour des comtes de Ferrette, dans les annales des monastères fondés par les premiers, tandis que les actes ne peuvent laisser de doute sur l'existence de deux familles bien distinctes dans les XI^e et XII^e siècles.

[(1) Trouillal. Mon: T. I. 39t.]

Eccard dit que Hichensa ou Richilde, fille de Werner M. comte de Habsbourg avait épousé Jean, comte de Ferrette, mais il n'y a pas eu de comte de Ferrette de ce nom et à l'époque où vivait Richilde, il n'y avait que le comte Louis. Gertrude de Habsbourg, sœur de cette dame, avait épousé Thierry H comte de Montbéliard et oncle de Louis, en sorte que celui-ci aurait été l'époux de la sœur de sa tante. Mais ni Schoepflin qui rapporte l'opinion d'Eccard (1), ni aucun* acte à notre connaissance, ne

confirment cette alliance. Lors même qu'elle aurait eu lieu, il pourrait encore se faire que le comte Louis ait eu deux femmes, dont l'une aurait été Agnès de Sogren, et l'autre Richilde de Habsbourg. (2) Nous avons trouvé qu'il avait épousé celle-ci vers 1130, époque où Agnès de Sogren n'était pas en âge de prendre part aux actes de son père et dans lesquels elle ne figure pas* mais entre cette année 1430 et 1160, première date où il est question des enfants du comte Louis, celui-ci avait eu le temps de prendre une seconde femme. On croit que ce fut sa première femme Richilde qui lui apporta en dot la seigneurie de Minchenstein près de Baie.

[(1) M. C. Duveruoy de Monbéliard dans une brochure intitulée: Les villages ruines du comté de Montbéliard, 1847, page 9, dit également sans citer ses sources, que Louis comte de Ferrette, fils de Frédéric I et d'Etienne de Vaudemont, était à la fois cousin germain et beau-frère de Thierry II, comte de Montbéliard, Richeuse femme de Louis et Gertrude, unie à Thierry, ayant pour père commun Werner comte de Habsbourg et de la haute Alsace.]

Ce Comte est encore nommé dans plusieurs actes et surtout durant l'année 4488. On a déjà vu que ce fut dans le courant de cette année là qu'il s'efforça de réparer les torts et les injustices qu'il avait commises au préjudice de Lucelle. On le vit dans le même temps intervenir dans une exemption du droit de péage dans l'évêché de Baie donnée au monastère de Lieu-Croissant par l'évêque Henri, comte de Horbourg. Tout nous porte à croire que ces actes réparateurs avaient été faits pour se préparer au voyage de la Terre Sainte qu'il fit l'année suivante avec ce même évêque pour accompagner l'Empereur Frédéric I. Tous trois y perdirent la vie; le prince dans les eaux d'une rivière d'Asie, l'évêque par la peste et Louis d'une manière qui ne nous est pas connue. (4)

Jérusalem venait d'être prise par Saladin; toute l'Europe retentissait des cris de détresse poussés par les chrétiens d'Orient; Guillaume archevêque de Tyr avait déjà engagé les rois de France et d'Angleterre à marcher à la délivrance du Saint Sépulcre. Il se rendit à Strasbourg où l'empereur, Frédéric Barberousse traitait des affaires de l'Empire. Les discours de l'archevêque n'étaient point goûtés par la noblesse allemande et personne n'aurait pris la croix si Henri d'Asuel, évêque de Strasbourg, n'avait par son éloquence ranimé la foi et l'ardeur pour la guerre sainte. La plupart de ceux qui l'écoutèrent prirent la croix. Peu de temps après, l'empereur convoqua à Mayence une assemblée qu'on appela diète du Christ, et Godefroy, Evêque de Wurtzbourg, fit entendre des paroles qui entraînèrent l'empereur et toute l'assemblée. Nous ne savons si ce fut à Strasbourg ou à Mayence que l'évêque de Bâle et le comte de Ferrette prirent la croix. Ces prédications eurent lieu précisément en 4488 et le départ des croisés fut fixé au mois d'avril de l'année suivante. L'armée de Frédéric prit la route de

terre, passa à Constantinople et s'engagea dans l'Asie Mineure où elle eut à combattre les Sarrasins, la misère et un climat dont les croisés n'avaient point d'idée. Les maladies attaquaient ces guerriers du nord. Les plus illustres et les plus braves chevaliers étaient accablés par la fatigue et la souffrance.

[(1) TrouilUtT. I. 447 et les ailleurs qu'il cite ea uote. Diverses hist manuscrites de l'Evêché de Bâle.]

Des écuycrs portaient leurs seigneurs sur leurs boucliers ; des prélats et des princes étaient réduits à se trainer sur leurs mains et, pour comble de malheur, l'empereur se noya en voulant passer la rivière de Séleucie (4). Ce fut dans cette expédition désastreuse que disparut le lomte de Ferrette, sans que son nom soit resté attaché à quelques faits d'armes rapportés par les chroniqueurs et les historiens contemporains.

Ce comte laissa plusieurs enfants dont l'ainé paraît avoir été Ulric, nommé pour la première lois en 4488. Sa fin fut aussi malheureuse que celle de son père. Otton, comte de Bourgogne, fils de l'empereur Frédéric I, avait acquis une grande puissance dans les contrées environnant les domaines du comte de Ferrette et de l'évêque de Strasbourg. Quoique Dunod dise que ce prince était fort pacifique, on rapporte cependant de lui un trait qui ne lui fait pas honneur et qui aurait été plus facile à comprendre de la part de son frère, l'empereur Henri VI. En 4 497, après avoir été en guerre ouverte avec l'évêque de Strasbourg et Ulric comte de Ferrette, il attira celui-ci dans une entrevue sous prétexte de traiter de la paix et d'une alliance avec lui, et il l'assassina, le 27 septembre, veille de la mort de l'empereur.

Cette lâche action souleva contre Otton ses propres adhérents. L'évêque de Strasbourg se réconcilia avec le comte de Dagsbourg, qui jusque-là avait été son ennemi ; il se ligua avec le duc de Zœringen, l'évêque de Bâle et plusieurs seigneurs et ils exercèrent de grands ravages dans la partie de l'Alsace qui tenait pour le comte Otton. (2)

Selon toute apparence, c'est déjà de ce comte Ulric de Ferrette que l'empereur Henri VI fait mention dans un acte présumé de 4494, où l'on voit que les comtes de Ferrette avaient causé des dommages à l'abbaye de Murbach. (3)

[(4) Michaud, hisl. des croisades T. I. livre VII.

(2) Trouillat. T. 111 600, d'après Bûhmer T. III. 95. annal. Argent.

(5) Schœpflin, Alsas. dipl. T I. 297.]

On ne sait si ce comte Ulric fut marié et s'il laissa des enfants. Il se pourrait cependant qu'il eut reçu en partage le château de Sogren, soit les domaines

que son père avait obtenus par son mariage avec Agnès fille d'Oudclard comte de Sogren et qu'il eut pris par fois le titre de comte de Sogren, qu'on voit alors porté par un Ulric et qu'un comte Rodolphe de Sogren dont nous parlerons bientôt eut été son fils.

Il y a du reste une grande lacune dans l'histoire et les documents relatifs aux comtes de Ferrette durant les dernières années du douzième siècle ; cette rareté de documents nous fait présumer qu'à cette époque Frédéric 11 comte de Ferrette, fils de Louis et frère d'Ulric, était absent du pays et peut-être engagé dans la croisade avec son père. On cite à cette époque un Louis et un Théobald de Ferrette que nous osons à peine ranger parmi les fils du comte Louis et une Helvige qui n'est peut-être que la femme de Frédéric II. On trouve seulement que Théobald comte de Ferrette eu 1402 avait une femme du nom de Catherine. (1)

CHAPITRE V.

Frédéric II. Comte de Ferrette.

Le premier acte qui fasse mention de Frédéric II est de l'année 1207, premier juin. L'Empereur Philippe de Souabe était alors à Bâle avec une nombreuse cour lorsqu'il donna à Thomas de Savoie, comte de Maurienne, l'investiture de tous les biens qu'il tenait en mouvance de l'Empire. Les témoins furent l'archevêque de Besançon, les évêques de Spire, de Strasbourg et de Baie, le comte Etienne (comte de Bourgogne), Richard comte de Montbéliard, Frédéric, comte de Ferrette et autres. (2)

Frédéric avait épousé Helvige, ou Helvidie, fille d'Eginon comte d'Aurach, et d'Agnès, sœur de Berthold V, duc de Zœringen. (3) Celui-ci étant mort sans enfants en 1248, son beau-frère recueillit ses domaines héréditaires sur la rive droite du Rhin et devint comte de Fribourg. Il eut trois fils : Eginon U qui lui succéda en 1222. Conrad qui fut cardinal sous le litre de Ste-Rufine et Berthold abbé deTennenbach en 121 S et de Lucelle en 1224.

[(1) Schœpflin, Alsat. ill. T. II. généalogie des Ferrette. p. 609. (i Schœpflin AUatia diplomat T. I. 5(5

(2) Buchnger, Epil. fast. liicel. 17b, 1 79, dil qu'elle était petite fille d'Agnès, maisSchcepiliD.hut. Zœring-Badeusi*, la nomme positivement sa fille.]

Frédéric, quoique allié à ces illustres prélats, quoique figurant souvent dans de pieuses fondations, n'en fut pas moins un homme violent, respectant peu les biens du clergé, quand son intérêt du ses expéditions les lui

présentaient comme des obstacles. Dès l'année 4240 on le voit donner une terre de la valeur de 70 marcs d'argent au monastère de Lieu-Croissant pour réparer les dommages qu'il lui avait causés. (4). A la fin du douzième et au commencement du treizième siècle on trouve un grand nombre d'actes par lesquels les seigneurs d'Alsace et de l'Evêché de Baie, font ainsi des dons expiatoires aux églises et aux monastères. C'était encore un temps de lutte entre l'Empire et la cour de Rome et si les partisans des Empereurs molestaient le clergé, celui-ci avait toujours une excommunication préparée pour forcer ces imprudents à la soumission ou à la réparation.

Le Comte Frédéric II habitait fréquemment son château d'Altkirch, bâti sur la hauteur qui dominait le monastère de St-Morand. On a vu que dans la première moitié du onzième siècle, Louis IV comte de Montbéliard ne trouvant pas assez de place dans la tour ronde qui formait alors le château d'Altkirch pour y recevoir dignement le St-abbé Hugues, avait fait dresser la table du festin dans le verger et que le service avait failli être interrompu par un orage que le Saint avait conjuré. Ce fait nous indique qu'à cette époque les grands seigneurs logeaient encore dans des châteaux peu spacieux et que leurs fêtes et leurs festins se faisaient en plein air. (2)

Les vassaux des comtes de Ferrette à Altkirch étant devenus de plus en plus nombreux par suite de l'importance que prit le monastère de St-Morand, Frédéric II trouva avantageux d'environner leurs habitations d'une muraille et d'un fossé, pour en former une place fortifiée indépendante de son château. (3).

[(1) TrouiMat T. I. p. 456.

(2) On a conservé quelques dessins de l'enceinte ronde qui formait le noyau du château d'Altkirch ; ils indiquent un de ces donjons du refuge dont la porte était placée au-dessus du sol pour être obligé d'employer une échelle ou un escalier de bois pour y arriver.

(3) Schœpflin, Alsacia diplom. T. I. 51*. — archives de Lucelle.]

L'Empereur Otton IV avait été excommunié en 1210, et une partie des princes de l'Empire ayant élu à sa place Frédéric alors roi de Sicile, les partisans d'Otton commirent de grands ravages en Alsace et l'abbaye de Lucelle eut tellement à souffrir à cette occasion, que l'abbé Conrad et quelques uns des religieux se réfugièrent à Altkirch, près du comté de Ferrette, tandis que le restant des religieux se retiraient dans divers monastères. L'abbé fut bien reçu du comte Frédéric, qui avait embrassé le parti du jeune empereur, mais afin que les Bernardins de Lucelle aient toujours un lieu de refuge assuré, il leur donna un emplacement pour bâtir une maison et ses dépendances à Altkirch. (1).

Par acte de 4245, il déclare que pour le repos de son Âme et celle de ses parents, H donne à Notre Dame de Lucelle et aux frères cisterciens qui y servent Dieu, un emplacement pour bâtir une maison et dépendances, dans son territoire d'Altkirch qu'il a fait bâtir de son temps, leur promettant toute liberté et toute protection tant de sa part que de celle de ceux qui dépendent de lui, les assurant que s'il arrivait que des étrangers leur causassent du préjudice, il s'efforcera de le réparer. De plus il veut que le vénérable abbé de la dite église, Berthold, frère de sa femme Helvidie, comtesse de Ferrette, contribue avec son monastère au don d'un marc d'argent pour acheter une cuirasse ou armure aux bourgeois de la ville et lui comte Frédéric exempte les dits bourgeois et la dite maison future du service du guet pendant la nuit, de tout service militaire et de toute exaction, voulant qu'elle soit libre et franche. Il ajouta à ce don douze journaux de terre près de la ville, moyennant, par les moines, lui en payer une censé annuelle de 8 sols de Baie à chaque St-Martin ; témoins : Conrad abbé, alors administrateur de Lucelle, plusieurs chevaliers et bourgeois d'Altkirch parmi lesquels on voit un maître et un boulanger.

L'acte est daté de la ville d'Altkirch, tandis que ce même document donne à ce lieu le titre de municipe et de ville, municipio et oppido.

Ce document est très important pour l'histoire d'Altkirch, et si l'on ajoute que l'ancienne église de ce lieu bâtie en 4480 et celle de St-Morand, qui de même que la précédente atteste une construction du onzième ou du douzième siècle au plus tard, on pourra se convaincre que cette localité était déjà plus importante en 1215 que les termes de l'acte ne semblent l'indiquer.

[(1) Walch. MucelUaea Lucel. T. I. 4*8.]

Ce document nous prouve qu'une des lourdes charges des vassaux consistait dans l'obligation de faire le guet sur les tours du château et le service militaire ; le comte n'en affranchit même la maison de Lucelle qu'à la condition d'acheter une armure pour les bourgeois appelés à faire cette corvée à la place des moines.

On attribue au comte Frédéric II l'origine de la ville de Thann, bâtie au pied de la colline qui supportait alors la tour d'Engelberg ou Engelbourg. Mais nous croyons que Schœpflin a commis une erreur et que la légende qu'il rapporte doit appartenir au douzième siècle, soit à Frédéric I. (1). A en croire la légende de St-Théobald, évêque d'Engubine en Ombrie, le comte de Ferrette se trouvant une nuit dans son château d'Engelberg aperçut trois lumières éclatantes près d'un sapin. S'étant informé de la cause de cette clarté, il apprit qu'un des serviteurs d'un évêque d'Italie, après la mort de celui-ci, avait voulu s'emparer de son anneau épiscopal, soit pour se payer

de ses gages d'après l'avis donné par son maître dans ses derniers moments, soit par l'appât de la valeur de la bague, mais n'avait pu retirer l'anneau du doigt du St-éveque sans le couper. Ayant ensuite caché le doigt et l'anneau dans son bâton creusé à cet effet, il se mit en route pour retourner dans son pays. Arrivé près de la montagne d'Engelberg, la nuit le surprit et il se coucha sous un sapin où il s'endormit. A son réveil il voulut continuer son voyage et reprendre son bâton appuyé contre l'arbre, mais il ne put l'enlever de sa place. Il appela des personnes du voisinage pour les rendre témoins du prodige et dès lors les reliques de St-Théobald furent en grande vénération dans le pays. Ce fut alors que le comte Frédéric, frappé de ce miracle et à la vue des trois lumières, fit construire une chapelle au lieu même où se trouvait le sapin, appelé Thann en allemand. Il s'y fit un grand concours de pèlerins; on agrandit alors l'église et, lorsque plus tard on établit l'ordre de St-François, Théobald, un des successeurs du comte Frédéric de Ferrette, fit venir une colonie de ces nouveaux religieux, leur donna des terres au pied de son château d'Engelberg pour y bâtir un monastère et il se forma successivement un bourg et une ville qui porta le nom de l'arbre près duquel s'était opéré le prodige.

[(1) Schœpflin, *Alsacia illustrata*. T. II. p. 41. Fradericus junior, *Ferretarum corne*», etc. — Le récit de M. de Golbéri, *monuments d'Alsace* page 80, se rapporte à l'année 1161, époque où vivait Frédéric I, aïeul de Frédéric II. — Schœpflin cite les auteurs où il a puisé la légende.]

Cette légende, dégagée du merveilleux qui en faisait autrefois toute la valeur, nous révèle cependant que Thann, et beaucoup d'autres villes de nos contrées, n'ont pris naissance, comme villes, que vers le douzième ou treizième siècle, n'étant auparavant que des villages ou des agglomérations de maisons près des châteaux et des monastères.

Quant au château de Thann, ce devait être à cette époque une forteresse déjà importante, puisqu'on 1234 elle est désignée sous le titre d'ancien et nouveau château, et que, selon Schœpflin, elle ne le cédait guère à Ferrette en beauté et en antiquité. (I). Sous la domination de l'Autriche, héritière de la maison de Ferrette, Thann, ou Engelberg était encore dans toute sa splendeur. Sa chapelle, dédiée à Ste-Catherine, comme celle du château de Ferrette qui remontait au XI siècle tout au moins, était richement dotée. Dans les guerres d'Alsace, sous Louis XIII, le château de Thann fut pris et repris et les Français le firent sauter avec la poudre en 1624. Ce fut alors que sa tour ronde, s'appuyant sur le pied, se coucha sur le flanc toute entière, tant ses murailles étaient d'une construction solide. Elle est restée dans cet état jusqu'à nos jours.

[(I) Schœpflin *Als. ill.* T. II p. 41.]

La multitude de chevaliers et de nobles qui figurent dans les chartes des comtes de Ferrette, fait voir combien ces derniers avaient de puissance, carie plus souvent ces nobles étaient des ministériels ou des vassaux de la cour de Ferrette. C'est ainsi, par exemple que, vers 1221, le comte Frédéric II, se trouvant au château de Pleujouse, cet antique manoir dont nous aurons ensuite à parler, y tint une cour plénière en présence de Conrad abbé de Lucelle, qui alors administrait encore ce monastère, et de ses moines parmi lesquels il y avait Hugues de Porrentruy, Hugues de Aile, Henri de Miecourt, Willelm de Cornol et Raimond, prieur de Miserez. On y voyait de même les prêtres séculiers Rodolphe, curé de Charmoille, un des successeurs de Wido, parti pour la Terre-Sainte en 1140, Bœmont de Rocourt et Willelme de Courgenay. Là, se trouvait Bourcard d'Asuel, connu par ses longs démêlés avec Lucelle, il était accompagné de son chevalier Henri de Vinchoven; on y voyait ensuite les nobles Hugues et Frédéric de Porrentruy, Hugues chevalier de Bâle, Conon de Chapelle, Conon et Bourcard de Halle, tous portant le titre de Dominus ou de Seigneur, qu'on ne donnait alors qu'aux chevaliers.

Venaient ensuite des nobles d'un rang moins élevé, Henri de Frégiécourt, Hugues de Chevnez, Bourcard de Villers, Pierre de Cornol, Bourcard de Courgenay et plusieurs autres. Si on y ajoute les écuyers et les hommes à la suite de chacun de ces personnages, on comprendra que la cour était nombreuse. Il ne s'agissait cependant que de faire renouveler, par le chevalier Wczelo de Bonfol, noble vassal du comte de Ferrette et son avoué à Porrentruy, une donation faite précédemment par lui sur l'autel même de Notre Dame de Lucelle, mais dont il s'était repenti plus tard et qu'il avait reprise, selon ce qui se pratiquait alors. Mais les moines avaient recouru au suzerain de Wczelo, et c'est pour cela que le comte de Ferrette tenait cette journée à Pleujouse et qu'il confirma encore une fois ce don en présence des seigneurs Hugues de Hetewiler, Conrad d'Eptingen, Hugues de Chetercl, Hugues de Kœslhtlach, Dictrich d'Illirsingen, Henri de Ferrette surnomme le petit chevalier, personnage qui figure dans plusieurs actes, et encore d'autres nobles appartenant à la haute Alsace, tandis que dans l'assemblée de Pleujouse on ne voyait figurer que des nobles du pays d'Ajoie (1)

Les dons que la noblesse faisait aux églises offraient souvent si peu de stabilité qu'il fallait insérer dans les actes des anathèmes ou des peines contre les parjures. On employait surtout le moyen qu'on croyait plus efficace encore en faisant corroborer ou confirmer aux églises la possession de leurs propriétés par les souverains, par les papes et les évêques, c'est-à-dire par tous ceux qu'on croyait assez puissants pour faire respecter la propriété d'aulrui.

[(1) Archives de l'Ev. de Bâle, acle original.]

C'est ainsi qu'au mois de décembre 1224 les moines de Lucelle demandèrent à Henry VII roi des Romains, la confirmation de leurs possessions, lorsque ce prince se trouvait à Bâle, au milieu d'une brillante cour formée d'évêques et de comtes, parmi lesquels Frédéric, comte de Ferrette, est nommé avec ses fils Ulric et Louis, immédiatement après le landgrave d'Alsace, Albert comte de Habsbourg et ses fils. (4)

Le bon accord que la parenté de Berthold d'Aurach, abbé de Lucelle, aurait dû entretenir avec la famille de Ferrette, fut cependant plus d'une fois troublé par des motifs d'intérêt. Ce prélat n'avait point de chances avec sa parenté: son oncle, le duc Berthold de Zœringen, voulut une fois le jeter par les fenêtres de son château de Fribourg, et envoya ses satellites pour saccager son monastère de Tennenbach. Mais il faut ajouter que l'abbé Berthold, qui revenait de Rome, trouva son oncle à table, en nombreuse compagnie et entre deux vins, et qu'alors il eut l'imprudence de lui reprocher sa conduite dure et cruelle. L'abbé en agit sans doute de même à l'égard des comtes de Ferrette et ces hommes peu patients envahirent son monastère de Lucelle et forcèrent le prélat d'aller résider ailleurs, avec quelques frères qu'il put retenir sous sa houlette pastorale, pendant les trois années que dura son exil. (2)

Un acte de l'année 1225 nous apprend que ces démêlés entre les deux beaux frères, pour affaires de succession de la maison d'Aurach, furent assez graves pour mériter l'intervention du roi des Romains. Les conditions furent réglées en ce sens que le comte Frédéric et ses héritiers resteraient paisibles possesseurs de leur seigneurie et dépendances, excepté ce que le comte avait donné ou donnerait encore à Berthold; que le seigneur abbé qui préférerait les biens célestes aux terrestres, ne toucherait rien à la propriété de cette seigneurie, quelles que puissent être ses prétentions et celles de Lucelle; mais que le comte de Ferrette, comme le vrai possesseur, accorderait à l'abbaye le droit de lever les dîmes, les prémices et les noyales, sur toutes les terres qu'elle possédait ou pourrait acquérir dans la seigneurie de Ferrette, le droit d'y faire paître toutes espèces de troupeaux, d'y chasser aux bêtes fauves et aux oiseaux, d'y pêcher, d'y chercher des mines et de les y fondre, d'y battre petite et grande monnaie aux insignes de l'empire, de donner la noblesse et des armoiries selon l'usage de l'empire romain; qu'il lui conférerait également le droit d'y lever des impôts, d'établir des péages, des octrois et autres tributs, voulant que ces mêmes terres de l'abbaye fussent, à l'égard des comtes de Ferrette, exemptes et franches de toute servitude et charge. Le comte ajouta encore, en faveur de l'abbaye le droit d'établir des notaires, de légitimer les bâtards et tous les autres droits régaliens, s'obligeant, lui comte Frédéric et ses successeurs, de la garantir dans cette possession et, pour corroborer cet

acte, il le munit de son scel et de celui de son fils Ulric, conjointement avec le sceau de l'abbé Berthold.

[(1) Même lieu. — Ces deux actes ont été publiés par M. Trouillat, - oonum. T. I. 484, 492. (i) Buchiuger. Epit. fast. Lucel. 174 à 179.]

Cet acte fut fait à Altkirch, avec l'approbation et le consentement de Henri roi des Romains, en présence du vénérable Berthold, abbé de Lucelle, du prieur Richard, de Hugues le cellerier et autres religieux de cette maison, d'Ulric, fils du comte de Ferrette, du seigneur Bourcard d'Asuel, de Richard, chanoine de Montbéliard, d'Otton, chanoine de St.-Ursanne, de Gérard de Bonfol, d'Hermann de Miecourt, de Louis de Coeuve et de plusieurs autres. (4)

Nous rapportons cet acte en entier parce que, d'un côté, il fait voir que Berthold d'Aurach et son abbaye soulevaient de grandes prétentions sur le comté de Ferrette et que, de l'autre, il indique quels étaient les droits de souveraineté dont les comtes de Ferrette pouvaient disposer.

L'intervention et l'approbation donnée à cet acte par le roi des Romains ne semblent avoir eu d'autres motifs, que celui d'une simple intervention, dans le but de ramener la paix entre une abbaye qu'il avait récemment prise sous sa protection, comme le fait entendre le préambule de l'acte, et non pas d'une autorisation à accorder au comte de Ferrette pour disposer de droits régaliens que ce comte ne reconnaissait pas tenir de l'empire, se regardant au contraire comme étant un souverain indépendant dans ses domaines et ne relevant que fort indirectement de l'empire.

[(1) Ancienne copie aux archives de PEv. de Bâle, publiée par M. Trouillat T. I. 504

Ces privilèges ont une singulière analogie avec ceux données à l'abbaye de St-Claude par l'Empereur Maximilien I. en 1513, rappelant ceux précédemment accordés par les princes de la maison de Bourgogne. (Monnier ann- du Jura 1860. p. 2C7.]

Le comte Ulric de Ferrette était probablement l'aîné des fils de Frédéric II, quoique des auteurs pensent que c'était son frère Louis qui était le premier né; mais, lors même qu'ils auraient été frères jumeaux, on doit remarquer que, dans les actes où ces comtes figurent ensemble, Ulric est toujours nommé le premier.

Lorsqu'on 1212 le jeune Frédéric, roi de Sicile, fut élu à l'empire, il voulut s'attacher les hauts barons d'Alsace pour les opposer à ses compétiteurs. Le Landgraviat d'Alsace, ou la dignité de comte provincial d'Alsace, dont l'institution remonte, selon Schoepflin, à l'année 1186, dut plus

particulièrement son établissement à Othon IV , lors- que voulant se faire couronner en Italie, il nomma Rodolphe III , comte de Habsbourg , landgrave de toute la Germa- nie supérieure , donnant à ce vicaire de l'Empire la charge de veiller sur la paix publique, de maintenir les droits royaux, de lever les tributs et enfin l'inspection des domai- nes avec droit de percevoir une part de ces produits pour former ses honoraires. Le landgrave jouissait de même du droit de faire la paix ou la guerre, d'armer les vassaux de l'Empire, de fortifier les villes et les châteaux, de rendre la justice, n'exerçant toute fois qu'un droit de protection sur les villes impériales ou libres qui étaient presque indé- pendantes de l'empire.

Ce fut probablement à son passage à Baie, en 1212, que le jeune empereur s'empessa de confirmer aux comtes de Habsbourg la charge de landgrave en même temps qu'il conférait à Ulric comte de Ferrette celle de landvogt ou bailli d'Alsace , donnant à peu près les mêmes attributions que celle de landgrave. Cependant, quoi que le landvogt fut inférieur en rang au landgrave , il ne dépendait point de lui. Ulric devait être fort jeune lorsqu'il reçut cette fa- veur intéressée de l'empereur, et, dès le mois d'août de la même année, ce dernier avisa la ville de Strasbourg qu'il avait chargé ce comte et son collègue Otton d'Och- senstein, avoué de la basse Alsace, de donner du secours à cette ville, contre le marquis de Hochberg. (1) On ne trouve pas dans l'hisloirc les détails de cette affaire , et l'emploi de l'autorité que reçut le jeune comte de Ferrette ne se manifesta, d'une manière importante que dans la guerre qu'il fit plus tard à son parent l'évêque de Strasbourg.

[(1) Schœptlin, aU. ill T. II. 538.]

Avant de rapporter ces événements nous devons revenir à la maison de Montbéliard , pour expliquer ses nouveaux rapports avec les comtes de Ferrette et la contrée dont nous nous occupons. Thierry II, frère de Frédéric I er comte de Ferrette, n'avait pas laissé d'héritier mâle, à sa mort arrivée vers H 62, mais seulement deux filles, dont l'aînée épousa Richard II, sire de Montfaucon. Elle en eut quatre enfants : Thierry qui fut archevêque de Besançon, Stépha- nie , abbesse de Baume , Agnès , épouse d'Erard , comte de Brienne , qui donna le jour à Jean de Brienne , roi de Jérusalem et enfin Amédée de Montfaucon qui devint comte de Montbéliard , après la mort de son ayeul maternel , le comte Thierry II. Ainsi la descendance mâle des premiers comtes de Montbéliard passa alors dans une autre famille et Amédée même s'allia, en 1183, avec les comtes de Habs- bourg, en épousant Gertrude, fille de Werneur et sœur de Richensa qu'on regarde comme une des femmes de Louis comte de Ferrette : De ce mariage naquirent trois enfants, dont l'un, Gautier de Montbéliard, fut connétable de Jérusalem et épousa une princesse de Lusignan, fille d'A- maury , roi de Chypre ; sa sœur , Bonne de Montbéliard devint femme de Pierre de Scey

et Richard, l'ainé, succéda au comté de Montbéliard, après l'an 1183. Ce comte épousa Catherine, fille de Mathieu, duc de Lorraine, et il en eut quatre fils que nous verrons bientôt en relations avec les comtes de Ferrette. L'un d'eux , Etienne, se voua à l'état ecclésiastique, Richard fut sire de Courchaton, Amédée sire de Montfaucon , et l'ainé , Thierry III surnommé le grand baron , devint comte de Montbéliard et en porta le titre longtemps même avant la mort de son père.

Le voisinage des comtés de Montbéliard et de Ferrette , des droits mal déterminés, avaient fait surgir des difficultés entre les deux familles de ces comtes (1) et on en était venu à des hostilités , la guerre étant alors le moyen le plus souvent employé pour obtenir raison ou justice. C'est ce qui ressort d'un acte du 15 mai 1226 , fait en présence et par l'entremise de Conrad d'Aurach, cardinal de Sic-Rufine, beau-frère de Frédéric II , comte de Ferrette. 11 portait alors le titre de Légat apostolique, et il ne fallut pas moins que la puissante intervention de cet illustre ecclésiastique, pour ramener la paix entre les deux familles et cimenter leur union par un mariage. La première condition du traité porte que Thierry , fils aîné du comte de Montbéliard épouserait, de la pentecote prochaine en deux ans , Alix ou Adélaïde , fille du comte Frédéric et que celui-ci lui donnerait en dot cinq cents marcs d'argent, pour la sûreté desquels il four- nirait en gage , la courtine de Traubach , au canton de Dannmarie, et l'avouerie de Lure (1), avec ses dépen- ces, jusqu'à parfait paiement des 500 marcs. Mais à l'effet de régler la valeur et le produit de ces hypothèques durant leur engagement , chaque comte devait nommer un chevalier, et ces deux mandataires avaient mission de re- cueillir ce revenu et de le déposer à Lucelle , où l'abbé le garderait pour en rendre bon compte aux jeunes époux au jour du mariage; avec ce capital et ses intérêts, ainsi ménagés, on devait acheter des terres dans le voisinage de Montbéliard , du côté de Ferrette (c'est-à-dire vers les limi- tes des deux comtés) pour l'usage des époux.

[(1) F. de G ingins. Mém. sur les sires de Montfaucon, p. 35. Le comte de Montbéliard avait fait bâtir un château fortifié à Belfort , ou Frédéric de Ferrette prétendait avoir des droits. Ce dernier, en représaille, avait élevé une bretèche près de Délie , à la frontière du comté de Montbéliard , que le comte Richard voulait le forcer à démolir. Cette querelle fut paci- fiée par l'intervention de l'évêque de Porto, légat apostolique, par l'ac- commodement fait à Grandvillars le 15 mai 1226.]

Toute fois avant que Richard ne dispose de cette somme, on devait en distraire 40 marcs d'argent pour racheter l'avouerie de Lure qui avait été engagée précédemment; de même aussi , si le jeune comte mourait avant la célébra- tion du mariage , la somme entière reviendrait de droit au comte de Ferrette.

11 fut ensuite réglé qu'aussi longtemps que ce dernier comte laisserait subsister le château de Montfort, il abandonnerait les revenus de l'avouerie de Délie au comte de Montbéliard, ou bien qu'il lui donnerait 200 marcs d'argent et garderait alors le château. Frédéric lui abandonna en même temps toutes ses prétentions et droits sur la forteresse de Belfort, avec le consentement de ses fils Ulric et Louis., afin qu'il n'y ait plus de contestation à ce sujet.

[(I) Schœpflin alsat. dipl. T. I. 555. Trouillai T. I. 506. L'acte porte Liure et M. Trouillai a pensé que ce pouvait être Lutter, près de Ferrette. Mais, Dunod, T. II. 180 dit fort bien que les comtes de Ferrette avaient reçu de l'abbé de Lure la mairie et l'avouerie de ce riche monastère, ayant l'intention d'employer la puissance de ces comtes pour se soustraire au pouvoir du comte de Bourgogne.]

Des précautions furent prises pour que l'interprétation de cet accord fut réglée dans son temps et d'après des formes fixées, laissant au légat Conrad le droit d'excommunier celui des comtes, de leurs gens et de leurs terres qui refuserait de se soumettre aux conventions, et de les laisser sous le poids de l'interdit jusqu'à soumission.

A partir du jour de ce traité, le comte de Montbéliard devait s'abstenir de toute voie de fait sur les terres du comte de Ferrette et tous les deux promirent enfin d'observer cet accord de bonne foi, jurant, chacun avec dix chevaliers, sur le livre des Evangiles qu'ils ne commettraient plus d'hostilités sur leurs terres réciproques. Cet acte est daté de Grandwil (1) sans indication de témoins.

On voit par ce document que les comtes de Ferrette avaient bâti un château sur un terrain revendiqué par le comte de Montbéliard ou trop rapproché de ses domaines, qu'ils possédaient l'avouerie de l'abbaye de Lure et celle de Délie qu'ils conservèrent, comme l'indique ensuite un acte de 1233 par lequel Ulric et Albert son frère, comtes de Ferrette, abandonnèrent à l'abbaye de Murbach leurs prétentions sur le péage du val de St-Amarin, déclarant vouloir protéger, comme de loyaux avoués, les droits, les libertés, les biens et les hommes des domaines d'Oltingen, de Lutter et de Délie, appartenant à ladite abbaye de Murbach (2)

Le traité de 1226 nous révèle encore combien l'animosité et la méfiance étaient grandes entre les contractants, et le peu de cas qu'on faisait de la volonté de la jeune comtesse de Ferrette, dont on disposait, avant qu'elle ait l'âge nubile, sans s'occuper de son consentement. Elle dut cependant s'y soumettre et ce traité reçut, jusqu'à un certain point, son exécution.

A peine la querelle avec les comtes de Montbéliard fut-elle terminée qu'il s'en éleva une autre beaucoup plus grave avec l'évêque de Strasbourg. (3) Berthold, duc de Teck, issu de Zœringen et parent des comtes de Ferrette, avait été promu à l'évêché de Strasbourg en 1223. L'histoire vante sa prudence et ses grandes qualités, auxquelles on pourrait ajouter ses dispositions guerrières. Profitant des désordres qui régnaient dans la contrée par suite des querelles de l'empereur Frédéric II et de la cour de Rome, il voulut se mettre en possession des biens de la maison de Dagsbourg qui étaient parvenus à son église en suite d'une donation. Il trouva d'abord une forte opposition de la part du comte de Linange qui s'était déjà emparé du château de Dagsbourg, l'antique Dabo, dont les comtes de Montbéliard avaient d'abord porté le titre.

[(1) Grandvillars.

(2) Schœpflin, Alsat. dipl. T. I. p. 372.

(3) Schœpflin, hist. Zœringo-Badensis T. I. 209.]

Le comte de Linange avait épousé l'héritière d'Albert comte de Dagsbourg, mais après la mort de cette dame, l'évêque crut être en droit de s'emparer des biens de sa famille alors éteinte et il alla assiéger le château de Dagsbourg. Ne pouvant s'emparer de cette forte place, il attaqua Bernstein et s'en rendit maître en 1227. Enflé par ce premier succès, il mit le siège devant le château d'Egisheim, mais, à l'instant, il s'attira de nouveaux ennemis dans les comtes de Ferrette qui prétendaient aussi à cette partie de l'héritage de la maison de Dagsbourg, à raison de leur propre descendance des comtes d'Egisheim.

Alors on n'hésitait nullement à faire la guerre. Les antithèmes prononcés contre ceux qui violeraient la trêve de Dieu, cet essai d'arrêter les guerres privées, ne retenaient pas les grands seigneurs, et les hostilités commençaient toujours par la dévastation des terres des vassaux des parties belligérantes. Les comtes de Ferrette entrèrent aussitôt, à main armée, dans les domaines de l'évêché de Strasbourg et y commirent de grands dégâts, ne respectant pas même les terres de leur parent le landgrave d'Alsace.

L'évêque profita habilement du mécontentement d'Albert de Habsbourg pour l'engager dans son parti, mais les comtes de Ferrette ne restèrent pas inactifs : Ulric, en sa qualité d'avoué d'Alsace, tira des troupes des villes impériales et même des villes dépendant plus directement du roi des Romains, qui alors gouvernait l'empire en l'absence de son père, l'empereur Frédéric, parti pour la Terre-Sainte. Les Ferrette firent alliance avec leur proche parent Eginon, alors le plus puissant seigneur du Brisgau, depuis qu'il avait réuni sur sa tête les couronnes comtales d'Aurach, de Furstemberg et de Fribourg. Son autorité était si grande qu'il bravait les

menaces de l'empereur en retenant en prison sa tante , veuve du dernier duc de Zœringen.

Après avoir commis, de part et d'autre, de grands ravages en Alsace pendant que chaque parti réunissait ses alliés, l'évêque de Strasbourg s'avança avec le landgrave jusqu'à la hauteur de Brisach , appartenant alors en indivis à l'empereur et à l'évêque de Bâle. Ils trouvèrent l'ennemi campé entre Hirlzfeld et Blodelsheim, s'appuyant d'un côté à la vaste forêt de la Hardt et de l'autre aux rives du Rhin. Les deux armées restèrent en présence près de quinze jours sans oser sérieusement en venir aux mains ; enfin Berthold de Teck et Albert de Habsbourg attaquèrent les comtes de Ferrette , les défirent complètement , s'emparèrent de leur camp , de leurs bagages chargés sur des chars , d'un grand nombre de chevaux , et poursuivirent ces fuyards jusqu'au fleuve où beaucoup se noyèrent , tandis que d'autres , fort nombreux, furent faits prisonniers. (1)

La bataille de Blodelsheim, livrée en 4228, causa un profond chagrin aux comtes de Ferrette, dont elle affaiblit singulièrement la fortune. Ils en portèrent plainte à Henri roi des Romains , qui en témoigna une vive irritation et résolut de venger ses villes impériales de la perte qu'elles venaient d'éprouver. Il était d'ailleurs intéressé dans l'affaire de l'héritage de Dagsbourg , parce qu'un des comtes de Linange lui avait cédé ses droits. Ce prince fit d'abord marcher son armée dans les terres de l'évêque de Strasbourg , y porta le fer et le feu , brûlant et saccageant même les églises. S'approchant alors de la ville épiscopale, il la bloqua et lui ferma tellement toutes communications, même avec le Rhin, qu'il réduisit cette place à l'extrémité. Il s'en serait même bientôt emparé , si la nouvelle du retour de l'empereur n'était survenue pour changer l'état des choses (1229). Le roi Henri se hâta de lever le siège de Strasbourg, fit la paix avec Berthold de Teck et lui promit même son assistance contre les comtes de Ferrette.

[(1) Martine , Thésaurus auecd. T. III. p. H56. — Laguille , hisl. d'Alsace. — Trithemius chron. lib. T. I p. 542. — Urstisius chron. Schœpfliä el oulres.]

Nonobstant la défection de ce prince , ces comtes ne laissèrent pas de continuer la guerre qui prit un caractère de brigandages et de dévastations, dont les actes et les chroniques ont laissé de nombreux souvenirs. Les comtes et leurs adhérents avaient réuni tous les gens de guerre qu'ils avaient pu se procurer. (1) Les annales de l'abbaye de Beinweil nous disent que, même après la fin de la guerre , l'Alsace fut encore longtemps exposée aux ravages de ces bandes années qui ne vivaient que de pillage, parcourant la province la nuit et le jour , pillant les campagnes , les monastères et les églises, coupant les communications entre Bâle et Strasbourg , et dévalisant tous ceux qui ne pouvaient leur résister. Plusieurs autres auteurs parlent de

ces actes de brigandage et même de châteaux surpris et pillés par ces bandes armées. Elles étaient cependant commandées fort souvent par des seigneurs du pays et les comtes de Ferrette, de même que leurs vassaux nobles, prirent une part active dans ces dévastations.

L'abbaye de Lucelle, qui semblait éloignée du théâtre de la guerre , qui venait d'être gratifiée de privilèges royaux par les comtes de Ferrette, qui renfermait encore dans ses murs le vénérable abbé Berthold, trop vieux pour conserver l'administration du monastère , mais dont la présence aurait dû arrêter les entreprises de ses neveux , ne fut nullement à l'abri de leurs gens de guerre. Le comte Louis, dont le surnom de Grimel ou de Colère indique, à lui seul, combien il devait être redoutable , fut particulièrement accusé d'avoir commis de tels excès à Lucelle que les moines furent encore une fois obligés d'abandonner leur monastère. Il est probable que l'abbé Berthold désapprouvait la guerre qu'on faisait à l'évêque de Strasbourg et il n'en fallut pas plus pour irriter les comtes de Ferrette.

Les possessions de l'abbaye en Alsace ne furent pas plus respectées ; les Ferrette brûlèrent son moulin près d'Ensheim et lui saccagèrent des églises.

[(i) Aclklin, ebrooica domeslica Sli Viceolii et omo. «afactorum in Beimviler T. I. 459, aince 1230.]

Cependant le retour de l'empereur Frédéric II avait apporté quelque remède aux désordres que l'incapacité et le mauvais naturel de son fils avaient laissé commettre pendant son absence. Plusieurs grands personnages s'entremirent pour pacifier l'Alsace ; l'empereur retira au comte Ulric sa charge d'avoué de la haute Alsace et porta ainsi un coup sensible à la puissance et à l'orgueil de la maison de Ferrette. L'année 1230 fut pour elle un temps de réparations forcées. L'évêque de Bâle, Henri de Thun, profita du mécontentement de l'empereur contre ces hauts barons , pour forcer ceux-ci à rendre la paix à Lucelle. On voit par un acte de ladite année que, menaçant le comte Louis de toute la colère de l'empereur, il lui fit promettre qu'il s'abstendrait de toute hostilité contre Lucelle pendant un terme de cinq ans, à dater de la St-Martin prochaine; que si ses gens causaient du préjudice au monastère , il s'engagerait à le réparer dans le délai de trois semaines , sous peine d'être excommunié par l'évêque et ses domaines mis en interdit , sans autre avertissement, et il lui fit renoncer à l'avance à tout recours contre cette sentence.

D'un autre côté, l'abbé et les moines de Lucelle, dans le même espace de cinq ans , ne devaient se permettre aucune provocation contre le comte , à moins qu'il ne violât lui-même ses promesses., et, dans ce cas même, ils

devaient suspendre toute querelle avec lui. (1) Cet acte fut scellé par l'évêque et le comte Louis.

Les annales de Lucelle rapportent qu'à la même époque, lorsque l'abbé Berthold remit au prieur Richard, l'administration de l'abbaye, Louis, fils aîné du comte de Ferrelte, prétendit exercer des droits d'avoué sur le monastère, mais que le nouvel abbé recourut à l'empereur, seul avoué de Lucelle, à l'évêque de Bâle et au comte de Habsbourg qui forcèrent le comte Louis à se désister de ses prétentions, moyennant dix marcs d'argent moins un scheling, qui ne furent payés que vers 1239. (2)

En exécution de la convention menaçante que le comte Louis avait souscrite en 1230, il fut obligé, la même année, de régler des difficultés soulevées par ses vassaux qui, durant la guerre, l'avait imité dans les hostilités envers l'abbaye de Lucelle.

[(1) Trouillat T. I. 518

(2) Nous croyons qu'il y a ici une erreur ou une confusion de fait. L'indemnité ci-dessus fut payée, non pas en 1239 mais en 1259, par la renonciation à l'avouerie de Michelsbach par Louis de Ferrette un des fils d'Ulric et neveu de Louis Grimel. Dans ce dernier acte, il n'est point question de l'intervention du comte de Habsbourg.]

Ce même Wezelo de Bonfol, que le comte Frédéric avait déjà forcé de restituer des dons faits par lui à Lucelle, se trouva parmi les ministériels du comte Louis. Mais il paraît que, s'il avait remis la main sur des biens donnés, ce n'était pas sans quelques droits, puis que les moines, pour obtenir son désistement de toutes ses prétentions, lui accordèrent une somme de cent sols de Baie et un char de vin du cru des vignes qu'ils possédaient à Hadstadt et qu'ils durent même faire conduire jusqu'à Porrentruy.

Les Bernardins payèrent également les frais de l'arbitrage, en donnant un manteau gris à Gérard de Bonfol, un des compositeurs et trois sols à son collègue Rudolphe, maire de Vendelincourt. Cet acte fut scellé par le comte Louis à Lucelle, en présence d'une nombreuse assemblée d'ecclésiastiques et de laïques. (4)

La même année encore, le comte Ulric qui avait aussi eu des différends avec Lucelle, déclara que son banvard de Moose ayant exigé chaque année, de la dite abbaye, une censé de seize gerbes et de deux moutons pour sa ferme de Moose, il voulait, sur la prière de son oncle l'abbé Berthold, faire cesser cette redevance et en faire don à l'abbaye. De plus, pour le repos de son âme et de celles de ses prédécesseurs, il confirma à Lucelle tous les biens, meubles et immeubles, que ses prédécesseurs, ses ministériels ou

ses hommes avaient donnés au monastère et ce, en présence de plusieurs religieux et de nombreux chevaliers et officiers du comte (2).

Ce ne fut toute fois que deux ans plus tard que ce même comte Ulric répara les dommages causés à l'église de Croix durant la guerre précédente (3).

Dans ces luttes incessantes entre la noblesse et le clergé, pour la possession de biens terrestres, le peuple n'apparaît que comme victime des querelles des grands : on ravage ses terres, on brûle ses habitations, on égorge les femmes et les enfants, mais jamais on ne répare le mal qu'on lui a causé. On remarque en même temps la persistance du clergé qui ne lâche jamais prise, qui revient toujours sur ses prétentions, faisant intervenir la puissance souveraine ou les foudres de l'église, selon que l'un ou l'autre de ces grands moyens lui paraît plus opportun. Nous allons bientôt en voir un nouvel exemple.

[(1) Trouillat T. I. 316. — (2) Même lieu 319.

(2) On raconte diversement ce fait : mais l'acte dit simplement que les paroissiens de Croix (village à 2 lieues de Porrentruy) ont convenu avec l'abbaye de Lucelle que celle-ci réparerait l'église détruite et réduite en solitude, moyennant, par les premiers, abandonner à l'abbaye pendant 28 ans un pâturage où Ton pouvait nourrir 500 brebis. Le comte engagea alors les habitants de Croix à prolonger ce délai de neuf ans.]

L'intervention de l'évêque de Baie, Henri de Thun, dans les affaires des comtes de Ferrette, les avait vivement offensés. La sentence comminatoire d'excommunication qui pesait sur le violent comte Louis irritait ce farouche baron. Des prétentions de l'évêque sur diverses parties des domaines de la maison de Ferrette, soit dans le pays de Porrentruy, soit dans la vallée de Delémont et jusqu'aux portes mêmes de Ferrette, excitaient le déplaisir de ces comtes (1). Quoique Berthold, le troisième des fils de Frédéric, fut chanoine de l'église de Baie et destiné à de hautes dignités ecclésiastiques, son influence n'avait aucun poids dans les conseils de famille et celle de Louis le colère semblait au contraire y dominer.

Dès l'année 1234, les comtes de Ferrette commencèrent à inquiéter l'évêque de Baie, et ce fut sans doute à cette occasion que Henri de Thun fit alliance avec leur ancien ennemi, Berthold de Teck, évêque de Strasbourg qui, par un acte du 5 octobre, s'engagea à protéger dans ses droits et ses biens meubles et immeubles son vénérable frère l'évêque de Baie, pendant deux années consécutives. Cette confédération devait s'étendre au maintien de la paix dans toute la province. Elle ne désignait personne en particulier, mais les événements prochains semblent suffisamment indiquer que les contractants avaient en vue les comtes de Ferrette, dont les hommes d'armes ou les gens de guerre continuaient de faire des ravages en Alsace,

en même temps que ces hauts barons méditaient des projets plus directs contre l'évêque de Bâle. Il est probable cependant que ce dernier eut des démêlés bien vifs avec eux dans le courant de la même année ou de l'année suivante et que, ne pouvant réussir à les terminer à l'amiable ou d'après leur intérêt, les comtes se décidèrent à employer des moyens tout autres, mais non moins violents que ceux mis en pratique contre l'évêque de Strasbourg.

[(I) L'église de Durlistorf et dépendances, au comté de Ferrette, appartenait à l'évêque de Bâle. Acte du 10r fév. 1195 L'évêque prétendait aux courtines du même lieu et de Wolschwiler, actes de 1211, 1232 et 1253, et exigeait un service personnel des hommes du bourg même de Ferrette, acte de 1233 à 34.]

Henri de Thun, dans sa jeunesse, avait été chevalier de l'ordre Teutonique, ordre qui n'avait pas la réputation d'être composé d'hommes de paix, mais bien de guerriers souvent farouches. Henri fut ensuite, pendant plus de 20 ans, prévôt du chapitre de Bâle et il portait la crosse et l'épée de cette église depuis l'année 1145 (1).

L'histoire n'a pas gardé le souvenir précis des faits qui précédèrent et provoquèrent l'insulte que les comtes de Ferrette firent à cet évêque, mais bien le détail de l'injure même et de sa punition. Il est d'ailleurs évident que l'attentat qu'ils commirent n'eut pas lieu inopinément et sans de graves conflits antérieurs. Divers auteurs l'attribuent à bon droit aux mœurs barbares des temps et aux désordres qui régnaient dans la contrée, sous l'administration peu honorable du roi des Romains (2). L'acte qui fait connaître cette affaire est rédigé sous forme d'un traité entre l'évêque de Bâle et les comtes de Ferrette, ce n'est nullement une sentence rendue par une autorité supérieure quelconque, pas plus par le landgrave siégeant à Meigenheim, comme on l'a inféré d'après les termes d'un autre acte, que par toute autre juge souverain (3). C'est un traité de paix fait entre le chapitre de Bâle, représentant moins intéressé que l'évêque même, et le comte Frédéric, chef de sa famille entièrement compromise dans cette affaire, traité mis sous la garantie des dignitaires du chapitre et de deux chevaliers pour une partie matérielle de son exécution, et sous celle de l'église ou sous le poids d'une excommunication formidable et déjà valable contre les dissidents. Mais il nous paraît évident que pour amener les comtes de Ferrette à se soumettre à un tel traité, l'évêque et son chapitre s'étaient précédemment adressés au pape et à l'empereur, et qu'à la vue des messages qu'ils en avaient obtenus, les comtes n'avaient plus trouvé aucun moyen d'échapper à une punition, sans risquer de rester excommuniés et d'être mis au ban de l'empire. S'il y avait eu un jugement rendu antérieurement à la cour de Meigenheim, l'acte que nous allons rapporter en aurait certainement fait mention. Cet acte est daté de l'an de l'incarnation du Seigneur M.CC. XXXII, veille des calendes de janvier ou 31 décembre.

[(1) Il est en latin et nous le traduisons textuellement :

(2) Hst. manuscrites de l'Ev. de Bâle par Commano, 151. (2) Ochs, T. I. 300 et 301, et divers auteurs.

(3) Srobel, Geschichte des Elsasses, T. I. 495- Cet auteur a confondu l'acte dont nous parlons avec celui du 25 janvier 1233, dont nous ferons bientôt l'analyse.

(4) M. Trouillat, T. I. 529, le date de 1331. A l'occasion d'un autre acte daté du XIII des calendes de janvier 1147 il dit en note, page 299.]

« Sur ce que le noble homme, Frédéric, comte de » Ferrette, a osé faire prisonnier, près du couvent et du » château d'Altkirch, le révérend père et seigneur Henri, » évêque de Bâle, et sa suite tant ecclésiastique que laïque, » et qu'il leur a enlevé les biens qu'ils avaient avec eux » et leur a fait des injures atroces, il a juré, avec trois » chevaliers qui lui ont été adjoints, de restituer tout ce » qu'il pourra retrouver desdits biens, soit à Altkirch, » Ferrette ou à tout autre endroit de ses possessions, soit » en les rachetant, soit en les reprenant même de force, » pourvu toutefois que ces objets soient encore en bon état, » comme lorsqu'ils ont été enlevés.

» Quant aux objets qu'il ne pourrait retrouver, en quels » lieux qu'ils puissent être, il en paiera la valeur, d'après » l'estimation qu'en feront le prévôt Diethelm, le doyen » Conrad, le chantre Hugues, le cellerier Ulrich, tous » trois chanoines de l'église de Bâle, Bourcard le vidame » (4) et Conon de Telsperg, tous deux chevaliers, dans » un délai fixé par eux et pour laquelle valeur il fournira » les cautions qu'ils indiqueront. En outre, ledit comte » restituera tout ce que l'évêque aura pu perdre, depuis le » moment de sa captivité jusqu'à son retour à Bâle, et » ce qu'il n'aura plus en nature, il le paiera d'après l'es-

que cette date correspond au 20 décembre 1146, suivant notre manière actuelle de compter. A la page 520, il date un acte du 31 décembre 1232, sur l'original duquel on lit exactement les mêmes chiffres et mois que sur celui dont nous nous occupons; il en fait de même T. II. -page 260, pour des actes de 1275 et 1276 Schcepflin et Hergott, qui ont publié la chartre dont il s'agit, la datent de 1232. — Nous avons consulté des personnes expérimentées au sujet de cet acte et de sa date et elles ont pensé avec nous qu'il faut lui conserver celle de 1232, non seulement parce que l'on a souvent varié alors sur l'époque où l'on commençait l'année, mais encore parce que l'acte du 25 janvier 1233, fait près de Meigenheim, avait essentiellement pour but d'exécuter promptement le précédent, dont le délai fatal expirait à la St-Jean Baptiste de l'année suivante, et qu'en attendant, une sentence d'excommunication pesait sur les comtes de Ferrette jusqu'à parfaite exécution.

[(1) Le vidame était chargé de l'administration des affaires temporelles de la maison de Pévêque.]

Nous ne faisons point ces observations pour critiquer l'opinion émise par M. Trouillat, mais dans le but d'éclairer un passage important de l'histoire des comtes de Ferrette et des évêques de Bâle.

Les nobles de Telsperg figurent alors tantôt parmi les ministériels des comtes de Ferrette, après avoir été ceux des Sogren, tantôt parmi les officiers de l'évêque.

» tiraaion qui en sera faite par les six préposés qu'on vient » de nommer.

» Toutefois, en expiation et en satisfaction d'un aussi » grand crime, le comte, ses fils et ses ministériels ou » officiers subiront la peine communément appelée Harnes- » car qui les condamne, chacun selon son rang, sa nais- » sance et les usages en pareil cas, depuis la porte dite » Spalon (la porte de St. -Paul) jusqu'aux portes de la » basilique de la bienheureuse Marie, en suivant la prin- » cipale rue (de Bâle). Arrivés là, ils devront se proster- » ner et, après avoir fait leurs prières, ils se rendront près » de l'évêque, dans quel endroit de la ville qu'il lui plaira » de se trouver; ils se mettront à ses genoux par trois fois » et lui demanderont humblement pardon de leur attentat; » après qu'il leur aura permis de se relever, le comte dé- » chargera l'évêque des serments qu'il lui a fait faire, lui » rendra les otages qu'il avait exigés et lui remettra les » actes qu'il lui avait fait faire (durant sa captivité), et » jurera qu'il ne rentrera pas dans son comté sans la per- » mission de l'évêque ou de ses successeurs.

» Le comte donnera ensuite les courtines de Wolschwiler » et de Durlisdorf, avec le consentement de ses enfants, » à la bienheureuse Marie, avec tous leurs droits, c'est- » à-dire, les hommes et toutes les dépendances, et après » les avoir reçus à titre de fief de l'évêque, il sera admis » au baiser de paix. Cependant, si l'on peut prouver par » des documents ou par des témoins irrécusables, que les » dites courtines appartenaient déjà antérieurement à l'é- » glisede Bâle, le comte sera tenu d'en donner d'autres » de même valeur à la bienheureuse Marie, et il les rece- » vra de même en fief de l'évêque; il promettra aussi, » sur les saintes reliques placées devant lui, qu'à dâter de m la fête de St. -Jean-Baptiste prochaine en un an, il obtien- » dra de son fils Louis, pour lors en dissentiment avec » lui, son consentement à l'abandon de ces courtines ou m de leur équivalent; que s'il ne le faisait point par ad- » monition et même par citation, il serait excommunié, » sa terre, ses châteaux, les églises dont il possédait le » patronage, seraient frappés d'interdit, sa femme, ses » vassaux et ses colons seraient privés de la participation » au service divin et, en quel lieu qu'il se rendit et qu'il » séjournât, et aussi longtemps qu'il y serait, ce lieu

m serait aussitôt sous le poids de l'interdiction, et ce, jus- qu'à ce que le comte eût amené son fils Louis à donner son consentement.

Ce serment prêté, le seigneur évêque et le chapitre de Bâle lui remettront des lettres munies de leurs sceaux, et par lesquelles ils prieront le souverain Pontife de bien vouloir admettre le comte et ses complices au bënë- fice de l'absolution. (1) A cet effet, le prévôt et le doyen déjà cités, fixeront une certaine somme que le comte devra payer.

Quant à tout le peuple, hommes et femmes d'Altkirch, qui ont pris part à ce crime énorme, ils viendront à Bâle, avec la procession (des autres pénitents), et arrivés de- vant la porte de la ville, ils se dépouilleront de leurs habits ordinaires, pour en revêtir d'autres en laine, selon l'usage des pénitents, et tous ensemble, ils traverseront processionnel lement la ville, jusqu'au portail de l'église de la bienheureuse Marie, et là, ils se prosterneront à terre; les hommes seront tonsurés à la ma- nière des pénitents et donneront une offrande en argent qui leur sera imposée par le prévôt et le doyen, ou que ceux-ci feront fixer, s'ils ne peuvent y assister tous deux.

Si, par des motifs légitimes, quelqu'un ne peut venir alors et qu'il reste' à la maison ou ailleurs, il sera tenu de se rendre à Bâle la semaine suivante, pour subir sa peine.

La comtesse et les dames de sa cour que nous avons exemptées de cette procession, (2) pour racheter la peine qu'on leur épargne pour satisfaire au crime commis, et pour mériter une plus entière rémission de leurs pé- chés, enverront, quand la procession se rendra à Bâle, de larges offrandes pour la fabrique de l'église, par des délégués spécialement députés à cet effet.

[(1) Ces termes indiquent suffisamment que l'excommunication avait été prononcée, soit de fait à raison même de la nature du crime, soit par quelque décision de la cour de Rome.

(2) Les termes sont: « Comi tissa et domicellae sus familiarcs, quos abbâc processione exemptas esse decrevimus. » Ces mots révèlent à eux seuls que cette sentence était bien réellement émanée de Pévêque ou du chapitre de Bâle et nullement d'une cour séculière.]

Cette forme de composition et de traité de paix ainsi approuvée de part et d'autre, rédigée et écrite par le chapitre de Bâle, a été confirmée par l'apposition de leurs» sceaux, afin que, si sur l'un ou l'autre des articles il s'é- » levait des doutes, on put recourir à cet écrit. Datée de » Tan de l'incarnation du Seigneur M.CC.XXXII, veille » des calendes de janvier. »

Ce dernier paragraphe de l'acte vient encore corroborer notre opinion sur son origine; aussi Hergott, en rappor- tant ce document, l'intitule Sentence

au sujet des désordres entre Frédéric*, comte de Ferrette et l'église de Bâle, sur des injures et des dommages près d'Altkirch, à l'évêque Henri, à ses clercs et laïques. Lorsqu'ensuite cet auteur explique les planches qui représentent les sceaux des comtes de Ferrette, il dit qu'il a copié celui du comte Frédéric H dans les archi ves épiscopales de Bâle, au bas d'un acte daté de la veille des calendes de janvier 4232. (4)

Ces indications d'Hergott font voir que, de son temps, l'acte original existait encore et il le fait suivre du paragraphe suivant, qui paraît avoir été également inscrit sur ce document et que nous traduisons textuellement :

« Tout le peuple d'Altkirch, hommes et femmes, se » rendit processionnellement à Bâle et déposa sur l'autel de » la bienheureuse Marie, ses présents pour la réparation » de la fabrique de l'église. »

Cet acte est un de ces curieux monuments des mœurs et des lois du moyen âge. Il révèle que les comtes de Ferrette étant en désaccord avec l'évêque de Bâle, principalement pour la possession de deux villages près de Ferrette, profitèrent d'un voyage que Henri de Thun fit imprudemment en Alsace et de son passage sous les murs de leur château d'Altkirch, où la cour de Ferrette se tenait fréquemment, pour arrêter l'évêque et toute sa suite, se composant d'ecclésiastiques et de laïques, et selon l'usage, emmenant avec lui une certaine quantité de bagages. Pendant qu'on le conduisait au château, le peuple d'Altkirch, attiré par cette scène et voyant sans doute les gens du comte piller les effets de l'évêque, ne restèrent pas inactifs ou simples spectateurs.

[(1) Hergott, gcnéalog. diplomat- Habsburg, T. II, page 341. T. I. p. 368. T. II, N° CCXCIV. Le scel que cet auteur donne dans ses planches est du reste le même que celui que nous avons copié sur un autre acte original.]

Henri de Thun fut alors forcé de donner des actes de désistement de ses prétentions sur les domaines et les droits en litige et de fournir des cautions. La tradition rapporte qu'il fut ensuite enfermé dans le donjon du château et qu'il y resta jusqu'à ce que la rumeur publique et les plaintes du clergé, adressées à l'empereur et à la cour de Rome, obligèrent le comte à relâcher son prisonnier, mais non sans lui faire jurer qu'il ne tirerait point vengeance de cet attentat, car ce sont là les serments dont l'évêque demanda d'être relevé par le comte au jour du jugement.

Ces choses ont du se passer dans le courant de l'année 4232, car on a vu au le 5 octobre de l'année précédente, l'évêque éprouvait déjà des craintes et faisait alliance avec Berthold de Teck, et quoi que ce soit le seul acte qu'on ait conservé de cet évêque de 4234 au dernier décembre 4232, nous

croyons que sa captivité ne fut pas de longue durée. Cependant il est à remarquer que les comtes de Ferrette se regardaient comme indépendants, que dans la position embarrassée où se trouvait l'empereur Frédéric II, ce prince ne pouvait guère que citer les comtes devant une dicte de l'empire où ils pouvaient être traités avec indulgence par les grands de cette époque, si fréquemment en lutte avec le clergé et néanmoins toujours forcés de plier sous le poids des excommunications, ou bien, si les comtes refusaient de comparaître devant cette cour de pairs, on pouvait tout au plus les mettre au ban de l'empire sans avoir les moyens de faire respecter la sentence. Aussi ne voit-on pas figurer l'intervention de l'empereur dans toute cette affaire.

Restait à recourir à la puissance du souverain Pontife qui, nonobstant ses embarras personnels, venait d'être chassé de Rome par une faction soutenue secrètement par l'empereur, mais qui ne perdait jamais l'occasion de maîtriser les hauts barons de l'empire.

Le crime commis par les Ferrette semblait en effet ressortir plutôt de la juridiction religieuse que d'un autre tribunal qui n'existait pas encore, et qui eut été impuissant à faire exécuter ses jugements. Le clergé de Bâle résolut donc d'y recourir, mais comme des intérêts purement temporels étaient mêlés à la question et qu'en excommuniant simplement les comtes de Ferrette, on ne récupérerait pas les biens enlevés à Altkirch, soit en meubles, soit en terres, par suite des actes extorqués à l'évêque et que celui-ci avait de plus juré de ne point se venger, il était de toute nécessité de traiter avec les comtes mêmes et de les amener à entrer en arrangement.

Quoique, à cette époque, on eut déjà beaucoup abusé de l'excommunication, on ne trouva pas de moyen plus sûr d'arriver au but qu'on se proposait. En privant toute la famille de Ferrette, tous ses vassaux, de toute participation aux sacrements de l'église, en les retranchant de son sein, en mettant en interdit leurs terres et celles de toute personne qui recevrait un de ces excommuniés ou qui communiquerait avec eux, c'était mettre les Ferrette au ban de la société même; ces comtes et tous leurs hommes devenaient des proscrits. Le comte Frédéric était alors âgé; sa femme, la comtesse Helwige, était sœur de deux prélats de grand renom, mère d'un chanoine de l'église de Bâle qui, peut-être même, se trouvait à Altkirch à la suite de l'évêque, et sans doute l'influence de cette dame sur son époux, fut grande puisqu'on l'exempta, toute fois en payant, de l'affront de la pénitence publique.

Les difficultés se compliquaient ensuite par la résistance qu'apportait un des membres de la famille de Ferrette, le violent comte Louis qui, après avoir pris part à l'expédition d'Altkirch, avec d'autant plus de motifs qu'il avait à se venger de la sentence rendue par Henri de Thoune dans ses

démêlés avec Lucelle , n'entendait point se sou- mettre à aucune réparation. Il fallait donc vaincre son obsti- nation, et dans la crainte que son père, le comte Frédéric, et toute sa famille n'y missent pas suffisamment de bonne volonté, ou pour réveiller même dans le cœur du farouche Louis quelque sentiment favorable à sa famille, on menaça celle-ci de l'excommunier et de mettre toutes ses terres en interdit, jusqu'à ce qu'elle eût forcé Louis à approuver l'aban- don des deux villages ou de leur équivalent , point capital de l'affaire, car il est remarquable qu'on n'insista pas pour faire subir, à *e baron, la pénitence publique qu'on imposait à tous ceux qui avaient pris part à l'attentat d'Altkirch, parce que sans doute on prévoyait qu'il ne s'y soumettrait jamais.

Il faut que la situation des comtes de Ferrette ait été bien tendue , bien étroite pour que Frédéric et son fils Ulric, l'ancien landvogt d'Alsace se soumissent à de telles condi- tions. Il est vrai que le nom de ce dernier ne figure point directement dans l'acte du 31 décembre , mais on le verra bientôt s'occuper personnellement de son exécution.

La peine du harnescar, à laquelle se soumirent les comtes de Ferrette, était la punition qu'on infligeait à la haute no- blesse. On la voit appliquée tantôt par les empereurs , pour violation de la paix publique, tantôt par l'autorité reli- gieuse, en répression d'attentats commis sur des personnes ecclésiastiques. Cette peine, destinée à la haute noblesse, atteignait toujours les officiers et les vassaux de celle-ci. Elle consistait en général dans l'obligation de parcourir processionnel lement une certaine distance, en portant sur les épaules un chien , s'il s'agissait d'un haut baron , une selle de cheval , si c'était un simple chevalier , un gros missel, pour un ecclésiastique et une pièce de charrue pour les simples vassaux. On comprend que, dans des tems où il n'y avait point de lois écrites ni suivies régulièrement, les juges ou les coupables eux-mêmes , quand ils étaient puissants comme les comtes de Ferrette, modifiaient diver- sement la coutume générale préindiquée (I).

[(I) Ducange, au mot harminiscar, se trouve embarrassé pour indi- quer l'étymologie et l'origine même de cette peine , qu'il dit déjà men- tionnée dans un capitulaire de Louis III , dans la seconde moitié du neu- vième siècle. On l'employa au milieu du siècle suivant, sous le règne d'Otton le grand. Trithème, chron. birs. p. 429, année 1135, cite un jugement rendu par Frédéric I et les grands de son empire contre de hauts barons qui avaient violé la paix publique et qui durent porter des chiens. Après la pénitence , l'archevêque de Worms où se tenait l'assem- blée, durant les fêtes de Noël, leva la sentence d'excommunication portée contre ces perturbateurs. Ducange cite deux applicaUons de cette peine en 1246 et 1296. Le conservateur suisse, T. IV, a publié un article sur l'acte de 1232.

11 a été en partie reproduit dans l'album de la Suisse pittoresque, année 1838, p. 73.]

Selon diverses indications, ce jugement fut exécuté dès le lendemain et, quoi qu'on fût en hiver, il dût y avoir grande affluence à Bâle pour une telle cérémonie. C'était le triom- phe de la puissance ecclésiastique sur la haute noblesse ; l'évêque de Bâle traitait ses puissants adversaires comme le souverain Pontife en agissait à l'égard des empereurs mê- mes , et chose remarquable , on retrouve dans la sentence du 31 décembre , de singuliers rapprochements avec les actes de soumission que l'empereur Frédéric II avait faits peu auparavant au pape Grégoire IX. Sans nul doute , un très- grand nombre de vassaux nobles des comtes de Fer- rette furent compris dans ce jugement et durent assister à la pénitence publique avec les habitants d'Altkirch , mais l'absence du comte Louis , la sentence d'excommunication comminatoire qui posait, à son sujet, sur son père et toute sa maison , durent soulever de graves débats dans l'inté- rieur de leur famille.

La maison des comtes de Ferrette se composait alors de Frédéric II et de sa femme Helvige. Leurs enfants étaient : Ulric, l'ancien landvogt d'Alsace, qui devait avoir plus de 38 ans et était probablement marié , mais sans enfants en état de prendre part à l'attentat d'Altkirch; Louis, qui devait aussi être marié, car il est peu probable qu'il eut pu contracter un mariage plus tard, on ne lui connaît point d'enfants ; Berthold, chanoine des églises de Baie et de Grand-Val, plus tard évêque de Bâle; Albert, avoué de l'abbaye de Massevaux , peu connu dans les actes ; Adé- laïde , épouse du comte de Montbéliard et qui ne devait pas être à Altkirch. — On verra ensuite, par un acte subséquent, qu'il y avait encore au moins une sœur d'Adélaïde et qu'elle était mariée. Les annales de Colmar, en rappelant l'assas- sinat du comte Frédéric par son fils Grimel, en 1234, ajoutent que les sœurs du parricide furent conduites à Bâle , et furent ensuite admises dans l'ordre des sœurs de Colmar. Cette indication, tout en renfermant des erreurs, fait penser qu'une des filles de Frédéric a pu se faire reli- gieuse à Colmar, mais il y en eut au moins deux de mariées , comme on le verra plus loin.

<<<***** (start of false section: see page 14 of this volume)

Selon toute apparence, le comte reçut de l'évêque la permission de rentrer dans ses domaines après la pénitence, et il n'y avait vraisemblablement alors à Ferrette , que le père , la mère et les deux fils aînés , Ulric et Louis. Pressé de se soustraire à la menace d'excommunication, le comte Frédéric dut aussitôt chercher à amener Louis à mettre une prompte fin à cette sentence comminatoire , en donnant son approbation à la cession de Wolschwiler et de Dürslisdorf. Le comte Ulric avait le même intérêt que son père , étant menacé comme lui , et alors il est facile de comprendre

qu'il dut y avoir de graves démêlés entre ces hommes violents , qu'il a pu s'engager une lutte criminelle, probablement pendant la nuit, ou lorsque les lumières furent éteintes. Dans ce combat entre les fils et le père, Frédéric fut étranglé et poignardé, et quand on vint éclairer cette scène d'horreur, toutes les voix s'élevèrent contre Louis le co- lère ; sa conduite présente et son caractère emporté , ne pouvaient manquer de faire approuver l'accusation que son

frère ou autres portèrent alors contre lui, et le nom de parricide s'ajouta dès lors à celui de Louis Grimmel.

On a écrit diversement sur ce sujet. Les annales de Colmar rédigées à la fin du 13^e siècle par un moine Bâlois, dans le couvent des dominicains de Colmar, disent simplement, sous la date de 1234 : Frédéric, comte de Ferrette , a été tué par son fils dit Grimmel. (4) Mais cette date est erronée , car le crime a été commis durant les premiers jours de janvier 1233, comme l'atteste un acte du 25 dudit mois , que nous citerons bientôt. Il est donc inutile de relever les erreurs commises par ceux qui ont raconté cette scène dans le château de Hohennach, et qui accusent Louis Grimmel d'avoir enfermé son père pendant un grand nombre d'années. (2) Nous ne citerons pas tous les auteurs modernes qui ont rapporté diversement ce fait, accusant en général le comte Louis Grimmel mais aussi parfois son frère Ulric, Mais nous rapporterons textuellement la traduction de la confession de mort du comte Ulric , acte original encore muni de son sceau, et que nous avons trouvé et acheté avec quelques autres chartes provenant de l'abbaye de Lucelie. A la dissolution de ce monastère, ces chartes avaient été emportées , soit par un des religieux , frère de celui qui nous les a vendues , ou peut-être détournées alors comme tant d'autres documents précieux. Cet acte est ainsi rédigé.

« En présence de Dieu et de Marie sa mère , Nous » Ulric, comte de Ferrette, faisons connaître que le meur- » trier de notre père Frédéric, n'est point notre frère Louis» que nous avons accusé injustement, et exclu de sa suc- » cession à cause de la malédiction paternelle, mais nous » Ulric. Que Dieu nous absolve de ce parricide, et aussi » de la mort de Rodolphe , comte de Sogren ; c'est pour- » quoi, parvenu à la fin de nos jours, nous déclarons tous » nos péchés à R. Bénédicte qui écrit ma confession pour » qu'elle soit un monument de mon crime et de ma vraie » pénitence. En témoignage de ces choses, la présente » charte est munie de notre seel. Donné l'an du Seigneur » M.CC.LXXV, la veille des calendes de février. »

La mort du comte Ulric se trouve toujours fixée au i er février de cette même année J27i>.

[(1) La chronique des dominicains de Colmar a été publiée de nouveau et traduite du latin en français par MM. Gérard et Liblin en 1854.

(2) C'est l'opinion de Trilhème, dans la chronique d'Hirsauge, année 1234 , p. 561 . Mais il ne dit pas en quel lieu le comte Frédéric fut détenu pendant de longues années , «t il ne nomme pas le parricide. Il dit seulement que Dieu punit le coupable en le livrant à ses ennemis et fit passer le comté de Ferrette dans des mains étrangères.

(3) Episode de l'histoire d'Alsace au XIII^e siècle , publiée par le Courier du Haut-Rhin, 1844 et 1845, N° OS , 3 Août 1845. Hohennach. — Le parricide. L'auteur dâle ce crime de l'année 1254, époque non seulement contredite par les actes , mais encore par Tige même du comte Frédéric qui succéda à son père en 1188 et qui dut lui-même donner le jour à Ulric avant 1194, puisque Ulric devait avoir au moins 18 ans en 1193 lorsque l'Empereur lui donna la charge de Landvogt d'Alsace.

(4) La formule religieuse de cet acte est commune à plusieurs documents de celle époque et même à des actes des comtes de Ferrette : actes de 1915 et 1930. Trou il ta t T. I, 407 et 519. Un acte de Louis comte de ..?]

Ainsi dans ses vieux jours, au moment de mourir, lorsque la maladie et la vieillesse accablaient son corps , lorsque l'approche de la mort effrayait son âme , lorsqu'un moine, probablement de Lucelle , l'exhortait à ce terrible passage à l'éternité, le comte Ulric avouait, à la fois, deux crimes dont l'un était peu connu et l'autre avait contribué à la ruine de son frère.

On se demande ensuite comment il a pu se faire que le comte Louis eût accepté l'odieuse accusation d'un parricide qu'il n'avait pas commis ? Mais nous ne pouvons donner d'autre explication à ce fait, que celle d'une lutte nocturne entre les deux frères et leur père, arrivée évidemment à la suite de la pénitence de Baie, lutte affreuse, dans laquelle ces deux frères ont sans doute, en même temps, porté une main parricide sur leur père , soit volontairement , soit dans le combat fratricide qu'ils durent se livrer et dans lequel leur père devint victime de leur aveugle fureur. Ce qui prouve que le comte Louis se croyait le seul coupable, c'est qu'à partir de ce jour, ce farouche baron ne prit plus part qu'à des actes expiatoires.

*****>>> (end of false section)

Ne pouvant plus rester à Ferrette, au milieu de sa famille, il se retira au château de Porrentruy où, dès le 16 janvier, c'est-à-dire peu de jours après la catastrophe , et tout ex- communié qu'il était , il donna au couvent de Bellclay une maison au château de Porrentruy , libre de toute censé et de tout service, et en affranchissant ceux qui l'habiteraient, moines ou autres , de toute exaction , à la condition qu'ils bâtiraient une chapelle dans ledit château. Les témoins de cette libéralité furent l'avoué même de Porrentruy , Hcr- mann de Miécourt , Henri de Fregiécourt, Pierre de Bon- court , tous

portant le titre de Dominus, qu'on ne donnait qu'aux chevaliers et Richard, un de ses officiers audit lieu, avec un des bourgeois, appelé Kencclin. L'acte fut muni de son scel et daté de Porrentruy, l'an de l'incarnation du Seigneur 1233, le 17 des calendes de février, (10 janvier). (1)

[(1) Frobourg de l'année 1263, V des calendes de Sept, commence ainsi Innomine Sancte et individus trinitatis, Patris et Filii et Spiritus Sancti, SancUe dei genitricis Mariae, Sancti Johannis Baptistae, etc. — HistorischeZeitung, 6 juin 1854.]

Neuf jours après, le comte Ulrich déclara que lorsque le comte Albert de Habsbourg, landgrave d'Alsace, son cousin, présidait une cour de justice à Mégenheim, sa mère, Helvige comtesse de Ferrette et Berthold son frère, chanoine de l'église de Baie, avaient consenti à la donation que lui et son père d'heureuse mémoire, Frédéric comte de Ferrette, avaient faite à l'église de Bâle, des courtines de Durlisdorf et de Wolschwiler, avec son propre assentiment, comme leur avoué et tuteur, et les avaient transmises à ladite église, entre les mains de Henri prévôt de Lutembach, de Henri prévôt de St-Ursanne, de Simon de Mégenheim, de Crafton de Lutembach, chanoine de Bâle, et de Henri, grand maître de cuisine et officier de ladite église. Ensuite, ledit comte Ulrich et son frère Berthold, et avec eux leurs ministériels, (vassaux nobles), Conrad d'Eptingen, Hugo d'Ilzack, Henri de Ferrette et Wezelo de Flachsland, ont promis par serment, qu'ils engageraient Louis, actuellement proscrit, lorsqu'il se serait purgé de l'infamie dont il était accusé et qu'il serait réconcilié, Albert, ses frères et toutes ses sœurs, à consentir à ladite donation par des actes scellés du sceau de Louis et de ses sœurs ou des sceaux de leurs époux, et qui seraient transmis à l'église de Bâle.

[(1) Tiouillat T. I 52U. — Le sceau du comte Louis de Ferrelle est tellement semblable à celui de son frère Ulrich qu'on ne peut les distinguer qu'à la légende. Tous les deux représentent un chevalier vêtu d'une tunique et la tête couverte d'un casque. Il tient répée haute de la main droite et il appuie un bouclier aux armes de Ferrelle contre sa poitrine. Le cheval n'est couvert que d'une petite housse. La légende porte S. Ludovici comitis Ferretarum. Le contre-scel est semblable à celui du comte Frédéric : l'écu de Ferrette chargé de deux bars adossés avec la légende Sigillura Veritalis.]

Mais dans le cas où, jusqu'à la fête de la purification prochaine (2 février suivant), il ne remplirait pas son serment, lui, Ulrich et son frère Berthold et leurs ministériels, (précités) avec eux, se constitueraient en otages à Mulhouse, jusqu'à ce qu'ils aient exécuté ces engagements ou payé cent marcs d'argent à l'église de Bâle.

De plus, il comprenait dans le germent ci-dessus, l'exécution complète du traité de paix conclu entre son révérend père Henri évêque de Bâle, et son père alors comte de Ferrette, prenant humblement sur lui la charge qui avait été imposée à son père. En témoignage de ces choses, la présente charte fut munie du sceau du comte Albert, de ceux d'Ulrich, de sa mère et de son frère Berthold, et faite à Mégenheim, l'an du seigneur 1233, indiction septième, octave des calendes de février (25 janvier) en présence de Hermann le jeune, comte de Frobourg et des hommes libres, Conrad de Rôthlein, Ulrich de Riusecca, Richard de Glicrs, et des ministériels Werner de Lobegaze, Henri de Slierbach, Otton de Ilzack, Conrad de Juncholz, Liupclin de Isenheim, Gottfrid Scheccho et de plusieurs autres (1).

Ce document nous prouve encore une fois de plus qu'il n'y avait pas eu de sentence impériale prononcée contre les comtes de Ferrette, mais seulement le traité du 31 décembre entre le comte Frédéric, chef de la famille et le chapitre de Bâle, mais que celui-ci, non content de l'humiliation imposée à la maison de Ferrette et de la catastrophe qui venait de la frapper, pressait l'exécution de ce traité par tous les moyens à sa disposition, et était parvenu, évidemment par la menace d'excommunication et des autres clauses du traité, à amener tous les membres de la famille de Ferrette devant l'assemblée de Mégenheim tenue par leur cousin le Landgrave, pour leur faire corroborer ce traité dont le chapitre pouvait craindre l'inexécution après la mort du comte Frédéric.

Les termes du préambule de cet acte ont fait croire qu'il avait été précédé d'un jugement antérieur de la cour de Mégenheim (2), mais l'ensemble de ce document repousse complètement cette opinion.

[(1) Trouillat T. I. 537. Cette charte figure également dans d'autres publications.

(2) Megeuheim était le lieu où le landgrave de la Haute Alsace tenait sa cour de justice, en plein air, in publica slrata dit un acte de 1205, rapporté par Hergotl T. II, 392.]

On voit que le chapitre de Bâle prenait toujours l'initiative et que l'évêque restait dans l'ombre, craignant sans doute de se retrouver en présence des comtes de Ferrette ; mais, comme il y avait encore bien des affaires litigieuses à régler, on les verra bientôt se rapprocher, sous la médiation du vieil abbé Berthold de Lucelle et d'autres prélats.

L'arrangement fait à Mégenheim avait non seulement pour but d'assurer à l'évêque la ratification de la cession des deux courtines, causes de tant de catastrophes, par tous les membres de la maison de Ferrette, mais elle ne laissait pas que d'ouvrir une voie à celle-ci pour sortir de l'impasse où la mettait la résistance du comte Louis. Dans l'acte du 31 décembre, toute la

famille devait être excom- muniée de fait, si le comte Frédéric ne forçait pas son fils, dans un délai de six mois, à donner son assentiment à cette même cession, et à Mégenheim, après l'assassinat du comte, le chapitre de Bâle consentait à accepter des otages et même, au pis aller, une somme de 100 marcs d'argent, qui pouvait couvrir tous les risques que courrait l'église de Bâle en cas de persistance du comte Louis dans sa rébellion. Sans doute cette transaction devait, par le fait même, relever la maison de Ferrette de la sentence commi- natoire du 31 décembre, mais Louis restait lui-même excom- munié, et par le fait de l'arrestation de l'évêque à Allkirch et par tous les actes qui en avaient été la suite.

Malgré la position terrible dans laquelle se trouvaient les comtes Louis et Ulric, quelques fussent les circonstances de l'assassinat de leur père, il faut cependant qu'il y ait eu un rapprochement quelconque entre eux pour que, dès la même année ou l'année suivante, ils aient pu consentir à se trouver ensemble à Delémont, pour traiter de leurs affaires d'intérêt, avec ce même évêque, objet de leur haine et cause indirecte de l'horrible forfait commis par l'un d'eux et peut-être par tous les deux. Mais comme on l'a dit, leur oncle vénérable, Berthold abbé de Lucelle ou portant en- core ce titre quoiqu'il se fut démis de l'administration de ce monastère, intervint entre eux de concert avec le prévôt de Grandval, où son neveu Berthold de Ferrctc possédait aussi un canonicat, et plusieurs seigneurs indépendants ou vassaux des deux partis intéressés. Une journée fut fixée à Delémont, appelée seulement villa, mais qui pouvait être déjà un bourg, comme on a vu Altkirch, désigné de la

sorte dans le même acte qui le nomme ville et cite. On fit alors un accord entre ces hommes si divisés d'intérêts, Henri, évêque de Bâle, d'une part, et Ulric et Louis, comtes de Ferrette, d'autre part, au sujet de leurs droits et usages dans des courtines où ils avaient des prétentions communes. Il fut convenu que tout homme des églises de Bâle, de St.- Germain (de Grandval) ou de St.-Ursanne qui habiterait avec sa femme et sa famille dans la ville inter- médiaire de Porrentruy (4), ne devait aucun service à l'évêque; mais tous les autres appartenant de l'église de Baie ou de St.-Ursanne, en quels lieux de l'Ajoie qu'ils rési- dassent, devaient servir l'évêque et leurs propres avoués. Les hommes faisant leur résidence dans le faubourg de Ferrette, étaient tenus à servir l'évêque et les comtes. Il en était de même des hommes dépendants de la courtine de Rôdersdorf. Quant aux hommes revêtus de quelque charge ou office dans le pays d'Alsace ou Ajoie, ils devaient don- ner un repas à l'évêque, quand, deux fois par an, il se rendrait près de l'archevêque de Besançon et qu'il en revien- drait (2).

S'il advenait que l'empereur ou le roi (des Romains) arri- vât à Bâle et que, selon l'usage, l'évêque lui donnât une somme de 4 écus, appelée le don du roi, il aurait le droit de la récupérer dans les terres prédésignées, ainsi que

dans le Salsgau, (vallée de Delémont) et dans la courtine de Rôdersdorf. Dans ces mêmes lieux l'évêque avait le droit d'établir des maires, selon les formes prescrites et à con- dition que ces maires fussent de l'avouerie même et non pas des étrangers. A ces maires appartenait de rendre la jus- tice, à l'exclusion absolue des celleriers de l'évêque ou des receveurs des comtes. S'il arrivait des cas où ces maires ne pussent rendre la justice (par défaut de compétence) le premier prévenu, soit l'évêque, soit le comte, devait pro- noncer la sentence et les émoluments de justice devenaient partageables entr'eux par portions égales.

[(1) Nous verrons à l'article de cette ville ce que c'était que le heu alors appelé Mitalbu, soit les habitations situées entre le Bourg et la Ville Haute, qui devait commencer vers l'hôtel de ville actuel.
(2) L'évêque de Bâle dépendait du ressort de l'archevêque de Besançon qui était son métropolitain.]

Si l'évêque ou le comte se rendait personnellement dans ces contrées, le maire du lieu devait lever chez les hommes ou vassaux de l'avouerie le foin, la paille et les poules, mais ce qu'il fallait de plus pour recevoir l'arrivant s'ache- tait par celui-ci comme il le trouvait convenable.

Si l'évêque et le comte s'entendaient pour lever quelques impôts sur leurs hommes, il fallait qu'ils en informassent le maire du lieu, et celui-ci, en leur présence, était tenu de percevoir la capitation, d'en remettre le montant à l'é- vêque et le reste à l'avoué. Mais si quelqu'un voulait se soustraire à cette charge, l'avoué devait le contraindre à payer. Il était de même dans ses attributions de veiller à ce que les hommes de l'avouerie ne contractassent point de mariage avec des femmes appartenant à d'autres sei- gneurs (3).

Toutes les amendes et produits de justice recueillis durant l'année se partageaient entre l'évêque et le comte, excepté ceux provenant du plait général qui revenaient au comte seul.

Les voleurs devaient être d'abord livrés à l'évêque, puis au comte qui les faisait juger dans le plait général. Les hommes occupant des offices dans le Salsgau (val de Delé- mont) étaient tenus à un service égal envers l'évêque et le comté, quant ils en étaient requis. Ceux résidant devant le château de Delémont, de quelle mairie qu'ils dépendis- sent, devaient assister au plait général du lieu. Au plait général de Damphreux, on devait s'informer quels étaient les droits du comte sur les hommes de St.-Germain en Ajoie, ceux du prévôt de Moulrier-Grand-Val et ceux de l'avoué.

Cet accord fut ensuite muni des sceaux des trois contrac- tants, en présence des deux prélats qu'on a déjà nommés et qui, là, près de Delémont, remplissaient l'office d'a- miables compositeurs, avec Thuring de

Hamstein, Bourcard de Liebstein, Conrad Miinch de Bâle, Henri de Telsberg, Wezelo de Bonfol, avoué de Porrenluy, Wezelo de Flaxland, Hezilo de Hesingen et plusieurs autres (2).

[(1) Dans la crainte que ces hommes ne devissent ainsi les hommes d'un autre. Aussi en pareil cas le comte de Nidau, quand on l'informait que ses hommes de la montagne de Oiesse allaient se formarier, devait courir de suite dans celle avouerie pour empêcher un tel mariage, n'eut-il encore chausse qu'une de ses boites. On retrouve encore cette formule ailleurs que dans le Rôle de Diesse.]

(2) Trouillat T. I, 535, et autres recueils de chartes. On donne à celle-ci la date de 1135 à 1234.]

On a vu par l'acte de Megenheim que le comte Louis était alors proscrit et par celui de 1275, qu'il avait été privé de sa part de succession paternelle. Ces deux expressions renfermées dans des documents de son frère, à des époques si éloignées l'une de l'autre, semblent contradictoires avec le fait du rapprochement de ces deux comtes et de la participation de Louis à l'arrangement fait à Delémont avec l'évêque de Bâle. Cependant le concours de ce comte, en cette circonstance, s'explique par l'importance qu'il y avait alors pour l'évêque de faire approuver par Louis des arrangements sur lesquels celui-ci ou ses enfants auraient pu revenir plus tard.

Alors aussi l'évêque de Strasbourg suivit la même conduite pour s'assurer des droits sur d'autres domaines du comte Louis. A cette époque autre chose eut de rendre une sentence contre un seigneur du caractère du comte Louis et de la faire exécuter.

Une chronique (4) nous dit que ce comte ayant été privé de son patrimoine, consentit à abandonner ses droits sur le château de Thann à Henri, roi des Romains, et que ce prince les céda, en 1234, à l'évêque de Strasbourg.

Plus tard le comte Ulrich abandonna également à celui-ci toute sa part de droits sur ce château. L'acte, qui est de l'année 1254, dit que jusque là, ce château lui avait appartenu en toute propriété et qu'il le reprend en fief de l'église de Strasbourg. Il y a donc tout lieu de croire que la cession faite par le comte Louis avait occasionné toutes sortes de difficultés entre l'évêque et le comte Ulrich, et que celui-ci, pour y mettre un terme, se décida à lui vendre tous ses droits sur ce domaine, moyennant reprendre la totalité en fief de l'évêché, avec les châteaux de Wineck, de Hohenach, les deux Egisheim, et d'autres terres provenant de l'héritage des Egisheim, causes de longues querelles et que, de la sorte, la maison de Ferrette, au lieu de posséder ces domaines directement, ne les retint plus qu'à titre de fief. Ce mode de régler les difficultés était très-fréquent à cette époque. Mais ces arrangements durent avoir lieu, comme cette date l'indique d'ailleurs, bien

après le temps où le comte Louis a pu habiter Hohenach, à la suite de proscription de Ferrette et y laisser un souvenir qui a fait confondre l'ordre de date des événements.

[(1) Schœpflin alsat. i 11. T. II, p. 40 cl 41. — Chrouic. Noriealcense, npud Martene et quelques autres sources citées en partie par Schœpflin.]

Il est à remarquer que les châteaux de Hohenach et de Wineck, situés dans les Vosges, à deux lieues de distance l'un de l'autre, faisaient partie de l'héritage des comtes d'Egisheim sur lequel l'évêque de Strasbourg éleva des prétentions qui occasionnèrent la guerre avec les comtes de Ferrette. M. de Golbery croit aussi que le roi des Romains acquit des droits sur ces châteaux par voie de confiscation des biens du comte Louis et ces divers renseignements incomplets font entrevoir qu'il se passa alors divers accords et arrangements dont le souvenir ne nous est pas parvenu par ces actes. Ce qui le prouve encore, c'est qu'en 1271, Thann, Hohenach et Wineck appartenaient de nouveau au comte Ulrich qui les vendit alors à l'évêché de Bâle (J).

Nous allons actuellement essayer d'émettre une opinion sur ce qui dut se passer peu de temps après l'assassinat du comte de Ferrette. On a vu que Louis, accusé de ce crime, se retira d'abord au château de Porrenluy appartenant à sa famille et qu'il y fit un don aux prémontrés de Bellelay pour y fonder une chapelle.

Les comtes de Ferrette étant indépendants dans leurs domaines, y possédant tous les droits de justice, le crime de parricide commis par un membre de leur famille, ne pouvait ressortir d'une justice étrangère. Selon l'ancienne loi des allemands et un capitulaire du roi Lothaire, le jugement de ces sortes de cas appartenait à toute la parenté. Le coupable devait être privé de tout son héritage; mais quant à la pénitence, à la peine corporelle et morale, elle devait avoir lieu selon les lois de l'église (2).

[(1) C'est dans le château de Hohenach qu'on a prétendu que le comte Louis avait étranglé son père en 1254.

(2) Lex alamanorum, publiée dans la chronique d'Alsace de K*oigshoven et note de Schiltern, p. 623 à 652.]

Il y a donc lieu de présumer que, dans cette circonstance, on suivit l'ancienne coutume et que toute la famille de Ferrette fut appelée à statuer sur le sort du comte Louis. Son jugement n'était certes pas encore rendu le 28 janvier, puisque le comte Ulrich donnait à entendre à Megenheim que son frère Louis, accusé d'un crime infâme, pouvait encore se réconcilier ou se purger de cette accusation. Il semble qu'il n'osait point le condamner encore et que cet acte fait par toute la famille laissait entrevoir des doutes

sur la culpabilité même. Soit que ces doutes aient prévalu dans l'examen de cette affaire, lorsqu'elle fut portée devant le tribunal de famille, soit que les comtes de Ferrctle n'aient point voulu priver un de leurs membres de toute fortune, et l'abandonner avec sa femme, comme une bête fauve, sans ressources et sans moyens d'existence, il devient évident par divers actes qu'ils laissèrent à Louis certaines terres et revenus et qu'ils ne crurent pas même pouvoir le priver de tous ses droits, puisque, plus tard, on l'a vu intervenir dans les arrangements avec l'évêque de Bâle intéressants toute sa famille et les munir de son secl avec celui de son frère Ulric.

Le traité du 31 décembre 4232 portait pour clause essentielle que le comte Frédéric forcerait son fils Louis à souscrire à la cession des deux courtines de Durlisdorf et de Wolschwiler, sous peine d'excommunication de toute la famille et de l'interdit de tous leurs domaines; et quoiqu'il en résultât, et lors même que le comte parviendrait à vaincre la résistance de son fils, il n'en devait pas moins envoyer à Rome des lettres de grâce, pour obtenir la levée de l'excommunication encourue, de fait, par l'attentat commis à Altkirch sur la personne de l'évêque.

La mort du comte Frédéric, arrivée si peu de jours après, ne lui laissa pas le temps d'exécuter ses promesses et toute sa famille se trouva forcément dans le cas de satisfaire aux clauses du traité du 31 décembre. De là, cet acte fait à Mégenheim, pour assurer d'une part à l'évêque de Baie le bénéfice du traité et de l'autre pour laisser aux comtes de Ferrette une issue dans le cas où ils justifieraient qu'il leur était impossible de vaincre l'opiniâtreté du comte Louis.

Mais ce nouvel arrangement n'affranchissait pas celui-ci des sentences d'excommunication qu'il avait encourues à Altkirch. Si la loi civile ou le tribunal de famille n'avait pu le condamner qu'à la perte d'une partie de son héritage, l'église n'était point satisfaite. Il lui devait compte et de l'attentat d'Altkirch et du meurtre de son père, et dans ce dernier cas en particulier, il ne pouvait trouver grâce qu'en se rendant à Rome pour se mettre à la merci du souverain Pontife (1).

[(1) Trillième, dans la chronique d'Hirsauge, raconte fort en détail la pénitence imposée en 1203 par le Pape Innocent à des Seigneurs allemands qui avaient tué l'évêque de Wurtzbourg Grandidier, dans l'hisl. de l'église de Strasbourg, fournit plusieurs exemples des pénitences auxquelles on condamnait les parricides.]

Que devint ce grand coupable, cet excommunié entre les années 4233 et 4236? on l'ignore. Serait-ce durant cet intervalle que, retiré dans la forteresse de Hohenach, il se livra à de nouveaux actes de violence et de brigandage, si communs alors? il semble que cela est possible et que de là

viennent les traditions qui en ont conservé le souvenir. Aurait-il transféré son séjour hors de l'Alsace et pris part à quelques actes de violence dans les évêchés de Lausanne et de Constance? c'est encore là une chose possible, comme on va le voir par de nouveaux documents. >■' m

Il est toute fois certain que, vers le milieu de l'année 1236, pressé sans doute par les reproches de sa conscience, par les instances de sa femme et de sa famille qui, à l'exception d'Ulric, devait s'intéresser à cet homme égaré, et qui peut-être entrevoyait un affreux mystère dans le plus grave des crimes dont il était accusé, accablé enfin par la maladie, comme on va le voir, cet homme jusque là indomptable, ce chevalier redouté, s'achemina vers Home pour aller demander l'absolution de ses fautes, mais il ne put aller jusqu'à Rome même et la maladie l'arrêta à Riéti. Là, le 48 août 4236, en présence d'un chevalier de l'ordre teutonique, de deux ecclésiastiques de Cologne, d'un clerc de Brème, et du maréchal du pape, il déclara que, sain d'esprit mais infirme de corps, il jurait entre les mains de deux frères pénitenciers délégués à cet effet par le souverain Pontife, qu'il se soumettait à toutes les peines qu'il avait encourues, par suite des excommunications qu'il avait méritées, promettant d'obéir à tout ce que lui ordonnerait le pape.

Après ce serment fait par le comte, les deux pénitenciers lui dirent: Nous t'absolvons par l'autorité dont nous sommes investis de la part de notre seigneur le pape.

L'un d'eux, frère Gottfrid, traduisit de l'allemand en latin la promesse et l'absolution du comte allemand, et Aymon, dit Ypocras, archiviste du St-Empire romain et juge ordinaire à ce appelé, souscrivit cet acte (4).

[(1) Muralori, *anliquitates Ilalicae racdii œvi* T. 1, 705.

La charge d'archiviste, *Scrivarius*, à la cour du pape était alors la troisième dignité du clergé romain. *Dictionnaire diplomatique de Dora*, de Vaines T. I 144.]

Deux jours après, le farouche Louis Grimmel qui avait épouvanté l'Alsace, ce chevalier qui ne respectait aucune autorité, était couché sur son lit de mort. Si durant sa vie agitée, son caractère violent lui avait fait commettre bien des fautes, si ces fautes étaient devenues des crimes, si sa famille, ses ennemis même lui avaient plus ou moins pardonné, il lui restait encore à réparer autant qu'il dépendait de lui les malheurs et les dommages qu'il avait causés.

Le nom de ces ecclésiastiques allemands qui figurent dans l'acte précédent semble indiquer qu'il n'était pas arrivé seul en Italie, ou bien que là on avait eu soin de l'entourer d'hommes qui connussent sa langue. La présence de

tous ces divers personnages indique ensuite que le souverain pontife attachait une certaine importance au comte Louis et à sa soumission absolue aux décisions à intervenir et que l'acte d'absolution n'était que le commencement de la pénitence à laquelle on allait soumettre le baron allemand.

En effet, le 20 août même année, Louis, comte de Ferrette, faisait son testament dans les termes suivants : Je Louis, comte de Ferrette, absous par frère Gottfrid et frère Raynald, pénitentiaires du pape, de toutes les excommunications dont je me sentais frappé, sain d'esprit mais infirme de corps, ne voulant point mourir ab intestat, je déclare faire mon testament noneupatif devant l'archiviste et les témoins appelés à cet effet (1).

Je constitue l'église de Rome pour héritière de tous les biens meubles et immeubles qui peuvent m'appartenir de droit, quelsqu'en soient les détenteurs, que ces biens soient des châteaux, des villages, des hommes et des vassaux, ou toutes autres choses, ne réservant que deux seuls villages, Hagenlhal et Durlisdorf avec toutes leurs dépendances, dans le diocèse de Bâle, et je lègue ces deux villages à ma femme.

De plus je veux et je statue que, d'après les ordres du seigneur pape et sur de justes réclamations, on répare avec mes biens tous les dommages que j'ai causés personnellement ou par mon autorité, et qu'avec le restant de ma fortune, il envoie des gens de guerre au secours de la terre sainte. C'est là mon dernier testament et je veux qu'il soit stable et perpétuel.

[(1) Muralori, au lieu déjà cité T I, 704 et 11. Trouillat, Monuments T. II, 715 et suivantes.]

Cet acte, comme le précédent daté de Riéti, fut traduit d'allemand en latin par le même frère Gollfrid en présence de sept témoins, nombre exigé pour les testaments non cupatifs, et il fut souscrit par le même dignitaire Aymon, l'archiviste de la cour de Rome. Parmi les sept témoins on ne retrouve que les deux frères pénitentiaires, avec un de leurs clercs, un autre frère pénitencier, l'intendant des cuisines de la milice ou des chevaliers du Temple, l'intendant des cuisines du pape et un médecin.

Les ecclésiastiques allemands n'étaient plus là au moment suprême, et le comte Louis était livré entre les mains des frères inquisiteurs.

Le 16 juin de l'année suivante, le pape Grégoire IX étant à Viterbe écrivit aux évêques de Constance et de Lausanne pour les charger de mettre à exécution le testament de Louis, comte de Ferrette, de bonne mémoire, leur annonçant qu'il s'était approché du siège apostolique dans un état de maladie dont il était mort, et qu'il l'avait fait absoudre par les frères

Godefroid et Raynald de toutes les excommunications qu'il avait encourues, les avisant de quelle manière le comte avait disposé de sa fortune, et les chargeant d'exécuter celles de ces dispositions testamentaires qui pourraient les concerner (I).

Cet acte rappelle presque mot à mot les deux précédents.

[(1) Muralori, au lieu indiqué T. I, 705.]

Il ressort de l'analyse de ces documents, que le comte Louis ne s'était point rendu à Rome pour se faire absoudre des peines qu'il avait pu encourir pour le meurtre de son père, mais seulement pour des excommunications dont la cause n'est point indiquée, soit que, pour le premier cas, il fût parvenu à se justifier auprès des délégués du pape, soit que, pour le second, il se fût encore agi d'autres actes que de celui de l'arrestation et des mauvais traitements faits à l'évêque de Bâle à Altkirch, et que ces autres actes eussent eu lieu dans les diocèses de Lausanne et de Constance, où le comte de Ferrette ne possédait point de domaines.

Le nom de l'évêque de Bâle, si intéressé dans cette affaire, n'apparaît point dans ces trois actes. Bien plus, le comte, en légant tous ses biens, et réservant pour sa femme deux domaines, lui donne précisément ce village de Durlisdorf, cause de son excommunication, par suite de l'attentat d'Altkirch et de son refus de se soumettre à la pénitence publique. Cependant à cet égard, on pourrait faire une distinction et remarquer que, dans les actes des comtes de Ferrette avec l'évêque de Baie, il est toujours question de la courtine de Durlisdorf, et que dans le testament, on emploie le nom appellatif de villa de Durlisdorf, ce qui pourrait faire penser que, dans les premiers, il ne s'agissait pas de tout le village de ce nom, mais seulement d'une courtine ou espèce de métairie qui en faisait partie.

On doit ensuite remarquer que le comte Louis donnait à l'église de Rome ses châteaux, ses villages, ses hommes et ses vassaux, ce qui prouve qu'il n'avait pas été entièrement déshérité par sa famille, ou bien que, s'il possédait d'autres domaines, ils provenaient de sa femme dont le nom et la famille ne sont point connus. Car s'il s'était agi des domaines venant des comtes de Ferrette, il aurait fallu que le comte Ulric traitât avec la cour de Rome et les eût rachetés, puisque plus tard il possédait tout l'héritage de son père.

L'omission du nom de l'évêque de Baie dans la lettre adressée à ses deux collègues et voisins, nous fait présumer qu'il avait reçu directement une missive de la cour de Rome, mais qu'elle n'est pas parvenue jusqu'à nous. Car comment pourrait-on expliquer cette omission de l'église de Baie dans

la réparation des dommages causés par le comte Louis , puisque son voyage en Italie ne paraît pas avoir eu d'autre but? Du reste, l'histoire de ce comte est encore environnée de bien des mystères, et si nous l'avons racontée avec tous ses détails , c'est pareeque ceux-ci , de même que les événements qui les ont précédés , nous révèlent des pages très-curieuses des mœurs de l'époque et éclaircissent et rectifient bien des récits erronnés écrits sur le même sujet sans avoir suffisamment étudié les documents. Après cet épisode, le plus important de l'histoire des comtes de Ferrelte, nous tâcherons d'abrèger ou de résumer la multitude de documents que nous avons recueillis sur cette famille.

CHAPITRE VI.

Ulric I, comte de Ferrette.

Le comte Ulric , immédiatement après la mort tragique de son père, avait pris en mains l'administration du comté de Ferrette. On l'a déjà vu agir, soit avec son frère Louis, soit avec les autres membres de sa famille, pour régler leurs différends avec l'église de Baie, et on le verra bientôt en agir encore de la sorte avec son beau-frère, le comte de Montbéliard.

On a dit précédemment encore que son aïeul, Louis comte de Ferrette, avait dû épouser, probablement en secondes noces, Agnès, une des filles d'Oudclard, comte de Sogren, et que, par ce mariage, il avait acquis la moitié de la succession de ce comte, tandis que l'autre part passait au comte de Thierslein , à la suite du mariage de Berthe, l'aînée des filles du comte de Sogren. Ulric issu de ce mariage fut assassiné par le comte de Bourgogne, tandis que son frère Frédéric tombait plus tard sous les coups de l'un ou l'autre de ses fils. Mais si les actes et l'histoire n'ont pas laissé de traces certaines de la descendance de ce comte Ulric , nous croyons cependant la reconnaître dans quelques monuments , et nous avons lieu de croire qu'il avait été apanage des domaines et du titre de comte de Sogren, et que c'est lui qu'on voit désigné sur un sceau de cette époque, avec le titre d'Ulric comte de Sægarn , et sur un couvercle de vase d'étain, avec le même nom de VL. COM. SOIGER. MCXCI. (1). Il dut ensuite laisser un fils appelé Rodolphe, nom que portaient ses parents de la maison de Thierslein. Ce doit être celui que désigne un acte devant appartenir à l'année 4212, par lequel ce comte déclare qu'au moment de partir pour la Terre-Sainte il veut assurer à l'abbaye de Lucelle, la possession de diverses terres situées à Pleigne, données précédemment par ses ancêtres. — Et en effet, les comtes de Sogren avaient fait des dons de terres en ce lieu , en faveur de cette abbaye. (4) Ce Rodolphe, qui alors prend les nom et titre de comte de Sogren , a dû avant son départ, prendre encore des engagements avec son oncle Frédéric ou son fils le landvogt Ulric, pour l'administration

de ses domaines durant son absence. (2) Mais à son retour, d'après quelques indications des archives de Lucelle, il aurait pris part à la guerre d'Alsace, en 1228, et serait tombé entre les mains du comte de Ferrette. On sait qu'alors on usait de grandes rigueurs à l'égard des prisonniers de guerre pour les forcer à payer de grosses rançons , et il paraît que le comte de Ferrette ne pouvant obtenir de Rodolphe ce qu'il espérait en tirer , ou que désirant s'emparer de ses domaines, soit par suite d'engagements antérieurs ou simplement par la violence , il assassina son cousin Rodolphe, peu de temps après le meurtre de son propre père. C'est de ces deux crimes qu'il s'avoue coupable dans sa confession de mort et nous le verrons, bien auparavant, disposer du château et des domaines de Sogren, comme déjà en 4233 ou 34 il traitait avec l'évêque de Bâle, précisément de droits qui avaient dépendu de cette seigneurie dans la vallée de Dclémont. A l'histoire de Sogren, nous entrons dans de plus grands détails sur ce tragique événement, si conforme du reste aux mœurs farouches de cette époque et à ce qui venait de se passer dans le château même de Ferrette.

[(1) Sceau en plomb et couvercle d'un vase d'étain trouvés dans les ruines du château de Sogren ou de Soybières. — Noire Essai sur l'histoire des comtes de Sogren. Berne, 1863.]

[(I) On a également vu le comte tuis I de Ferrette «'occuper de ces terres en 1188.

(2) Un fragment de manuscrit de Lucelle dit qu'il engagea sa seigneurie de Sogren au comte de Ferrette avant de partir pour U Terre-Sainte et ne put rembourser la somme qu'on lui avait prêtée , lorsque plus tard il revint de Palestine.

(3) Schopflin, Alsalia diplomaties, 372.]

Pendant que le comte Louis Grimel vivait encore, son frère Ulric confirma, en 1235, au monastère d'Altorf, le don des terres et des hommes fait à cette église par lui, du consentement de ses cohéritiers dont il gérait la tutelle pendant leur minorité. Cet acte est scellé par son frère Berthold, chanoine de l'église de Bâle et son beau-frère , Thierrî comte de Montbéliard (3). Du reste, ces comtes n'étaient pas en bonnes relations. L'époux d'Adélaïde de Ferrette , après la mort de Frédéric , avait voulu sa part d'héritage et Ulric ayant soulevé des difficultés, le comte de Bourgogne fut obligé" d'intervenir, en 4236, probablement après la mort du comte Louis à Riéti. Il fut réglé, sous la médiation de ce prince, qu'Ulric abandonnerait à son beau-frère Thier-ry et à ses successeurs , le château de Porrentruy , avec toutes ses dépendances et les hommes casés appartenant au dit château, tout ce qui lui appartenait dans la vallée d'Ajoie, l'avouerie de Bure et ses appartenances , la moitié des foyers ou des hommes dépendant du plaît ou justice de Cornol et autres droits , parmi lesquels Wursleisen et autres auteurs prétendent qu'était comprise l'avouerie de l'Ajoie. (J) Par ces

hommes casés au château de Porrentruy , on entendait les hommes , soit vassaux nobles , roturiers et même serfs , établis dans l'enceinte des murs de la forteresse , dans laquelle le comte Louis avait donné précédemment, aux moines de Bcllelay, une maison franche de toute servitude, et, par conséquent, ceux compris dans les casati, casés , chesels , ne pouvaient être cédés au comte de Montbéliard.

Mais les comtes Louis et Ulric disposaient , chacun séparément , de leurs prétentions sur le château de Porrentruy et sur l'Ajoic. Ces domaines, qui avaient été autrefois démembrés du comté de Montbéliard , vers H25 lors du partage de la succession de Thierry I, y furent ainsi réunis en 4236. On verra par la suite que tous ces accords, qui semblent si solennels , étaient cependant peu stables et que Porrentruy donna lieu à de graves difficultés. Mais alors le manque de parole et les actes de déloyauté, n'étaient pas le partage des seuls comtes de Ferrette , car à cette même époque, le comte Thierrî, ce grand baron, se rendit coupable d'une action déloyale dont il fut bientôt puni.

Par le traité de mariage conclu en 1220, entre les comtes de Ferrette et de Montbéliard, l'avouerie de Délie avait été engagée à ces derniers, pour aussi longtemps que les autres laisseraient subsister le château de Montfort, ou qu'ils ne paieraient pas une somme de 200 marcs pour pouvoir conserver ce manoir. Il paraît que celui-ci fut démoli ou bien la somme payée , car en f23S , les comtes de Ferrette , Ulric et Albert (2) , étaient en possession de cette avouerie , comme l'indique une transaction par laquelle ces deux frères abandonnèrent à l'abbaye de Murbach, leurs prétentions sur les péages de la vallée de St.-Amarin, déclarant vouloir aussi protéger, comme loyaux avoués, les droits et libertés , les biens et les hommes des terres d'Oltingen , de Lutter et de Del le, reconnues propriété de Murbach. Mais l'abbé de ce monastère possédait encore une terre à Délie qui n'était point confiée aux Ferrette, puisque, peu auparavant, il l'avait engagée avec d'autres biens, à Thicri de Montbéliard , pour 4050 marcs d'argent fin. (1)

[(1) Trouillat, T. I , p. 544. — Mémoires manuscrits sur Montbéliard , p. 101.

(2) Le comte Albert était probablement déjà alors avoué du monastère de Massevaux qu'il possédait encore en 1241.]

Ce fut, paraît-il, à l'occasion de cet engagement qu'en 4233 , Thierrî profitant de l'absence ou de l'éloignement de Henri , roi des Romains , guerroyant en Bavière , se prit de querelle avec l'abbé de Murbach et qu'ils en vinrent à des hostilités ouvertes. L'abbé commença la guerre et parvint à se saisir du comte qu'il retint prisonnier et qu'il ne relâcha qu'à de dures conditions. C'était un ecclésiastique agissant à l'égard d'un comte , comme

les comtes de Ferrette en avaient agi envers Pévêque de Baie, mais les suites n'en furent pas les mêmes. Thierrî n'ayant point les foudres de l'église à sa disposition , ramassa une grosse armée formée de ses vassaux , et oubliant ses promesses , pénétra en Alsace dans les terres de Murbach , et les livra au pillage et à l'incendie. Comme il reprenait la route de ses domaines , emmenant de nombreux prisonniers et un riche butin, les paysans alsaciens indignés de cette attaque, se levèrent de toute part, coururent aux armes, tombèrent sur l'armée ennemie , la dispersèrent , reprirent le butin et s'emparèrent même du comte , qui fut livré à la garde de l'évêque de Strasbourg. Celui-ci le força alors de traiter avec Murbach et ne le relâcha qu'après qu'il eût fourni des cautions, pour sûreté de ses nombreux engagements. (2) Tels étaient les grands seigneurs de cette époque, et nous ne citons cet exemple, en partie étranger à notre sujet, que pour mieux faire comprendre ce qui concerne les comtes de Ferrette.

L'abbaye de Murbach eut des difficultés semblables avec le comte Ulric de Ferrette , de 1240 à 4245 ; il y eut des prises d'armes , intervention de l'évêque de Strasbourg , recours à l'empereur d'Allemagne, en sorte qu'un siècle plus tard, cette affaire n'était pas encore terminée.

[(1) Trouillat, T. I, p. 507, p. Pacte de 1226. — Schoepflin Alsat. dipT. T. I, 372. Recueil de chartes , T. II, 10. — Mémoires manusc. sur Montbéliard, p. 100.

(2) Trilhemius, chron. Hirsaug, T. I , p. 559, année 4235. Mém. manusc. sur Montbéliard, p. 101.]

C'est pendant le cours de ces difficultés que le comte Ulric se porta à de si graves actions contre l'abbaye de Murbach, que son frère Berthold prit parti contre lui et, conjointement avec Henri, évêque de Strasbourg, ils prononcèrent un arbitrage contre le comte de Ferrette, déclarant qu'ils prononceraient, sans différer, l'excommunication contre sa personne et ses domaines , si dans l'espace d'un mois il ne se soumettait pas aux conditions de l'arbitrage (4).

Du reste, ces querelles pour certains droits, pour quelques possessions ou autres objets , n'étaient pas continuelles, et durant leurs diverses phases , les parties en litige ou en guerre, conservaient des relations pour d'autres sujets. On vit ainsi le comte Ulric s'entremettre avec plusieurs seigneurs entre Murbach et les châtelains de St.-Amarin , qui tenaient le château de ce nom , en fief de l'abbaye. Ulric engagea ces nobles vassaux à conclure une trêve, en 4268 ; car ces hommes turbulents ayant manqué de parole envers le monastère, l'abbé les tenait étroitement assiégés dans leur forteresse. Il fut donc convenu que l'abbaye prendrait et resterait en possession du château de St.-Amarin , depuis la fête prochaine de St.-Marguerite à un an et que, pendant cet intervalle , Hartmann de St.-Amarin

implorerait sa grâce auprès de l'abbé, mais que s'il ne pouvait faire sa paix avec lui, le prélat aurait l'entière faculté de détruire ce château ou d'en disposer comme il lui plairait.

On voit que le clergé savait imposer de dures conditions, et en cette occasion ne tarda pas à les faire respecter. Le châtelain Hartmann n'étant pas tombé d'accord avec l'abbé, celui-ci, à l'expiration de la trêve, fit démolir le château dont il ne resta plus que la tour. (2)

[(1) Schœpflio, AU. ill. T. II, 69, et Alsat. dipl. T. I, 407. — R. de documents, hist. de Ferrette, 09.

(2) Schœpfliu, AU. ill. — Les annales de Colmar fixent la fondation du château de St.-Amarin à l'année 1235 et sa destruction à 1268.]

Après la mort de Henri de Thun, ce redoutable adversaire des comtes de Ferrette, et après celle de son successeur Luthold d'Arbourg, le chapitre de Bâle élu au siège épiscopal de cette église, Berthold, le troisième des fils du comte Frédéric H, de Ferrette, en 1249. Il avait été longtemps membre de ce chapitre, en cumulant en même temps les fonctions de prévôt de l'église de Moutier Grand-Val. Quoique les actes de ce chapitre n'en fassent point mention, il est cependant bien désigné comme occupant ces fonctions, dans un acte fait à Altkirch le 24 août 1243, sous le scel de son frère Ulrich et le sien (1).

L'ordre des frères prêcheurs ou des dominicains, qui avait commencé vers 1225, s'était introduit à Baie durant l'épiscopat de Henri de Thun, et de toute part il se multipliait, préparant des cachots et des bûchers contre tous ceux qu'il accusait d'hérésie. A peine Berthold de Ferrette fut-il installé sur son siège de Bâle, que les dominicains lui demandèrent et obtinrent de lui, l'autorisation de poursuivre les hérétiques, les enchanteurs, les mages, les sorciers, les lamies et autres gens de la sorte. Us voulaient avoir de la marge dans leurs livres, et bientôt Bâle vit dresser des bûchers et brûler de la chair humaine (2). Chaque époque a eu ses spectacles et ses actes d'intolérance et de cruauté.

L'année suivante, un document du 4^e juillet 1250 nous fait voir combien avait été grande l'incurie des prédécesseurs de Berthold. Il nous apprend que l'évêque, de concert avec son chapitre, voulant remédier à l'insuffisance du nombre de prêtres pour le service du chœur et, en particulier, de l'autel de Notre-Dame de Bâle, institua deux prébendes destinées exclusivement à l'entretien de deux prêtres, choisis parmi des hommes de bon renom, de mœurs honnêtes, de naissance légitime, et ces prêtres devaient jurer de rester à Baie, de fréquenter assidûment le service de l'église, sous peine de perdre leur prébende. On voit combien il y avait de relâchement même parmi le clergé, et les précautions qu'il fallait prendre

pour assurer le service religieux. (3) Du reste, Berthold tint d'une main ferme la crosse et l'épée, et sous son administration l'évêché de Bâle ne périçlita point.

[(1) TroQillat, T. I, p 56i.

(2) UrsUsiua, Kpilome faist Basil. 187, et note de Bechk 281.

(3) Trouilbl T. I, 583.

(4) Même lieu 654. — Schœpfliu et autres sources.]

La montagne de Brisach ou le vieux Brisach appartenait alors à l'évêché de Bâle, qui, en 1147, en avait inféodé une partie au roi des Romains Henri VI. Ce fief resta ainsi # à l'empire jusqu'à la mort de l'empereur Frédéric I. Alors Berthold retira ce fief et fit rebâtir cette forteresse à laquelle il employa une somme de 420 marcs d'argent. Longtemps une inscription y indiqua cette restauration qui portait la date de 1154. (4).

Il favorisa, à Bâle, l'institution des corporations d'artisans, déjà commencée sous son prédécesseur; il confirma les privilèges de celles qui existaient déjà et en augmenta le nombre (1).

On le vit «occuper de la restauration d'églises et de monastères d'Alsace, qui avaient souffert des guerres de sa famille contre l'évêque de Strasbourg. (2) Il étendit sa sollicitude beaucoup plus loin encore. Le monastère de Frienisberg fondé en 1131 par un comte de Sogien, issu probablement de la même souche que les Ferrette, souche resoudée à cette famille au 12^e siècle, était situé dans l'évêché de Lausanne. Mais comme la gestion des affaires de l'abbaye le mettait en relation avec Bienne dépendant de la souveraineté de l'évêque de Bâle, Berthold prit ce monastère sous sa protection et en informa la ville de Bienne, en lui annonçant qu'il avait accordé à l'abbé et à ses religieux, les droits, avantages et libertés dont jouissait Bienne. Non-seulement il favorisait les monastères, mais il les reformait quand il en était besoin. Michelbach était un couvent de femmes de l'ordre de St-Benoit, qui avait été doté par les comtes de Ferrette, et Ulrich en était encore l'avoué. Ce monastère était tombé dans un si énorme désordre, que Berthold, d'accord avec son frère Ulrich et le fils de celui-ci, annexa ou plutôt chargea en 1253, l'abbaye de Lucelle de veiller au spirituel et au temporel sur les nonnes de Michelbach, qui, dès lors, durent suivre la règle de St-Bernard. Le pape approuva ces sages mesures; mais deux ans plus tard, un acte nous dit que les nouvelles Bernardines tournaient le dos à l'observance de leur loi claustrale, et se comportaient si mal qu'elles étaient devenues un objet de scandale. Berthold mit fin à ce désordre en coupant les vivres à ces dames libertines et déchargea Lucelle de l'obligation de pourvoir à leur subsistance (3).

[(1) Ochs T. I, années 1248 à 1256.

(2) Trouillat T. I , actes de 1233 à 1255 , pages 594 à 619. (S) Trouillat T. I, 1255 à 1350, pages 593 , 597, 645.]

Comme on vient de le voir, le comte Ulric ne restait pas étranger à ces sortes de réformes , et nous trouvons de lui dans les archives de Lucelle, un acte dont le préambule mérite d'être cité. Se trouvant à son château d'Altkirch avec un certain nombre de ses ministériels, il régla une difficulté entre les nobles de Cœuve et l'abbaye de Lucelle, et l'acte commence par ces mots (1) : Ainsi qu'on voit la rose fleurir le matin et se dessécher le soir, de même la fragilité humaine est si sujette à changer qu'il est nécessaire de régler par des actes les promesses des hommes. N'est-on pas un instant consolé de trouver ces quelques lignes poétiques au milieu de tant de documents révélant qu'alors le mal l'emportait si souvent sur le bien? Cette chartre correspond précisément à un temps de désordres et de crimes auxquels les comtes de Ferrette cherchèrent à porter remède.

L'empereur Frédéric II avait succombé dans la lutte qu'il soutenait depuis longtemps contre le pape et les guelfes ses partisans. Il était mort en Toscane le 15 décembre 1250, et tandis que son fils Conrad IV, soutenu par quelques amis de la maison de Suabe, par les douze villes du Hhin et de l'Aar , essayait de conserver la couronne de son père , quelques évêques , quelques grands seigneurs d'Allemagne, s'attribuant le droit d'élire le souverain, choisirent Guillaume de Nassau pour chef de l'empire.

Alors, sous prétexte de défendre les droits de ces princes, on prit les armes dans tous les pays dépendant de l'empire, et le plus grand désordre régna en Alsace et dans les pays voisins. Il dura plus de vingt ans et avec lui se rétablit le droit du plus fort qui avait déjà existé dans les temps barbares. Aucun pouvoir constitué n'étant en état de rétablir la paix publique , il se forma en Allemagne deux grandes ligues ou confédérations ; celle du Rhin comprenait 50 villes. Le comte de Ferrette et l'évêque de Bâle furent des premiers à entrer dans cette confédération (1254, 1250). Quelques femmes même s'en firent recevoir. Cet acte remarquable, rapporté par plusieurs auteurs et copié par M. Trouillat, (2) nous apprend que dans ce temps calamiteux chacun voulait se faire justice par des voies de fait et par la force des armes, que les chemins publics étaient infestés de brigands, que les juifs ruinaient les chrétiens par des prêts usuraires, que parmi les perturbateurs de la paix se trouvaient les officiers mêmes des évêques et des nobles, et bien des hommes qui par leur rang auraient dû veiller d'eux mêmes au maintien de l'ordre.

[(1) Trouillat, Mince 1254, 2 juillet, p. 003.

(2) Tome 1 , 607 et suivante\$.]

La première signature de la ligue avait été donnée par l'évêque de Bâle, au mois de juillet 1254 et il avait été d'autant plus pressé d'entrer dans la confédération qu'il se trouvait exposé aux attaques de Rodolphe, comte de Habsbourg ; alors gibelin décidé et partisan du roi Conrad, Berthold était guelfe, comme beaucoup d'autres évêques, et le comte lui faisait une guerre de brigandage , pillant et dévastant les terres de l'évêché et portant l'audace jusqu'à venir une nuit saccager et brûler un couvent de Magdelonettes aux portes mêmes de Bâle.

L'évêque en informa le pape et, dès le 18 août 1254, Berthold avait mission d'excommunier Rodolphe de Habsbourg et plusieurs nobles chevaliers qui , sans crainte de Dieu, avaient lésé les nonnes de Ste - Marie Magdeleine dans leurs personnes et dans leurs biens , pillé et incendié leur monastère. Ces nobles excommuniés devaient rester sous le poids des foudres de l'église jusqu'à complète réparation , des dommages causés (1).

Nous devons dire, en passant , que le comte et les nobles pillards ne se mirent nullement en peine de satisfaire à cet ordre: le premier, devenu empereur, oublia les obligations du comte et devint gibelin quand il n'eut plus intérêt de rester guelfe. Ses complices , moins favorisés par la fortune, laissèrent à d'autres le soin de rétablir les Magdelonettes dans leur état primitif.

Sur ces entrefaites, la noblesse de l'évêché de Bâle se divisa aussi en deux partis , arborant à Bâle deux bannières hostiles ; celle de l'étoile représentait les guelfes et tenait pour Rodolphe de Habsbourg , encore simple comte ; celle du perroquet était pour l'évêque gibelin. Mais les membres de ces factions firent comme leurs chefs et ne restèrent pas toujours fidèles à leur bannière. Les hommes, en politique, ont en tout temps donné des exemples de versalité.

Nous ne rapporterons pas tous les actes de l'administration de Berthold de Ferrette , évêque de Bâle , et nous nous sommes contentés de faire mention de ceux qui faisaient le mieux connaître l'histoire et les mœurs de son époque. On peut consulter pour les autres les recueils de chartes et les histoires de l'évêché de Bâle. Berthold mourut le 10 décembre 1262 et fut enterré dans la cathédrale de Bâle devant l'autel de St. Gall. (2)

[(1) Tschudi, Chron. helvét. 150. — Urstisius, et plusieurs auteurs. (S) Liber vite eocles. Basil.]

Ce fut sous son épiscopat qu'on prêcha à Bâle une des dernières croisades. Les Mogols, non seulement , s'étaient répandus en Syrie, mais ils menaçaient déjà la Hongrie. Alors l'Europe effrayée fit quelques efforts pour terminer ses querelles et repousser les barbares. A Baie et en Alsace il

y eut des prédications , et l'on vit les nobles Münch et Schœller se mettre à la tête d'une petite troupe de croisés. (4)

Après la mort de l'évêque Bertbold de Ferrcttc, son coad- juteur, Henri de Neuchâtel , le remplaça au siège de Bâle pour ainsi dire sans élection. Frère du comte de Neuchâtel- sur-le-lac , allié à une puissante famille , possédant par hé- ritage des domaines considérables, joignant à cela toute l'énergie d'un homme de guerre , plus propre au métier des armes qu'à des fonctions épiscopales , on le vit cependant sans peine se saisir de la crosse et de l'épée que lui avait abandonnées Bertbold.

[(1) Hisl. de» croisades par Michaud, T. V , p. 8. Och». T. I. Urstisius chron. Bas- aunéc 1260.]

Les querelles que celui-ci avait eues avec Rodolphe de * Habsbourg, n'étaient qu'assoupies. Ce comte ambitieux n'aimait point la maison de Neuchâtel qu , dans l'ancienne Bourgogne transjurane, soutenait le parti du comte de Savoie hostile aux prétentions de Rodolphe. Toutefois, s'il ne vécut pas d'abord en paix avec Henri de Bâle, il y eut des mo- ments de calme et d'accord entre eux, même au sujet de Brisach dont le comte s'était emparé en 1264. Pour renon- cer à sa conquête et à ses prétentions , Rodolphe demanda plusieurs fois de l'argent à l'évêque qui se lassa d'être tri- butaire du comte. Celui-ci , quoi qu'en assez mauvais ter- mes avec lui , s'avisait de venir passer le carnaval à Baie avec une noblesse nombreuse. Elle se comporta mal à l'é- gard des bourgeois ; il y eut une émeute et elle payait chère- ment ses insultes. La querelle se ranima entre le comte et l'évêque, la guerre éclata avec des succès différents, et durant ces discordes , les comtes de Ferrette ne furent pas toujours stables dans le parti qu'ils embrassèrent.

On voit par divers documents que leurs terres et les mo- nastères voisins , comme celui de Lucelle, eurent à souffrir de la guerre, mais on ne trouve pas de détails. Dans le même temps , ils étaient en guerre avec le comte Thiéri de Montbéliard pour une terre qu'Ulric lui avait achetée et que son parent refusait de lui livrer. Ce dernier fit prisonniers plusieurs chevaliers et en exigea une rançon de deux mille marcs d'argent. (1)

L'évêque de Baie ménageait les comtes de Ferrette et re- cherchait leur alliance , leur faisant sentir tout le danger de laisser accroître la puissance de Rodolphe, leur voisin, comme landgrave de la Haute- Alsace. Mais la désunion ré- gnait dans la maison de Ferrette : Les fils n'étaient pas toujours d'accord entre eux et avec leur père. En 1267, Théobald rançonnait un de ses propres frères, issu d'une première femme du comte Ulric ; les chroniques le nomment Grevelin , et l'on a cru qu'il s'agissait de Grimel ,

du farou- che Louis, qu'on a vu mourir à Riéti,- tandis que Grevelin, Grûfelin, ét it un surnom, désignant un petit comte ou un jeune comte. (2)

Ulric, mécontent de sa famille, tourmenté peut-être de remords ou poussé par d'autres circonstances restées in- connues, résolut de se défaire de ses domaines et d'aller habiter une autre contrée. A cet effet il s'entendit avec l'é- vêque de Bâle pour échanger son comté de Ferrette contre la seigneurie de Delémont. Mais ses parents irrités de ce qu'on voulait leur enlever leurs domaines héréditaires et les soumettre à un seigneur étranger , firent une vive opposi- tion à cet échange et parvinrent à faire rompre les négocia- tions déjà fort avancées. L'évêque qui y trouvait son avan- tage, ne voulut pas y renoncer sans indemnité et il obtint de la sorte le château de Sogren et l'avouerie du Sornegau ou de la seigneurie de Delémont. (3)

Ce récit , sans être tout à fait d'accord avec les actes , ou plutôt avec leur date , indique cependant le motif, pro- bablement connu alors, de la cession de Sogren et de l'a- vouerie précitée qui eut lieu un peu plus tard. La chronique qui rapporte ce fait le place à l'année 1270, mais alors il y avait bien d'autres causes qui ont dû concourir au traité que fit le comte de Ferrette avec l'évêque de Bâle.

A cette époque, Henri de Neuchâtel était en guerre ouverte avec Rodolphe de Habsbourg. Les droits et les terres de celui-ci environnaient ou touchaient de toute part le comté de Ferrette.

[(1) Annales des dom. de Colmar, année 1267. — Trouillat T. If, p. 256, acte de 1274. Les comtes de Ferrette indemnifèrent successive- ment les chevaliers qui avaient été rançonnés à cause d'eux.

(2) Annales des dom de Colmar.

(3) Albert , Argent, chron.]

Quoique parents, les Habsbourg et les Ferrette avaient eu de fréquentes difficultés et s'étaient déjà fait la guerre. En cette occasion, il importait autant à ces derniers qu'à l'évêque de Bâle d'arrêter les projets ambitieux des Habs- bourg. D'un autre côté, les guerres malheureuses qu'avaient soutenues les Ferrette les avaient endettés et le besoin d'argent pouvait se faire sentir.

Ce fut donc dans ces diverses circonstances que le comte Ulric, d'accord avec son fils Théobald, vendit à l'évêque de Bâle ou à son église le comté de Ferrette pour 850 marcs d'argent , et le reprit aussitôt en fief de ladite église de Bâle, agissant en cette occasion comme le faisaient fréquemment beaucoup d'autres seigneurs, qui par ce moyen obtenaient de l'argent, s'assuraient l'appui d'un suzerain ordinaire- ment proche et puissant, mais devenaient aussi à l'instant même ses vassaux.

Du reste les liens de la féodalité n'étaient pas bien onéreux et par cette vente les comtes de Ferrette s'alliaient à un évêque puissamment apparenté, et obtenaient de lui une somme très-considérable. (1)

L'acte qu'on va rapporter fut également précédé d'un accord ou arbitrage entre l'évêque et le comte, au sujet de leurs droits dans le Sornegau, ou vallée de Delémont, et dans d'autres domaines de la Haute-Alsace. Il fut en même temps réglé que l'avouerie d'Ajoie, sur laquelle le comte de Ferrette avait conservé des prétentions ou des droits contestés par le comte de Montbéliard, passerait à l'évêché de Bâle. (2)

[(1) Le marc d'argent valait alors environ 48 francs, quoi qu'on lui ait donné des évaluations diverses. Mais, à cette époque, le numéraire ou le métal précieux avait une valeur environ 14 fois plus forte qu'actuellement, en sorte que ces 850 marcs d'argent équivalaient à plus de cinq cent soixante mille francs de notre monnaie. — Revue d'Alsace, janvier 1801, p. 0. Selon les appréciations de M. de Gingins, mém. sur les seigneurs de Monfalcon, l'argent valait alors 40 fois plus que de nos jours : le prix du quarleron de blé étant compté alors à fr. 2, 06 de notre monnaie, son évaluation paraît un peu forte, v. p. 46, 63 et 79 de son mém. Mém. et docum. de la Slé d'hist. de la Suisse Romande, T. XIV, et mêmes mémoires T. VI, p. 41 et suivantes. Préface du cartulaire du chap. de N. D. de Lausanne.

(2) 26 juin 1270. Trouillat T. II, LXXXV et 201, 202, Hergottl, Généal. dipl. Habsb. T. III, 433.]

Le 15 janvier 1274, le comte Ulrich de Ferrette du consentement de son fils Théobald, déclara qu'ayant reçu de grands bienfaits de son seigneur Henri, évêque de Bâle, il lui vendit et à son église, le château et la ville de Ferrette, le château de Sogren, Blochmont, Lœwenbourg, Mœrsperg, Liebstein, le château et la ville d'Altkirch, Ammertzwiler, Spechbach, Hohennach, Winck, la courtine de Cernay, et ses attenantes tant au dessus qu'au dessous de la ville, avec ses juridictions et districts et tous les droits, de même que ses vassaux et ministériels, ainsi que les courtines de Dirlinsdorf, de Bouxwiller, de Riespach, d'Altkirch avec les mairies qui en dépendent; Spechbach, Aminertzwiler, Burnhaupt, Schweighausen, les villes de Thann et de Danneraaric, avec les hommes, les avoueries, les mairies, les vignes, les champs, les prés, les pâturages, les forêts, les eaux et cours d'eau, les moulins, les étangs, les lieux cultivés et incultes, les districts, honneurs, juridictions et toutes les dépendances quelconques et droits de propriétés appartenant au vendeur, de quelle nature qu'ils soient, excepté le château de Schœnberg et la courtine d'Ilfurt, pour la somme de 850 marcs d'argent, et que lui et son fils Théobald reprennent aussitôt ces biens en fief de l'église de Bâle, lui promettant solennellement que ni lui

ni ses successeurs n'aliéneraient ces domaines en sorte de préjudicier à l'église de Bâle, sous peine d'excommunication. Les comtes Ulrich et Théobald scellèrent alors cet acte, qui fut écrit à Bâle en présence d'une nombreuse assemblée, composée des principaux dignitaires et membres du chapitre de l'évêché, des frères Godefroi et Ebcnard, comtes de Habsbourg (Lansfenbourg) et d'un grand nombre de nobles vassaux de l'évêché de Bâle ou des comtes de Ferrette. (1)

Ce nombre considérable de témoins indique toute l'importance que les contractants apportaient à cet acte, et plusieurs de ces nobles personnages entraient, en même temps, dans la vassalité de l'évêché de Bâle.

[(1) Trouillat T. H, p. 205. Cet acte figure également dans Hergottl et autres cartulaires-

(2) Mêmes sources, Trouillat T. II, 217.]

Le 25 octobre de la même année, les deux comtes déclarèrent avoir reçu de l'évêque de Bâle les 850 marcs d'argent stipulés dans l'acte précédent.

(2) Dans le même temps, mais sans indication du jour, ils firent une alliance de dix ans avec l'évêque Henri en y comprenant tous les sujets de son église et ceux de leurs propres domaines, promettant de se donner un secours mutuel contre tous leurs ennemis et soumettant à des arbitres les difficultés que leurs sujets pourraient avoir entre eux (1)

Les chroniques n'ont pas conservé le souvenir de la part que les comtes de Ferrette prirent, à cette époque, dans la guerre que se firent l'évêque de Bâle et le comte de Habsbourg. On voit bien qu'elle se porta dans les états des premiers, puis que l'abbaye de Lucelle, qui les touchait au sud, fut dévastée et rendue inhabitable tant que dura la guerre. Il se commit alors des cruautés atroces : on écorchait les prisonniers, on leur coupait les pieds ou les mains et on les renvoyait ainsi mutilés. Le comte de Habsbourg fut surtout accusé de ces atrocités (2). Rodolphe porta la guerre jusqu'au lac de Neu-hâtel, brûlant les villages et les monastères de l'évêché de Bâle sur son passage. Il était accompagné du comte de Montbéliard qui se trouvait ainsi parmi les ennemis de ses parents de Ferrette.

Cette guerre, désastreuse pour les pays voisins de Bâle et le comté de Ferrette, ne prit fin que par l'élection de Rodolphe à l'empire. Il assiégeait alors la ville de Bâle, mais, à la nouvelle si inattendue de l'élévation du comte au trône d'Allemagne, les Bâlois lui ouvrirent leurs portes, et l'évêque effrayé douta de la puissance de Dieu. Les comtes de Ferrette firent comme beaucoup d'autres, et ils allèrent faire leur cour au nouvel empereur qu'ils venaient de combattre, lorsqu'il n'était que leur égal.

[(1) Troinllal , T. II , 218.

(2) Albert, Argent, chron — Aon. dom. Coliuur.]

Ulric I, comte de Ferrette, ne survécut guère à ce? événements. Il devait être fort âgé, puisqu'il avait été nommé avoué de la Haute Alsace en 4212. Au moment de mourir et d'aller rendre compte de sa vie si agitée, on le vit appeler près de son lit de mort un religieux d'un couvent voisin, probablement de Lucelle, lui faire l'aveu de ses crimes et lui dicter sa confession de mort. Louis GrSmel avait dicté de la sorte ses dernières volontés aux inquisiteurs de la cour de Rome, après avoir, les jours précédents, avoué également tout ce qui pesait sur sa conscience. Il s'efforça du moins de réparer ses fautes autant qu'il dépendait encore de lui, mais son frère se contenta de les avouer en secret et ne répara rien. Il est vrai qu'il ne pouvait ressusciter les morts. On a déjà rapporté sa confession en racontant les événements qui suivirent la mort de son père ; sans doute ce document resta longtemps secret entre les mains du moine qui l'avait écrit , mais plus tard il fut déposé dans les archives de ce monastère , peut-être sans qu'on y prit garde et comme de peu d'importance , car il ne rapportait rien à l'abbaye.

Le comte Ulric mourut le premier février de l'année 4275 et fut probablement enterré à Feldbach , dans le caveau où reposaient déjà plusieurs membres de sa famille. (4)

On trouve un grand nombre d'actes où figure le nom du comte Ulric, soit comme arbitre, soit pour y apposer son scel, soit comme agissant pour son propre compte, et en général, ces documents concernent des dons faits à des églises. On a vu qu'il s'était occupé avec son frère Berthold de Michelbach , près de Bôle ; mais dans le voisinage de ce couvent de femmes , qui répondirent si peu à l'attente des fondateurs, Ulric et son frère fondèrent encore un autre monastère de femmes à Michelfeld , vers 4252, (2) transféré à Bladolsheim en 1267 et incorporé plus tard à Lucelle. cette riche abbaye dont la fortune s'accrut à plusieurs reprises de l'annexion des biens de monastères de femmes mis sous sa surveillance, mais qu'elle n'avait pu gouverner ou faire prospérer.

On attribue également- au comte Ulric la fondation d'un couvent de chanoines réguliers de l'ordre de St. -Augustin à Large, qui passa aux Jésuites en 4621. (3)

[(1) Annales de Colmar.

(2) Schœpflin , Als. illustr. T. II Voir aussi une notice sur Michelbach , par M Sabourin de Nauton. Revue d'Alsace juin et juillet 1860

(3) On peut voir les nombreux actes dont nous parlons ci-dessus dans les divers cartulaires d'Hergott, Schœpflin, Malile , Trouillal, Zecrleder et autres.]

On croit qu'Ulric eut deux femmes , dont le nom de la première n'est pas connu La seconde fut Agnès, fille de Guillaume de Vergy et de Clémence de Fouveus, et veuve de Pierre de Baufremont. Celui-ci était déjà mort en 4256, puisque sa veuve portait alors le titre de comtesse de Ferrette, dans un acte relatif à l'abbaye de Cherlieu. Elle eut plusieurs fils de ce premier mari ; Liebaud , qui succéda à son père, Gauthier chanoine de Toul, Huard et Pierre. Nous citons ces noms parce que les annales de Colmar disent qu'en 4267 le comte de Ferrette fit prisonnier et rançonna son frère de côté (à latere) appelé Grevelin. On a vu qu'on avait pris le premier pour le comte Ulric et l'autre pour son frère Louis Grimel, tandis que ce nom de Grevelin indique un surnom donné à un des fils que le comte Ulric avait d'une première femme, et probablement il s'agissait de Frédéric qu'on désignera bientôt, et dans ce cas, le comte de Ferrette, auteur de ce fait, ne pouvait être que Théobald, fils d'Ulric et d'Agnès veuve de Baufremont, et frère de côté du Grevelin ou petit comte.

Cette explication éclaircit en même temps un acte du 24 mai 4300, par lequel Adélaïde de Regensberg renonce, en faveur de son frère Théobald, comte de Ferrette, à sa part de succession de leurs père et mère défunts , Ulric et Agnès. (1) Comme ensuite, dès l'année 1259, on voit Louis, sire de Florimont, sceller des actes avec son père, Ulric comte de Ferrette, on comprend que ce fils était issu d'une première femme, car en 1234 Pierre de Baufremont vivait encore, et en 4241 son fils Liebaud était sous la tutelle de sa mère Agnès, ce qui indique qu'elle n'était pas encore remariée. A cette époque le comte Ulric devait avoir près de 50 ans (2). Son fils Théobald apparaît pour la première fois dans un acte de 1262, par lequel Ulric, comte de Ferrette, confirme à la collégiale de St.-Amarin un don fait autrefois par sa mère Helvige, et l'acte fut approuvé par ses fils Frédéric, Louis et Théobald (3).

Ce document indique en même temps le rang d'âge de ces trois frères, dont l'aîné était toujours désigné le premier. Ainsi Frédéric était le premier né, et déjà le 13 octobre 1261 , il scella avec son père et avec son frère Louis, un acte en faveur de Bellelay (4) : Nous ne connaissons pas d'autres documents de ce comte ; par contre, son frère Louis était seigneur de Florimont, comme on le voit désigné en 1259, lorsqu'il renonça à son avouerie du monastère de Michelbach en faveur de l'abbaye de Lucelle, qui lui donna 10 mares d'argent moins un sol (5). Il avait épousé une demoiselle de Rappolslein, dont il eut un fils Ulric, aussi appelé sire de Florimont. On le retrouvera en 1281, époque où son père était déjà mort , et

il est probable que celui-ci et Frédéric n'existaient plus en 4271, puisqu'on ne les voit pas figurer dans l'importante cession du comté de Ferrette.

Quant à Théobald, il s'occupa de bonne heure de l'administration des domaines de son père. En septembre 1268, il se nomme Théobald, fils de seigneur Ulrich illustre comte de Ferrette, de même que son frère Louis prenait aussi le même titre. Il s'agissait d'une fondation qu'il faisait en son propre nom à l'abbaye de Lieu-Croissant, pour le repos de son âme et de celle de sa mère, la comtesse de Ferrette, qui n'est pas autrement désignée. Cet acte fut scellé par son père Ulrich (1). Jusqu'à la mort de celui-ci, Théobald ne fit usage que d'un scel aux armes de Ferrette, comme ceux de ses frères, mais plus grand, et ce n'est qu'après 1275, qu'il employa un sceau équestre.

[(1) Annales de Colmar, 4267. — Hergott, général. dipt. Habs T. III, DCXCI et le suivant. — Trouillat T. I, 174.

(2) Dunod. bisl. du comté de Bourgogne T. II, 496.

(3) Schœpflin, Alsac. dipl. T. I, 444.

(4) Trouillat T. II, 1261, 43 ocl.

(5) Même lieu T. II, p. 92.]

L'acte de 1268 semble indiquer l'époque de la mort de la comtesse Agnès, car en 1271, on trouve un document par lequel Liebaud, seigneur de Baufremont, fils d'Agnès, autrefois comtesse de Ferrette, fit un don en faveur d'une église de Tulle. (2)

Ulrich, comte de Ferrette, eut également plusieurs filles, dont une seule est connue par son nom de baptême, Adélaïde, femme d'Ulrich de Hagensberg, qui paraît être née d'Agnès, veuve de Baufremont. (3)

N. de Ferrette épousa Conrad IV, seigneur de Horbourg, et une troisième fille d'Ulrich eut pour époux Conrad Verner de Hadstatt. Il paraît qu'il se sépara ensuite de sa femme, puisque les annales de Colmar disent qu'en 1267, ce chevalier, très-renommé, entra dans l'ordre teutonique, et qu'une nombreuse noblesse alsacienne assista à sa réception au château de Berchem, et plus loin elles annoncent la mort de sa femme arrivée le 23 septembre 1276, au château de Plixbourg, dans la vallée de Munster, et son inhumation au cimetière du monastère des Untertinden à Colmar. On croit qu'il y avait également dans ce couvent une comtesse de Ferrette. (4)

[(1) Trouillat T. II, p. 186.

(2) Schœpflin, AU. dipl. T. I, 438, et recueil de Charles T. II, p. 16.

(3) Hergott, général. dipl. Habs T. III, dipl. DCXCI. Rec. de chartes T. I, 474.

(4) Annales de Colmar, 1267 et 1276.

Courrier du Haut-Rhin, feuilleton du 9 juin 1844. Episode de l'hist. d'Alsace au XIII^e siècle. L'auteur de cette publication donne pour femme à Conrad Verner de Hadstatt, Malhilde surnommée le petit capitaine, Kleinhauptin, fille de Stéphanie, épouse de Louis, comte de Ferrette, surnommé Grimcl, l'assassin de son père. Nous préférons nous en tenir aux actes, plus certains, qu'aux indications d'un roman, du reste très-intéressant pour les mœurs d'Alsace au XIII^e siècle.]

La chronique de Colmar raconte un fait concernant une comtesse de Ferrette, qui semble se rapporter plutôt à une des sœurs du comte Ulrich qu'à une de ses filles. On a vu qu'après le meurtre du comte Frédéric, et dans le trouble que ce crime répandit dans la maison de Ferrette, des sœurs d'Ulrich se réfugièrent dans des monastères. Il paraît que l'une d'elles se rendit à Seckingen, où elle devint abbesse. La chronique précitée dit que, durant les guerres que se firent le comte de Habsbourg et l'évêque de Bâle, Henri de Nuchatel, Seckingen fut saccagé et brûlé par ce dernier, qui fit démolir les maisons et les murailles de la ville (4). Les religieuses de Seckingen, abbaye très-renommée, avaient été un moment dispersées, mais la vénérable abbesse, comtesse de Ferrette et la gardienne du monastère, dame de Gliers, revinrent dans les ruines de leur église pour y rechercher les reliques de St-Fidolin, dont elles retrouvèrent le corps intact dans sa chasse. N'osant le confier à l'évêque de Bâle, de crainte qu'il ne le gardât pour son église, elles le remirent au comte de Habsbourg, alors lié avec l'abbé de St-Gall contre le premier. Le comte fit loger convenablement les reliques, mais le saint ne se trouva pas bien en ce lieu et s'agita dans sa chasse. On essaya de le placer ailleurs, mais il ne s'y plut pas davantage, en sorte qu'il fallut le rapporter à Seckingen et rétablir l'église et le monastère. La comtesse de Ferrette et la dame de Gliers y rentrèrent aussi, et cette dernière écrivit le miracle dont le chroniqueur, vivant précisément alors, nous a conservé le souvenir. Ces sortes de légendes font voir quel était l'esprit du temps et peut-être les supercheries des monastères, pour se maintenir en réputation.

[(1) Plusieurs auteurs disent que Seckingen fut incendié le 17 août 1272 par le fou du ciel, et que l'évêque de Bâle profita du désordre qu'il y eut dans cette place, tenue par les gens de Rodolphe, pour s'en emparer et la démolir.]

CHAPITRE VII.

Théobald, comte de Ferrette.

Le comte Théobald de Ferrette, dont on va analyser des documents, eut aussi deux femmes; la première, appelée Catherine, était fille de Walter de

Klingen, on trouve déjà son nom en 4278 ; et la seconde, Marguerite, était de la maison de Blanckenberg qu'on a aussi appelée de Blaumont, mais nous n'avons pas pu trouver sa filiation dans la famille des Neuchatel, sires de Blamont.

Après la mort du comte Ulric I, il prit l'administration de tous les domaines de sa famille ; mais, déjà du vivant de son père, il passait pour un chevalier renommé et prenait fréquemment le titre de comte de Ferrette, sans doute par suite de la mort de ses frères (1). Lorsque le roi des Romains, Rodolphe de Habsbourg, vint à Baie, le 4 3 janvier 4274, Théobald se hâta de se rendre à sa cour qui était nombreuse et fort brillante. A l'arrivée de l'empereur, l'évêque de Bâle, Henri de Neuchatel, lui fit une grande réception, allant au devant de lui, non plus avec des lances, mais avec des cierges portés par tout le clergé de la ville, parmi lequel le dominicain de Colmar compte 42 frères prêcheurs, 20 frères mineurs, 42 carmes et 8 frères de la B. V. Marie. (2)

Le 45 juin suivant, l'empereur confirma à cette ville, les privilèges donnés par son prédécesseur Henri VII, et l'on voit parmi les témoins de cet acte, le nom de Théobald comte de Ferrette (3)

[(1) Trouillat, T. II, 848, acte du 1^{er} avril 1274.
(2) Annales des dom. de Colmar.
(3) Trouillat, T. II, 250.]

A cette époque, l'Europe était agitée par le bruit d'une nouvelle croisade. Après deux ans de vacance, le siège pontifical de Rome venait d'être conféré à Thicbaud, archidiacre de Liège, qui alors était en Palestine. Avant de quitter la Terre-Sainte, il promit d'y envoyer de prompts secours dont elle avait grand besoin. Les chrétiens d'Orient, au lieu de tourner leurs armes contre les infidèles, se battaient entre eux pour la possession du royaume de Jérusalem, qui n'existait plus que de nom. Ceux d'Occident, occupés de leurs propres querelles, dégoûtés de l'insuccès de deux siècles de croisades infructueuses, étaient peu disposés à faire une nouvelle expédition. Mais Grégoire X ne se rebuta point. A son retour en Europe, il s'appliqua à mettre la paix entre les princes chrétiens ; il convoqua un concile à Lyon et s'y rendit en 1275. Profitant d'une solennité qui devait avoir lieu à Lausanne, pour la consécration de la cathédrale, il invita l'empereur à s'y trouver, pour traiter ensemble de la pacification de l'empire qui se ressentait encore des troubles d'un long interrègne. Il lui fit entendre qu'il pourrait reconnaître son élection comme empereur, et il sut si bien le flatter, que Rodolphe se trouva à Lausanne le 15 octobre 4275 avec une cour nombreuse (1). Mais là, Grégoire X impôsa pour condition à la reconnaissance de Rodolphe, comme empereur d'Occident, l'obligation de conduire une armée en Palestine. Les prédications qui eurent lieu

alors, ébranlèrent les convictions de Rodolphe, et il se laissa aller à prendre la croix avec l'impératrice. Leur exemple entraîna une grande partie des nobles qui raccompagnaient, à se croiser le 18 du même mois. Théobald, comte de Ferrette, et sa femme Catherine de Klingen, furent de ce nombre. Le pape recommanda alors à ces nouveaux croisés de se tenir prêts à s'embarquer deux mois après la fête de la purification, ou le 2 février suivant.

Rodolphe avait avec lui l'évêque de Bâle, nouvellement élu par son influence, après la mort du belliqueux Henri de Neuchatel. C'était le fils d'un artisan d'Ysny en Suabe, qui était entré dans l'ordre des frères mineurs et avait su se ménager la faveur du comte de Habsbourg, ensuite devenu roi. Il obtint alors la confirmation de son élection par le pape et revint à Bâle vers le milieu de novembre, avec l'empereur et sa suite. (2)

[(1) Annales de Colmar, [275. — Muller, hist. de la conféd. Suisse, T. II, 123 et suiv. Documents manus. du chanoine Fontaine, T. II, p. <53, et autres sources.

(2) Les annales de Colmar disent que l'évêque, après sa confirmation par le pape à Lausanne, revint à Bâle et dit seulement alors sa première]

Bâle était en grande faveur chez le roi, son séjour lui plaisait et il y allait souvent avec sa cour. Était-ce pour cela qu'on y prêchait la croisade avec tant d'ardeur? cela est probable. Mais malgré tant de prédications, malgré les lettres amicales, puis pressantes, puis menaçantes de Grégoire, Rodolphe ne se mettait pas en devoir de partir pour la Terre-Sainte, ayant déjà fort à faire pour gouverner des états encore profondément troublés par 28 ans de désordres. Peut-être que des menaces, le pape aurait passé à des actes, lorsque la mort le surprit au commencement de l'année 1270.

C'est durant ces entrefaites que Rodolphe, étant à Baie au mois de mai de la même année, à l'époque même où il aurait dû faire son voyage en Palestine, reçut le plus brillant accueil du comte de Ferrette. Les annales de Colmar disent que ce comte tint une cour plénière le 25 mai, à laquelle assistèrent le roi, la reine, le duc de Lorraine et beaucoup de chevaliers, mais elles ne nous apprennent point si cette cour se tint à Baie ou à Ferrette.

On ne sait pas si les comtes de Ferrette avaient un hôtel à Bâle, comme en eurent plus tard d'autres seigneurs du voisinage, ou bien si le roi et sa cour se rendirent à Ferrette par une de ces belles journées de la fin de mai. Ces sortes de réceptions devaient coûter des sommes considérables, si l'on en doit juger par les dépenses qu'on venait de faire à Lausanne. Le roi y dépensa 900 marcs d'argent pour ses vêtements, et l'abbé de St-Gall fut obligé de vendre une seigneurie pour pouvoir payer son hôte.

Du reste , le comte Théobald était flatté de faire sa cour à ce prince dont il avait été l'ennemi, et il comptait en retirer des faveurs. On le vit aussi, peu de temps après, tenir une cour de justice féodale à son château d'Altkirch , et y recevoir un acte de vente au profit de l'abbaye d'Ojsberg, en présence de dix de ses vassaux nobles et de plusieurs autres personnes. (1) (26 avril 1277).

Un an plus tard, au mois de mars, se trouvant à Bâle avec plusieurs chevaliers du Sundgau , il confirma la vente faite par son père et lui à l'église de Bâle , du comté de Ferrette et de ses nombreuses dépendances , et , par une stipulation nouvelle, il lui abandonna en toute propriété , le château de Sogren et l'avouerie du Sorngau avec toutes leurs dépendances , pour 200 marcs d'argent, ne reprenant en fief que les autres domaines compris dans l'acte du 15 janvier 1271. (2)

[(1) Trouillat, T. II, 280.

(2) Même lieu.]

Quoique l'acte ne donne pas d'explications sur les motifs de cette vente de la seigneurie de Sogren et de l'avouerie de la vallée de Delémont, qui en était une dépendance, il semble cependant confirmer le récit d'Albert de Strasbourg, disant qu'à une époque peu antérieure à la vente du 45 janvier, le comte Ulric avait déjà traité de cet objet avec l'évêque de Bâle et était entré si avant en négociation , que plus tard il fallut abandonner Sogren et le Sorngau. Souvent dans ces sortes de documents très-laconiques, on ne désigne que le nom d'un château ou d'une localité vendue avec leurs dépendances, tandis que celles-ci sont très-étendues et comprennent de vastes domaines et des droits d'une grande importance.

Le besoin d'argent a pu contribuer à cette vente de Sogren, cette seigneurie cause d'un des crimes dont le comte Ulric se sentait coupable et qu'il avait avoués dans sa confession de mort. Théobald avait dû faire de grandes dépenses dans ses voyages et les fêtes données à la cour de Rodolphe. Dans ce moment même il préparait une expédition, non plus en Palestine, la croisade était oubliée, mais en Bohême, où l'empereur avait porté la guerre contre Ottoeare. Du moins, il semble que ce comte et son parent, Thierry de Montbéliard, avaient fait des dispositions pour aller au secours de Rodolphe qui n'avait que peu de troupes, et qu'ensuite des intérêts privés, des guerres particulières retinrent Théobald en Alsace. Car les annales de Colmar disent que cette année-là le comte de Ferrette fit prisonnier l'abbé de Luxeuil , et que le roi Rodolphe savait bien le peu de secours qu'il devait attendre de lui et du comte de Montbéliard, qui alors était fort âgé. L'évêque de Bâle, Henri d'Isny , fut plus fidèle à son souverain ; il réunit ses gens de guerre et Conrad Werner de Hadstatt, beau-

frère de Théobald, se joignit à lui , avec cent hommes d'armes montés sur des chevaux couverts de caparaçons de guerre. L'évêque même avait revêtu une armure magnifique, laissé sa crosse pour prendre l'épée et, à sa suite, il avait un nègre vêtu de blanc et un nain de 3 pieds de haut, appelé le chevalier Conrad. Au moment du combat qui fit perdre le trône et la vie à Ottoeare, Rodolphe empêcha l'évêque de prendre part à la bataille, quoique l'ancien frère mineur en eut grande envie. (1)

[(1) Chronique de Colmar, 4 278.]

Les comtes de Ferrette et de Montbéliard ne tardèrent pas à se brouiller avec l'évêque de Baie au sujet de leurs droits mal déterminés dans le pays de Porrentruy. On a vu que précédemment ces divers seigneurs avaient eu des démêlés, et qu'il avait été fait plusieurs accords. (1226, 1233, 1236, 1270).

Le comte Ulric de Ferrette avait bien pu abandonner à son beau-frère Thierry III , comte de Montbéliard , toutes ses possessions dans le val d'Ajoie, le château de Porrentruy et ses dépendances, l'avouerie de Bure et la moitié de ses hommes ressortissant du plait de Cornol ; mais cette cession , faite par Ulric seul , ne paraît pas avoir engagé ses frères Albert et Berthold , puisque celui-ci , devenu évêque de Bâle, revendiqua des droits sur ces mêmes possessions , fit la guerre à ce sujet au comte de Montbéliard , et que cette affaire ne fut réglée qu'en 1250 par un arbitrage de l'évêque de Strasbourg ; nous ne connaissons pas les détails (1).

Henri de Neuchatel, successeur de Berthold, souleva de nouveau des prétentions qui semblent être la suite des premières ; il s'arrangea avec les comtes de Ferrette , mais on lui attribue l'acquisition faite en 1271 de la ville de Porrentruy , qu'il aurait obtenue , au prix de 260 marcs d'argent, d'un comte Godefroi de Neuchatel en Bourgogne (2). Or à cette époque, ce nom n'appartient pas à la famille des sires de Neuchatel. On l'a cherché dans celle des comtes de Habsbourg, dont l'un, Godefroi, avait épousé une comtesse d'Aurach , parente des comtes de Ferrette ; mais la parente de ce Godefroi avec les Ferrette ne lui donnait aucun droit sur le pays de Porrentruy , qui provenait des anciens comtes de Montbéliard, souche des Ferrette et étrangers à ceux d'Aurach. (3) Aussi nous croyons pouvoir donner une autre explication plus probable de ce passage obscur de l'histoire de cette époque.

Sibille, fille aînée de Thierry III, comte de Montbéliard et d'Adélaïde de Ferrette, avait épousé Rodolphe comte de Neuchatel-sur-le-lac, et par ce mariage, avait acquis des droits sur le pays de Porrentruy. Après la mort de son époux , elle s'entendit avec son père Thierry pour régler la succession du comte Rodolphe et de ses nombreux enfants , ainsi que leurs droits

éventuels a l'héritage de Montbéliard. Par acte du 8 août 4270 , le comté de Neufchatel échut à son fils aîné Amédée, qui, Tannée précédente, avait épousé Jordanne de La Sarraz (4)

[(1) Tableau chronol. de l'hist. des comtes de Montbéliard, 100. Trouil- Ut T. II , LXXXV.

(2) Wursteisen. Chroo. de Baie, suivi par plus auteurs. (5) TrouillatT. H, LXXXVI.]

Le nom d'Amédée se traduit en allemand par Gottfried , Gottlieb, comme il se dit aussi en français Godcfroi, Ama- dicu. Il est ensuite certain que ce comte n'était pas telle- ment sous la tutelle de Sibille qu'il n'ait pu disposer seul, et précisément alors , de diverses parties de ses biens sans la participation de sa mère et de ses frères (2). Cet Amédée, ou Gottfried pour les allemands, était neveu de l'évêque de Bâle, Henri de Neuchatel, qui alors avait des difficultés pour la possession de Porrentruy. Il devient donc probable que ce fut son neveu qui lui vendit, non pas le château de Porrentruy qui semble avoir formé le sujet des actes précé- dents, mais la ville qui n'y est pas désignée, quoiqu'elle existât bien certainement (3). Montmolin ajoute que Henri, évêque de Bâle, était un maître homme selon le monde , mais un vrai belitre selon Dieu , ne faisant autre chose que tromper ses neveux et petits neveux , par belles promesses et cajoleries , et les entraînant dans ses querelles par l'es- poir de leur laisser sa succession.

[(1) Matilc, monum. de Neuchâlel. — M. de Monlmoliu , mém. sur Neuchâlel, p. 150 , dit que cette Jordanne était de la maison de Neu- cbâlel- Arberg cl cousine ou tante à la mode de Bretagne d'Amédée. — L'armoriai de Ncuchâtel a admis cette dernière opinion.

(2) Malile, mon. de Neuchâlel. — Montmolin, 103 à 150. — Boyve, annales de Neuchâlel , T. I, p. 247.

(3) Montmolin, p. 158.]

Il est encore certain qu' Amédée avait des droits éven- tuels sur Porrentruy, du fait de sa mère, puisque en 1280, lorsque le comte Thierrî , se sentant âgé cl n'ayant pas d'enfants mâles , régla ses affaires , il choisit pour héritier du comté de Montbéliard , Renaud , fils de Hugues de Châ- lons , comte palatin de Bourgogne , en faveur du mariage arrêté entre ce jeune seigneur et Guillaumelte , fille d'Amé- dée de Ncuchâtel , et arrière petite fille du comte Thierrî. Amédée et ses frères consentirent à cet arrangement , à la condition que si les jeunes époux ne laissaient point d'enfant, le comté de Montbéliard reviendrait aux comtes de Ncuchâ- tel. Cet acte, dont l'original n'existe plus, est rappelé fort au long dans une charte du comte Renaud , du mois de mai 1282 : on y voit que parmi les domaines promis à ce- lui-ci , comme devant faire partie du comté de Montbéliard , se trouvent Porrentruy et la châtelainie , Milandre et ses appendices , etc. (1)

Ces documents prouvent d'une manière évidente que, jusque là, le comte Amédéc ou Godefroi de Ncuchâtel avait eu des droits sur Porrentruy, droits éventuels dont il ne pouvait pas jouir du vivant de son grand-père Thierrî , mais dont il croyait pouvoir disposer en faveur de son oncle l'é- vêque de Baie.

Du reste , les droits de révêché de Bâle sur le Porrentruy étaient encore assez incertains ; beaucoup d'actes sont per- dus et ceux qui restent trop peu explicites. C'est ainsi qu'on voit en 1280, le comte Thierrî prendre en fief de l'évêque de Bâle , l'avoucrie d'Ajoic et celle de Bure , sans pouvoir les aliéner ou les transmettre à ses successeurs (2). Or en 1236, ces mêmes biens lui avaient été cédés par son beau- frère Ulric de Ferrette, cl ce fut sans doute cette cession, faite sans la participation de son frère Berthold , qui amena en suite la guerre entre celui-ci et le comte de Montbéliard, puis l'intervention de l'évêque de Strasbourg et, selon toute apparence, un arrangement par lequel le comte Renaud fut obligé de céder ses droits à révêché de Baie , moyennant les reprendre aussitôt à titre de fief, selon un usage fré- quent.

Cependant, nonobstant tant d'actes et d'arrangements, les comtes de Ferrctte n'avaient pas renoncé à toutes leurs pré- tentions sur Porrentruy ; il paraît même qu'il en résulta une guerre entre Thcobald et l'évôque de Baie , qui amena l'intervention de l'empereur (3). Boyve et autres auteurs racontent qu'un certain Didier, comte de Ferrette, après avoir vendu ses droits sur Porrentruy , les aurait repris par la voie des armes , mais que vaincu par le roi Rodolphe, celui-ci le fit décapiter. Mais il y a erreur, puisqu'il n'a point existé de comte de Ferrette de ce nom, et les actes suivants prouveront qu'on a confondu Thierrî de Montbéliard avec Théobald de Ferrette.

[(1) Tableau chronol. de l'hist. des comtes de Montbéliard, p. 112, 114, 115.

Sibille était la fille atnée de Thierrî de Montbéliard , cl sa sœur cadette , Marguerite , épousa Thiebaut 111 , sire de Neuchâtel en Bourgogne t qui eut d'autres domaines en partage. En 1270 , ces dames avaient un frère, Richard , mais son existence était fort incertaine , et il n'avait pas d'enfant.

(2) Trouillat, T. II, 328.

(3) Boyve, annales de Neuchâtel , T. 1, 239. Plusieurs hist. manusc. de révêché de Bâle.]

Ce qu'il y a de positif, c'est qu'au mois de mai de l'année 1281 , Théobald de Ferrette convint avec l'évêque de Bâle de nommer des arbitres pour examiner quels étaient leurs droits respectifs sur le château de Porrentruy , ville et dé- pendances , et de régler en même temps une autre diffi- culté au

sujet du château de Florimont, qui appartenait alors, en partie, à la veuve de Louis, comte de Ferrette, frère de Théobald. Cette dame, comme on l'a vu, était de la maison de Rappolstein et elle administrait les domaines de son fils mineur, Ulric sire de Florimont (1).

L'évêque promit alors que, si cette dame lui vendait sa part de ladite seigneurie, dans un délai de cinq ans, il laisserait la moitié de cette part à Théobald de Ferrette, avec le château, les hommes qui étaient dans la ville, quelsqu'ils fussent, et les biens allodiaux ou d'héritage. — Il fut même stipulé que, si la part d'Ulric revenait à sa mère et que l'évêque achetât le tout, cette moitié serait aussi laissée à Théobald, qui prit un engagement semblable envers l'évêque. Les deux contractants firent ensuite une alliance entre eux, par laquelle l'évêque promit de venir au secours du comte, avec au moins 30 chevaux caparaçonnés, et, s'il en était besoin, avec toutes ses forces, et ce, à ses frais, mais pour une durée de service qui ne devait pas dépasser quatorze nuits. Le comte contracta le même engagement avec au moins vingt chevaux et, s'il le fallait, toutes ses forces, pour le même espace de temps.

Cette alliance, qui devait durer cinq ans, ne pouvait avoir d'effet contre le roi des Romains, le comte de Montbéliard et l'abbé de Murbach. En cas de non exécution de ces conventions, il fut arrêté que la partie qui y manquerait paierait à l'autre 300 marcs d'argent dans un délai de 90 jours. À cet effet, on désigna de suite des cautions, et celles du comte furent quinze chevaliers presque tous ses propres vassaux.

[(1) Hergott, geneal. dipl. Habs. T. III. Medio Maii 1281.
(2) TrouUlal, T. II, 33* à 339. 2 actes de la mi-mai 1281.]

Ce traité se fit à Colmar en mai 1281, et fut scellé par l'empereur Rodolphe et quelques autres grands seigneurs qui l'accompagnaient (2).

Les arbitres ayant sans doute reconnu le bien fondé des réclamations du comte de Ferrette, celui-ci céda, le 20 octobre suivant, à l'évêque de Bâle, tous ses droits sur Porrentruy, l'avocatie d'Ajoie, celle de Bure et leurs dépendances, en y comprenant les droits que pouvait y avoir le comte Thiéri de Montbéliard, pour le prix de 180 marcs d'argent. (1)

Il ne paraît pas que le comte de Montbéliard ait accepté cette nouvelle convention faite par son neveu, puisqu'on Ta vu, l'année suivante, disposer d'une autre manière, précisément d'une partie de ces mêmes droits et propriétés. Du reste, Thiéri était alors fort âgé et il mourut avant le 4 septembre 1282, date où l'on voit Renaud de Bourgogne, héritier de Montbéliard, revendiquer des droits sur le pays de Porrentruy.

Aux termes de l'inféodation de 1280, l'avocatie d'Ajoie et celle de Bure devaient revenir à l'évêque de Bâle, après la mort de Thiéri, mais son successeur ne l'entendait pas ainsi. Il paraît qu'il réclama tout ce qui avait fait partie des accords précédents, et qu'ensuite des nombreuses contestations qui surgirent, de suite après la mort de Thiéri, il fallut en venir à un arbitrage. Cet acte se fit sous le tilleul de Gourgenay, près du monument celtique de la Pierre-percée, où se tenaient les plaits d'Ajoie et de la mairie d'Aile (2). Ce document très-remarquable renferme des dispositions minutieuses qui témoignent du peu de confiance qu'il y avait entre les contractants. Aussi, nonobstant tous les soins qu'on prit alors pour mettre fin à ces difficultés, par une sentence arbitrale à rendre dans un délai fixé, celui-ci n'était pas encore écoulé quand la guerre éclata.

Le jeune comte de Montbéliard, impatient de se mettre en possession des vastes domaines qu'il venait d'hériter et d'étendre ses droits, sans trop consulter la justice, n'attendit pas le délai fatal et préféra s'emparer de suite de Porrentruy.

[(1) Trouillm, T. H, 543.
(2) Même lieu, T. II, 300, année 1282, A septembre.]

L'évêque de Bâle ne se sentant pas assez fort pour lutter seul contre Renaud puissamment apparenté, ne pouvant compter entièrement sur le secours du comte de Ferrette, qui ne s'était pas engagé contre celui de Montbéliard, eut recours à l'empereur Rodolphe. Son aide ne se fit pas attendre. Ce prince arriva en personne à Bâle et joignit à son armée les troupes des évêques de Bâle et de Strasbourg et celles du comte de Thierstein.

L'armée se mit en marche les premiers jours de mars 1283, longea le revers septentrional du Jura, passa près de Ferrette dont le comte fut entraîné à prendre part à cette guerre, et vint camper à l'extrémité orientale de la plaine d'Ajoie, près de Charmoille. C'était la route que les Allemands avaient plusieurs fois suivie en pénétrant dans les Gaules.

Les moines de Lucelle, craignant pour les suites de la guerre, coururent au camp de Charmoille pour prier le roi de prendre leur abbaye sous sa sauvegarde, ce qu'il fit aussitôt, et le témoignage de Théobald, comte de Ferrette, fut inscrit dans le diplôme après celui du Burgrave Frédéric. (4)

Renaud ne se laissa pas intimider et, comprenant toute l'importance de défendre Porrentruy situé à l'ouverture des chemins qui conduisaient à Montbéliard, se jeta dans la place avec de bonnes troupes et de vaillants chevaliers. La ville et le château soutinrent un siège de six semaines et ne se rendirent que le vendredi saint, 46 avril. Cette expédition occasionna de

fortes dépenses au comte de Ferrette, comme on en reconnaît des traces dans un acte de la même année. (2)

Le siège de Porrentruy fut immédiatement suivi de celui du château de Milandre qui fut pris et brûlé. Alors le comte de Montbéliard, ne pouvant plus résister à l'armée impériale, fut forcé de se soumettre. Il renonça à toutes ses prétentions sur Porrentruy, sur les avoueries d'Ajoie et de Bure, et sur le château de Milandre, et même il dut céder encore d'autres terres à l'évêché de Baie, pour ne plus les tenir de cette église qu'à titre de fief. (3)

[(1) Epilome fiislorum Lucel. Buchinger. — Trouillal, T. 11, p. 372. — Walch, in Ucel. Lucel.

(2) Trouillal, T. II, p. 375, noie 2.

(3); Trouillal, T. H. Plusieurs actes concernant le siège et les suites de la prise de Porrentruy, 1283 à 1284.]

Un an après, Renaud faisait une nouvelle alliance avec l'évêque de Bâle et promettait que lui et ses gens ne porteraient aucun préjudice à son église, et cependant nonobstant

Ce fut à la suite de ce siège que l'empereur donna à Porrentruy les mêmes tous ces accords, il surgissait encore fréquemment de nouvelles contestations, toujours sur le même sujet. (4)

Mais alors toutes les promesses étaient de peu de valeur et les plus grands seigneurs ne se faisaient pas scrupule de manquer de parole. On en vit bientôt une nouvelle preuve. L'évêque Henri d'Isny, ce protégé de l'empereur, ayant passé au siège de Mayence, et son successeur, Pierre Reich de Reichenstein, n'étant qu'un petit seigneur des environs de Baie, le comte de Montbéliard crut devoir profiter de ce changement, et de l'éloignement de l'empereur alors occupé en Allemagne, pour renouveler la querelle avec l'évêque. Mais Rodolphe ne le perdait point de vue : depuis quelque temps il cherchait à le contraindre, ainsi que son frère Otton, comte de la Haute-Bourgogne et le comte de Ferrelte à reconnaître la mouvance de leurs domaines de l'empire d'Allemagne, comme il le fit aussi pour le comte de Neuchâtel. Ces comtes se regardaient comme indépendants, et pour le moment, ils auraient plutôt penché pour la France que pour la maison de Habsbourg dont la puissance croissante leur faisait ombrage.

Au rapport de Dunod, l'empereur aurait chargé l'évêque de Bâle de les inquiéter à ce sujet et même de les forcer à reconnaître sa suzeraineté (2). Mais il y avait déjà assez de ferments de discorde entre l'évêque et le comte de Montbéliard, sans rechercher si haut la cause de leurs difficultés. Les actes prouvent que Renaud n'entendait pas ratifier les engagements de son prédécesseur, ni les siens. Il se sentait fort de l'appui de son frère, le comte

Palatin, récemment revenu de Sicile avec l'élite des chevaliers de ses domaines et il sut entraîner le comte de Ferrette dans son parti.

[(1) Hergolt, T. III, 525, acld du 25 octobre 1285.

(2) Dunod, hisl du comté de Bourgogne, T. II, 2 H.]

La guerre recommença contre l'évêque de Baie avec des succès divers. D'après les annales de Colmar, elle éclata en 1287 par une invasion dans les environs de Porrentruy où les gens de l'évêque furent battus et perdirent plusieurs prisonniers. Pierre Reich se liguait alors avec le comte de Fribourg qui lui amena une nombreuse noblesse allemande. Il appela la vaillante bourgeoisie de Bâle et les gens de guerre de ses états, et se voyant à la tête d'une forte armée, il entra dans le pays de Montbéliard où il commit de grands ravages. A la vue de l'ennemi, beaucoup plus faible en nombre que l'armée épiscopale, les chevaliers transrhé- nans ne purent contenir leur ardeur. Il n'y avait alors ni tactique, ni règle dans la guerre; les chevaliers ne cherchaient qu'à faire des prouesses et s'occupaient peu de l'issue générale du combat. Les Allemands lancèrent leurs lourds chevaux contre les barons Bourguignons, sans attendre l'arrivée des Bâlois et des autres gens de pied, mais ils furent culbutés, mis en désordre, et perdirent dans leur fuite un grand nombre de chevaliers qui furent pris par les Bourguignons. Les Bâlois arrêtaient ceux-ci et tinrent ferme, mais n'étant plus soutenus, ils perdirent aussi beaucoup de monde.

Selon les annales de Coimar, ces deux expéditions auraient eu lieu à la fin de l'année 1287; déjà alors l'empereur serait intervenu par la force des armes et les comtes bourguignons auraient été forcés de relâcher les prisonniers contre une rançon si forte, que le roi en aurait été embarrassé (1). Mais nous croyons qu'il y a erreur de date et que la défaite de l'armée épiscopale n'eut lieu qu'au printemps de l'année 1288, pendant que l'empereur assiégeait la ville de Berne. Ce prince, voulant poursuivre ses projets contre les comtes et les forcer, ainsi que la ville de Besançon, à reconnaître leur vassalité de l'empire, remit la continuation du siège de Berne à la noblesse du voisinage et marcha contre les comtes en passant par le Jura, avec le restant de son armée, forte encore de plus de 20 mille hommes. Porrentruy fut repris, le pays dévasté, selon l'usage, pendant plus de trois semaines, Montbéliard emporté, et enfin l'armée impériale, poursuivant ses succès, alla mettre le siège devant Besançon au mois de juillet (2). Mais la ville était forte, et les comtes Bourguignons restés en dehors des murs, tenaient la campagne, inquiétaient les quartiers du roi et coupaient tellement les vivres à son armée qu'elle ne pouvait plus subsister. Un jour que ses officiers se plaignaient de cette disette absolue, le roi leur répondit qu'il fallait que la victoire leur donnât des vivres.

[(1) Les Annales de Coimar nous disent aussi que, vers cette époque, le comte Renaud ayant pris trois citoyens de cette ville, leur fit payer une rançon de 40 mille livres.

(2) Suivant la chronique de Closener, cette expédition aurait eu lieu en juillet 1289, mais cette date, comme celle de 1287, ne s'accorde pas avec les faits, ou bien, il aurait fallu qu'il y ait eu au moins deux expéditions successives, ce qui n'est pas probable. — V. aussi les Annales de Colmar]

Cette parole ne fut pas perdue ; dès la nuit suivante, un corps de douze à quinze cents hommes des Waldstetten, gens habitués à la guerre de montagne, surprit le quartier du comte de Ferrette, y causa un grand désordre et n'en sortit qu'après avoir dévasté son camp et en emportant un riche butin.

Cependant la guerre traînait en longueur et fatiguait les deux partis. Les comtes bourguignons ne trouvaient pas tous qu'il fût profitable de se ruiner pour assurer au roi de France une suprématie sur leurs terres, au lieu de les faire relever de l'empire. Les deux partis se rapprochèrent, mais ne pouvant s'entendre dans le moment même, surtout à raison des prisonniers que Rodolphe voulait faire rendre de suite, mais dont la rançon l'effrayait, on convint d'une conférence à Bâle, après la cessation des hostilités. Elle eut lieu en effet, les comtes de Bourgogne, de Montbéliard, de Ferrette, et les principaux seigneurs de leur armée se rendirent dans cette ville au mois de septembre, et là, au dire de quelques auteurs, ils firent hommage au roi Rodolphe de leurs comtés comme relevant de l'empire. Cet hommage paraît douteux, et il y a toute apparence que les comtes ne reconnurent la mouvance de l'empire qu'en termes vagues, pour les terres seulement qu'ils pouvaient tenir de lui, et qu'après l'issue incertaine de la guerre, Rodolphe se contenta de cette espèce de soumission. (4)

[(1) H. de Gingins, mém. et doc. T. XIV, 98 et 99, croit que les historiens frano-comtois ont tort de prétendre que le comté de Montbéliard ne relevait pas immédiatement de l'empire, et il cite à ce sujet une investiture du castrum, oppidum et comitatum Monlisbeligardi donnée par l'empereur Rodolphe au comte Renaud de Bourgogne le 5 des ides de juin 1384. — Duvernoy, notice sur Héricourt, 51, N° 40. — M. Trouillat, T. I, p. 657, année 1259, cite un acte tiré de Schœpflin, Alsat. dipl. 1, 435, par lequel Thicri, comte de Montbéliard, (ait hommage lige à Thicbaud, comte de Champagne, roi de Navarre, dans lequel il ne réserve nullement l'empereur ou l'empire, mais seulement le duc de Lorraine, le comte de Ferrette et quelques ecclésiastiques.]

Il est certain qu'en cette occasion il y eut de nombreux débats, qu'on chercha à séparer la cause du comte de Ferrette de celle de ses alliés, puisqu'on l'amena à faire une alliance de cinq ans avec l'évêque de Bâle

contre les Français (contra gallicos) excepté le comte de Neuchâtel, et ce traité se fit sous le sceau du roi Rodolphe. Alors encore Théobald de Ferrette fut choisi pour arbitre avec Robert, duc de Bourgogne, Frédéric, duc de Lorraine, et Jean de Châlons pour régler les difficultés qui existaient entre l'évêque de Bâle d'une part, et Renaud de Montbéliard et le sire Thiebaud de Neuchâtel en Bourgogne d'autre part (4). Ce ne fut que plus tard, 3 mai 1294, que le comte palatin, Otton de Bourgogne, contracta à son tour une alliance avec l'évêque de Bâle, en réservant quelques personnes, parmi lesquelles figure Théobald, comte de Ferrette. (2)

A l'occasion des séjours de l'empereur Rodolphe à Bâle, avec les comtes Bourguignons et leur nombreuse suite, une vieille chronique en vers renferme le passage suivant. (3)

S'en un lieu restait quatre jors,
Grand foison dames et a mors,
S'y rendoient, et drès caïolloient.
Et grand liesse li donnoient.

On voit par ces vers qu'alors comme maintenant, les diplomates ne s'occupaient pas exclusivement des grands intérêts qui leur étaient confiés.

Le traité du comte de Bourgogne avec l'évêque de Bâle, en mai 1291, fut le dernier acte d'intervention de l'empereur Rodolphe dans les affaires du comte de Ferrette. Ce prince mourut le 45 juillet suivant, après dix ans de règne. Aussitôt qu'il eût cessé de vivre, l'empire retomba dans des luttes sanglantes pour la possession de la couronne. Rodolphe avait su largement étendre la puissance et les domaines de la maison de Habsbourg et constitué le grand duché d'Autriche pour son fils Albert, mais il n'avait pu réussir à lui assurer le sceptre de l'empire, que les électeurs remirent à Adolphe de Nassau, en mai 1292, après un an d'interrègne fort agité.

[(1) Trouillat, T II, 454. Actes de 1288.

(2) Trouillat, T. II, 501. Ou peut consulter sur ces événements racontés fort diversement pour les dates et les faits : Les annales des dominiains de Colmar, — les auteurs cités par Bahuicr, foules reruai germ.

— chron. de Colmar, — ebron. de Tsrbudi, — Urstisius, — Ochs, T. 1, 447, en partie copie par Millier, hist. de la conf-Suisse, T. 11.

— Puis les actes et documents cités ou rapportés par Trouillat. T. II.

— Dunod, hist. du comte de Bourg, T. II, 214, — • chronologie de Thist. des comtes de Montbéliard. .57. Fréd. de Gingins, dans son flém. sur les comtes de Montfaucon et plusieurs autres auteurs.

(3) Muller, hist. de la confédération Suisse, T. II, 140.]

Plusieurs villes et seigneurs penchaient pour la maison d'Autriche, et parmi les premières, Colmar se souleva subitement contre l'autorité du roi Adolphe. Par contre, Théobald de Ferrelte prit chaudement son parti et fit alliance avec l'évêque de Bâle qu'il avait combattu les années précédentes. Le 17 juillet 1393, il convint avec lui de l'aider de ses conseils et de lui prêter son secours envers et contre tous, excepté contre le roi des Romains, Adolphe de Nassau, contre l'évêque de Strasbourg, Otton d'Ochsenstein, avoué d'Alsace, et Thiebaut, comte ou sire de Neuchâtel, son parent, (1)

Au mois d'octobre suivant, il était dans l'armée du roi des Romains au siège de Colmar. La rébellion de cette ville, dans une contrée où le duc Albert d'Autriche avait beaucoup de partisans, était trop compromettante pour l'autorité du roi, pour ne pas faire tous ses efforts pour la soumettre. Théobald de Ferrette eut le commandement d'une des attaques de la place, et l'évêque de Bâle figurait en personne dans l'armée du roi. La ville se fatigua des longueurs du siège et de la tyrannie de son avoué VValter de Rösselmann et d'un noble voisin, un sire de Rappolstein, redouté par ses brigandages; des bourgeois ouvrirent une porte au roi, et l'avoué, en prenant la fuite, tomba entre les mains de l'évêque de Bâle. Le roi voulut avoir ce prisonnier à tout prix, et pour l'obtenir, il trompa la bonne foi de révoque en promettant qu'il noterait pas la vie à Rösselmann. Mais une fois livré, cet homme, naguère chéri du peuple, fut exposé à la risée de celui-ci, accablé d'injures et d'outrages, et alla mourir dans un cachot avec Rappolstein. (2)

Otton d'Ochsenstein, parent du duc d'Autriche, s'était montré hostile au roi Adolphe. Celui-ci lui ôta son avoué d'Alsace et conféra cette charge à Théobald, comte de Ferrette, vers le commencement de septembre 1297. (3)

[(1) Trouillat, T. II, 545.

(2) Annales de Colmar et les diverses hist. d'Alsace.

(3) Même lieu, circa nalivitale B. M. V. 1997. Schœpflin AU. ill. T. II, 561, 562. — Il semble cependant que la conduite du comte d'Ochsenstein lui avait déjà attiré plus tôt la disgrâce de l'empereur et que celui-ci l'avait remplacé, avant l'année 1297, et de suite après le siège de Colmar.]

Alors la rivalité de la France et de l'Angleterre faisait rechercher par chacune de ces puissances, l'alliance du roi des Romains. Celui-ci accepta d'abord l'argent du roi d'Angleterre et se mit peu en devoir de le secourir. Plus tard, quelques propos méprisants du roi Philippe le-Bel irritèrent Adolphe de Nassau, et l'occasion de s'en venger s'étant présentée, il chargea Théobald, comte de Ferrette, d'envoyer du secours à la ville de Lille en Flandres, alors assiégée par l'armée du roi de France (1). Le comte de

Ferrette confia le commandement d'un corps de troupes allemandes à son neveu Théobald, fils de Conrad Werner de Hadstatt, chevalier très-renommé, comme l'avait été son père. Ces soldats très-courageux repoussèrent avec vigueur les attaques des Français, mais, peu disciplinés, ils molestèrent les femmes et les filles des bourgeois, qui les prirent en horreur. Comme ils étaient plus nombreux que la garnison, ceux-ci résolurent de rendre la ville au roi, après s'être défaits de ces auxiliaires importuns. Ils envoyèrent des émissaires à l'armée du roi; on dressa une embuscade et, dans une sortie que firent les troupes allemandes, elles tombèrent au milieu des Français qui les massacrèrent toutes ainsi que leur chef, le jeune Théobald de Hadstatt. A cette nouvelle, le comte de Ferrette, fort irrité, s'en vengea en plusieurs rencontres avec les troupes françaises.

En 1297, le nouveau Schultheiss de Colmar expulsa, hors de cette ville, quelques bourgeois partisans d'Albert d'Autriche et mit la main sur 60 marcs d'argent que le prévôt de la cathédrale de Constance, frère du comte de Fribourg, possédait à Colmar. Le comte vengea aussitôt le vol fait à son frère, en s'emparant de plus de 40 partisans d'Adolphe de Nassau, tous riches et considérés, qu'il traita si durement que plusieurs moururent de faim dans des cachots. A cette nouvelle, le comte de Ferrette, en sa qualité de landvogt d'Alsace, appela les contingents des villes impériales restées fidèles au roi Adolphe, passa le Rhin dans le courant du mois de novembre et alla ravager les domaines du comte de Fribourg. Il emporta plusieurs places et châteaux réputés jusque-là imprenables, et détruisit les travaux des mines d'argent du Brisgau, dont il dispersa les ouvriers. Aussi longtemps que les contingents des villes furent dans l'armée du langvogt, les paysans qui s'y trouvaient avec eux furent contenus dans une certaine discipline, mais lorsque les milices des villes se furent retirées, les paysans indisciplinés se livrèrent au désordre et au pillage. (4)

[(1) Les annales et la chronique de Colmar ne nomment pas précisément la ville, mais les circonstances du siège de Lille font présumer qu'il s'agissait de celle place. V. les diverses hist. de France et d'Allemagne.]

Au mois de février 1298, le comte Théobald se remit en campagne avec plusieurs milliers d'hommes des villes impériales, pour faire une diversion dans les terres de l'évêque de Strasbourg qui assiégeait Hagucnau. Il se jeta d'abord dans la vallée de Sulzmalt qui fut saccagée, prit un château fort, détruisit trois cimetières fortifiés et fit répandre dans les caves le vin que ses gens ne purent consommer. Cette guerre de dévastation continuait de la sorte, lorsque la fortune tourna contre le roi Adolphe. (2)

Les mêmes électeurs qui l'avaient nommé, poussés par diverses intrigues, par l'incapacité du roi, par les partisans de l'Autriche, déposèrent Adolphe de Nassau, le 23 juin 1298, et élurent à sa place, Albert d'Autriche.

Adolphe quitta aussitôt l'Alsace à la tête d'une forte armée ; mais, h l'approche de l'ennemi, il se laissa entraîner par son ardeur, et tomba dans un piège que lui tendit Albert. Les deux rois se rencontrèrent le 2 juillet et Adolphe, blessé par son adversaire, fut achevé par d'autres gens du nouveau roi. Il y eut alors réaction en Alsace : ce fut le tour de l'évêque de Strasbourg de ravager les domaines du comte de Ferrette ; il s'y porta au mois de décembre, brûla des villages et des châteaux, et força Théobald à se soumettre au nouvel empereur. (3) Une des conditions de sa soumission, fut l'abandon de sa charge d'avoué d'Alsace, en faveur de Jean de Liechtenstein et le mariage de sa fille Hartzland, avec Otton d'Obsenstein, auquel il avait enlevé précédemment l'avoué d'Alsace. (4)

L'évêque de Strasbourg se montra peu généreux dans sa victoire : oubliant que la vengeance lui était encore moins permise qu'à un prince séculier, il ne se trouva pas satisfait d'avoir ravagé les domaines du comte de Ferrette et de l'avoir contraint à une soumission si onéreuse, mais il voulait encore lui imposer de plus dures conditions, qui furent adoucies par l'entremise d'Otton d'Obsenstein, et d'Ulric de Wurtemberg époux d'une autre fille de Théobald. (4)

[(1) Chronique de Colmar-
 (2) ChroD. de Colmar. — Les diverses chron. d'Alsace.
 (3) Mêmes sources, — Laguille, histoire d'Alsace et autres auteurs.
 (4) Schœpflin Als. ŷlt- et autres. On voyait encore en 1760, dans IV glise de l'abbaye de Neubourg, le tombeau de ces deux époux.]

L'issue de cette guerre porta une grave atteinte à l'influence politique et au pouvoir du comte de Ferrette, dans la haute Alsace. Cependant sa fortune n'en fut pas sensiblement diminuée.

Aux vastes domaines qu'il possédait en propre, et dont une partie seulement relevait de l'évêché de Bâle depuis 4 274, il joignait la possession de diverses avoueries. Parmi celles-ci on en remarque qu'il tenait de l'abbaye de Murbach, telles que celles de Heimsbrunn, de Délie et de Boncourt. Celle d'Oisberg et autres étaient des anciennes propriétés des Ferrette. Il possédait également celle d'Hérimoncourt qu'il donna, en 4299, à Thiébaud de Neuchâtel, en récompense des services qu'il lui avait rendus. Elle comprenait les seigneuries de Daslc, d'Audincourt, de Vandoncourt et de Boncourt, et nous présumons qu'elles lui venait de sa seconde femme issue de la maison de Blamont. (2) Il avait de même divers droits de patronage sur des églises, telles que celles de Pfaffans et d'Etucffond qu'il donna à Lucelle en 4296. (3)

Après la mort de son neveu Ulric de Florimont et de la mère de celui-ci, il avait fini par avoir, à lui seul, la propriété de la seigneurie de Florimont et de ses dépendances, mais non pas sans prétentions de l'évêque de Bâle qui revendiqua des droits sur ces domaines, en vertu des contrats qu'on a cités en 4284, et il en résulta même une guerre. Mais les Bâlois intervinrent en faveur de leur évêque et amenèrent le comte à entrer en arrangement. (4)

[(1) Schœpflin, Al», rll. T. II. Laguille hist. d'Alsace.
 (2) Trouillat, T. III, p. S6, 41. — Recherches sur Neuchitel par l'abbé Richard, p. 1 H- C'est plutôt Bocourt que Boncourt.
 (3) Trouillat, T. II, ŷ26. (4) Albert de Strasbourg, T. I.]

L'évêché de Bâle avait passé, en 4300, à Otton de Granson, fils de Jacques de Granson et de Beatrix de Neuchâtel en Bourgogne. Il était neveu du comte de Ferrette, sans doute par sa mère, et à raison de ce que Théobald avait épousé, en secondes noces, Marguerite de Blamont, issue des sires de Neuchâtel. Toutefois, nous n'avons pu réunir suffisamment de documents pour établir cette filiation et cette parenté. Ce fut sans doute à raison de ces liens de famille que l'évêque Otton, en faisant un traité avec la maison d'Autriche en 1308, pour se prêter un secours mutuel, réserva son neveu Théobald comte de Ferrette. (4) D'un autre côté, celui-ci et son fils Ulric, sire de Rougemont, s'étaient ligués avec le comte de Neuchâtel-sur-Ie-lac, sans doute à raison des difficultés qu'il avait avec l'évêché de Baie, et ne renoncèrent à cette alliance que quelques jours après avoir réglé leurs différends relatifs à Florimont ; cette renonciation eut lieu le 40 février 4309, et le traité pour Florimont, les premiers jours du même mois. Alors le comte de Ferrette déclara qu'il résignait et abandonnait à l'évêque Otton et à l'église de Bâle, le château et la ville de Florimont, avec les hommes qui en dépendaient et toutes les appartenances desdits lieux, droits, juridictions et autres. L'évêque, pour témoigner son désir de mettre fin à toutes discordes et procurer une bonne paix, inféoda aussitôt ces domaines au comte Théobald et à ses successeurs, remettant audit comte tous les griefs qu'ils pouvaient avoir eus précédemment ensemble. (2)

Comme cette seigneurie avait été assignée en douaire à Marguerite de Blamont, par son mari le comte Théobald, cette dame fut obligée, le 5 du même mois ou probablement le même jour, de faire l'abandon de ce domaine à l'église de Baie, s'en réservant seulement l'usufruit, si son mari mourait avant elle, ce qui eut lieu en effet peu de temps après. (3)

Le 9 mars de la même année, Henri, roi des Romains, nouvellement élu, fit remise à Théobald comte de Ferrette, de tout l'argent qu'il avait pu, durent l'interrègne, extorquer aux juifs, alors considérés comme les nommes de l'empire. (4)

Cet acte fait comprendre que le comte Théobald s'était ligué avec son neveu l'évêque de Bâle, dans les démêlés de celui-ci avec l'empereur Albert, et qu'il prit part aux désordres qui eurent lieu en Alsace après l'assassinat de ce prince près de Vindonissa. Du reste, Théobald était âgé et sa mort arriva en 4340, sans que nous puissions en fixer le jour.

[(1) Trouillat, T. III, 198. (9) Même lieu, 149, 198. (3; Même lieu, iôU. (2) Hergott, genea!. dipl. Habib. T. III, 591.]

On a vu qu'il avait eu deux femmes : Catherine de Klingen et Marguerite de Blamont, qu'on nomme le plus souvent de Blanckenberg. Il en eût plusieurs enfants : Théobald qui mourut, à ce que l'on croit, vers 4312 ; Ulric sire de Rougemont, qui lui succéda ; Hartzland femme d Otton d'Ochsenstein, et qui renonça à ses prétentions sur le comté de Ferrelte, le h avril 1314 ; et Sophie qui épousa Ulric de Wurtemberg.

Avant sa mort, Théobald avait eu des difficultés assez désagréables avec son neveu Rodolphe de Regensberg, qui réclamait la moitié du comté de Ferrette, comme part d'héritage de sa mère Adélaïde de Ferrette, sœur de Théobald. Cette réclamation fut vidée, en 1300, au profit du demandeur et donna lieu à un arrangement par lequel Théobald acheta cette part de succession. (1) On remarque ainsi que le chef de la famille cherchait toujours à réunir au comté de Ferrette tous les anciens domaines, qui en étaient parfois distraits à la suite de partages et de mariages et qu'ils achetaient ainsi, autant que possible, la part de leurs co héritiers.

On a pu voir, par les documents précités, que la vie de Théobald, comte de Ferrette, avait été très-agitée, et que sa versatilité en politique ne fut pas moins grande que celle des autres seigneurs de cette époque, elle-même si pleine d'agitations. Quoique ce ne fut plus le temps des croisades effectives, il se laissa entraîner à Lausanne par les prédications de Grégoire X, et plus encore par l'exemple du roi et de la noblesse, mais, à l'imitation de ce prince, il oublia ses engagements. Nous doutons que ce fut en remplacement de ce vœu qu'il dota plusieurs églises, telles que celles de Lucelle, d'Oisberg et autres. On lui attribue la fondation du monastère de Bénédictins de Val-Dieu, ou Gottes-Thal, entre Altkirch et Belfort (2) Il établit des religieux de St.- Francois pour desservir la chapelle de St-Théobald de Thann, en 4297, et leur donna un emplacement pour y bâtir un monastère. Beaucoup d'autres actes témoignent de ses libéralités aux églises, et quelques-uns aussi de son empressement à récompenser des services rendus, comme il le fit en 1298 à l'égard d'un noble de la maison de Gliers, que l'abbé Richard regarde comme un des parents du comte (I). Mais il eut aussi des jours néfastes; il contracta des dettes, et fut quelquefois obligé d'aliéner des terres pour se procurer de l'argent. Ce fut probablement pour ce motif qu'il vendit, à la maison d'Autriche, ce qui lui

restait encore de droits sur Egisheim, pour 400 marcs d'argent. (2) C'était un de ces anciens domaines des ducs et comtes d'Alsace qui avait passé à la maison de Ferrette par suite de ses alliances avec les descendants de ces anciens princes du pays.

[(1; Scheepflin, AU. ill. T. II, 502. (1) SchœpHin, AUat. ill. T. II, 455]

CHAPITRE VIII.

Ulric II, comte de Ferrette.

Ulric II, comte de Ferrette, fils et héritier de Théobald, apparaît pour la première fois dans les actes, en février 1309, sous le titre de seigneur de Rougemont, comme on l'a dit à l'occasion du dernier arrangement, pris à cette date avec l'évêque de Bâle, au sujet de Florimont.

La seigneurie de Rougemont se composait alors de l'ancien et du nouveau châteaux, d'un petit groupe de maisons qualifié de ville, avec quelques villages en dépendants et leurs droits, tous situés entré Bel fort et Massevaux (3). C'était aussi un ancien domaine des comtes de Ferrette, provenant probablement de la maison de Montbéliard, et qui fut assigné pour douaire à Jeanne de Montbéliard, lorsqu'elle épousa Ulric II, comte de Ferrette (4). C'est de cette terre qu'il prit le titre de seigneur de Rougemont. (5)

On assigne deux dates très-différentes au mariage du comte Ulric. Les uns le placent à l'année 1299, époque où Jeanne ne devait être qu'un enfant, et les autres en 1347, mais dans ce cas on verra, par les actes de 4324, que sa fille qu'elle donna alors en mariage au duc d'Autriche, n'aurait été aussi qu'un enfant, et elle n'aurait pu prendre part, comme elle le fit aussitôt, à des actes importants pour sa fortune. Nous croyons donc que le titre de sire de Rougemont, que prend Ulric en 4309, indique la véritable date de son mariage, et qu'il vient de ce que cette terre avait été assignée pour former le douaire de sa femme.

[(t) Trouitlat, T. II, 670. — Abbé Richard, notice sur les sires de Monljoie. (2) Trouillat, T. III, p. 70. Acte concernant les revenus de l'Autriche en Alsace en 1503. (3) Schœpilin AU&at. illust. T. II, 54. (4) Selon le tabl. ebronot- de l'hist. de Montbéliard, le mariage aurait eu lieu en 1299, mais elle devait être encore trop jeune, car elle n'était pas l'afnce des filles du comte de Montbéliard. — La date de 1317 est fournie par M. de Giogins, m. et doc. T. XIV, p. 98. (5) Tableau chronologique de l'hist. des comtes de Montbéliard, 156.]

Jeanne de Montbéliard était la seconde des filles de Renaud de Bourgogne, que nous avons vu guerroyer avec Théobald, et de Guillaume de Neuchâtel-sur-le-lac. Celle-ci n'était peut-être pas nubile quand, pour des raisons de famille, on la donna à Renaud en 4280, et Jeanne devait aussi être encore jeune, quand elle épousa le fils de Theobald. Elle apporta à son époux de vastes domaines, dont on connaît d'une manière certaine la seigneurie de Granges et 4200 livrées de terres dans le voisinage et de grands fiefs à Belfort et autres lieux, dépendants du comté de Montbéliard, et précédemment tenus par la maison d'Autriche. (4) Ces domaines occasionnèrent divers arrangements entre les deux familles.

Dans un différend qui eut lieu entre le comte Renaud et l'évêque de Bâle, toujours, paraît-il, au sujet du Porrentruy, Ulrich, sire de Rougemont, fut choisi pour un des arbitres chargés d'obliger le sire de Neuchâtel en Bourgogne de tenir certains engagements. Cet acte, du 30 avril 4309, nomme ainsi ces arbitres : Hugues de Bourgogne, Horry de Ferrâtes, sires de Roigemont en Alsais, Humbert, sire de Roigemont, Jean de Vienne, Mathieu de Montmartin, Guillaume de Roigemont et autres chevaliers. Les deux derniers sires de Rougemont appartenaient à une famille francomtoise, absolument étrangère au comte de Ferrette. (2)

[(1) Même lieu, 153. — Ephéméride* de Montbéliard, 378. Recueil de chartes, in-4°, 76.

(3) Trouillat, T. UI, 144.]

L'empereur Henri VIII, ayant besoin de l'évêque de Bâle pour faire partie d'une ambassade à envoyer au pape, manda, le 45 mai 4309, au comte de Linange, avoué provincial d'Alsace, à Ulrich, comte de Ferrette et à ses officiers impériaux en Alsace, de protéger l'église et le chapitre de Bâle et de réparer les dommages qui leur étaient déjà arrivés. (1)

Dans cette ambassade adressée au pape Clément V, alors à Avignon, il s'agissait de préparer les voies pour la renaissance et le couronnement à Rome de l'empereur Henri VIII. Mais arrivé en Italie, ce prince rencontra un pays divisé d'intérêts et trouva des difficultés nombreuses qui firent échouer la plupart de ses projets. Il mourut à la peine, ainsi que l'évêque de Bâle, Otton de Granson, et tous deux non sans soupçon de poison.

Dès le 29 février 4314, Ulrich II abandonna son titre de sire de Rougemont pour prendre celui de comte de Ferrette, dans un acte par lequel il mettait sous sa protection le monastère de Lieu-Croissant (2). Sa sœur Hartzland, femme d'Othon d'Ochsenstein, lui abandonna, la même année, tous ses droits au comté de Ferrette. Il eut ensuite des difficultés au sujet de la dot de sa sœur Sophie, épouse du comte Ulrich de Wurtemberg. Les premiers

arrangements pris à cet égard ne recevant pas leur exécution, l'empereur fut obligé d'intervenir, le 4 janvier 1342, en défendant à plusieurs villes impériales de recevoir chez elles des otages qui devaient s'y rendre de la part du comte de Wurtemberg et y vivre aux dépens du comte de Ferrette, qui en cette occasion était dans ses droits (3). On ne voit pas du reste l'issue de cette affaire.

Au mois d'avril de la même année, Ulrich II rendit une sentence arbitrale en faveur de l'abbaye de Lucelle pour quelques biens situés à Lutterbach, que contestaient à ce monastère les nobles Munch et d'Ulzich. Cet acte renferme les noms d'un grand nombre de nobles vassaux du comte, formant alors sa cour et qui avaient déjà été appelés comme arbitres dans cette même affaire, intéressant également l'abbaye de Murbach. (k)

[(1) Même lieu, 143. — Dans cet acte, comme dans tous ceux que nous connaissons, le souverain d'Allemagne n'appelle pas le comte de Ferrette son vassal, mais le nomme toujours noble homme, noble seigneur.

(2) Trouillat, T. III, 169.

(3) Hergolt, geneal. dipl. Habsb. T. III, 604. — Rec de chartes. T. 1, 175.

(4) Trouillat, T. III, 177, 91 avril 181? et 181. — Le nom d'Ulrich comte de Ferrette se retrouve le 5 février 1513, dans une autre affaire concernant Murbach.]

Le 12 octobre 1313, Ulrich II défendait à ses baillis, à ses châtelains, à ses prévôts, à ses maires et autres officiers, de s'ingérer dans les affaires des propriétés des moines de St.-Alban de Baie. Il confirma, en 4316, le don, fait par son père à l'abbaye de Lucelle, des droits de patronage des églises de Pfaffans et d'Etue (Tond. (1)

Jusque là, on ne trouve ce comte engagé dans aucune affaire politique, soit que les chroniques ne se soient pas occupées spécialement de lui, comme celle de Golmar l'avait fait pour son père, soit qu'il ait eu un caractère plus pacifique. Cependant on le voit mêlé, en 1314, dans un événement qui eut lieu à Einsiedeln et qui fait présumer qu'alors il avait embrassé le parti de l'Autriche et qu'il soutenait les prétentions de celle-ci contre les habitants des montagnes de l'ancienne Helvétie.

Depuis longtemps les moines d'Einsiedeln étaient en procès avec les gens du pays de Schwyz pour la possession de quelques pâturages. Des nobles bénédictins avaient tiré le couteau contre des paysans qui, dans une conversation particulière, ne partageaient pas leur opinion. Alors aussi toute la contrée environnante se ressentait de l'agitation que causaient les prétentions de l'Autriche et de ses partisans, en sorte que des Schwyzois résolurent de porter un coup décisif.

Dans la nuit du premier mars (2), ils surprirent l'abbaye et firent prisonniers non seulement les moines, mais un grand nombre de seigneurs qui s'y trouvaient. Parmi ceux-ci, on nomme le comte de Ferrette, sans qu'on sache pour quel motif il était là. Toute la noblesse voisine s'allarma sur le sort des prisonniers, leurs parents ou leurs amis.

Le comte de Régenberg employa son savoir et son crédit pour tirer le comte de Ferrette des mains des Schwyzois. Il écrivit lui-même à Werner Stauffacher, et Tschudi nous a conservé ce monument précieux sorti de la plume d'un chevalier, à une époque où la noblesse était en général moins que lettrée. Ulric de Ferrette sortit d'Einsideln sain et sauf, mais le monastère paya les frais de l'équipée (3).

[(1) Trouillat. T. III, 245, 24 août 4316.

(2) Le P. Gall. Mord dan» son introduction aux Règestea d'Eintideln, dit que cet événement eut lieu le 1 mars ISIS, mais les actes qu'il donne page 20, font voir que ce fut en 1314.

(3) Tschudi, Schw. chron. T. II, 264 et suivantes. Muller, hisl. de la conféd. Suisse, T. II, 269 à 270.]

Toutefois le comte garda rancune aux habitants de Schwyz : la générosité de Werner Stauffacher ne le toucha qu'à demi, et quand, en octobre suivant, les électeurs d'Allemagne, divisés d'opinion et d'intérêt, élurent deux rois des Romains, le comte Ulric prit parti pour Frédéric d'Autriche, ennemi de Schwyz, contre son concurrent, Louis de Bavière. Les services qu'il rendit durant les guerres de la maison d'Autriche contre ce dernier prince, lui valurent plus tard la reconnaissance du roi Frédéric, qui lui conféra ou confirma la possession de divers fiefs. (4)

Un acte du 44 mars 1324 fait connaître quels étaient les relations et les intérêts du comte de Ferrette avec son beau-père Renaud de Montbéliard. Celui-ci, de son mariage avec Guillaumette de Neuchâtel, héritière de Montbéliard, avait eu cinq enfants : Othenin, faible d'esprit, qui resta toute sa vie sous tutelle et ne laissa point de descendance ; Agnès, qui épousa le 24 avril 4320 Henri de Montfaucon ; Jeanne qu'on a vu épouser, en 4309, Ulric II de Ferrette ; Alix, qui eut pour premier mari Jean II de Châlons, comte d'Auxerre, puis Henri de Vienne ; et enfin Marguerite. (2)

Renaud, prévoyant que sa succession pourrait donner lieu à des difficultés, résolut de les prévenir, et par un acte dont on vient de désigner la date, il s'entendit avec Ulric de Ferrette et Henri de Montfaucon, et déclara qu'en considération de la position de son fils Othenin, il voulait que son frère, le comte de Bourgogne, administrât le comté de Montbéliard, au nom d'Othcnin et de ses deux gendres précités, représentant leurs femmes, durant les cinq années qui suivraient le jour du dit règlement de succession.

Les domaines dont on confiait ainsi l'administration étaient Montbéliard, Belfort, Héricourt et toute la baronnie de Montbéliard avec ses droits et dépendances.

[(1) H s'agissait particulièrement «te fiefs que la maison d'Autriche avait tenus des comtes de Montbéliard à D. ? Ile et autres lieux, et qui avaient ensuite passé au comte de Ferrette ou à sa femme Jeanne de Montbéliard, soit du vivant, soit après la mort de son père, le comte Renaud. — Hergott, T. III, 1330, dipl. DCCXXV. — et dipl. DCCLXVIII, 1324, 17 mars. — Tableau ebron. de l'hisl. des comtes de Montbéliard, p. 133, 4 50. année 1533.

(3) Tabl. ebron. de Phist. de Monlbél., 153, — m cm. de M. de Gingins sur les sires de Montfaucon, p. 97, 98. Mém. et docora. de la Suisse rom. T. XIV.]

Il excepta, en faveur du comte de Ferrette, 4° le château de Granges et 4200 livrées de terres assignées au plus près de Granges, pour en prendre possession au nom de sa femme Jeanne, après la mort de Renaud, d'après une concession antérieure. 2° L'assise de la terre de lie I fort et de Montbéliard que le roi d'Allemagne et le duc d'Autriche avaient tenue et qui avait passé au comte de Ferrette par don et à titre de fief de l'Autriche.

Le comte Renaud prit encore diverses dispositions pour le cas où son fils mourrait avant lui, assignant dans cette éventualité le comté de Montbéliard à ses deux gendres précités et donnant d'autres terres à ses filles Alix, déjà comtesse d'Auxerre, et Marguerite, qui épousa plus tard Guillaume d'Antigny. Mais afin qu'on ne put revenir sur cet arrangement, il imposa de fortes sommes à payer par celui qui y contreviendrait, soit 20,000 marcs d'argent au profit du comte de Ferrette, si le comte de Bourgogne faisait faute, et 30,000 livres à payer par Ulric, si celui-ci manquait à cet engagement.

Le comte Renaud mourut le 9 août de la même année 4324, et son comté passa à son fils Othcnin sous la tutelle de son oncle Hugues de Bourgogne. (4)

[(1) Tableau citron- de l'hist. de» comtes de Mootbéliard, 153, 14 mars iôii. — Kphémérides de Montbéliard. — Méra. et doc. delà Société de la Suisse romande, T. XIV, 97, U8. — Après la mort du régent, Hugues de Bourgogne, en 1351, la succession du comte Renaud fut définitivement partagée, par un acte fait eulre tous les intéressés le 3 mai 1532. — Alors la seigneurie de Granges revint à la maison de Montbéliard.]

Ulric H avait encore d'autres intérêts de famille à régler ; depuis neuf ans qu'il était marié, sa femme ne lui avait encore donné que deux filles et il

craignait de mourir sans laisser d'héritiers mâles, au quel cas les grands fiefs qu'il tenait de l'église de Baie sortiraient de la maison de Ferrette et retourneraient à cet évêché.

Il s'agissait donc d'obtenir de l'évêque de Bâle la faveur de rendre ses filles habiles à posséder les fiefs de cette église. L'évêque était alors Gérard de Wippingen, d'une famille noble de l'ancienne Bourgogne transjurane.

Après diverses négociations, Ulric alla le trouver à Delémont et, le 30 mai 1348, Gérard déclara qu'à raison des éminents services que lui avait rendus son cher et fidèle vassal, seigneur Ulric, comte de Ferrette, il rendait aptes à succéder aux fiefs que ledit comte tenait de l'église de Bâle, en cas de non héritiers mâles, non seulement les filles qu'il avait eues de sa femme Jeanne de Monbliard, mais aussi celles qu'elle pourrait encore avoir. (4)

Par cet acte d'une grande importance, Ulric assurait à ses filles la possession des vastes domaines, vendus, en 1274 et plus tard encore, à l'église de Bâle, et aussitôt repris en fief par les comtes de Ferrette.

On était à l'époque où Jean XXII entendait mettre l'autorité temporelle du pape au-dessus de celle de tous les souverains de la chrétienté ; aussi le comte de Ferrette crut-il qu'il était prudent de s'adresser au souverain pontife, pour obtenir la confirmation de la faveur que venait de lui accorder l'évêque de Bâle. Ce dernier se prêta à ces démarches et, par une bulle datée d'Avignon le 25 janvier 1320, Jean XXII ratifia ce qu'avait fait Gérard de Wippingen. Cependant il y ajouta une clause qui, probablement, lui avait été suggérée par celui-ci. Il réserva que, dans le cas où le comte de Ferrette n'aurait point d'enfants mâles pour héritiers, l'archevêque de Besançon devait veiller à ce que les filles du comte ne prissent leurs époux que dans le ressort du diocèse de Bâle ou de ceux voisins, afin qu'ils soient à proximité de porter secours à l'évêque de Bâle (2). On voulait, par-là, éviter le danger de voir passer le comté de Ferrette entre les mains de quelques princes trop puissants pour l'église de Bâle, ce qui ne laissa pas que d'arriver nonobstant ces précautions.

[(1) Trouillat, T. III, 97 i (Si) Trouillat, T. III, p. 28*. (5) Même lieu, 874. (4) Trouillat, T. III, 880. 8 janvier 1330.]

Le comte Ulric II était en bonnes relations avec Gérard de Wippingen, comme on peut le voir par un acte du 49 janvier 1349 (3). Ils acquirent alors, ensemble et par moitié, de Rodolphe III marquis de Bade et de sa femme Gertrude, issue de la maison de Strasberg, le tiers de la succession de Berthold, comte de Strasberg, échu aux vendeurs, comprenant le château de Strasberg, la ville de Buren et toutes leurs dépendances, pour la somme de 200 marcs d'argent. Cet argent fut fourni à l'évêque par le comte Ulric

(4), mais le 27 avril 1320, celui-ci abandonna à l'église de Bâle, tous ses droits et prétentions sur cette acquisition, pour la même somme, qui lui avait été remboursée, et il fit ratifier l'acte de cession par la comtesse de Ferrette (1).

Il paraît qu'au commencement de février de l'année 1324, la santé du comte Ulric n'était pas rassurante, et que déjà alors, on se doutait d'une grande alliance qui se négociait entre lui et la maison d'Autriche, pour sa fille aînée. C'est sans doute en prévision de ces événements que l'évêque et le chapitre de l'église de Baie renouvelèrent, le 8 février, des engagements précédents, portant que l'évêque n'aliénerait point certains grands fiefs de l'évêché, tenus par les comtes de Fribourg, de Ferrette, de Frobourg et les seigneurs de Rappolstein. (2)

Ulric était à Baie les premiers jours du mois de mars et dans un état de maladie qui lui fit comprendre que sa fin approchait. Il appela alors l'official de la cour épiscopale pour lui dicter son testament, ainsi qu'on a vu ses prédécesseurs Louis et Ulric confier également leurs dernières pensées à des ecclésiastiques. Les deux premiers avaient eu une vie agitée, dont le souvenir leur pesait à l'heure suprême, et le troisième ne se croyait pas davantage exempt de tout reproche. Si l'histoire n'a pas gardé le souvenir de ses expéditions militaires, alors ordinairement accompagnées d'actions violentes que les lois de la guerre ne justifient jamais, sa confession, comme celle de son aïeul, indiquera qu'alors même ces chevaliers si cruels durant leur vie, qui croyaient que tout leur était permis, craignant cependant d'avoir à rendre compte de leurs actions devant le juge des juges, essayaient alors d'apaiser son courroux en réparant, autant que faire se pouvait, les injustices qu'ils avaient commises.

Le quatrième jour du mois de mars de l'an 1324, (3) en présence de quatre chevaliers et d'un noble, bourgeois de Baie, l'official déclara que le généreux seigneur Ulric, comte de Ferrette, grâce à Dieu sain de sens et d'esprit mais le corps bien débile, pensant à sa fin, désirant pourvoir au salut de son âme et ne point mourir sans tester, lui a dicté son testament et ses dernières volontés. En premier lieu, le comte ordonna qu'après son décès, on prélevât sur ses biens immeubles et meubles, une somme suffisante pour payer toutes ses dettes légitimes, et restituer tous les dommages qu'il aurait pu causer par incendie et rapine dans quels lieux et pour quelles personnes que ce fût, et qu'avec le surplus on fit des œuvres pies pour le salut de son âme.

[(1) Trouillat, III, 987. *7 avril 1320.

(2) Même lieu, — 353. 8 fév. 1324. Il s'agissait surtout d'interdire à l'évêque l'aliénation des grands fiefs de l'évêché, et de temps à autre on voit le chapitre renouveler ces précautions, mais sans succès.

(5) Steyerer. Hist. Alberti sapientis ducis Auslric , SI».]

Il légua à Dame Jeannette de Montbéliard , sa femme , la troisième partie de tous les biens meubles et immeubles qu'il possédait à titre d'héritage ou par droit de propriété, selon la coutume de sa terre, pour qu'elle les reçoive librement. Il lui donna également tous ses bijoux , vases d'or et d'argent quels qu'ils soient , voulant qu'on les lui délivrât après sa mort. Il institua pour exécuteurs testamentaires Conrad Werner, dit Gutman, de Hadstatt et seigneur Ulric dePfirtd, chevaliers, pour qu'avec le conseil de la comtesse Jeannette , de son confesseur (1) et de l'official , ils exécutent toutes lesdites dispositions testamentaires, sous peine d'excommunication s'ils ne le faisaient point. Il annula tous ses testaments précédents, mais, gardant un espoir de vie, il se réserva la faculté d'en faire encore de nouveaux.

Ces choses faites, dame Jeannette de Montbéliard se constitua à son tour, devant l'official et les témoins, et renonça à tous les droits qu'elle pouvait avoir sur les biens que son époux tenait à titre de gage des ducs d'Autriche.

L'official et les cinq témoins firent alors suspendre leurs sceaux au bas de l'acte , sur la demande du comte et en témoignage de vérité.

Ulric II mourut à Baie le 10 mars, et son corps fut inhumé dans l'église des Franciscains de Thann , le 15 du même mois. Son épitaphe était ainsi conçue : « Hie lit grave Ulrich von Pfirt , dem Gott gnadig sei , der storb do man zalt!324, ISmartii. »

[(!) L'acte le nomme frère Burcard d'Esseliogen , lecteur des frères mineurs du couvent de BAIE.]

Son cœur , par contre , reçut sa sépulture à Lucelle et le nécrologe de cette abbaye dit que, le 10 mars, mourut seigneur Ulric, dernier comte de Ferrette , qui donna (à ce monastère) certaines vignes situées dans le band'Uffholz, achetées autrefois par sa mère, à condition de boire le vin qui en proviendrait, le jour de son anniversaire. Il mourut, ajoute le nécrologe , l'an du Seigneur 1324. Qu'il repose en paix. Il est enseveli ici dans le chapitre (1). Ce lieu était la partie de l'église affectée aux religieux et non au public. (2)

Le nécrologe de l'abbaye de Paris, en Alsace, donne la même date, en disant : le VI des Ides de mars 1324, mourut illustre seigneur Ulric de Ferrette, bienfaiteur de cette église , dont il possédait le patronage.

Le nécrologe de la cathédrale de Bâle dit , le Y des ides de mars (11) 1324 , mourut Ulric comte de Ferrette, père de dame Jeanne, d'heureuse mémoire,

femme de magnifique seigneur Albert, duc d'Autriche etc., lequel est inhumé dans l'église des frères mineurs de Thann. A son anniversaire on distribue 8 livres de deniers des revenus* du crier de l'église de Bâle.

Nous partageons complètement l'opinion émise par Steyerer qui, pour concilier ces deux lieux d'inhumation du comte, pense que le corps fut envoyé à Thann et le cœur à Lucelle. Quant aux divergences de date , elles s'expliquent en ce sens, que celui qui fit l'épitaphe de Thann, indiqua le jour de l'inhumation et non celui du décès, et que l'annotation du nécrologe de Bâle n'a été rédigée que beaucoup plus tard , soit après la mort de la tille du comte, arrivée en 1351. Les nécrologes de Lucelle et de Paris étaient mieux informés , et c'est d'ailleurs ce que confirment les écrits de Buchinger abbé, et de Walch, moine de Lucelle et les actes qu'on va rapporter. (3)

[(1) Bucbinger, Epil. fast. Lucel. 188, dil, Ulricam ullimum comitem Ferrelensem , maximum noslrum beoefactorem , Basilic exlinctum, Luciscell* , eu m magno luclu sepeliendum fecit.

(2) Ces sortes de fondations étaient alors fort communes. C'était une manière d'améliorer la table des moines et de rappeler à leurs prières les bienfaiteurs de leur monastère. Walch , miscel. Lucel. T. I , p. 301 , et Apophasis l.uceileosis, manuscrits. Plan de l'église de Lucelle. Le comte L'Iric avait également donné à Lucelle un vignoble dans le côleau de Rang , près de Tbann , qui alors était réputé comme fournissant le meilleur vin d'Alsace et le plus capiteux. Nous avons trouvé des documents attestant qu'on en fit des cadeaux à de hauts personnages dont on désirait gagner la protection pour le gain de certains procès enlre l'abbaye de Lucelle et l'évêque de Bâle

(3) Trouillat , T. II , page LXXVII. — Walcb , misceUanea Lucel. T. 1, 201. — Buchiuger, Epitome fast. Lucel. — Wursteisen , ebroo. Basii. 57 , dil que le comte mourut le 12 mars. — Tableau cronol. de l'hist. de Monlbéliard , 197, dil le 0 mars. Duverooy, éphémérides de âJoptbéljard , 85, 10 mars 1324 •]

CHAPITRE IX.

Jeanne de Ferrette.

A peine les funérailles du dernier comte de Ferrette furent-elles terminées, et son corps ne reposait peut-être pas encore dans sa tombe de Thann, que déjà la comtesse Jeanne, sa veuve, s'occupait du mariage de sa fille aînée, nous voulions presque dire du sien. Sans doute il y avait déjà eu des négociations fort avancées du vivant du comte, et vraisemblablement il se

trouvait à Bâle pour ce motif , lorsque la mort le surprit. Il est certain que tout devait être préparé et décidé , puisqu'au rapport de Muller , le mariage eut lieu trois jours après les funérailles (1). En effet, dès le 47 mars, Albert d'Autriche était devenu l'é- poux de Jeanne, fille aînée d'Ulric de Ferrette.

Ce prince était le sixième des fils de l'empereur Albert, assassiné en 4308. Les auteurs ne sont pas d'accord sur son physique ; les uns en font un prince de grande stature et d'une majestueuse beauté, d'autres le disent hoitcux et contrefait. Dès l'âge de 21 ans il souffrait des douleurs de goutte ou de rhumatismes , parfois si intenses qu'il en avait le corps paralysé; de-là sans doute, cette seconde opinion sur son extérieur. Tous lui accordent une grande intelligence éclairée par l'étude , et une sagesse naturelle qui le fit appeler Albert le sage. Destiné dès sa jeunesse à l'état ecclésiastique , on lui avait déjà conféré divers béné- fices sans qu'il fut entré fort avant dans les ordres sacrés. Plusieurs de ses frères étaient déjà morts sans postérité , deux autres , le roi Frédéric et le duc Léopold , n'avaient point d'enfants mâles , et la puissante race des Habsbourg menaçait de s'éteindre après avoir étonné le monde par la multitude de scs>cjctons. Cette dernière considération dé- cida Albert à changer d'état et à abandonner les dignités de l'église qu'il pouvait attendre , pour une femme habile à relever la maison d'Autriche.

[(1) Muller, hisl. de la conféd. Suisse , T. III, p. 14, noie 74.]

L'héritière de Ferrette était connue par sa jeunesse , sa beauté et ses richesses. Elle se distinguait par des manières françaises héritées de sa mère, par un esprit élevé et hardi et par une grande habileté dans les affaires (4). Cet éloge ne sort pas de la plume de tous les auteurs ; on verra plus loin qu'elle fut impatiente d'avoir un époux parfois si im- potent, mais Albert n'en pouvait encore juger et, entre une telle épouse , comme il la voyait alors , et l'évêché de Passau, le choix ne devait pas lui être difficile. Le pape, qui ménageait la maison d'Autriche, ne refusa pas davan- tage les dispenses nécessaires.

Une telle alliance ne pouvait être qu'avantageuse à la maison de Ferrette, également prête à tomber en quenouille, et l'on comprend que le comte Ulric ait pu faire taire ses souffrances pour se rendre à Baie et y traiter de ce mariage avec le duc Albert, qui devait s'y trouver en personne ou être dans le voisinage. Alors aussi on s'explique la hâte que mit sa veuve à terminer ce mariage , pour ainsi dire , sur le cercueil de son mari. Toutefois nous croyons qu'il eut lieu à Thann , doit l'on voit des actes du duc Albert , d;Ués des premiers jours de son mariage.

Dès le 47 mars, c'est-à-dire deux jours après l'inhuma- tion d'Ulric à Thann , sa veuve et héritière d'un tiers des domaines de Ferrette, abandonna à son

gendre, le duc Albert , ce riche héritage pour la somme de 2700 marcs d'argent. (2) Le même jour, Albert ajoutant déjà à ses titres celui de comte de Ferrette, jura qu'il protégerait sa belle- mère , Jeanne de Montbéliard, comtesse de Ferrette, dans sa personne, dans celle de ses gens et dans ses possessions. Les biens qu'elle s'était réservés , consistaient dans les seigneuries de Granges et de Rougemont, avec tous leurs droits ; dans la vallée de Traubach et de Soppe, avec leurs droits et mairies, et dans la possession d'Uffholtz qui était propre à la comtesse. Il fut réservé que si elle venait à mourir , les vallées de Traubach et de Soppe et la seigneurie de Rouge- mont, de la mouvance de Ferrette, devaient échoir au duc et à sa femme. Mais si Albert mourait sans enfants, le comté de Ferrette devait rester à sa femme , comme elle l'avait hérité de son père, le comte Ulric défunt (3).

[(1) Maller, hist. de la conféd. Suisse, T. III, p. 24, et les auteurs qu'il cite — et ensuite les actes qu'on rapportera plus loin.

(2) Trouillat, T. III, p. 340, note extraite de Steyercr.

(3) Hergott , geneal. dipl. Habsb. DCCXLIX.]

Le même jour encore , la douairière de Ferrette vendit au duc Albert , au nom de sa seconde fille Ursule , tous les droits de celle-ci au comté de Ferrette, pour 2000 marcs d'argent et pour garantie de cette somme , les contractants engagèrent à Ursule, la ville et le château de Délie avec leurs dépendances (i). Cinq jours après, le 23 mars, Jeanne de Ferrette ayant ainsi acquis de sa mère et de sa sœur Ursule , leurs parts au comté de Ferrette, et possé- dant dès -lors seule ces vastes domaines, déclara devant son beau-frère , le duc Léopold séant en justice à Thann , qu'elle donnait à son époux , Albert duc d'Autriche et de Styrie et comte de Ferrette, la communauté de la seigneu- rie ou comté de Ferrette, et des biens qu'elle avait ou pour- rait encore avoir, de son père défunt et de sa mère, Jeanne de Montbéliard. (2)

On voit par ces actes faits coup sur coup quel empresse- ment on mettait à régler les «flaires d'intérêt résultant de ce mariage, mais tout n'était pas terminé: on a vu que le pape Jean XXII avait bien confirmé l'acte par lequel l'évêque de Bâle avait rendu les filles du comte de Ferrette, aptes à hériter de lui les grands fiefs qu'il tenait de l'é- glise de Bâle, mais qu'il avait, en même temps, fait une réserve et charge l'archevêque de Besançon de veiller à ce que ces nobles héritières n'épousassent que des maris du diocèse de Bâle ou des diocèses voisins , afin que ces sei- gneurs fussent à portée de secourir l'église de Bâle. Il s'agissait donc de faire reconnaître, par l'archevêque de Be- sançon, que le duc Albert remplissait les conditions exigées pour pouvoir obtenir l'investiture du comté de Ferrette. L'affaire était d'autant plus délicate et urgente, que l'évêque de Bâle se montrait peu

favorable à ce mariage et plus mal disposé encore de conférer un si grand fief à un puissant voisin comme le duc d'Autriche.

[(t) Hergolt, DCCVIII.

(3) Trouillat, T. III. 343, d'après Sleyewr.]

Prévoyant probablement les démarches qu'on pourrait faire à ce sujet à la cour d'Avignon, le duc sut profiter de la présence de l'archevêque qui se trouvait dans le voisinage, pour obtenir de lui la déclaration désirée. Il se rendit donc à Massevieux le 26 mars, toujours de la même année, accompagné de sa jeune femme, de la comtesse de Ferrette et d'une suite nombreuse de chevaliers, et là, s'étant tous présentés devant l'archevêque Vital, le duc lui déclara son mariage avec Jeannette, fille du comte Ulric de Ferrette défunt, et lui démontra qu'il avait son domicile et ses domaines dans le diocèse de Bâle et que, par conséquent, il remplissait les clauses de la bulle du pape Jean XXII, pour obtenir l'investiture de Ferrette. Cette déclaration ayant été confirmée par celle des quatorze chevaliers ou grands seigneurs qui accompagnaient le duc, l'archevêque confirma l'investiture donnée antérieurement et condonna également au* filles du comte de Ferrette. L'acte fut appuyé du témoignage d'autres seigneurs à la suite de l'archevêque (4).

L'évêque de Baie fut très mécontent de cette démarche, sans doute faite à son insçu, et plus encore de l'acte de son métropolitain, qui préjugait du droit de l'église de Bâle dans l'investiture d'un de ses plus grands domaines. Croyant pouvoir faire annuler une telle décision, il s'adressa au pape, et le sollicita de refuser son autorisation à cette investiture. Mais la cour d'Avignon penchait alors pour la maison d'Autriche qu'elle opposait à l'empereur Louis de Bavière, et elle répondit, le 8 juin suivant, qu'elle ne voyait pas de motifs suffisants pour refuser l'investiture demandée par le duc Albert (2).

Le chapitre et l'évêque de Bâle ne se pressèrent pas d'obéir à la décision du pape et apportèrent encore des entraves; mais le duc, comme on peut le voir par plusieurs actes, ne laissa pas que de prendre possession des domaines que venaient de lui donner ou vendre les comtesses de Ferrette, et il visita aussitôt les principaux châteaux du comté de Ferrette (3).

L'évêque de Bâle étant mort l'année suivante, 17 mars 1325, il y eut une double élection, à l'imitation de ce qui avait eu lieu pour la couronne d'Allemagne et pour la tiare. Le chapitre de Bâle élut canoniquement un noble Bâlois, Hartung Munch, mais le pape influencé par l'Autriche, ou selon d'autres, pour faire un de ces actes d'autorité qui lui était si chère, nomma à cet évêché Jean de Chalons, de la maison des princes d'Orange. Les deux compétiteurs se firent une guerre acharnée; Albert d'Autriche prit

le parti du protégé d'Avignon, non pas d'une manière absolument désintéressée, puisqu'il avait à témoigner son mécontentement au chapitre de Bâle pour ses démarches contre lui et son refus de l'investiture de Ferrette, et qu'il avait reçu de grosses sommes de Jean de Chalons pour les secours qu'il lui promit et qu'il lui donna (4).

[(1) Trouillat, T. III, 718, 36 mars 15*4, d'après Steyerer.

(2) Trouillat, T. III, 245, d'après Steyerer, «juin 1324.

(5) Même lieu, 550, 6 juin 1326, 559. 26 avril, même année et autres actes.]

Quand ce dernier fut enfin parvenu à occuper définitivement le siège épiscopal de Bâle, il fut reconnaissant des services du duc Albert et il lui accorda, ainsi qu'à la duchesse Jeanne, l'investiture de tous les fiefs que le dernier comte de Ferrette avait tenus de l'église de Baie. (2) 5 juillet 1327.

En 1333, Ursule, comtesse de Ferrette et sœur cadette de la duchesse d'Autriche, ayant épousé Hugues, comte de Hohenberg, il y eut alors de nouveaux arrangements de famille. Rodolphe de Hohenberg, père du jeune époux, et du consentement de la femme de celui-ci, renonça, en faveur du duc Albert, à tous les droits que les nouveaux conjoints pouvaient avoir à l'héritage de Ferrette, pour la somme de 2000 marcs d'argent, et le duc se chargea de payer les dettes qu'il pourrait y avoir sur ces domaines (3). Cet acte est simplement la confirmation de celui du 47 mars 1324, fait par la douairière de Ferrette au nom de sa fille Ursule, alors mineure.

Jeanne de Montbéliard, veuve du comte Ulric de Ferrette, s'était mariée fort jeune, comme on l'a déjà remarqué, soit en 1309. Après la mort d'Ulric elle ne tarda pas à convoler en secondes noces, car dès la fin de l'année 1324 ou au commencement de la suivante, elle quitta les habits de deuil pour épouser Rodolphe Hesse, marquis de Bade (h).

Son frère Othenin, comte de Montbéliard, étant mort en 1331, son beau-frère, Henri de Montfaucon, qui avait administré le comté de Montbéliard, après le décès de Hugues de Bourgogne le premier régent, fut obligé d'entrer en arrangement avec sa belle-sœur Jeanne, jadis comtesse de Ferrette et pour le moment marquise de Bade. Selon les volontés du comte Renaud, exprimées dans l'acte de 1324 déjà mentionné, les autres sœurs de Jeanne avaient été apanagées ou dotées au moyen d'autres terres. Mais il iclait encore à partager les grandes seigneuries de Monthéliard, Belfort, Héricourt et Granges. Quoique Jeanne et Henri fussent déjà en possession d'une partie de ces domaines du vivant de Renaud, celui-ci avait ordonné que ces apports devaient rentrer dans un nouveau partage, après la mort d'Othenin.

[(1) Trouillat, T. III, 274, 4 juillet 1327.

(2) Même lieu. Ū78. 5 juillet 1S27.

(3) Hergotl, Geneal- dipl. Habsb. dipl. DCCLXXII, D.CCLXMI. DCCLXXVII, 1534, 1536, 1341.

(4) Divvernoy , Ephémérides de Monlbéliard, dit 1324 et le tableau chroool. de l'hisl. de Monlbcl 1325, au commencement. En 1327, Jeanne marquise de Bade et son époux alibrèrent un noble de Vende- liocourl de l'hommage qu'il leur devait. TrouiUat, T. III , p. 727.]

La seigneurie de Granges et le comté de Mont bel iard entrèrent dans le lot de Henri de Montfaucon et de sa femme Agnès de Monlbéliard , et Jeanne eut pour sa part Belfort , Héricourt et un fief important à Grandvillars , alors tenu par Henri de Grandvillars. Ce partage est du 7 mai 4332. (4)

Jeanne de Monthéliard donna encore deux filles au mar- quis de Bade ; l'une , Marguerite , épousa Frédéric , aussi marquis de Bade son cousin ; et Adélaïde fut mariée à Rodolphe , dit Wecker, également marquis de Bade. A rai- son du premier mariage de leur mère, on les a quelques fois appelées comtesses de Ferrette.

Jeanne , ayant perdu son second mari en 4 335 , épousa l'année suivante Guillaume , comte de Katzenellenbogen , dont toute fois elle n'eut plus d'enfant (2). Lorsqu'elle mou- rut en 4347, il fallut faire aussitôt de nouveaux arrange- ments de famille pour le partage des domaines qui lui étaient encore restés après tant d'autres partages , cessions , ventes et autres actes de mutation de propriété. On nomma des arbitres qui, le 26 août de la même année, adjudgèrent à Jeanne duchesse d'Autriche , le château de Rougemont qui avait été assigné pour douaire à sa mère , la mairie du Val , Sermamagny , Chaux , La Chapelle , Le Puits , Giromagny, Vescemont, Rougegoutte, Grosagny, Evette, Oie , Leuppe , Forschelon , Essert , Baviiler , Urserey , Argiesans , Banvillars ; une rente d'un et demi foudre de vin à Uffho!tz , le bois de Lambert , de Chaux , de la Ver- rière , la forêt du Salhert ; les fiefs d'Auxelle , de Morvil- lars , de Miserey, retenus par le sire de Montmartin, et par Jean-Ulric de Haus ; le fief de Dasle , retenu par le sire d'Asuel et par Schaller de Baie ; le fief de Miecourt, le fief deRéchésy, retenus par Thuring de Ramstein, le fief de Biederthal , retenu par Kraft de Bâle (3).

[(1; Trouillat, T. lit, 750. — Tobl. cl.roa de t'hist. de* lontw de Montteliard.

(2) Schœpflio. hist. Zœringo Bndeocis, T. II. (5) Trouillat, T |III , 847, d'après Steyerer.]

La part qui échut à sa sœur Ursule de Ferrette, épouse de Hugues de Hohenberg, comprenait la partie supérieure du château de Belfort, les revenus de la halle et du droit de scel du tabellion de cette ville, les droits

de sa mère sur le moulin de Bourogne, des biens à Danemarie et à Trou- bach, la mairie de Pfetterhausen , Denney, Bessoncourt, Menoncourt , Egenigue , Vétrigne , et autres localités dont les noms ne sont plus connus ; Tétang de Belfort , la moitié de la forêt des Bars, près de celte ville , Offemont, le village de Bure et la foret de chênes contigue, etc. ; les fiefs de Didier de Montreux, de Henri de Grandvillars , de Jean MaugaiHe de Vendelincourt, d'Hermann de Roppe, du fils de Benaud de Délie , du fils de Guillaume de Glères et autres, (4)

Ces détails font comprendre quelle était l'étendue des domaines et des droits des comtes de Ferrette et ce qui était encore resté à Jeanne de Montbéliard après tout ce qu'elle avait déjà vendu et cédé à ses filles ou à ses gendres.

Ursule de Hohenberg et son époux abandonnèrent quel- ques années après, (2 juin 4350 et 22 juillet 4354) au duc Albert, tous leurs droits et prétentions sur la seigneurie de Kougemont et dépendances , sûr Belfort, ville, château et appartenances, sur les châteaux d'Etobon et de Sponeek et autres droits pour la somme de dix mille florins. (2)

Le duc d'Autriche acquit ainsi successivement toutes les parts de l'héritage des comtes de Ferrette et les réunit aux vastes domaines que sa famille possédait depuis longtemps dans la Haute-Alsace, aux droits qu'elle y exerçait comme landgrave héréditaire et à ceux provenant d'autres acqui- sitions. Tous ces domaines réunis finirent par former une province qui porta longtemps le nom d'Autriche antérieure.

La comtesse Ursule étant devenue veuve en 4354, choisit pour tuteur et protecteur de ses gens et de ses domaines , son beau-frère le duc Albert et son fils Bodolphe (3), mais à l'imitation de sa mère, elle prit peu après un second mari dans la personne de Guillaume, comte de Montfort, comme on peut le voir par un acte du 20 août 4359, par lequel son neveu le duc Rodolphe prénommé, reconnaît lui devoir encore 2500 florins sur les ventes précédentes (4). Nous ignorons l'année de la mort de cette dame.

[(I) Hergotl, geneal. dipl. Hnbsb T. III, 676.

(9) Même source et Trouillat, T. III, 871 et T. IV, 651.

(5) Même lieu III, 691 et Trouillat , T. IV, 661.

(4) Trouillat, T. IV, 679.]

Jeanne de Ferretto, duchesse d'Autriche, donna plusieurs enfants à son époux le duc Albert : Rodolphe surnommé l'Ingénieur , Frédéric le Superbe , Albert III , Léopold le Probe qui fut tué à Sempach en 1380, et deux filles. On a déjà remarqué que les auteurs parlaient d'elle fort diversement, quelques-uns vont même jusqu'à l'accuser d'avoir donné à son époux des

enfants qui n'étaient pas les siens, et enfin d'avoir empoisonné l'empereur Louis de Bavière. Mais, à l'égard de ce dernier crime, on ne voit pas trop ce qui aurait pu y pousser cette princesse. On a avancé qu'elle était irritée contre lui, parce qu'il avait forcé son beau-frère Frédéric d'Autriche à renoncer à l'empire ; mais ce dernier prince était mort depuis longtemps lorsque Louis de Bavière mourut à son tour. Plusieurs auteurs racontent qu'au mois d'octobre 1347, Jeanne de Ferrette, duchesse d'Autriche, se rendant de son comté de Ferrette à Vienne, passa par la Bavière. A son arrivée à Munich, l'empereur qui se trouvait dans cette ville, lui fit une réception honorable et lui donna un grand festin. Les uns disent qu'au départ de la duchesse, d'autres le matin, comme l'empereur revenait déjà de la chasse, Jeanne lui offrit du vin dans une coupe empoisonnée.

Aussitôt que le prince en eut goûté, il se sentit indisposé et se retira dans son appartement pour prendre un contre-poison dont il faisait usage lorsqu'il avait des doutes sur les causes de ses indispositions. Ce remède ne faisant point d'effet, les médecins lui conseillèrent de prendre quelque exercice violent et l'empereur sortit pour aller à la chasse. Sur l'avis qu'on lui donna qu'il y avait un ours dans le voisinage, il mit l'épée à la main et lança son cheval au galop pour aller attaquer la bête féroce. Mais il n'alla pas loin, car on le vit bientôt s'affaisser sur sa monture, tomber à bas de cheval et rester à terre sans mouvement. Il reprit encore quelque connaissance et expira un instant après, le 10 ou 11 octobre 1347 (1). Dans les divers récits de cette mort, qu'on pourrait aussi bien attribuer à une apoplexie qu'à un empoisonnement, on s'étonne seulement de la persistance de plusieurs auteurs à en accuser ou soupçonner la duchesse d'Autriche, et cette circonstance seule fait présumer que, nonobstant l'accueil que lui fit alors l'empereur, elle nourrissait contre lui la haine que lui portait la maison d'Autriche, haine qu'avait eu soin d'exciter pendant tant d'années le pape Jean XXII.

[(1; Alberl de Strasbourg. — Speuer, hist. gerra. — Trithemius, ebron. Ilir&oug. T. II, SOI, et aulrts. Hist. d'Alleinagoe, T. IV, 337.]

Jeanne de Ferrette, duchesse d'Autriche, n'était plus jeune lorsque le 14 novembre 1331 elle donnait encore un héritier à son époux. Albert assiégeait alors Zurich et avait amené avec lui ses deux fils Rodolphe et Frédéric pour les accoutumer à la guerre. En apprenant la mort de la duchesse, décédée à Vienne des suites de couches, il se hâta de conclure un traité avec ses ennemis et d'aller rendre les derniers devoirs à son épouse. C'est alors que naquit son fils Léopold que les Suisses tuèrent à Scmpach en 1386. (1)

Le duc Albert mourut également à Vienne le 18 juillet et fut inhumé près de Jeanne de Ferrette, selon un nécrologe de la cathédrale de Bâle qui

donne le détail des distributions d'argent à faite le jour de son anniversaire.

Après la mort du duc Albert, son fils Rodolphe, comme l'aîné de la famille, demanda à l'évêque de Baie l'investiture du comté de Ferrette et elle lui fut accordée le 22 janvier 1361, pour lui et ses frères Albert, Frédéric et Léopold, selon l'usage ou à peu près dans les mêmes termes que les actes d'inféodation de 1271 et 1278, avec augmentation de la seigneurie de Florimont et quelques autres modifications résultant d'accords postérieurs au premier acte et qu'on a déjà rapportés à leurs dates.

Cet acte se fit à Baie en présence d'une très-nombreuse assemblée d'ecclésiastiques, de ducs, de comtes et de nobles, (i)

Notre sujet ne comporte point de rapporter les actes nombreux de la maison d'Autriche devenue dès lors entièrement héritière des comtes de Ferrette. Nous n'indiquerons que quelques-uns des plus importants et qui ont trait plus particulièrement au château de Ferrette. Mais auparavant, on doit encore citer le testament que Marguerite, fille de Jeanne de Montbéliard-Ferrette et de Rodolphe liesse de Bade, fil le \ 5 octobre 1333, dans lequel on voit que sa sœur Adélaïde de Bade, dame de Belfort, vivait encore. (2)

[(1) Nous avons admis, comme Steyerer, p. 186, la date de 1331, quoi qu'on ait aussi donné cette mort la date du second siège de Zurich en 1332. Mais le doc Léopold étant né le 4 novembre 1331, et sa mère étant morte en couches, il ne peut plus y avoir de doutes. D'ailleurs voici la copie de l'inscription de sa tombe au monastère de Gemnicken (Gemnico) que cette princesse avait fondé. (Walch, Miscel. Lucel. T. I, 190). Anno dotniui 1331, feria tercia proxima post festum Sli Martini Episcopi, Obiit ingenua et provida Pr inceps domina Johnna, olim ducissa Atislri», Styrie et Karinthiae, domina Carniofce, Marchur et Portus nauois, comilissa in Uabsburg, chiburg et Ferrelis, nec non landgravia superioris Alsalis, nata Ferrelis, genilrix illustriorum principum dominorum Rodulphi, Frederici, Alberti et Leupoldi ducum, Catharitie, JMargareta, et sepulla in Gemnico monasterio sux fonsionis ordinis Carbusiensis in hoc sarcophago requiescit.

Le nécrologe de Bâle assigne aussi par erreur la date de 1352 à la mort de cette princesse. Trouillat, T. IV, 658, 674.

Jeanne de Ferrette et le duc Albert étaient en grande considération à Lucelle où ils avaient assisté à la consécration d'une chapelle faite par l'évêque de Bâle, et offert à cette occasion de riches présents. Walch, Miscel. Lucel. T. I et 11.

Muller , d'après Guillimaun (T. III , 48) dit que l'aîné des fils d'Albert , en 1551 , soit Rodolphe, n'avait que 45 ans, et le second , Frédéric, seulement six.]

CHAPITRE X.

Comté et château de Ferrette sors la maison d'Autriche.

Le comté de Ferrette , situé dans la haute Alsace , ne comprenait point cependant tout le Sundgau ou Alsace méridionale. C'était un ancien démembrement des terres puis des comtes d'Alsace , sous le règne des rois Carolingiens. Il dépendit ensuite du second royaume de Bourgogne et ne fut réuni à l'Alsace qu'en 4032, lorsque s'éteignit la race des rois Rodolphiens , et que leur succession passa à l'empire d'Allemagne. Les comtes de Ferrette se regardaient toutefois comme indépendants , et si vers la fin du 13^e siècle, l'empereur Rodolphe de Habsbourg chercha à faire reconnaître leur mouvance de l'empire, comme il le fit pour le comté de la haute Bourgogne, on ne voit point d'acte qui constate cette soumission ou vassalité.

[(1) TrouvJtat, T. IV, p. 167.

(2) Même lieu , 703 , d'après Schœpflio , Altl. dipl. II , 248.]

Les comtes de Ferrette jouissaient de toutes les prérogatives des souverains indépendants. Ils acceptèrent bien des charges de la part des empereurs , comme l'avocatie d'Alsace et de plusieurs monastères et églises , mais ces charges ne limitaient point leur indépendance dans leurs domaines ; aussi on les vit faire la guerre pour leur propre compte et pour leurs propres intérêts , sans s'occuper nullement de la puissance impériale. On a cru qu'ils avaient relevé du comté de Bourgogne , mais il ne s'agissait que de quelques fiefs mouvants de cette province et pour lesquels ils devaient , en effet, faire hommage au comte de Bourgogne.

Les droits régaliens, dont ils étaient en possession , sont à peu près tous énumérés dans un acte de l'année 1225 , par lequel Frédéric II , comte de Ferrette , conféra la majeure partie de ces droits à l'abbaye de Lucelle , en faveur de son beau-frère Berthold d'Aurach , qui était alors à la tête de ce monastère ; cette concession se fit même en présence de Henri roi des Romains , non pas qu'il y fut intéressé , mais comme amiable compositeur entre le comte et l'abbé qui étaient alors divisés d'intérêts. Non-seulement Frédéric accorda alors à Lucelle , la faculté de percevoir des dîmes , prémices et noyales , dans les domaines de l'abbaye situés dans le comté de Ferrette, d'y faire paître des troupeaux d'animaux divers, mais il lui donna

le droit de chasse et de pêche, celui d'y chercher et exploiter des mines, de battre monnaie petite et grande, au coin toute-fois de l'empire , de conférer des armoiries à la noblesse , selon les coutumes de l'empire romain , de lever des impôts, de percevoir des péages, et même celui appelé Umgeld, qui se levait sur rentrée des vins , et tous les droits à exercer dans toute l'étendue des domaines du monastère, situés dans ledit comté. Il lui conféra également l'autorisation de créer des tabellions ou notaires et de légitimer les bâtards , et enfin, tous les droits régaliens dont il était lui-même en possession, (1)

Cette réserve de ne battre monnaie qu'au coin de l'empire semble indiquer une simple déférence envers le roi , présent à la concession , puisque les monnaies frappées par les comtes de Ferrette, successeurs de Frédéric II , n'offrent aucune trace des monnaies de l'empire.

[(1) Trouillal, T. I , p. 504.]

Nous ne connaissons qu'une seule pièce frappée par les comtes de Ferrette , et aucune par Lucelle. La première est une petite pièce de billon de forme irrégulière , dont Schœpflin avait aussi vu un exemplaire semblable qu'il a représenté T. H, p. h 58, d'Alsatia illustrata et décrite page 610. Cette pièce porte d'un côté une tête avec deux figures , de profil , entre celles-ci et au-dessus , une petite croix et deux poissons croisés , avec la légende VLRICH , et sur le revers, au milieu, une croix, et à l'entour la même légende avec une étoile ou croix et les deux poissons croisés, (1)

Le passage du même acte où le comte Frédéric accorde à Lucelle le droit de conférer des armoiries nobles , avec un écu incliné ou droit selon les louables coutumes de l'empire , ne paraît pas davantage indiquer la vassalité du comte, mais seulement désigner que, dans la position de Técu des armoiries à conférer, on devait suivre les coutumes admises dans l'empire (2).

Ce qui confirme notre opinion à l'égard de l'indépendance des comtes et du comté de Ferrette, de toute mouvance de l'empire, est la vente de ce comté faite par les premiers à l'évêché de Bâle en 4271 , sans aucune réserve indiquant un droit de suzeraineté quelconque sur ces domaines, soit de la part de l'empire , soit de celle du comté de Bourgogne.

Le comté de Ferrette ne formait pas un domaine compacte et sans intercalation de terres étrangères et de droits divers. Détachées de l'héritage des comtes d'Alsace par des alliances de leurs descendants avec les comtes de Montbéliard de la première race , ceux-ci les avaient sous-divisées à leur tour dans d'autres partages. Il y avait eu des morcellements , des intercalations , des droits et des propriétés cédés à diverses personnes, en

sorte que si, dans le principe, ce comté avait été plus compacte, il n'était pas resté à beau- coup près dans son état primitif.

[(1) Alsat. ill. T. II, V. I, p. 458 et 610. i.clevel , Etudes numismali- ques , p. 225 , n'a pas compris le sens de ces poissons , qui ne paraissent autre chose que les bars des armoiries des comtes de Ferrette. Cependant dans l'ccu de celles-ci , ces poissons sont adossés et non croisés , mais datis le cimier ils sont placés de diverses manières.

(2) l/aclé dit : Injure eliam .. largiendi arma gentillia, cum sculis re tort Ī8 et ereclis juxla imperii romani consuetudines laudabiles.]

Mais si d'un côté il avait éprouvé des diminutions , on a vu par plusieurs actes que les comtes de Ferrette avaient accru leurs domaines par des alliances avec d'autres grandes maisons voisines , telles que celle de Montbéliard. Il serait donc difficile d'assigner des limites exactes à ce comté, qu'on ne doit toute fois pas confondre avec le Sundgau et encore moins avec le baillage de Ferrette, du temps de l'oc- cupation de la maison d' Au triche. Le comté avait compris autrefois plusieurs seigneuries de la haute Alsace , dont les principales étaient Ferrette, Altkirch et Thann ; Belfort et Rougemont ne sont que des accroissements. Les trois premières formèrent ensuite des balliages ou des sou->- divi- sions.

Le chef-lieu du comté de Ferrette et de toutes les pos- sessions des comtes de ce nom, était le château de Ferrette, qui fut bâti vers l'année 1040, vraisemblablement sur les ruines d'une tour d'observation de l'époque romaine , qui avait pu encore servir d'appui à des constructions ou habi- tations durant la période burgonde et franque (1) ; on a déjà désigné la consécration de sa chapelle faite en 1049 par le pape Léon IX et dédiée à St-Catherinc. Toutefois , les actes ne font mention de ce château qu'en 1144 , comme étant alors la résidence des comtes de Ferrette , sans pré- judice toute fois, pour les séjours qu'ils faisaient fréquem- ment à Altkirch et à Thann.

[(1) Noue ne citerons que pour mémoire l'opinion de Wolfg. Lazius, Geueal. Ausl qtiĭ «dlribue à Rnlbod , comte de Habsbourg, la fondation du château de Ferrette. A l'appui de notre opinion sur l'existence d'une position militaire en ce lieu, nous indiquerons d'abord son site, admi- rablement bien choisi pour y bâtir une tour d'observation et y avoir un poste militaire , à l'effet de protéger la voie romaine passant au nord cl ses divers embranchements du voisinage. On a trouvé . dans les ruines et la forêt autour du château , plusieurs mounaies romaines de Constantin ou de ses premiers successeurs. M. Zuber eu a quelques-unes à Ferrette même Nous y avons recueilli un morceau de tuile a rebord ou antique qui n'était pas seul et il est même surprenant qu'après tant de siècles et de bâtisses successives , on puisse recueillir quelques vestiges des temps romains.]

Il est évident que c'est ce château qui donna son nom à ses possesseurs , ou plutôt à la branche des comtes de Mont- béliard à laquelle il échut en partage. Ce nom par ĩt dériver de la voie ferrée. Via ferrata ou chemin romain, qui passait au nord du château et que dominait la tour d'observation. Durant toute la domination des comtes de Ferrette on ne voit pas qu'il ait soutenu un seul siège 1 . Il paraît avoir échappé aux bandes du sire de Coucy , lorsqu'elles traversèrent le Sundgau en 137G , tandis que la»chronique deBâlc nous dit que, durant les démêlés du belliqueux évêque Jean de Vienne et de l'Autriche avec les Bâlois, en 1374, ceux-ci brûlèrent Ferrette avec plusieurs autres places appartenant à leurs ennemis . Mais on ne trouve point de détails (1), en sorte que sous le nom de Ferrette on ne sait s'il s'agit de la ville ou du château. Le chroniqueur est plus explicite en 1445, lorsqu'il raconte les suites de la guerre des Bâlois avec le sire de Morimont , bailli de Ferrette pour la maison d'Au- triche (2). Ce fier baron avait été un des principaux négo- ciateurs de l'envoi de l'armée d'Armagnacs qu'une poignée de Suisses arrêtrèrent à St-Jacques près de Baie. Les Bâlois avaient eu fort à se plaindre du sire de Mœrsperg et de ses gens de guerre , race de pillards, qui se tenaient dans les châteaux de la contrée et notamment dans celui de Ferrette. Au mois de mai de ladite année 4445 , ils mirent leur ban- nière au vent et, au nombre de 2500 hommes, ils allèrent attaquer les places du Sundgau. La vue du château de Ferrette les fit renoncer à assiéger ce fort ; et leur colère tomba sur le village qui fut entièrement pillé. La garnison du château leur tira vainement des coups d'arquebuse : de ce point élevé , l'effet de ces armes était trop plongeant et personne ne fut atteint qu'un pauvre garçon.

Les ducs d'Autriche , quoique possesseurs de très- vas tes domaines, avaient fort peu de revenus en argent, et ils manquaient souvent de numéraire. Sigismond d'Autriche , chef de la maison en 1460, avait des dettes énormes. Il devait beaucoup aux Bâlois , et à divers seigneurs , et pour sûreté de leurs créances , il leur avait engagé une grande partie de ses domaines d'Alsace. Ferrette ; ou plutôt le baillage de ce nom, était engagé à Christophe de Rechberg pour 7000 florins d'or ; Altkirch, à Henri de Ramstein, pour 11000 florins , les seigneuries de Belfort, de Rouge- mont et d'Isenheim , a Pierre de Morimont , pour 30,800 florins et 2000 francs d'or , et ainsi de suite. Pierre de Mœrsperg était un zélé courtisan de l'archiduc ; depuis plusieurs années il s'occupait de régler ses affaires d'argent, et en cette occasion , ce fut lui qui traita avec le duc de Bourgogne, Charles le téméraire, pour lui vendre, avec droit de rachat, tous les domaines que l'Autriche possédait dans la haute Alsace , qu'on appelait ordinairement l'Autri- che antérieure et qui touchait à la Bourgogne. Le marché fut conclu à St-Omer les 2 et 9 mai 1469, pour une somme de 50 mille florins du Rhin , non compris le paiement des dettes (4).

[C\) WurHeisen. Basles cfaron. 202. — Ocb». T. II, 225. (2) Même lieu, 420. — Ochs. T. III, 441.]

Par suite de cet achat, le comté de Ferrette passa au duc de Bourgogne avec les autres domaines de l'Autriche. La conduite dure que tint Pierre de Hagenbach, le gouverneur envoyé par Charles dans cette contrée, mécontenta l'Alsace; Sigismond se repentit de son marche; sa maison ennemie des Suisses se rapprocha de ceux-ci à l'instigation du roi de France Louis XI. On trouva de l'argent et le rachat de l'Autriche antérieure fut signifié au duc de Bourgogne, le 6 avril 1474. En même temps, Pierre de Hagenbach ayant commis de nouveaux actes de violence, fut saisi et exécuté à Brisach, en présence de l'archiduc et des députés suisses. La guerre éclata alors; Etienne, frère de Pierre de Hagenbach, fit une irruption dans le Sundgau, accompagnée de dévastations et d'actes d'atrocités. Les gens des environs de Ferrette prirent les armes, entrèrent à leur tour dans le pays bourguignon, et mirent le siège devant Blamont, mais mal armés et entravés par la pluie, ils furent repoussés jusque chez eux par la cavalerie bourguignonne (2).

Ferrette et tous les pays engagés revinrent à l'Autriche à la suite de la guerre.

On attribue à l'empereur Maximilien, la restauration et l'augmentation du château de Ferrette, vers l'année 1500. Après divers engagements temporaires aux nobles de Rerberg, aux Truchsess et Reichenstein, la maison d'Autriche l'engagea de nouveau aux comtes de Fugger, en 1575, à charge d'y faire des réparations, ce qui eut lieu par des constructions importantes, par des fortifications pour l'usage du canon et le creusage de fossés profonds vers les côtés les plus accessibles. On reconnaît encore facilement les traces des édifices qu'on construisit au 16^e siècle, consistant principalement dans le nouveau château ou château inférieur, dont il reste les façades du sud et de l'ouest, flanquées de tours demi-rondes. On remarque aussi que, vers cette époque, l'ancien château fut également restauré et qu'on employa à cet effet, un très-grand nombre de grosses briques (4).

[(1) On peut voir les détails de cette négociation dans la notice sur les seigneurs de Morimont que nous avons publiée dans la revue d'Alsace en 1850, pages 491 et suivantes.

(2) Édlibuch, Munster, Steliler, Schilling, l'rstisius et autres. Les gens de Ferrette prirent leur revanche à Moral le 93 juin 1476 et on les accuse de ne pas avoir été les moins cruels dans la vengeance que les vainqueurs exercèrent sur les Bourguignons après la défaite de ceux-ci. — Mém. et docum. de la Suisse romande, T. VIII, p. 351.]

Toutes ces fortifications nouvelles ne purent le défendre durant la guerre dite de 30 ans, entre la maison d'Autriche et la France liguée avec la Suède. En 1633, le château de Ferrette fut pris par un corps de troupes du Reingrave, commandé par d'Erlach, officier très-estimé. L'armée suédoise ayant commis de grandes cruautés, des pillages, des profanations dans les églises de la haute Alsace, les paysans se soulevèrent et, au nombre de 4000 hommes, ils attaquèrent les places occupées par les Suédois. Le château de Ferrette fut pris d'assaut et d'Erlach, auquel on avait promis la vie, fut jeté par les fenêtres du château et massacré. Les Suédois furieux revinrent en nombre, battirent les paysans, leur tuèrent plus de 2000 hommes, leur en prirent 900 et dispersèrent le reste (2).

Le château de Ferrette fut alors en partie incendié et ne se releva plus de ses ruines. Walch, moine de Lucelle, décrit ce château de la manière suivante. Le château de Ferrette a deux entrées ou sorties, trois cours, et trois maisons, desquelles l'une s'appelle château d'en-haut, qui a six poilles (chambres chauffées avec des poêles), et onze chambres, avec une cuisine et une étuve, ainsi qu'une cave à son entrée. Il a deux escaliers, qu'on peut monter à cheval et avec chariots. Le puits, dans la tour de l'est, a 415 toises de profondeur; il est recouvert d'une voûte en briques (3).

Le château du haut était l'ancien château des comtes de Ferrette, séparé de la tour du puits par une petite cour. Le puits, de 8 à 9 pieds de diamètre, est creusé dans le roc depuis son orifice jusqu'au fond. Plusieurs appartements du vieux château étaient également taillés dans le roc. On y avait ajouté plusieurs édifices plus vers l'ouest, et on monta à ce château par une rampe très-rapide, depuis la grande cour; celle-ci avait été établie au 16^e siècle, lorsqu'on bâtit le nouveau château. L'ancien château avait une poterne ou étroit couloir, ménagé dans l'épaisseur de la muraille du nord. La chapelle de Ste-Catherine était au pied de la montée du vieux château; elle avait des caveaux funéraires. Tout à côté et encore vers le nord, il y avait l'arsenal et une habitation pour le receveur.

[(1) On indique encore dans un champ au nord-nord-ouest du château remplacement où Ton fabriquait ces briques, et le chemin dit des ânes par lequel passaient les bêtes de somme qui les portaient au château.

(2) Hisl. manuscrite de la guerre dite des Suédois, p. 15. Laguille, hist. d'Alsace, T. II, 99, 107. Auffschlager et autres.

(3) Walch, Miscellanea Lucel. T. 1. Cet auteur écrivait vers 1760, mais il semble que sa description a été prise dans un ouvrage plus ancien.]

L'incendie de 1633 n'atteignit pas tous les édifices et ne ruina réellement que l'ancien château, comme on peut s'en assurer par plusieurs vieilles peintures et dessins dont deux sont de 1067 et 69 et un autre de 1760. Tous représentent encore le nouveau château, l'arsenal, la chapelle et autres

dépendances, en bon état de conservation , et le vieux château est seulement privé de son toit.

Ces mêmes dessins indiquent la ville de Ferrette comme une petite agglomération de maisons, échelonnées sur le penchant de la colline au sud du château , en sorte que les environs de l'église étaient encore déserts (4).

Cette église, siège du chapitre fondé par Frédéric comte de Ferrette vers l'année 1050, offre les traces de plusieurs constructions successives. Une partie du chœur appartient à la fin du 12^e ou au commencement du 13^e siècle (2). On croit remarquer extérieurement les traces d'un ancien cloître dont les arceaux en ogive se reconnaissent contre le côté septentrional du chœur. Du reste, il n'y a rien de remarquable dans l'architecture et l'ornementation de cet édifice. Cette église paroissiale avec deux filiales, celle du vieux Ferrette, village voisin dont le nom indique à lui seul une existence fort antérieure à celle du bourg et celle de Rœderstorf , furent, dans un temps, soumises à l'abbaye de Lucelle.

La dernière destruction du château de Ferrette date de la fin du 17^e siècle et commencement de celui-ci. Mais la description de ces ruines nous a écarté un instant de l'histoire de cette localité, sur laquelle nous n'avons plus guère à dire.

[(f) La ville de Ferrette n'avait pas de ban ou de territoire particulier, mais toutes ses terres dépendaient des bans ou territoires des communes voisines. Ce ne fut qu'au commencement de ce siècle qu'on lui forma un ban par des démembrements de ceux voisins , lorsqu'on organisa le cadastre.

(i) Cependant il semble qu'il y a des fondations antérieures et qui pourraient bien remonter à l'époque où le comte Frédéric institua en ce lieu un chapitre de chanoines au milieu du onzième siècle. — La date de cette fondation corrobore l'opinion émise sur la grande antiquité du]

Pendant cette même guerre dite de 30 ans, le duc de Saxe-Weymar avait eu le projet de se former une petite principauté dans la haute Alsace et pays voisins qu'il avait occupés ou conquis avec son armée plus ou moins indépendante. A sa mort, arrivée inopinément en 1639, il avait légué son armée et ses prétentions à ses généraux , avec quelques réserves en faveur de la France. Mais un des chefs de l'armée , le général d'Erlach , parent de celui tué à Ferrette , se laissa gagner par Richelieu , et les troupes françaises occupèrent les pays conquis par les Weymariens et par conséquent le comté de Ferrette.

A la paix de Munster en 1648, l'empereur, tant en son nom qu'en celui de la maison d'Autriche, céda à la France ses possessions et juridictions dans les

Landgraviats supérieur et inférieur de l'Alsace , le Sundgau , ses droits sur les villes impériales, etc. Durant les négociations qui précédèrent ce traité et celui de Nimègue, 40 août 1678, qui conféra définitivement à la France, la souveraineté de l'Alsace , l'évêque de Bâle essaya constamment de faire insérer une description et une délimitation plus vraies des pays cédés, et de sauvegarder ses droits de propriété sur le comté de Ferrette. Mais les grandes puissances, pressées de conclure la paix , n'écoutèrent qu'à demi les réclamations d'un petit prince.

C'est en vain que celui-ci prouva que le comté de Ferrette n'avait jamais fait partie du Landgraviat de la Haute-Alsace, qu'il était absolument distinct du Sundgau proprement dit , qu'il était un domaine direct de l'évêché de Bâle , acquis à prix d'argent, des comtes de Ferrette, et seulement inféodé à ceux-ci, et ensuite à la maison d'Autriche, leur héritière, avec la réserve , du reste commune à tous les fiefs , de ne pouvoir les aliéner en tout ou en partie , sans l'assentiment du suzerain ; toutes ces réclamations, appuyées de titres authentiques, faites près de toutes les cours intéressées, et répétées à chaque occasion près de la France, échouèrent contre le droit du plus fort. La France qui , du reste , ne pouvait avoir de griefs contre l'évêque de Bâle, resté neutre durant la guerre, et que celle-ci avait cependant énormément froissé dans ses intérêts de souverain et dans les personnes et propriétés de ses sujets , méconnut et lésa sciemment les droits

d'un souverain trop faible pour les défendre par une autre voie que des protestations. La France resta dès-lors en possession du comté de Ferrette par le seul droit de la force. Ce petit pays, ainsi enlevé à l'évêché de Bâle, et dont l'Autriche n'avait pas plus le droit de disposer que la France , comprenait alors plus de cent quarante châteaux , villes et villages, avec leurs droits , revenus, etc. (1)

Après quelques dispositions temporaires et plusieurs démembrements (2) , le roi Louis XIV , par lettres patentes du 47 janvier 1659, donna au cardinal Mazarin le comté de Ferrette , sans clause de retour à la couronne. Ce don ensuite contesté, en 1662, soit après la mort du cardinal, fut confirmé en 1707 en faveur de ses héritiers, qui firent valoir l'usage, toujours pratique par les rois, de doter leurs grands ministres et capitaines de domaines acquis par la victoire, en observant de plus que ce domaine n'avait pas été réuni d'une manière expresse à la couronne. Ce don comprenait le comté de Ferrette et les seigneuries de Délie, Thann, Altkirch et Belfort.

CHAPITRE XI.

Maisons nobles du nom de Ferrette.

Le nom des comtes de Ferrette est si intimement lié à l'histoire de l'évêché de Bâle et de ses monuments, qu'il est resté pour ainsi dire populaire, et s'est d'autant plus facilement perpétué qu'une famille noble de ce nom, mais divisée en plusieurs branches, s'est maintenue jusqu'à nos jours. Mais, faute d'avoir lu les documents, on entend souvent des personnes, du reste instruites, et même des auteurs, confondre les comtes avec les simples gentilshommes et prendre ceux-ci pour les descendants des premiers. Ce n'est pas que la noblesse des seconds fut moins ancienne, on pourrait presque dire qu'ils existaient avant qu'on ne connut les comtes de Ferrette, puisqu'ils apparaissent dans les actes avant que Frédéric I^{er}, fils de Thierric, comte de Montbéliard, eût partagé la succession de son père et reçu pour sa part le comté de Ferrette, en 1225. Mais on a vu qu'avant cette date, un autre Frédéric, sorti comme lui des anciens comtes de Montbéliard, avait déjà possédé ce comté et bâti le château de Ferrette, vers l'année 1040. Nous croyons donc qu'il faut remonter jusque vers cette époque pour rechercher l'origine probable des nobles de Ferrette parmi les officiers de ce prince, ayant quelque emploi et probablement une résidence à Ferrette, comme à côté des comtes de Habsbourg, des barons d'Asuel et autres grandes familles, il y avait des vassaux nobles de même nom.

[(1) Divers mémoires imprimés et publiés durant les traités de Munster et de Nimègue, par l'évêque de Bâle et jusqu'en 1692.

(2) Tels que la seigneurie de Lanzer donnée déjà en 1645 à la famille Herwart, en récompense de services rendus et d'argent prêté. — Mém. Hervart, p. 25 et 81, 1839.]

Il est bien à remarquer qu'il n'y a pas eu deux châteaux de Ferrette proprement dit, que les gentilshommes de ce nom n'ont jamais possédé celui des comtes, et qu'au contraire on les voit constamment parmi leurs ministériels ou officiers, tenant d'eux des fiefs nobles, des châteaux mémoires dont parfois ils prirent le nom ou qu'ils ajoutèrent au leur. Un de ces châteaux existait près du village du vieux Ferrette, un peu à l'ouest de l'église actuelle. Ce n'était qu'une maison forte dont on reconnaît encore les fossés qui l'environnaient. Le nom d'Allpfird, donné à ce village, indique déjà toute l'antiquité de celui-ci, mais celle-ci est encore prouvée par diverses traces romaines qu'on y a reconnues à plusieurs reprises, telles que des anciennes fondations d'édifices, des fragments de tuiles antiques et des monnaies romaines.

Les premiers membres de cette famille de Ferrette que nous ayons rencontrés dans les actes, sont Sigefrid et Adelbert de Ferrette, témoins

d'un don fait, lors de la fondation de l'abbaye de Lucelle, par Henri d'Asuel vers 4424 et confirmé en 4436, par l'archevêque de Besançon et l'évêque de Bâle. (4) Les mêmes personnages sont rappelés pour le même motif en 4152 (2), mais il n'est pas certain qu'ils fussent alors encore en vie, car déjà en 4444, lorsque Frédéric I, comte de Ferrette, fonda le monastère de Feldbach, on voit parmi les témoins de cette fondation, Otton de Firretho, Valo, Kcimbold et Ulric, chevaliers de Firretho. Ces noms sont placés entre un baron d'Asuel et un archidiacre de Metz, ce qui indique des personnages appartenant à une noblesse d'un certain rang. Valo de Ferrette reparait en H 60, comme témoin d'un acte du même comte (1).

[(1) De l'original, public ensuite par M. Tronillat, T. I, 302.

(2) Même source, 320.]

Ces mêmes Reimbold ou Rainold et Ulric, avec le titre de dominus ou de chevalier, se rencontrent encore dans plusieurs actes de 1175 à 1188. Dans un de ces actes, le premier est appelé ministériel du comte Louis de Ferrette et celui-ci approuva le don que fit cet officier, de la cure de Montignez au monastère de Grandgour. (2)

Dès le commencement et dans le courant du 13^e siècle, on trouve plusieurs nobles de Ferrette, tantôt qualifiés de chevaliers, tantôt de ministériels des comtes de ce nom, et presque toujours figurant à leur suite, comme témoins, dans des actes de leurs suzerains. Quelquefois cependant, on les voit dans la dépendance féodale d'autres hauts barons, tels que Rodolphe fils de Luitfrid, chevalier de Ferrette, qui en 1243, résigna l'avouerie de Metzleren avec ses hommes et dépendances, qu'il tenait en fief du comte de Thierstein. En 1218, un Bourcard de Ferrette, fils de Bourcard, est appelé petit fils de Bourcard seigneur d'Asuel; c'était le fils de sa fille. Un autre, du nom d'Henri, était surnommé le petit chevalier ou Ritterhn, dans un acte de 1221; il est appelé une autre fois, chevalier de Bourcard d'Asuel.

Du reste, nous ne voulons point rapporter tous les documents qui parlent de ces nobles, ni écrire leur généalogie; nous voulons seulement établir leur ancienne origine et le partage de cette souche en plusieurs branches. Remarquons cependant qu'au commencement du 14^e siècle, vivait à Lucelle un moine appelé Pierre de Ferrette et qu'il y remplissait les fonctions de procureur. Quelques fragments de manuscrit de cette époque, rappelant des faits relatifs au comte Ulric I de Ferrette, paraissent provenir de ce moine, dont les documents de Lucelle font mention en 1309. Nous avons, dans le temps, pris copie de quelques passages de ce manuscrit ou plutôt feuillet de manuscrit, mais peu de temps après (en 1828), son possesseur le laissa brûler (3).

- [(1) TrouilUI, T. II, 709.
 (2; Trouitlat, T. II, 28.
 (3) Watch , Misccllaoea cl autres écrits.]

En 1322, le comte Ulric II transigea avec les chevaliers Théobald et Ulric de Ferrette relativement au château de Liebstein , aux villages d Oltingen et de Lautter et à la quatrième partie de la dîme de Ferrette, que le comte leur donna en fief. Ce chevalier Ulric devait être fort considéré et dans les bonnes grâces du comte, puisque celui-ci le choisit, en 1324, pour un de ses deux exécuteurs testamentaires ; dans ce même acte , un Jean de Ferrette apparaît comme témoin.

Ulmann de Ferrette et son fils Ulrich furent des seigneurs très-distingués du Sundgau, et possédèrent Favocatie du Brisgau, vers le milieu du quatorzième siècle : Ulmann de Ferrette, chevalier, est appelé avoué de la province du Sundgau dans un titre d'Albert II et de sa femme Jeanne de Ferrette, daté de Bade 1342 ; le duc d'Autriche lui recommandait le couvent des frères mineurs de Thann.

En sa qualité d'avoué de l'Autriche antérieure , ou des domaines de l'Autriche en Alsace, et d'avoué du Brisgau, il fit une alliance de cinq ans avec les villes de Strasbourg, de Baie et de Fribourg et, comme possédant l'avocatie du Sundgau, il hypothéqua l'année suivante, 1354, à la ville de Strasbourg, la ville de Cerny et le village de Steimbach pour 200 florins ; sept ans plus tard , 1358 , il fit encore de nouveaux engagements , qui ne semblent être autre chose que des emprunts pour la maison d'Autriche, alors obérée de dettes.

Les services qu'il lui rendit furent l'objet de la reconnaissance des ducs, qui lui conférèrent, entre autres faveurs, le fief du village de Carolsbach en 1365 Pantaléon de Ferrette, petit-fils d'Ulmann, eut deux fils : Théobald et Ulric, qui furent les souches de deux familles du nom de Ferrette. L'une prit le nom de son fondateur Théobald, et s'éteignit à la mort de François Théobald de Ferrette en 1470. L'autre dite Ulricienne se divisa à son tour en deux branches, vers 1376 : la première sous le titre de Ferrette de Carolsbach et l'autre de Ferrette de Florimont , à raison de la possession du fief de ce nom. Celle-ci a subsisté jusque vers le milieu de notre siècle.

Reinhard de Ferrette de Carolsbach reçut le titre de baron, de l'empereur Ferdinand III. Un de ses fils , Ferdinand- Ignace, fut chanoine d'Aichstadt; un autre, Antoine, chevalier de l'ordre teutonique, et le troisième, J. - Baptiste, perpétua la race des barons de Ferrette. Son fils François-Antoine, baron de Ferrette, épousa en 1471 , Françoise de Reinach-Obersteinbrunn.

Il y eut encore une autre branche des Ferrette , appelée de Zillisheim , qui apparaît déjà vers la fin du quinzième siècle, mais qui est éteinte comme toutes les autres. Jean- Adam de Ferrette-Zillisheim était conseiller de l'archiduc d'Autriche et bailli du Sundgau pendant la guerre de trente ans. Il mourut en 1651. Un de ses fils fut chanoine de l'église de Baie. Un autre de ses enfants épousa Marie-Anne de Schoenau et en eut trois fils , Joseph- Gaspard, commandeur de l'ordre teutonique , Joseph-Conrad , prévôt de l'église de Bâle, mort en 1709, et François-Joseph de Ferrette, qui épousa une dame de Wesseberg, dont il eut deux fils : Bernard, prévôt de l'abbaye de Murbach, et Philippe Jacob, chanoine de Baie. Leur père étant mort en 1721 sans laisser d'autres enfants mâles , la famille des Ferrette de Zillisheim s'éteignit alors. (1)

A la fin du siècle dernier , un des Ferrette de Florimont était grand-veneur de l'évêque de Bâle; sa sévérité pour les infractions aux lois sur la chasse , la multiplication démesurée du gibier, des bêtes fauves , des sangliers , avaient soulevé contre lui la haine de tout le pays, et ce fut un des griefs qu'on éleva contre l'évêque , lorsque les effets de la révolution française de 1789 se firent sentir dans le pays. Nous avons encore entendu raconter, par de vieux braconniers et de vieux paysans , des anecdotes intéressantes sur ce fier et dur baron, que plus d'un tint au bout de son fusil, prêt à commettre un meurtre plutôt que de périr dans l'oubliette de la Tour-refuse au château de Porrentruy , car elle servait souvent de prison aux braconniers.

CHAPITRE XII.

Sceaux et armoiries des comtes de Ferrette.

Nous avons copié plusieurs sceaux des comtes de Ferrette, mais nous n'avons pu en découvrir un seul entier du comte Frédéric I et de son fils Louis. Un fragment de scel du premier indique seulement qu'il appartient à un sceau équestre.

(1) On peut consulter, pour les 12 au 14^m siècles , 1rs 4 volumes de M. Truillat ; Schoepflin , Alsace illust. » diplomata pour la même époque et le plus tard. — Plusieurs autres documents, manuscrits de Locelle, publications diverses etc. nous ont servi de guide.

Par contre, nous avons vu divers débris du scel du comte Frédéric II qui permettent , avec l'aide des dessins déjà publiés par Hergott , de reconstituer le sceau de ce comte. Il a un diamètre de 6 centimètres et représente d'un côté un chevalier vêtu d'une cotte d'armes et la tête couverte d'un casque fermé, tenant de la main droite, et le bras tendu , une épée courte et appuyant de la gauche un écu contre son corps. Sur cet écu, de

forme triangulaire un peu allongée et dont on ne voit que la moitié, parce qu'il est arrondi, on remarque un poisson placé verticalement la tête en haut.

Le cheval lancé au galop n'a qu'une petite selle et une bride.

La légende porte + SIGILLVM FREDERICI COMITIS FERRETARVM.

Sur le revers il existe un contre-scel plus petit, formé d'un écu de 3/4 centimètres de long sur 3 de large, ayant au centre deux poissons adossés, posés la tête en haut et non recourbés. On lit à l'entour, +- S. VERITATIS. (4)

Hergott fournit une copie du scel de la femme de ce comte, Ilclvige comtesse d'Aurach, apposé selon lui à un acte du 8 des calendes de février 4233. (2)

Ce scel de forme ronde devait avoir 4 centimètres de diamètre, mais il est endommagé au point qu'on ne peut plus lire la légende. Au centre on voit une aigle éployée. Hergott a cru, pour ce motif, que la comtesse de Ferrêlte était de la maison de Frobourg qui portait aussi une aigle dans ses armoiries, mais les actes prouvent qu'Helvige était fille d'Eginon comte d'Aurach et de Fribourg.

D'après un armorial de 4480, (Grunenberg) les comtes d'Aurach portaient d'or à la trompe de gueules posée en fasce et soutenue par un cordon ou draperie d'azur. L'armorial de l'abbaye de Salem donne à son abbé Bertbold, comte d'Aurach, mort en 4242, de gueules à la trompe d'or posée en fasce. (3)

[(1) Hergott, genealogia dipl. Habsb. T. I. Pherrctana sigilla, 268. — Ce scel était apposé à l'acte de la veille des calendes de jany 1232. — Trouillat, T. I, 522.

(2) Même lieu et acte rapporté par M. Trouillat, T. t, 527.

(5) L'armorial de Grunenberg est un précieux manuscrit appartenant à M. le docteur Stantz à Berne. — Walch, M iacdl. Lucel. T. II, p. 85. Série des abbés de Salem avec leurs armoiries.]

L'armorial de Lucelle> par contre, représente les armoiries de Berthold d'Aurach, 8^{mc} abbé ic ce monastère et frère de la comtesse de Ferrctte, comme celles des comtes de Fribourg, d'or à l'aigle éployée de gueules, à la bordure cngrelée d'azur et d'argent. (4)

L'armorial de Neuchatel offre encore une différence et nous dit que les comtes de Fribourg portaient d'or à l'aigle éployée de gueules à la bordure cngrelée de gueules et d'argent. (2)

Malgré ces variantes, le sceau d'Helvige prouve que les comtes d'Aurach, devenus comtes de Fribourg, avaient alors et du temps de cette comtesse, changé leurs armoiries ou qu'ils faisaient usage de celles des Aurach et des Fribourg.

Les sceaux des lils de Frédéric II, soit de Louis et d'Ulric I, sont de même grandeur que celui de leur père et ne diffèrent ensuite entre eux que par la légende. On lit sur l'un: +S. LVDOVICI COMITIS FERRETARVM, et sur l'autre: -f- S. HVRICI COMITIS FERRETARVM. Tous les deux ont un même contre scel, un peu plus petit que celui de Frédéric, mais avec le même écusson et la même légende.

Le sceau de leur frère Berthold, évêquedeBâlc, est ovale. Il représente un évêque assis sur une chaise dont les bras sont terminés en forme de têtes de chien. Il tient de la main gauche une crosse et de l'autre il semble donner sa bénédiction. On lit à l'entour: + S. BERTOLDI EPISCOPI BASILIENSIS.

Théobald fils d'Ulric fit usage de deux sceaux, l'un simplement armoirié, employé du vivant de son père et l'autre équestre, depuis la mort d'Ulric I en 4275. Le premier, de forme ronde, a 3 centimètres de diamètre. Il porte un écu avec les deux poissons adossés, posés la tête en haut, dirigée chacune vers l'angle de l'écu. Sur l'angle gauche de celui-ci il y a un casque fermé, surmonté de deux poissons recourbés, la tête tournée en bas, et on lit à l'entour, S. THEOBALDI DE PHIRETO.

[(1) Walch el Buchioger — et armorial de Tschudi, manuscrit à M. le docteur Stanlz. — Cet abbé de Salem, Berthold, était petit (ils d'Kginoo l'ainé, comte d'Aurach et d'Agnès, fille de Bertbold de Zœringen.

(3) Schœpflio, bist. Zœringo-badensis, T. I, tableau V.]

Sur le second, de 3 centimètres, on voit le comte sur un cheval lancé au galop, couvert d'un grand caparaçon portant, sur la croupe et sur le col, les deux poissons adossés.

Le comte est vêtu d'une cotte d'armes plus longue et plus ample que celle de ses prédécesseurs. Son bouclier triangulaire et un peu allongé est orné des deux poissons, sa tête est couverte d'un casque fermé, mais avec deux œillets, et il tient de la main droite et le bras étendu, une épée courte. Au-dessus de la tête, et comme sur le scel précédent, on voit de nouveau

les deux poissons recourbés en arrière et la tête en bas. A l'enlour on lit 4- S. THEOBALDI COMITIS FERRETARVM. (1)

Nous n'avons pas trouvé le sceau équestre de son fils Ulric II, mais seulement celui dont ce comte faisait usage du vivant de son père, soit en 4309. Il n'a que centimètres de diamètre comme le précédent et renferme un écu au centre avec les deux poissons et on lit 4- S. VLRICI FILII COMITIS FERRET.

Les anciens comtes de Montbéliard et leurs successeurs, après le partage de la succession de Thierry I, vers 4425, prirent pour armoiries deux poissons ou bars adossés, d'abord posés comme on l'a vu dans les sceaux précédents, pour ainsi dire en pal, mais successivement un peu plus recourbés, et toujours tournés la tête en haut dans l'écu.

Les comtes de Montbéliard et de Ferrette, après ledit partage, les portèrent de gueules aux bars adossés d'or, et les comtes de Bar, d'azur aux bars adossés d'or.

Tout porte à croire que ce sont les armes primitives des comtes de Bar, et qu'elles furent prises par les comtes de Montbéliard lorsque Louis de Montbéliard épousa Sophie, fille de Frédéric II, duc de la Lorraine-Mosellane et comte de Bar, qui lui apporta en dot cette seigneurie. La maison de Lorraine a toujours conservé une place pour l'écusson de Bar dans ses armoiries diversement écartelées. Les comtes de Bar-sur-Seine portaient aussi deux poissons dans leur écu, mais autrement posés, et dans l'un et l'autre cas c'étaient des armoiries parlantes, des bars ou barbeaux.

[(1) Hergolt a également publié ces sceaux. Geneal. dipl. Habsb. T. 1, 268.]

Le manuel du blason, par Jules Pautet, dit que Renaud I, frère de Frédéric I, comte de Ferrette, et de Thierry II, comte de Montbéliard, ayant eu le comté de Bar (au partage de 4425), ajouta à ses armes le semé de croisettes au pied fiché d'or. Mais comme leur frère Louis, qui pouvait porter ainsi que les précédents le titre de comte de Bar, fut à la première croisade en 1096, il est probable que c'est alors qu'on ajouta ces croix recroisetées au pied fiché. (1) C'est probablement encore pour le même motif qu'on voit ces croisettes sur les armoiries de quelques comtes de Montbéliard qui avaient fait le voyage à la Terre-Sainte.

Le comte de Montbéliard, Thierry II, qu'on vient de nommer, étant mort vers l'an 1162 sans héritiers mâles, le comté de Montbéliard passa à Amédée de Montfaucon, fils d'Agnès, l'aînée des filles de Thierry II, épouse

de Richard II, sire de Montfaucon. Cet Amédée forma la seconde maison de Montbéliard, et en prit le nom et les armoiries. (2)

Le manuel du blason, précité, dit que vers 1202 il portait de gueules à deux bars d'or adossés, l'écu semé de croix recroisetées au pied fiché d'or. (3)

Mais selon l'armoriai de Lucelle, abbaye fondée par les sires de Montfaucon, ces armes étaient de gueules à deux bars adossés d'or et au trescheur d'argent, ayant pour cimier une trompe d'argent.

* Plusieurs peintures et armoriaux les représentent simplement de gueules à deux bars adossés d'or et pour cimier un buste de femme de gueules, à tête coiffée de cheveux épars, quelquefois couronné d'or, et accosté de deux poissons ou bars plus ou moins contournés, avec la tête tournée en bas. (h)

Ces dernières armoiries sont celles qu'on donne dans tous les armoriaux aux comtes de Ferrette, seulement par fois il y a un buste de jeune homme, au lieu d'un buste de femme.

[(1) Manuel du blason, p. 87, 301.

(2) On n'est pas plus d'accord sur les armoiries des sires ou comtes de Montfaucon; on les voit parfois d'azur au faucon d'or posé sur 3 montagnes de gueules (arm. Tschudi), tandis que des étoffes ou habits pontificaux du dernier évêque de Lausanne, de la maison de Montfaucon, les représentent d'argent à l'aigle éployée, de sable, becquée et onglée d'or. — On les voit sur un grand nombre de pierres à l'église de Lausanne restaurée par cet évêque au commencement du 16^m siècle.

(3) Jules Pautet, manuel du blason, 317.

(4) Nous ne citerons point des auteurs qui ont parlé de ces armoiries sans nulle connaissance de cause.]

Les armoiries des barons de Ferrette diffèrent essentiellement de celles des comtes et indiquent, à elles seules, l'origine différente de ces deux familles. Nous les avons constamment vues de sable au lion à une ou à deux queues d'argent, lampassé et armé de gueules, et couronné d'or. Par contre, le cimier a varié selon les diverses branches de la famille. En 4480, c'était un buste d'homme vu de profil, de sable, figure en carnation et coiffé d'un bandeau d'argent; plus tard un buste de lion d'argent, armé et lampassé de gueules, couronné d'or.

NOTES:

NOTES: